

## Conseil provincial

Palais provincial  
Place Saint-Lambert, 18A  
4000 LIEGE  
N° d'entreprise : 0207.725.104

### PROCES VERBAL DE LA REUNION PUBLIQUE DU 28 MAI 2015

M. Claude KLENKENBERG, Président, ouvre la séance à 15h35.

Mme Myriam ABAD-PERICK et M. Jean-Claude JADOT siègent au Bureau en qualité de Secrétaires.

Mme la Directrice générale provinciale assiste à la séance.

M. le Gouverneur est excusé.

Il est constaté par la liste de présence que 52 membres assistent à la séance.

#### Présents :

Mme Myriam ABAD-PERICK (PS), Mme Isabelle ALBERT (PS), M. Alfred BREUWER (MR), Mme Muriel BRODURE-WILLAIN (PS), M. Léon CAMPSTEIN (PS), Mme Silvana CAROTA (ECOLO), M. Jean-François CLOSE-LECOCQ (ECOLO), M. Birol COKGEZEN (PS), M. Matthieu CONTENT (ECOLO), M. Fabian CULOT (MR), M. Alain DEFAYS (CDH), M. André DENIS (MR), Mme Valérie DERSELLE (PS), M. Dominique DRION (CDH), M. Pierre ERLER (CDH), M. Miguel FERNANDEZ (PS), Mme Katty FIRQUET (MR), Mme Anne-Catherine FLAGOTHIER (MR), M. Gérard GEORGES (PS), M. André GERARD (ECOLO), M. Christian GILBERT (MR), M. André GILLES (PS), M. Jean-Marie GILLON (ECOLO), M. Marc HODY (ECOLO), M. Jean-Claude JADOT (MR), Mme Valérie JADOT (PS), M. Claude KLENKENBERG (PS), Mme Denise LAURENT (PS), M. Luc LEJEUNE (CDH), M. Alexandre LEMMENS (ECOLO), M. Eric LOMBA (PS), Mme Alexandra MATHELOT-COLETTE (MR), M. Jean MATHY (PS), Mme Jennifer MAUS (MR), M. Julien MESTREZ (PS), M. Robert MEUREAU (PS), M. Jean-Claude MEURENS (MR), Mme Josette MICHAUX (PS), Mme Marie MONVILLE (CDH), Mme Marie-Noëlle MOTTARD (MR), M. Paul-Emile MOTTARD (PS), Mme Sabine NANDRIN (MR), M. Hans NIESSEN (ECOLO), M. Jean-Luc NIX (MR), M. Alfred OSSEMANN (PS), M. Georges PIRE (MR), Mme Vinciane PIRMOLIN (CDH), M. Rafik RAASSA (PTB+), Mme Vinciane SOHET (PS), M. José SPITS (CDH), M. Marc YERNA (PS), M. Bernard ZACHARIAS (MR).

#### Excusés :

M. Marcel BERGEN (PTB+), Mme Isabelle FRESON (MR), Mme Anne MARENNE-LOISEAU (CDH), M. André STEIN (MR).

## **1. ORDRE DU JOUR ACTUALISE**

---

### *Séance publique*

1. Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 30 avril 2015.
2. Éloge funèbre de M. Jean-Marie VALKENERS, Conseiller provincial.

3. Vérification des pouvoirs d'un Conseiller provincial suppléant de la liste ECOLO pour le district de Huy – Arrondissement de Huy – en remplacement de M<sup>me</sup> Sandrine MAQUINAY, démissionnaire.  
**(Document 14-15/252) – Commission spéciale de vérification**
4. Vérification des pouvoirs d'un Conseiller provincial suppléant de la liste PS pour le district de Saint-Nicolas – Arrondissement de Liège – en remplacement de M. Jean-Marie VALKENERS, décédé.  
**(Document 14-15/271) – Commission spéciale de vérification**
5. Questions d'actualité
  - 5.1. Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative au soutien des producteurs de Fromage de Herve.  
**(Document 14-15/A05)**
  - 5.2. Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à la Bibliothèque itinérante.  
**(Document 14-15/A06)**
  - 5.3. Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative au circuit de Spa-Francorchamps et plus précisément au « Porsche Days ».  
**(Document 14-15/A07)**
6. Octroi de subventions en matière d'Enseignement – Demande de soutien de l'asbl « Les Amis de Jean Boets ».  
**(Document 14-15/272) – 1<sup>ère</sup> Commission (Enseignement et Formation – Supracommunalité – Grands Événements et Communication)**
7. Première assemblée générale ordinaire 2015 des associations intercommunales à participation provinciale (1<sup>ère</sup> partie) : AQUALIS.  
**(Document 14-15/273) – 2<sup>ème</sup> Commission (Santé et Affaires sociales – Relations extérieures – Intercommunales)**
8. ECETIA FINANCES SA : Convention d'actionnaires à conclure.  
**(Document 14-15/274) – 2<sup>ème</sup> Commission (Santé et Affaires sociales – Relations extérieures – Intercommunales)**
9. Octroi de subventions en matière Sociale – Demande de soutien de l'asbl « Les Ecoles de l'ACIS - Centre Scolaire Notre-Dame de Cerexhe-Heuseux ».  
**(Document 14-15/275) – 2<sup>ème</sup> Commission (Santé et Affaires sociales – Relations extérieures – Intercommunales)**
10. Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Espèces de... ».  
**(Document 14-15/253) – 3<sup>ème</sup> Commission (Culture – Tourisme – Fonds structurels européens)**
11. Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « CLAP ».  
**(Document 14-15/254) – 3<sup>ème</sup> Commission (Culture – Tourisme – Fonds structurels européens)**
12. Octroi de subventions en matière de Culture – Demandes de soutien de 6 asbl : « Festival Vacances Théâtre Stavelot », « Festival de Stavelot », « Festival royal de Théâtre de Spa », « Musique à Spa », « Festival d'Art », « Le Festival de Liège, Les Nuits de Septembre ».  
**(Document 14-15/255) – 3<sup>ème</sup> Commission (Culture – Tourisme – Fonds structurels européens)**
13. Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Centre culturel des Chiroux ».  
**(Document 14-15/256) – 3<sup>ème</sup> Commission (Culture – Tourisme – Fonds structurels européens)**

14. Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Héliotrope ». **(Document 14-15/257) – 3<sup>ème</sup> Commission (Culture – Tourisme – Fonds structurels européens)**
15. Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de la Régie provinciale autonome « Les Editions de la Province de Liège ». **(Document 14-15/277) – 3<sup>ème</sup> Commission (Culture – Tourisme – Fonds structurels européens)**
16. Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Commission de gestion du Parc naturel des Hautes Fagnes – Eifel », en abrégé « Parc Naturel Hautes Fagnes –Eifel asbl » – Exercice 2013/Prévisions 2014. **(Document 14-15/276) – 3<sup>ème</sup> Commission (Culture – Tourisme – Fonds structurels européens)**
17. Octroi de subventions en matière de Grands Evénements – Demande de soutien de l'asbl « Wallonie Design ». **(Document 14-15/278) – 3<sup>ème</sup> Commission (Culture – Tourisme – Fonds structurels européens)**
18. Arrêt des comptes relatifs à l'exercice 2014. **(Document 14-15/258) – 4<sup>ème</sup> Commission (Budget, Finances et Optimisation de l'Administration – Sports – Ruralité)**
19. Rapport du Directeur financier sur l'exécution de sa mission de remise d'avis en application de l'article L2212-65 §5 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation relatif à l'année 2014. **(Document 14-15/259) – 4<sup>ème</sup> Commission (Budget, Finances et Optimisation de l'Administration – Sports – Ruralité)**
20. Mise à disposition des Communes de Clavier et de Modave d'un fonctionnaire provincial chargé de la poursuite des infractions administratives classiques (loi SAC) des infractions environnementales (Code de l'Environnement) et des infractions de voirie (décret du 6 février 2014). **(Document 14-15/260) – 4<sup>ème</sup> Commission (Budget, Finances et Optimisation de l'Administration – Sports – Ruralité)**
21. Mise à disposition de la Commune de Nandrin d'un fonctionnaire provincial chargé de la poursuite des infractions administratives classiques (loi SAC), des infractions environnementales (Code de l'Environnement) et des infractions de voirie (décret du 6 février 2014). **(Document 14-15/261) – 4<sup>ème</sup> Commission (Budget, Finances et Optimisation de l'Administration – Sports – Ruralité)**
22. Mise à disposition de la commune d'Olne d'un fonctionnaire provincial chargé d'infliger les amendes administratives en matière de voirie communale. **(Document 14-15/262) – 4<sup>ème</sup> Commission (Budget, Finances et Optimisation de l'Administration – Sports – Ruralité)**
23. Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « RC Pesant Club Liégeois ». **(Document 14-15/263) – 4<sup>ème</sup> Commission (Budget, Finances et Optimisation de l'Administration – Sports – Ruralité)**
24. Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de la SA « Pro BC Verviers - Pepinster ». **(Document 14-15/264) – 4<sup>ème</sup> Commission (Budget, Finances et Optimisation de l'Administration – Sports – Ruralité)**

25. Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Société Flèche Ardennaise ».  
**(Document 14-15/265) – 4<sup>ème</sup> Commission (Budget, Finances et Optimisation de l'Administration – Sports – Ruralité)**
26. Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « RDMC Bike Trial Aywaille ».  
**(Document 14-15/266) – 4<sup>ème</sup> Commission (Budget, Finances et Optimisation de l'Administration – Sports – Ruralité)**
27. Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « HC Herstal - Trooz ».  
**(Document 14-15/267) – 4<sup>ème</sup> Commission (Budget, Finances et Optimisation de l'Administration – Sports – Ruralité)**
28. Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de Monsieur Didier PETITJEAN représentant l'association de fait « Comité provincial de football de la Province de Liège ».  
**(Document 14-15/268) – 4<sup>ème</sup> Commission (Budget, Finances et Optimisation de l'Administration – Sports – Ruralité)**
29. Service provincial des Bâtiments : Marché de fournitures – Rapport de non attribution et de principe sur le mode de passation et conditions de marché en vue de l'acquisition de mobilier destiné à équiper la Maison provinciale de la Formation – 2<sup>ème</sup> phase.  
**(Document 14-15/279) – 4<sup>ème</sup> Commission (Budget, Finances et Optimisation de l'Administration – Sports – Ruralité)**
30. Avis à donner sur le compte de l'exercice 2014 de la Mosquée Aksemssetin Camii de Blegny.  
**(Document 14-15/280) – 4<sup>ème</sup> Commission (Budget, Finances et Optimisation de l'Administration – Sports – Ruralité)**
31. Avis à donner sur la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2015 arrêtée par l'Etablissement d'Assistance Morale du Conseil Central Laïque de la Province de Liège.  
**(Document 14-15/281) – 4<sup>ème</sup> Commission (Budget, Finances et Optimisation de l'Administration – Sports – Ruralité)**
32. Avis à donner sur le projet de budget 2016 de l'Etablissement d'Assistance Morale du Conseil Central Laïque de la Province de Liège.  
**(Document 14-15/282) – 4<sup>ème</sup> Commission (Budget, Finances et Optimisation de l'Administration – Sports – Ruralité)**
33. Désignation au 1<sup>er</sup> juin 2015 d'un receveur spécial des recettes à l'École Polytechnique de Herstal.  
**(Document 14-15/283) – 4<sup>ème</sup> Commission (Budget, Finances et Optimisation de l'Administration – Sports – Ruralité)**
34. Maison provinciale du Canton de Hannut – Sollicitation de l'Enseignement Catholique de Hannut de modifier une servitude piétonne.  
**(Document 14-15/269) – 5<sup>ème</sup> Commission (Travaux – Environnement – Agriculture)**
35. Octroi de subventions en matière d'Infrastructures et Environnement – Demande de soutien de la Commune de Ferrières.  
**(Document 14-15/270) – 5<sup>ème</sup> Commission (Travaux – Environnement – Agriculture)**
36. Services provinciaux : Prise de connaissance trimestrielle des travaux relevant du budget extraordinaire adjugés à un montant inférieur à 85.000,00 Euros hors T.V.A.  
**(Document 14-15/284) – 5<sup>ème</sup> Commission (Travaux – Environnement – Agriculture)**
37. Règlement relatif à l'octroi d'une prime pour l'installation de chauffe-eau solaires.  
**(Document 14-15/285) – 5<sup>ème</sup> Commission (Travaux – Environnement – Agriculture)**
38. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 avril 2015.

## **Séance à huis clos**

39. Désignation d'un(e) Directeur(trice)-stagiaire dans un emploi définitivement vacant au Lycée technique provincial Jean Boets.

**(Document 14-15/286) – 1<sup>ère</sup> Commission (Enseignement et Formation – Supracommunalité – Grands Événements et Communication)**

## **2. COMMUNICATION DE M. LE PRESIDENT**

M. le Président informe l'Assemblée que se trouvent sur les bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour, y compris l'ordre du jour des questions d'actualité, une note relative à la déclaration 2014 de mandats et de rémunération à la Région wallonne qui doit être rentrée pour le 30 juin au plus tard ainsi qu'une carte d'accès permanente aux sites provinciaux qui est offerte par la Fédération du Tourisme de la Province de Liège et est valable durant toute la saison 2015.

Il rappelle par ailleurs qu'au terme de la séance publique de ce jour, se tiendra une séance à huis clos qui portera sur un dossier.

## **3. LECTURE DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION PRECEDENTE**

Mme Myriam ABAD-PERICK, Première Secrétaire, donne lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 30 avril 2015. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

## **4. ELOGE FUNEBRE**

M. le Président prononce l'éloge funèbre de M. Jean-Marie VALKENERS, Conseiller provincial à l'issue de laquelle l'Assemblée observe plusieurs minutes de silence.

## **5. INSTALLATION DE DEUX CONSEILLERS PROVINCIAUX SUPPLEANTS**

**VÉRIFICATION DES POUVOIRS D'UN CONSEILLER PROVINCIAL SUPPLÉANT DE LA LISTE ECOLO POUR LE DISTRICT DE HUY – ARRONDISSEMENT DE HUY – EN REMPLACEMENT DE MME SANDRINE MAQUINAY, DÉMISSIONNAIRE (DOCUMENT 14-15/252).**

**VÉRIFICATION DES POUVOIRS D'UN CONSEILLER PROVINCIAL SUPPLÉANT DE LA LISTE PS POUR LE DISTRICT DE SAINT-NICOLAS – ARRONDISSEMENT DE LIÈGE – EN REMPLACEMENT DE M. JEAN-MARIE VALKENERS, DÉCÉDÉ (DOCUMENT 14-15/271).**

Deux Commissions spéciales de vérification des pouvoirs sont composées, par voie de tirage au sort :

- La 1<sup>ère</sup> Commission spéciale de vérification, chargée de la vérification des pouvoirs du remplaçant de Mme Sandrine MAQUINAY, pour l'Arrondissement de Huy, est composée de MM Luc LEJEUNE, José SPITS, Gérard GEORGES, Fabian CULOT, Pierre ERLER, Bernard ZACHARIAS et Alain DEFAYS, Conseillers provinciaux.
- La 2<sup>ème</sup> Commission spéciale de vérification, chargée de la vérification des pouvoirs du remplaçant de M. Jean-Marie VALKENERS, pour l'Arrondissement de Liège, est composée de Mmes Isabelle ALBERT, Vinciane SOHET et Marie-Noëlle MOTTARD et MM. George PIRE, Freddy BREUWER, Hans NIESSSEN et Alfred OSSEMANN, Conseillers provinciaux.

L'Assemblée suspend ses travaux durant quelques minutes afin de permettre aux deux Commissions de s'acquitter de leur mission.

Après cette interruption de séance, M. Luc LEJEUNE, Conseiller provincial, fait rapport sur le document 14-15/252 au nom de la 1<sup>ère</sup> Commission spéciale de vérification des pouvoirs laquelle invite, à l'unanimité, l'Assemblée à admettre M. Alexandre LEMMENS à la prestation de serment et à procéder à son installation en qualité de Conseiller provincial.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées à l'unanimité.

M. Alexandre LEMMENS prête le serment constitutionnel. M. le Président ayant pris acte de sa prestation de serment, il le déclare installé dans ses fonctions de Conseiller provincial.

Mme Isabelle ALBERT, Conseillère provinciale, fait rapport sur le document 14-15/253 au nom de la 2<sup>ème</sup> Commission spéciale de vérification des pouvoirs laquelle invite, à l'unanimité, l'Assemblée à admettre M. Birol COKGEZEN à la prestation de serment et à procéder à son installation en qualité de Conseiller provincial.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées à l'unanimité.

M. Birol COKGEZEN prête le serment constitutionnel. M. le Président ayant pris acte de sa prestation de serment, il le déclare installé dans ses fonctions de Conseiller provincial.

## **6. QUESTIONS D'ACTUALITE**

---

### **QUESTION D'ACTUALITÉ D'UN MEMBRE DU CONSEIL PROVINCIAL RELATIVE AU CIRCUIT DE SPA-FRANCORCHAMPS ET PLUS PRÉCISÉMENT AU « PORSCHE DAYS » (DOCUMENT 14-15/A07).**

M. Pierre ERLER, Conseiller provincial, développe sa question à la tribune.

Mme Katty FIRQUET, Député provinciale - Vice-Présidente, intervient à la tribune pour la réponse du Collège.

### **QUESTION D'ACTUALITÉ D'UN MEMBRE DU CONSEIL PROVINCIAL RELATIVE AU SOUTIEN DES PRODUCTEURS DE FROMAGE DE HERVE (DOCUMENT 14-15/A05).**

M. André GERARD, Conseiller provincial, développe sa question à la tribune.

M. André DENIS, Député provincial, intervient à la tribune pour la réponse du Collège.

### **QUESTION D'ACTUALITÉ D'UN MEMBRE DU CONSEIL PROVINCIAL RELATIVE À LA BIBLIOTHÈQUE ITINÉRANTE (DOCUMENT 14-15/A06).**

M. Marc HODY, Conseiller provincial-Chef de groupe, développe sa question à la tribune.

M. Paul-Emile MOTTARD, Député provincial, donne la réponse du Collège.

## **7. DISCUSSIONS ET/OU VOTES DES RAPPORTS SOUMIS A LA DELIBERATION DU CONSEIL PROVINCIAL**

---

### **OCTROI DE SUBVENTIONS EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT – DEMANDE DE SOUTIEN DE L'ASBL « LES AMIS DE JEAN BOETS » (DOCUMENT 14-15/272).**

M. le Président informe l'Assemblée que ce document a été soumis à l'examen de la 1<sup>ère</sup> Commission.

Ce document n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, la 1<sup>ère</sup> Commission invite dès lors le Conseil à l'adopter par 5 voix pour et 4 abstentions.

M. le Président ouvre la discussion générale. Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 1<sup>ère</sup> Commission sont approuvées à l'unanimité. En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

## **RÉSOLUTION**

### LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Décret du Parlement wallon du 31 janvier 2013 entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2013, modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L3331-1, à L3331-8, contenus au Livre IV, Titre III ;

Vu la circulaire du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, Paul FURLAN, datée du 30 mai 2013 portant sur l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Attendu que ledit Décret attribue compétence au Conseil provincial pour l'octroi de subventions telles qu'elles y sont définies ;

Vu la demande de subvention introduite par l'asbl « Les Amis de Jean Boets » tendant à l'obtention d'un soutien de l'Institution provinciale dans le cadre de son fonctionnement pour l'année 2015 ;

Considérant que la demande, telle que motivée par le demandeur et explicitée par le Département Enseignement dans la fiche de renseignements qu'il transmet à l'appui de la demande, atteste que ce projet participe à la promotion de l'enseignement et des métiers techniques ;

Attendu que l'objet à subventionner, présenté à des fins non lucratives, répond, de ces chefs, aux exigences portées par l'article L3331-2, du CDLD, en ce qu'il impose que la subvention dont question corresponde à une aide du pouvoir provincial à l'endroit d'une proposition de développer une activité ou un événement s'inscrivant dans les priorités définies par la politique provinciale et relevant de l'intérêt provincial ;

Considérant par ailleurs que l'activité projetée est conforme aux dispositions statutaires de l'organisation définissant les buts qu'elle poursuit ;

Attendu que le bénéficiaire a joint à sa demande le budget de la manifestation faisant l'objet de la demande de subvention, ainsi que le budget de l'année et ses comptes annuels les plus récents ;

Attendu au regard des considérations qui précèdent, qu'il échet de rencontrer la demande de subvention susvisée, dans les limites des crédits inscrits au budget provincial ;

Attendu qu'il résulte du dossier ainsi que de la nature même de la subvention qu'aucun règlement, ni convention ne modélise les conditions d'octroi et d'emploi de cette subvention ;

Sur le rapport du Collège provincial,

## **DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>.** – D'octroyer, à titre de subvention en espèces de fonctionnement, dans les limites des crédits inscrits à cet effet au budget provincial, à l'asbl « Les Amis de Jean Boets », rue du Commerce, 14 à 4100 SERAING, un montant de 6.000,00 EUR.

**Article 2.** – L’organisation bénéficiaire respectera la finalité de la subvention accordée sous peine d’être contrainte de procéder à sa restitution, telle que prévue en cas de non-respect de cette finalité, par application des articles L3331-6, et L3331-8, §1<sup>er</sup>, 1<sup>o</sup>, du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

**Article 3.** – Toutes les dispositions susceptibles d’être mises à charge du bénéficiaire en exécution des dispositions impératives du Livre IV, Titre III du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation sont applicables à l’exécution de la présente décision.

**Article 4.** – Le bénéficiaire devra produire, pour le 30 juin 2016 :

- ses comptes et bilan annuels 2015 ainsi que leurs commentaires éventuels ;
- la preuve de la publication ou du dépôt de ceux-ci conformément à la loi sur les ASBL ;
- une copie certifiée conforme du P.V. signé de l’Assemblée générale ayant approuvé lesdits comptes.

**Article 5.** – Le Collège provincial procèdera à l’engagement ainsi qu’à l’ordonnancement de la présente résolution, en un versement unique avant la production des justificatifs par le bénéficiaire.

**Article 6.** – Le Département Enseignement est chargé :

- de procéder, dès après l’expiration du délai accordé au bénéficiaire pour produire les pièces justificatives, au contrôle de l’utilisation de la subvention ainsi octroyée ;
- de rendre compte de ce contrôle au Conseil provincial par la voie du prochain rapport annuel d’activités suivant la réalisation dudit contrôle.

**Article 7.** – Le Collège provincial est chargé de notifier cette résolution au bénéficiaire concerné, sous les signatures du Député provincial rapporteur et de Madame la Directrice générale provinciale.

En séance à Liège, le 28 mai 2015

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Claude KLENKENBERG.

**PREMIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2015 DES ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES À PARTICIPATION PROVINCIALE (1<sup>ÈRE</sup> PARTIE) : AQUALIS (DOCUMENT 14-15/273.)**

M. le Président informe l’Assemblée que ce document a été soumis à l’examen de la 2<sup>ème</sup> Commission.

Ce document n’ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, la 2<sup>ème</sup> Commission invite dès lors le Conseil à l’adopter par 5 voix pour et 4 abstentions.

M. le Président ouvre la discussion générale. Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 2<sup>ème</sup> Commission sont approuvées.

- Votent pour : le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP ;
- S’abstient : le groupe ECOLO

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :



## RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L1523-12, L1523-13, L1523-14 et L1523-16 ;

Vu les statuts de la société intercommunale SCRL « AQUALIS » ;

Attendu que les comptes de la société seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire du mercredi 3 juin 2015 et que celle-ci doit également donner décharge aux administrateurs et aux membres du collège des contrôleurs ;

Vu les documents présentés en fonction de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ;

Sur proposition du Collège provincial,

### DÉCIDE

**Article 1<sup>er</sup>.** – de prendre connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire d'AQUALIS prévue le mercredi 3 juin 2015 et des documents présentés.

**Article 2.** – de s'abstenir sur :

- 1.1. le rapport de gestion du Conseil d'administration pour l'exercice 2014 ;
- 1.2. le rapport spécifique sur les prises de participation pour l'exercice 2014 ;
- 1.3. les bilan et compte de résultats établis au 31 décembre 2014.

**Article 3.** – de marquer son accord sur :

- 3.1 le procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 26 novembre 2014 ;
- 3.2 la ratification de la décision du Conseil d'administration du 20 janvier 2015 désignant Mme Aurélia LUYPAERTS, Echevin du Tourisme de Verviers, en qualité d'administrateur, en remplacement de M. Maxime DEDEY, démissionnaire ;
- 3.3 le rapport du Collège des contrôleurs aux comptes ;
- 3.4 la décharge à donner aux administrateurs ;
- 3.5 la décharge à donner aux membres du collège des contrôleurs aux comptes.

**Article 4.** – de charger ses représentants de rapporter la présente décision, conformément à l'article L1523-12 §1<sup>er</sup> du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

**Article 5.** – de communiquer copie conforme de la présente résolution à l'intercommunale, pour disposition.

#### Résultats du vote

- Nombre de votants : 51
- Votant pour : PS (21) – MR (15) – CDH (7)
- Vote contre : 0
- S'abstient : ECOLO (8)
- Unanimité.

En séance à Liège, le 28 mai 2015.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Claude KLENKENBERG.

**ECETIA FINANCES SA : CONVENTION D'ACTIONNAIRES À CONCLURE (DOCUMENT 14-15/274).**

M. le Président informe l'Assemblée que ce document a été soumis à l'examen de la 2<sup>ème</sup> Commission.

Ce document n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, la 2<sup>ème</sup> Commission invite dès lors le Conseil à l'adopter par 5 voix pour et 4 abstentions.

M. le Président ouvre la discussion générale. Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 2<sup>ème</sup> Commission sont approuvées à l'unanimité. En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

**RÉSOLUTION**

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, plus particulièrement en ses articles L1523-1 à L1523-25 ;

Vu le Code des Sociétés ;

Vu la loi-programme du 19 décembre 2014 ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 11 décembre 2014 (document 14-15/118) ;

Vu les statuts de l'intercommunale « ECETIA FINANCES, SA » ;

Vu le courrier par lequel l'intercommunale « ECETIA FINANCES, SA » invite la Province de Liège à se prononcer sur le projet de convention d'actionnaires à conclure ;

Vu le projet de convention d'actionnaires proposé par l'intercommunale ;

Sur le rapport du Collège provincial ;

**DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>.** – de rapporter Sa décision du 11 décembre 2014 (document 14-15/118).

**Article 2.** – de prendre connaissance du projet de convention d'actionnaires à conclure.

**Article 3.** – de prendre connaissance du projet de transformer ECETIA Finances SA en société coopérative à responsabilité limitée (SCRL).

**Article 4.** – de prendre connaissance du projet de transformer le capital B de la société anonyme en capital variable dans la société coopérative.

**Article 5.** – de prendre connaissance du projet de réduire le capital D et de le compenser par une émission obligataire d'un même montant à souscrire par les associés privés.

**Article 6.** – d'approuver la réduction de capital symétrique complémentaire à hauteur de 13.541.124,49 euros en faveur de tous les titulaires d'actions à concurrence de 44,07 euros au pair comptable (valeur : 453,07 – 44,07 = 409,00 €).

**Article 7.** – d'approuver la réduction de capital asymétrique à hauteur de 125.597.356,00 euros en faveur des titulaires d'actions D détenant à ce jour plus d'une seule action, BELFIUS et ETHIAS afin qu'ils n'en aient plus que 10 chacun.

**Article 8.** – d'approuver la convention d'actionnaires telle que proposée, reprise en annexe.

**Article 9.** – de charger le Collège provincial des modalités d'exécution de la présente décision.

**Article 10.** – de communiquer copie conforme de la présente résolution à l'intercommunale pour disposition.

En séance à Liège, le 28 mai 2015.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Claude KLENKENBERG.

## CONVENTION D'ACTIONNAIRES

ENTRE les associés de la société coopérative intercommunale ECETIA Finances dont le siège social est établi à 4000 Liège, rue Sainte-Marie n° 5 / 5 à savoir :

Les titulaires de parts A, soit les Villes et Communes de :

- a) 4430 **Ans** ici représenté par Monsieur Stéphane MOREAU, Bourgmestre et Monsieur Walther HERBEN, Directeur général ;
- b) 4670 **Blegny** ici représenté par Monsieur Marc BOLLAND, Bourgmestre et Madame Ingrid ZEGELS, Directrice générale ;
- c) 4040 **Herstal** ici représenté par Monsieur Frédéric DAERDEN, Bourgmestre et Monsieur Patrick DELHAES, Directeur général ;
- d) 4000 **Liège** ici représenté par Monsieur Willy DEMEYER, Bourgmestre et Monsieur Philippe ROUSELLE, Directeur général ;
- e) 4100 **Seraing** ici représenté par Monsieur Alain MATHOT, Bourgmestre et Monsieur Bruno ADAM, Directeur général ;
- f) 4980 **Trois-ponts** ici représenté par Monsieur Francis BAIRIN, Bourgmestre et Monsieur Jean-Pol ANTOINE, Directeur général ;
- g) 4600 **Visé** ici représenté par Monsieur Marcel NEVEN, Bourgmestre et Monsieur Charles HAVARD, Directeur général ;

Les titulaires de parts B, soit les Intercommunales ou leurs sociétés liées suivantes :

- a) **AIDE** dont le siège social est établi à 4420 Saint-Nicolas (Tilleur), rue de la Digue n°25 ici représenté par ..... et ..... ;
- b) **AIEG** dont le siège social est établi à 5050 Namur, rue Fernand Marchand n° 44 ici représenté par ..... et ..... ;
- c) **CILE** dont le siège social est établi à 4031 Angleur, rue du Canal de l'Ourthe n°8 ici représenté par ..... et ..... ;
- d) **IDELUX** dont le siège social est établi à 6700 Arlon, Drève de l'Arc-en-Ciel n°98 ici représenté par ..... et ..... ;
- e) **IDELUX FINANCES** dont le siège social est établi à 6700 Arlon, Drève de l'Arc-en-Ciel n°98 ici représenté par ..... et ..... ;
- f) **INTRADEL** dont le siège social est établi à 4040 Herstal, Port de Herstal – Pré Wigi n° 20 ici représenté par ..... et ..... ;
- g) **SPI** dont le siège social est établi à 4000 Liège, Atrium Vertbois, rue du Vertbois n°11 ici représenté par ..... et ..... ;
- h) **NETHYS** dont le siège social est établi à 4000 Liège, rue Louvrex n°95 ici représenté par ..... et ..... ;
- i) **ECETIA Intercommunale** dont le siège social est établi à 4000 Liège, rue Sainte-Marie n°5/5 ici représenté par Monsieur Jean-Pierre HUPKENS, Président et Madame Sylvianne PORTUGAELS, Directeur général.

Les titulaires de parts C, soit les Provinces de :

- a) **Liège** ici représenté par Monsieur André GILLES, Président du Collège Provincial et par Madame Marianne LONHAY, Directrice générale ;
- b) **Luxembourg** ici représenté par Monsieur Patrick ADAM, Président du Collège Provincial et Monsieur Pierre-Henry GOFFINET, Directeur général.

Les titulaires de parts D, soit les Sociétés :

- a) **Belfius** dont le siège social est établi à 1000 Bruxelles, Boulevard Pacheco n°44 ici représenté par ..... et .....
- b) **Ethias** dont le siège social est établi à 4000 Liège, rue des Croisiers n°24 ici représenté par ..... et .....
- c) **RTBF** dont le siège social est établi à 1044 Bruxelles, Boulevard Auguste Reyers n° 52 ici représenté par ..... et .....

Ci après dénommées « Les Parties ».

En présence d'ECETIA Finances ici représentée par Monsieur Jean-Pierre HUPKENS, Président, et Madame Sylvianne PORTUGAELS, Directeur général, qui feront rapport du contenu des présentes au Conseil d'administration de la société.

## COMPTE TENU DE CE QUI SUIT :

Les parties sont associés de la SCRL ECETIA Finances, intercommunale enregistrée à la BCE sous le numéro 0203.978.726, dont le siège social est établi rue Sainte-Marie, 5/5 à 4000 Liège (ci-après la « Société »).

Belfius et Ethias ont émis le souhait de pouvoir se retirer partiellement du capital de la Société, en raison des contraintes prudentielles qui leurs sont faites respectivement par Bâle III et Solvency II.

En date du 05 novembre 2013, la Société a procédé à une première réduction de capital « symétrique » d'un montant de 76.816.000 EUR en faveur de tous ses actionnaires par réduction à concurrence de 250 EUR du pair comptable de chaque action A, B, C et D et remboursement de cette somme à chaque actionnaire au terme du délai visé à l'article 613 du Code des sociétés. Cette réduction de capital a été financée par les liquidités de la Société.

En date du 23 juin 2015, la Société a procédé à une seconde réduction de capital « symétrique » d'un montant de 13.541.124,49 EUR en faveur de tous ses actionnaires par réduction à concurrence de 44,07 EUR du pair comptable de chaque action A, B, C et D et remboursement de cette somme à chaque actionnaire au terme du délai visé à l'article 613 du Code des sociétés. Cette réduction de capital a été financée par les liquidités de la Société.

Une troisième réduction de capital « asymétrique » sera réalisée au cours d'une assemblée générale du 23 juin 2015 en vue de réduire le capital à concurrence d'un montant de 125.597.356,00 EUR par remboursement des titulaires de parts D détenant plus d'une seule part à la date de l'assemblée générale du 23 juin 2015, soit le remboursement de 85.983 parts à BELFIUS et de 122.900 parts à ETHIAS en manière telle qu'ils en détiendront désormais 10 chacun.

Cette réduction de capital « asymétrique » est compensée par l'émission d'un **Emprunt obligataire** (ci-après l'« Emprunt » ou les « Obligations ») d'un montant de 85.440.000,00 EUR qui sera souscrit par ETHIAS et BELFIUS et libéré, au terme du délai de l'article 613 du Code des sociétés, par compensation des actions D remboursées.

A l'occasion de l'Assemblée générale du 23 juin 2015, la Société est transformée en SCRL, son capital fixe est ramené à 73.620,00 EUR et son capital variable à 40.164.209,00 EUR.

Dans le cadre de la transformation de la Société, les titulaires d'actions B, détenant plus d'une part, reçoivent chacun 20 parts B1, dotées du droit de vote, et se répartissent entre eux, au prorata de leurs anciennes actions B, 98.201 parts B2 dépourvues du droit de vote (ci-après les « Parts B2 »).

A la suite de ces opérations, l'actionariat de la Société est désormais réparti de la manière suivante :

<b>Capital</b>	<b>Nombre</b>	<b>Valeurs (en €)</b>	<b>%</b>
<b>Parts A</b>	<b>34</b>	<b>13.906</b>	<b>19%</b>
Ans	10	4.090	5,56%
Blégny	10	4.090	5,56%
Herstal	1	409	0,56%
Liège	1	409	0,56%
Seraing	10	4.090	5,56%
Trois-Ponts	1	409	0,56%
Visé	1	409	0,56%
<b>Parts B</b>	<b>123</b>	<b>50.307</b>	<b>68%</b>
AIDE	20	8.180	11,11%
AIEG	1	409	0,56%
CILE	20	8.180	11,11%
IDELUX	1	409	0,56%
IDELUX FINANCES	1	409	0,56%
INTRADEL	20	8.180	11,11%
SPI	20	8.180	11,11%
NETHYS	20	8.180	11,11%
ECETIA INTERCOMMUNALE	20	8.180	11,11%
<b>Parts C</b>	<b>2</b>	<b>818</b>	<b>1%</b>
Province de Liège	1	409	0,56%
Province de Luxembourg	1	409	0,56%
<b>Parts D</b>	<b>21</b>	<b>8.589</b>	<b>12%</b>
BELFIUS	10	4.090	5,56%
ETHIAS	10	4.090	5,56%
RTBF	1	409	0,56%
<b>Total</b>	<b>180</b>	<b>73.620</b>	<b>100%</b>

Ces mesures indispensables au financement, à la stabilité et à la bonne fin de la Société n'ont été consenties qu'à la condition de conclure la présente convention d'actionnaires qui, par nature, a vocation à régler la collaboration des parties pour la durée estimée des droits et obligations actuels de la Société.

Par les présentes, les parties organisent dès lors, dans l'intérêt de la Société, certaines modalités de leur partenariat au sein de la Société en complément des statuts sociaux et tout en réaffirmant que la définition de sa stratégie sera de la compétence des organes de la Société.

**IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT** et les parties s'engagent à agir de sorte que les articles suivants puissent être réalisés :

### **Article 1**

**1.1.** La Société se limitera, à compter de la signature de la présente, aux deux activités suivantes :

- la gestion au sens large des financements qu'elle avait consentis à la date de la réduction du capital (ci-après les « Anciens Financements »), jusqu'à l'échéance de ceux-ci ;
- des opérations de leasing immobilier, sans limitation dans le temps, à la condition que ces opérations soient financées par des fonds de tiers et n'exigent pas une augmentation, ni ne s'opposent à une réduction, des fonds propres de la Société.

**1.2.** Dans les limites assignées au présent article, les organes de la Société conservent la plénitude de leurs pouvoirs de gestion.

### **Article 2**

**2.1.** La Société a conclu, en date du 15 janvier 2013, une association de frais avec la SCRL intercommunale Ecetia Intercommunale, qui fait l'objet de l'Annexe 1.

La gérance de cette association est assumée par Ecetia Intercommunale, moyennant une cotisation à verser par la Société fixée de la manière suivante :

<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
673.943	687.322	700.968	390.958	398.678	406.551	414.582
<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	
422.774	431.129	439.652	448.345	457.212	466.256	

**2.2.** Conformément à l'article 4 de la convention d'association, les parties conviennent que la Société ne résiliera pas la convention avant le 31 décembre 2027.

### **Article 3**

**3.1.** Immédiatement après l'approbation des comptes annuels de la Société, et pour la première fois après l'approbation des comptes annuels 2015, la Société affectera chaque année, conformément à ce qui est dit à l'article 3.3., la partie de sa trésorerie égale au montant du remboursement, en principal, des Anciens Financements octroyés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et remboursés au cours de l'exercice social concerné (ci-après la « Trésorerie affectée ») au rachat des Obligations et au remboursement des Parts B2, dont le retrait aura été demandé depuis l'approbation des précédents comptes annuels.

La Société mettra tout en œuvre pour récupérer les sommes dues au plus tard dans les délais fixés par les plans d'apurement relatifs à chacun des emprunts consentis avant le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

**3.2.** Chaque année, le Conseil d'administration qui arrête les comptes annuels à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, détermine le montant de la Trésorerie affectée.

Le Conseil d'administration détermine, à l'occasion de la même réunion, conformément à l'article



3.3. :

- le montant à consacrer au rachat des Obligations ;
- le montant à consacrer au remboursement des parts B2.

Le Conseil informe, sans délai, les titulaires de parts B2 du nombre de parts dont il autorisera pour chacun le retrait, compte tenu du montant à consacrer au remboursement des parts B2. Les titulaires de parts B2 qui n'ont pas, à ce moment, déjà fait une demande de retrait de parts ou ont fait une demande de retrait de parts pour un montant inférieur à celui qui sera autorisé par le Conseil d'administration, s'engagent à solliciter, avant l'Assemblée générale ordinaire qui doit approuver les comptes annuels, un retrait de parts pour un montant correspondant au montant qui sera autorisé par le Conseil d'administration et dont celui-ci les a informés.

Immédiatement après l'approbation des comptes annuels par l'assemblée générale, le conseil d'administration décidera :

- le rachat des Obligations ;
- l'autorisation des retraits de parts B2 sollicités par leurs titulaires.

Le Conseil d'administration doit autoriser les retraits de parts B2, si les montants à rembourser en conséquence de ces retraits ne dépassent pas le montant à consacrer au remboursement conformément à l'article 3.3. En cas de dépassement, le Conseil d'administration n'autorise les retraits de parts qu'après réduction proportionnelle du nombre de parts retirées par chaque associé.

Les montants dus seront payés dans les [...] jours de la décision d'autorisation.

**3.3. La Trésorerie affectée sera répartie comme suit :**

**a) Le montant consacré au rachat des Obligations sera égal à**

$$\frac{\text{Emprunt}}{\text{Emprunt} + \text{Capital B2}} \quad \times \text{Trésorerie affectée}$$

Où

Emprunt = montant restant dû en vertu de l'Emprunt (capital et intérêts courus)

Capital B2 = montant du capital de la Société représentés par les parts B2.

**b) Le montant consacré au remboursement des Parts B2 sera égal à**

$$\frac{\text{Capital B 2}}{\text{Emprunt} + \text{Fonds propres E}} \quad \times \text{Trésorerie affectée}$$

Où

Emprunt = montant restant dû en vertu de l'Emprunt (capital et intérêts courus)

Capital B2 = montant du capital de la Société représentés par les parts B2.

Sous réserve que l'application de ces formules le permette, la société remboursera annuellement un nombre de Parts B2 et rachètera annuellement un nombre d'Obligations correspondant au minimum<sup>1</sup> aux proportions suivantes du capital de la Société représenté par les Parts B2 et dudit emprunt : 4% de 2015 à 2020 ; 3% de 2021 à 2030 ; 1,5% de 2031 à 2033, 0,5% de 2034 à 2039 et 0,10% en 2040.

La partie de la Trésorerie affectée consacrée annuellement, respectivement, au remboursement de Parts B2 et au rachat d'Obligations sera répartie entre, d'une part, tous les titulaires de Parts B2, d'autre part, tous les créanciers obligataires proportionnellement au nombre de Parts B2 et d'obligations détenues par chacun.

#### **Article 4**

**4.1.** Le bénéfice distribuable réalisé par la Société sera réparti de la sorte, pour la première fois à partir de l'approbation des comptes 2015.

a) 5 % seront affectés à la réserve légale, jusqu'à ce que la réserve atteigne 10% du capital social.

Dès qu'une partie de la réserve légale devient disponible, pour quelque raison que ce soit, elle est transférée au poste « réserves disponibles » du bilan.

b) Un dividende sera distribué aux associés, dont le taux, par rapport au capital souscrit, est, dans la mesure du bénéfice distribuable, au moins égal à celui de l'intérêt fixe servi aux Obligations pour l'exercice concerné.

c) L'éventuel solde est comptabilisé comme bénéfice reporté et constitue, avec les éventuelles réserves disponibles, le Montant affecté visé à l'article 4.2.

**4.2.** Immédiatement après l'approbation des comptes annuels de la Société, et pour la première fois après l'approbation des comptes annuels 2015, la Société devra affecter, conformément à ce qui est dit à l'article 4.4., un montant égal à ses réserves disponibles et son bénéfice reporté (ci-après le « Montant affecté ») au rachat des Obligations et au remboursement des Parts B2 dont le retrait aura été demandé depuis l'approbation des précédents comptes annuels.

**4.3.** Chaque année, le Conseil d'administration qui arrête les comptes annuels à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale, détermine le Montant affecté.

Le Conseil d'administration détermine, à l'occasion de la même réunion, conformément aux articles 4.1. et 4.4. :

- le montant du dividende à proposer au vote de l'Assemblée générale ;
- le montant de l'intérêt variable à servir aux Obligations conformément à l'Emprunt obligataire ;
- le montant à consacrer au rachat des Obligations ;
- le montant à consacrer au remboursement des Parts B2.

Le Conseil d'administration informe, sans délai, les titulaires de parts B2 du nombre de parts dont il

<sup>1</sup> Les pourcentages mentionnés sont indiqués à titre purement informatif.

autorisera pour chacun le retrait compte tenu du montant à consacrer au remboursement des parts B2. Les titulaires de parts B2 qui n'ont pas, à ce moment, déjà fait une demande de retrait de parts ou ont fait une demande de retrait de parts pour un montant inférieur à celui qui sera autorisé par le Conseil d'administration, s'engagent à solliciter, avant l'Assemblée générale ordinaire qui doit approuver les comptes annuels, un retrait de parts pour un montant correspondant au montant qui sera autorisé par le Conseil d'administration et dont celui-ci les a informés.

A défaut pour tout ou partie des titulaires de parts B2 d'avoir sollicité le retrait de leurs parts conformément à l'alinéa précédent, ils seront réputés renoncer, à l'égard de la Société, au dividende afférent aux parts dont le retrait n'a pas été sollicité et qui devrait leur être versé en application de l'article 4.1.b). Le montant correspondant à ce dividende sera comptabilisé comme produit exceptionnel dans le chef de la Société.

Immédiatement après l'approbation des comptes annuels par l'Assemblée générale, le Conseil d'administration décidera :

- le rachat des Obligations ;
- l'autorisation des retraits de Parts B2 sollicités par leurs titulaires.

Le Conseil d'administration doit autoriser les retraits de parts B2 si les montants à rembourser en conséquence de ces retraits ne dépassent pas le montant à consacrer au remboursement conformément à l'article 4.4. En cas de dépassement, le Conseil d'administration n'autorise les retraits de parts qu'après réduction proportionnelle du nombre de parts retirées par chaque associé.

Les montants dus seront payés dans les [...] jours de la décision d'autorisation.

**4.4. Le Montant affecté sera réparti comme suit :**

**a) Le montant consacré au rachat des Obligations sera égal à**

$$\frac{\text{Emprunt}}{\text{Emprunt} + \text{Capital B2}} \times \text{Montant affecté}$$

Où

Emprunt = montant restant dû en vertu de l'Emprunt (capital et intérêts courus)

Capital B2 = montant du capital de la Société représenté par les parts B2.

**b) Le montant consacré au remboursement de Parts bénéficiaires sera égal à**

$$\frac{\text{Capital B2}}{\text{Emprunt} + \text{Capital B2}} \times \text{Montant affecté}$$

Où

Emprunt = montant restant dû en vertu de l'Emprunt (capital et intérêts courus)

Capital B2 = montant du capital de la Société représenté par les Parts B2.

La partie du Montant affecté consacrée annuellement, respectivement, au remboursement de Parts B2 et au rachat d'Obligations sera répartie entre, d'une part, tous les titulaires de Parts B2, d'autre part, tous les créanciers obligataires proportionnellement au nombre de Parts B2 et d'obligations détenues par chacun.

#### **Article 5**

Ecetia Intercommunale consent aux communes et provinces signataires de la présente convention une option de vente sur les parts A et C dont elles sont propriétaires, aux conditions suivantes :

- l'option peut être exercée pour un prix égal à 409,00 EUR ;
- l'option peut être exercée pendant toute la durée de la présente convention ;
- l'option doit être levée par lettre recommandée à la poste ;
- l'option ne peut être levée si elle a pour effet que le nombre d'associés communaux deviendrait inférieur à deux.

Les parties s'engagent à ce que le Conseil d'administration donne son agrément aux cessions qui interviendraient à la suite de la levée de l'option.

Les parts A et C ainsi acquises par Ecetia Intercommunale seront converties dans les meilleurs délais en parts B1.

#### **Article 6**

**6.1.** La présente convention est conclue pour une période de 5 ans, renouvelable de manière tacite pour de nouvelles périodes successives de 5 ans et jusqu'au 31 décembre 2040 au plus tard. Elle ne pourra être résiliée, à l'échéance de chaque quinquennat, que moyennant un préavis notifié par courrier recommandé à chaque partie, au plus tôt 18 mois et au plus tard 15 mois avant l'échéance.

La présente convention sera en tout état de cause renouvelée de manière automatique, nonobstant tout préavis de résiliation par une ou plusieurs parties, si la Société réalise, pendant les 3 premiers exercices du quinquennat, au moins 70 % des engagements de remboursement de Parts B2 et de rachat d'Obligations visées à l'article 3.3., *in fine*, ci-dessus.

**6.2.** Les parties se portent fort que leurs représentants au Conseil d'administration de la Société adopteront, au plus prochain Conseil d'administration, un règlement d'ordre intérieur conforme au texte qui fait l'objet de l'Annexe 2.

**6.3** Aucune des parties ne pourra céder le contrat ou les droits ou obligations qui en découlent, sans l'accord préalable et écrit des autres parties.

**6.4.** La nullité d'une (partie de) clause du présent contrat n'affectera pas la validité des autres (parties de) clauses du contrat. Les parties s'engagent, dans ce cas, à y substituer la (partie de) clause la plus proche jugée valable.

**6.5.** Le présent contrat contient l'intégralité de l'accord entre parties relatif à son objet. Le présent contrat remplace toutes autres propositions, offres, déclarations, engagements ou accords antérieurs des parties relatifs à cet objet.

6.6. Toute modification au présent contrat devra être expressément constatée dans un écrit dûment signé par chacune des parties. Aucune des parties ne pourra (notamment) se prévaloir d'une modification verbale ou tacite du contrat.

6.7. Toute renonciation à un droit quelconque découlant du présent contrat devra être expressément constatée dans un écrit émanant de la partie qui renonce à ce droit. Aucune partie ne pourra notamment se prévaloir d'une renonciation verbale ou tacite de l'autre partie à un droit découlant du contrat.

6.8. Tous différends découlant du présente contrat ou en relation avec celui-ci seront tranchés définitivement par les juridictions de l'arrondissement de Liège – division Liège.

Fait à Liège, en 22 exemplaires originaux,

**Les associés « A »**

**Commune d'Ans**  
« Lu et approuvé »

**Commune de Blegny**  
« Lu et approuvé »

Walther HERBEN  
Directeur général

Stéphane MOREAU  
Bourgmestre

Ingrid ZEGELS  
Directrice générale

Marc BOLLAND  
Bourgmestre

**Commune d'Herstal**  
« Lu et approuvé »

**Ville de Liège**  
« Lu et approuvé »

Patrick DELHAES  
Directeur général

Frédéric DAERDEN  
Bourgmestre

Philippe ROUSELLE  
Directeur général

Willy DEMEYER  
Bourgmestre

**Commune de Seraing**  
« Lu et approuvé »

**Commune de Trois-Ponts**  
« Lu et approuvé »

Bruno ADAM  
Directeur général

Alain MATHOT  
Bourgmestre

Jean-Pol ANTOINE  
Directeur général

Francis BAIRIN  
Bourgmestre

**Commune de Visé**  
« Lu et approuvé »

Charles HAVARD  
Directeur général

Marcel NEVEN  
Bourgmestre

**Les associés « B »**

**Pour AIDE**  
« Lu et approuvé »

**Pour AIEG**  
« Lu et approuvé »

.....  
.....

**Pour CILE**  
« Lu et approuvé »

**Pour IDELUX**  
« Lu et approuvé »

.....  
.....

**Pour IDELUX FINANCES**  
« Lu et approuvé »

**Pour INTRADEL**  
« Lu et approuvé »

.....  
.....

**Pour SPI**  
« Lu et approuvé »

**Pour NETHYS**  
« Lu et approuvé »

.....  
.....

**Pour ECETIA Intercommunale**  
« Lu et approuvé »

Sylvianne PORTUGAELS  
Directeur général

Jean-Pierre HUPKENS  
Président

**Les associés « C »**

**Province de Liège**  
« Lu et approuvé »

**Province du Luxembourg**  
« Lu et approuvé »

Marianne LONHAY  
Directrice générale

André GILLES  
Président du Collège  
Provincial

P.-H. GOFFINET  
Directeur général

Patrick ADAM  
Président du Collège  
Provincial

**Les associés « D »**

**Pour BELFIUS**  
« Lu et approuvé »

**Pour Ethias**  
« Lu et approuvé »

.....  
.....

**Pour RTBF**  
« Lu et approuvé »

.....  
.....

En présence d'ECETIA Finances SA pour prise d'acte,

Sylvianne PORTUGAELS  
Directeur général

Jean-Pierre HUPKENS  
Président



**Annexe**

Règlement d'ordre intérieur

### Règlement d'ordre intérieur du conseil d'administration

Belfius et Ethias ont émis le vœu de pouvoir se retirer partiellement du capital de la Société, en raison des contraintes prudentielles qui leurs sont faites respectivement par Bâle III et Solvency II.

En date du 05 novembre 2013, la Société a procédé à une première réduction de capital « symétrique » d'un montant de 76.816.000 EUR en faveur de tous ses actionnaires par réduction à concurrence de 250 EUR du pair comptable de chaque action A, B, C et D et remboursement de cette somme à chaque actionnaire au terme du délai visé à l'article 613 du Code des sociétés. Cette réduction de capital a été financée par les liquidités de la Société.

En date du 23 juin 2015, la Société a procédé à une seconde réduction de capital « symétrique » d'un montant de 13.541.124,49 EUR en faveur de tous ses actionnaires par réduction à concurrence de 44,07 EUR du pair comptable de chaque action A, B, C et D et remboursement de cette somme à chaque actionnaire au terme du délai visé à l'article 613 du Code des sociétés. Cette réduction de capital a été financée par les liquidités de la Société.

Une troisième réduction de capital « asymétrique » est réalisée au cours de l'assemblée générale du 23 juin 2015 en vue de réduire le capital à concurrence d'un montant de 125.597.356,00 EUR par remboursement des titulaires d'actions D détenant plus d'une seule action à la date de l'assemblée générale du 16 décembre 2014, soit le remboursement de 85.983 actions à BELFIUS et de 122.900 actions à ETHIAS en manière telle qu'ils en détiendront désormais 10 chacun.

Cette réduction de capital « asymétrique » est compensée par l'émission d'un **Emprunt obligataire** (ci-après l'« Emprunt » ou les « Obligations ») d'un montant de 85.440.000,00 EUR qui seront souscrites par ETHIAS et BELFIUS et libérées, au terme du délai de l'article 613 du Code des sociétés, par compensation des actions D remboursées.

A l'occasion de l'assemblée générale du 23 juin 2015, la Société est transformée en SCRL, son capital fixe est ramené à 73.620,00 EUR et son capital variable à 40.164.209,00 EUR.

Dans le cadre de la transformation de la Société, les titulaires d'actions B, détenant plus d'une part, reçoivent chacun 20 parts B1, dotées du droit de vote, et se répartissent entre eux, au prorata de leurs anciennes actions B, 98.201 parts B2 dépourvues du droit de vote (ci-après les « Parts B2 »).

A la suite de ces opérations, l'actionnariat de la Société est désormais réparti de la manière suivante :

<b>Capital</b>	<b>Nombre</b>	<b>Valeurs (en €)</b>	<b>%</b>
<b>Parts A</b>	<b>34</b>	<b>13.906</b>	<b>19%</b>
Ans	10	4.090	5,56%
Blégny	10	4.090	5,56%
Herstal	1	409	0,56%
Liège	1	409	0,56%
Seraing	10	4.090	5,56%
Trois-Ponts	1	409	0,56%
Visé	1	409	0,56%
<b>Parts B</b>	<b>123</b>	<b>50.307</b>	<b>68%</b>
AIDE	20	8.180	11,11%
AIEG	1	409	0,56%
CILE	20	8.180	11,11%
IDELUX	1	409	0,56%
IDELUX FINANCES	1	409	0,56%
INTRADEL	20	8.180	11,11%
SPI	20	8.180	11,11%
NETHYS	20	8.180	11,11%
ECETIA INTERCOMMUNALE	20	8.180	11,11%
<b>Parts C</b>	<b>2</b>	<b>818</b>	<b>1%</b>
Province de Liège	1	409	0,56%
Province de Luxembourg	1	409	0,56%
<b>Parts D</b>	<b>21</b>	<b>8.589</b>	<b>12%</b>
BELFIUS	10	4.090	5,56%
ETHIAS	10	4.090	5,56%
RTBF	1	409	0,56%
<b>Total</b>	<b>180</b>	<b>73.620</b>	<b>100%</b>

Ces modifications au sein de l'actionnariat ont, au regard des droits et obligations actuels de la Société, nécessité l'adoption des mesures suivantes.

Ces mesures indispensables au financement, à la stabilité et à la bonne fin de la Société n'ont été consenties qu'à la condition de conclure une convention d'actionnaires et d'adopter le présent règlement d'ordre intérieur qui, par nature, a vocation à régler le fonctionnement de la Société pour la durée estimée des droits et obligations actuels de la Société.

En conséquence, le Conseil d'administration du 21 avril 2015 adopte le présent règlement d'ordre intérieur :

### **Article 1**

La Société se limitera, à compter de l'adoption du présent règlement d'ordre intérieur, aux deux activités suivantes :

- la gestion au sens large des financements qu'elle avait consentis à la date de la réduction du capital du 05 novembre 2013 (ci-après les « Anciens Financements »), jusqu'à l'échéance de ceux-ci ;
- des opérations de leasing immobilier, sans limitation dans le temps, à la condition que ces opérations soient financées par des fonds de tiers et n'exigent pas une augmentation, ni ne s'opposent à une réduction, des fonds propres de la Société.

### **Article 2**

La Société a conclu, en date du 15 janvier 2013, une association de frais avec la SCRL intercommunale Ecetia Intercommunale, qui fait l'objet de l'Annexe 1.

La gérance de cette association est assumée par Ecetia Intercommunale, moyennant une cotisation à verser par la Société fixée de la manière suivante :

<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
673.943	687.322	700.968	390.958	398.678	406.551	414.582
<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	
422.774	431.129	439.652	448.345	457.212	466.256	

### **Article 3**

**3.1.** Immédiatement après l'approbation des comptes annuels de la Société, et pour la première fois après l'approbation des comptes annuels 2015, le Conseil d'administration affectera, conformément à ce qui est dit à l'article 3.3., chaque année la partie de la trésorerie de la Société égale au montant du remboursement, en principal, des Anciens Financements octroyés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et remboursés au cours de l'exercice social concerné (ci-après la « Trésorerie affectée ») au rachat des Obligations et au remboursement des Parts B2 dont le retrait aura été demandé depuis l'approbation des précédents comptes annuels.

La Société mettra tout en œuvre pour récupérer les sommes dues dans les délais fixés par les plans d'apurement relatifs à chacun des emprunts consentis avant le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

**3.2.** Chaque année, le Conseil d'administration qui arrête les comptes annuels à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale, détermine le montant de la Trésorerie affectée.

Le Conseil d'administration détermine, à l'occasion de la même réunion, conformément à l'article 3.3. :

- le montant à consacrer au rachat des Obligations ;
- le montant à consacrer au remboursement des parts B2.

Le Conseil informe, sans délai, les titulaires de parts B2 du nombre de parts dont il autorisera pour chacun le retrait compte tenu du montant à consacrer au remboursement des parts B2. Les titulaires de parts B2 qui n'ont pas, à ce moment, déjà fait une demande de retrait de parts ou ont fait une demande de retrait de parts pour un montant inférieur à celui qui sera autorisé par le Conseil d'administration, s'engagent à solliciter, avant l'Assemblée générale ordinaire qui doit approuver les comptes annuels, un retrait de parts pour un montant correspondant au montant qui sera autorisé par le Conseil d'administration et dont celui-ci les a informés.

Immédiatement après l'approbation des comptes annuels par l'Assemblée générale, le Conseil d'administration décidera :

- le rachat des Obligations ;
- l'autorisation des retraits de parts B2 sollicités par leurs titulaires.

Le Conseil d'administration doit autoriser les retraits de parts B2 si les montants à rembourser en conséquence de ces retraits ne dépassent pas le montant à consacrer au remboursement conformément à l'article 3.3. En cas de dépassement, le Conseil d'administration n'autorise les retraits de parts qu'après réduction proportionnelle du nombre de parts retirées par chaque associé.

Les montants dus seront payés dans les [...] jours de la décision d'autorisation.

### 3.3. La Trésorerie affectée sera répartie comme suit :

#### a) Le montant consacré au rachat des Obligations sera égal à

$$\frac{\text{Emprunt}}{\text{Emprunt} + \text{Capital B2}} \quad \times \text{Trésorerie affectée}$$

Où

Emprunt = montant restant dû en vertu de l'Emprunt (capital et intérêts courus)

Capital B2 = montant du capital de la Société représenté par les Parts B2.

#### b) Le montant consacré au remboursement des Parts bénéficiaires sera égal à

$$\frac{\text{Capital B2}}{\text{Emprunt} + \text{Capital B2}} \quad \times \text{Trésorerie affectée}$$

Où

Emprunt = montant restant dû en vertu de l'Emprunt (capital et intérêts courus)

Capital B2 = montant du capital de la Société représenté par les Parts B2.

Sous réserve que l'application de ces formules le permette, la Société remboursera annuellement un nombre de Parts B2 et rachètera annuellement un nombre d'Obligations correspondant au minimum<sup>2</sup> aux proportions suivantes du capital de la Société représenté par les Parts B2 et dudit emprunt : 4% de 2015 à 2020 ; de 3% de 2021 à 2030 ; 1,5% de 2031 à 2033, 0,5% de 2034 à 2039 et 0,10% en 2040.

<sup>2</sup> Les pourcentages mentionnés sont indiqués à titre purement informatif.

La partie de la Trésorerie affectée consacrée annuellement, respectivement, au remboursement de Parts B2 et au rachat d'Obligations sera répartie entre, d'une part, tous les titulaires de Parts B2, d'autre part, tous les créanciers obligataires proportionnellement au nombre de Parts B2 et d'Obligations détenues par chacun.

#### **Article 4**

**4.1.** Le Conseil d'administration proposera à l'assemblée générale que, à partir de l'exercice 2015, le bénéfice distribuable réalisé par la Société soit réparti de la sorte :

a) 5 % seront affectés à la réserve légale, jusqu'à ce que la réserve atteigne 10% du capital social.

Dès qu'une partie de la réserve légale devient disponible, pour quelque raison que ce soit, elle est transférée au poste « réserves disponibles » du bilan.

b) Un dividende sera distribué aux associés, dont le taux, par rapport au capital souscrit, est, dans la mesure du bénéfice distribuable, au moins égal à celui de l'intérêt fixe servi aux Obligations pour l'exercice concerné.

c) L'éventuel solde est comptabilisé comme bénéfice reporté et constitue, avec les éventuelles réserves disponibles, le Montant affecté visé à l'article 4.2.

**4.2.** Immédiatement après l'approbation des comptes annuels de la Société, et pour la première fois après l'approbation des comptes annuels 2015, la Société pourra affecter, conformément à ce qui est dit à l'article 4.4., un montant égal à ses réserves disponibles et son bénéfice reporté (ci-après le « Montant affecté ») au rachat des Obligations et au remboursement des Parts B2 dont le retrait aura été demandé depuis l'approbation des précédents comptes annuels.

**4.3.** Chaque année, le Conseil d'administration qui arrête les comptes annuels à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale, détermine le Montant affecté.

Le Conseil d'administration détermine, à l'occasion de la même réunion, conformément aux articles 4.1. et 4.4. :

- le montant du dividende à proposer au vote de l'Assemblée générale ;
- le montant de l'intérêt variable à servir aux Obligations conformément à l'Emprunt obligataire ;
- le montant à consacrer au rachat des Obligations ;
- le montant à consacrer au remboursement des Parts B2.

Le Conseil d'administration informe, sans délai, les titulaires de parts B2 du nombre de parts dont il autorisera pour chacun le retrait compte tenu du montant à consacrer au remboursement des parts B2. Les titulaires de parts B2 qui n'ont pas, à ce moment, déjà fait une demande de retrait de parts ou ont fait une demande de retrait de parts pour un montant inférieur à celui qui sera autorisé par le Conseil d'administration, s'engagent à solliciter, avant l'Assemblée générale ordinaire qui doit approuver les comptes annuels, un retrait de parts pour un montant correspondant au montant qui

sera autorisé par le Conseil d'administration et dont celui-ci les a informés.

A défaut pour tout ou partie des titulaires de parts B2 d'avoir sollicité le retrait de leurs parts conformément à l'alinéa précédent, ils seront réputés renoncer, à l'égard de la Société, au dividende afférent aux parts dont le retrait n'a pas été sollicité et qui devrait leur être versé en application de l'article 4.1.b). Le montant correspondant à ce dividende sera comptabilisé comme produit exceptionnel dans le chef de la Société.

Immédiatement après l'approbation des comptes annuels par l'Assemblée générale, le Conseil d'administration décidera :

- le rachat des Obligations ;
- l'autorisation des retraits de Parts B2 sollicités par leurs titulaires.

Le Conseil d'administration doit autoriser les retraits de parts B2, si les montants à rembourser en conséquence de ces retraits ne dépassent pas le montant à consacrer au remboursement conformément à l'article 4.4. En cas de dépassement, le Conseil d'administration n'autorise les retraits de parts qu'après réduction proportionnelle du nombre de parts retirées par chaque associé.

Les montants dus seront payés dans les [...] jours de la décision d'autorisation.

**4.4. Le Montant affecté sera réparti comme suit :**

**a) Le montant consacré au rachat des Obligations sera égal à**

$$\frac{\text{Emprunt}}{\text{Emprunt} + \text{Capital B2}} \quad \times \text{Montant affecté}$$

Où

Emprunt = montant restant dû en vertu de l'Emprunt (capital et intérêts courus)

Capital B2 = montant du capital de la Société représenté par les Parts B2.

**b) Le montant consacré au remboursement des Parts bénéficiaires sera égal à**

$$\frac{\text{Capital B2}}{\text{Emprunt} + \text{Capital B2}} \quad \times \text{Montant affecté}$$

Où

Emprunt = montant restant dû en vertu de l'Emprunt (capital et intérêts courus)

Capital B2 = montant du capital de la Société représenté par les Parts B2.

#### **Article 5**

Le Conseil d'administration donnera son agrément à toute cession d'actions A entre les communes associées et Ecetia Intercommunale.

## **Article 6**

Le règlement d'ordre intérieur est valable jusqu'au 31 décembre 2040, sauf modification ou abrogation anticipée par le Conseil d'administration, aux conditions de présence et de majorité prévues par les statuts.



**OCTROI DE SUBVENTIONS EN MATIÈRE SOCIALE – DEMANDE DE SOUTIEN DE L'ASBL « LES ECOLES DE L'ACIS - CENTRE SCOLAIRE NOTRE-DAME DE CEREXHE-HEUSEUX » (DOCUMENT 14-15/275).**

M. le Président informe l'Assemblée que ce document a été soumis à l'examen de la 2<sup>ème</sup> Commission.

Ce document ayant soulevé des questions, M. André GERARD, Conseiller provincial, fait rapport sur celui-ci au nom de la 2<sup>ème</sup> Commission, laquelle invite l'Assemblée à l'adopter par 5 voix pour et 4 abstentions.

M. le Président ouvre la discussion générale. Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 2<sup>ème</sup> Commission sont approuvées à l'unanimité. En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

## **RÉSOLUTION**

### **LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,**

Vu le Décret du Parlement wallon du 31 janvier 2013 entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2013, modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L3331-1, à L3331-8, contenus au Livre IV, Titre III ;

Vu la circulaire du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, Paul FURLAN, datée du 30 mai 2013 portant sur l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Attendu que ledit Décret attribue compétence au Conseil provincial pour l'octroi de subventions telles qu'elles y sont définies ;

Vu la demande de subvention introduite par l'ASBL « Les Ecoles de l'ACIS - Centre Scolaire Notre-Dame de Cerexhe-Heuseux » tendant à l'obtention d'un soutien de l'Institution provinciale dans le cadre l'acquisition d'un tableau interactif ;

Considérant que la demande, telle que motivée par le demandeur et explicitée par le service émetteur dans la fiche de renseignements qu'il transmet à l'appui de la demande, atteste que ce projet participe à la promotion de l'intégration des personnes souffrant d'un handicap ;

Attendu que l'objet à subventionner, présenté à des fins non lucratives, répond, de ces chefs, aux exigences portées par l'article L3331-2, du CDLD, en ce qu'il impose que la subvention dont question corresponde à une aide du pouvoir provincial à l'endroit d'une proposition de développer une activité ou un événement s'inscrivant dans les priorités définies par la politique provinciale et relevant de l'intérêt provincial ;

Considérant par ailleurs que l'achat projeté est conforme aux dispositions statutaires de l'organisation définissant les buts qu'il poursuit ;

Attendu que le bénéficiaire a joint à sa demande le budget de l'achat envisagé, ainsi que le budget de l'année et ses comptes annuels les plus récents ;

Attendu au regard des considérations qui précèdent, qu'il échet de rencontrer la demande de subvention susvisée, dans les limites des crédits inscrits au budget provincial ;

Attendu qu'il résulte du dossier ainsi que de la nature même de la subvention qu'aucun règlement, ni convention ne modélise les conditions d'octroi et d'emploi de cette subvention ;

Sur le rapport du Collège provincial,

## DÉCIDE

**Article 1<sup>er</sup>.** – D’octroyer, à titre de subvention en espèces, dans les limites des crédits inscrits à cet effet au budget provincial, à l’Asbl « Les Ecoles de l’ACIS - Centre Scolaire Notre-Dame de Cerexhe-Heuseux », Rue de l’Institut, 40 à 4632 Cerexhe-Heuseux, un montant de 3.000,00 EUR, dans le but d’aider le bénéficiaire à acheter un tableau interactif.

**Article 2.** – L’organisation bénéficiaire respectera la finalité de la subvention accordée sous peine d’être contrainte de procéder à sa restitution, telle que prévue en cas de non-respect de cette finalité, par application des articles L3331-6, et L3331-8, §1<sup>er</sup>, 1<sup>o</sup>, du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

**Article 3.** – Toutes les dispositions susceptibles d’être mises à charge du bénéficiaire en exécution des dispositions impératives du Livre IV, Titre III du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation sont applicables à l’exécution de la présente décision.

**Article 4.** – Le bénéficiaire devra produire, dans les trois mois suivant l’achat pour lequel la subvention est allouée, les justificatifs d’utilisation du montant octroyé. Ces justificatifs consisteront en factures, extraits de compte bancaire.

**Article 5.** – Le Collège provincial procèdera à l’engagement ainsi qu’à l’ordonnancement de la présente résolution, en un versement unique avant la production des justificatifs par le bénéficiaire.

**Article 6.** – Le service des Affaires sociales est chargé :  
- de procéder, dès après l’expiration du délai accordé au bénéficiaire pour produire les pièces justificatives, au contrôle de l’utilisation de la subvention ainsi octroyée ;  
- de rendre compte de ce contrôle au Conseil provincial par la voie du prochain rapport annuel d’activités suivant la réalisation dudit contrôle.

**Article 7.** – Le Collège provincial est chargé de notifier cette résolution au bénéficiaire concerné, sous les signatures du Député provincial rapporteur et de Madame la Directrice générale provinciale.

En séance à Liège, le 28 mai 2015

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Claude KLENKENBERG.

**OCTROI DE SUBVENTIONS EN MATIÈRE DE CULTURE – DEMANDE DE SOUTIEN DE L'ASBL « ESPÈCES DE... » (DOCUMENT 14-15/253).**

**OCTROI DE SUBVENTIONS EN MATIÈRE DE CULTURE – DEMANDE DE SOUTIEN DE L'ASBL « CLAP » (DOCUMENT 14-15/254).**

**OCTROI DE SUBVENTIONS EN MATIÈRE DE CULTURE – DEMANDES DE SOUTIEN DE 6 ASBL : « FESTIVAL VACANCES THÉÂTRE STAVELOT », « FESTIVAL DE STAVELOT », « FESTIVAL ROYAL DE THÉÂTRE DE SPA », « MUSIQUE À SPA », « FESTIVAL D'ART », « LE FESTIVAL DE LIÈGE, LES NUITS DE SEPTEMBRE » (DOCUMENT 14-15/255).**

**OCTROI DE SUBVENTIONS EN MATIÈRE DE CULTURE – DEMANDE DE SOUTIEN DE L'ASBL « CENTRE CULTUREL DES CHIROUX » (DOCUMENT 14-15/256).**

**OCTROI DE SUBVENTIONS EN MATIÈRE DE CULTURE – DEMANDE DE SOUTIEN DE L'ASBL « HÉLIOTROPE » (DOCUMENT 14-15/257).**

**OCTROI DE SUBVENTIONS EN MATIÈRE DE CULTURE – DEMANDE DE SOUTIEN DE LA RÉGIE PROVINCIALE AUTONOME « LES EDITIONS DE LA PROVINCE DE LIÈGE » (DOCUMENT 14-15/277).**

M. le Président informe l'Assemblée que les documents 14-15/253, 254, 255, 256 et 257 ont été soumis à l'examen de la 3<sup>ème</sup> Commission et ont été regroupés à sa demande.

Les documents 14-15/255, 257 et 277 ayant soulevé plusieurs questions, M. Jean-François CLOSE-LECOQ, Conseiller provincial, fait rapport sur ceux-ci au nom de la 3<sup>ème</sup> Commission, laquelle invite l'Assemblée à les adopter par 8 voix pour et 2 abstentions.

Les documents 14-15/253, 254 et 256 n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, la 3<sup>ème</sup> Commission invite dès lors le Conseil à les adopter par 8 voix pour et 2 abstentions.

M. le Président ouvre la discussion générale. Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 3<sup>ème</sup> Commission sont approuvées, par un vote globalisé, à l'unanimité.

Document 14-15/253

**RÉSOLUTION**

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Décret du Parlement wallon du 31 janvier 2013 entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2013, modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L3331-1, à L3331-8, contenus au Livre IV, Titre III ;

Vu la circulaire du Ministre des pouvoirs locaux et de la Ville, Paul FURLAN, datée du 30 mai 2013 portant sur l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Attendu que ledit Décret attribue compétence au Conseil provincial pour l'octroi de subventions telles qu'elles y sont définies ;

Vu la demande de subvention introduite par l'ASBL « Espèces de... » tendant à l'obtention d'un soutien de l'Institution provinciale dans le cadre de la création du concept « La Tisseuse, une maison à partager itinérante », composé d'activités culturelles solidaires et rassembleuses, présenté à Liège, du 4 au 23 mai 2015 et ensuite dans les villes et villages belges ;

Considérant que la demande, telle que motivée par le demandeur et explicitée par le service émetteur dans la fiche de renseignements qu'il transmet à l'appui de la demande, atteste que ce projet participe à l'accès à la culture pour tous ;

Attendu que l'objet à subventionner, présenté à des fins non lucratives, répond, de ces chefs, aux exigences portées par l'article L3331-2, du CDLD, en ce qu'il impose que la subvention dont question corresponde à une aide du pouvoir provincial à l'endroit d'une proposition de développer une activité ou un événement s'inscrivant dans les priorités définies par la politique provinciale et relevant de l'intérêt provincial ;

Considérant par ailleurs que l'activité projetée est conforme aux dispositions statutaires de l'organisation définissant les buts qu'elle poursuit ;

Attendu que le bénéficiaire a joint à sa demande le budget de la manifestation faisant l'objet de la demande de subvention ;

Attendu au regard des considérations qui précèdent, qu'il échet de rencontrer la demande de subvention susvisée, dans les limites des crédits inscrits au budget provincial ;

Attendu qu'il résulte du dossier ainsi que de la nature même de la subvention qu'aucun règlement, ni convention ne modélise les conditions d'octroi et d'emploi de cette subvention.

Sur le rapport du Collège provincial,

## DÉCIDE

**Article 1<sup>er</sup>.** – D'octroyer, à titre de subvention en espèces, dans les limites des crédits inscrits à cet effet au budget provincial, à l'ASBL « Espèces de... », sise rue Jonruelle, 13 à 4000 LIEGE, un montant de 5.000,00 EUR, dans le but d'aider le bénéficiaire dans le cadre de la création du concept « La Tisseuse, une maison à partager itinérante », sous réserve que le bénéficiaire produise ses derniers comptes annuels ainsi que son budget annuel 2015.

**Article 2.** – L'organisation bénéficiaire respectera la finalité de la subvention accordée sous peine d'être contrainte de procéder à sa restitution, telle que prévue en cas de non-respect de cette finalité, par application des articles L3331-6, et L3331-8, §1<sup>er</sup>, 1<sup>o</sup>, du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

**Article 3.** – Toutes les dispositions susceptibles d'être mises à charge du bénéficiaire en exécution des dispositions impératives du Livre IV, Titre III du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation sont applicables à l'exécution de la présente décision.

**Article 4.** – Le bénéficiaire devra produire, avant le 31 mars 2016, les justificatifs d'utilisation du montant octroyé. Ces justificatifs consisteront en factures, extraits de compte bancaire et bilan financier de l'activité.

**Article 5.** – Le Collège provincial procèdera à l'engagement ainsi qu'à l'ordonnancement de la présente résolution, en un versement unique avant la production des justificatifs par le bénéficiaire.

**Article 6.** – Le service Culture est chargé :  
- de procéder, dès après l'expiration du délai accordé au bénéficiaire pour produire les pièces justificatives, au contrôle de l'utilisation de la subvention ainsi octroyée ;  
- de rendre compte de ce contrôle au Collège provincial par le biais du plus prochain rapport trimestriel suivant ledit contrôle.

**Article 7.** – Le Collège provincial est chargé de notifier cette résolution au bénéficiaire concerné, sous les signatures du Député provincial rapporteur et de Madame la Directrice générale provinciale.

En séance à Liège, le 28 mai 2015.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Claude KLENKENBERG.

**RÉSOLUTION**

## LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Décret du Parlement wallon du 31 janvier 2013 entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2013, modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L3331-1, à L3331-8, contenus au Livre IV, Titre III ;

Vu la circulaire du Ministre des pouvoirs locaux et de la Ville, Paul FURLAN, datée du 30 mai 2013 portant sur l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Attendu que ledit Décret attribue compétence au Conseil provincial pour l'octroi de subventions telles qu'elles y sont définies ;

Vu la demande de subvention introduite par l'ASBL « CLAP », sise rue de Mulhouse, 36 à 4020 LIEGE, tendant à l'obtention d'un soutien de l'Institution provinciale dans le cadre de la mise en place d'un réseau de diffusion de courts-métrages, pour la fin de l'année 2015 ;

Considérant que la demande, telle que motivée par le demandeur et explicitée par le service émetteur dans la fiche de renseignements qu'il transmet à l'appui de la demande, atteste que ce projet participe à l'accès à la culture pour tous ;

Attendu que l'objet à subventionner, présenté à des fins non lucratives, répond, de ces chefs, aux exigences portées par l'article L3331-2, du CDLD, en ce qu'il impose que la subvention dont question corresponde à une aide du pouvoir provincial à l'endroit d'une proposition de développer une activité ou un événement s'inscrivant dans les priorités définies par la politique provinciale et relevant de l'intérêt provincial ;

Considérant par ailleurs que l'activité projetée est conforme aux dispositions statutaires de l'organisation définissant les buts qu'elle poursuit ;

Attendu que le bénéficiaire a joint à sa demande le budget de la manifestation faisant l'objet de la demande de subvention ;

Attendu au regard des considérations qui précèdent, qu'il échet de rencontrer la demande de subvention susvisée, dans les limites des crédits inscrits au budget provincial ;

Attendu qu'il résulte du dossier ainsi que de la nature même de la subvention qu'aucun règlement, ni convention ne modélise les conditions d'octroi et d'emploi de cette subvention.

Sur le rapport du Collège provincial,

**DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>.** – D'octroyer, à titre de subvention en espèces, dans les limites des crédits inscrits à cet effet au budget provincial, à l'ASBL « CLAP », sise rue de Mulhouse, 36 à 4020 LIEGE, un montant de 3.200,00 EUR, dans le but d'aider le bénéficiaire dans le cadre de la mise en place d'un réseau de diffusion de courts-métrages, pour la fin de l'année 2015, sous réserve que le bénéficiaire produise son budget annuel 2015 et ses comptes annuels les plus récents.

**Article 2.** – L'organisation bénéficiaire respectera la finalité de la subvention accordée sous peine d'être contrainte de procéder à sa restitution, telle que prévue en cas de non-respect de cette finalité, par application des articles L3331-6, et L3331-8, §1<sup>er</sup>, 1<sup>o</sup>, du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

**Article 3.** – Toutes les dispositions susceptibles d’être mises à charge du bénéficiaire en exécution des dispositions impératives du Livre IV, Titre III du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation sont applicables à l’exécution de la présente décision.

**Article 4.** – Le bénéficiaire devra produire, dans les trois mois suivant la mise en place du projet pour laquelle la subvention est allouée, les justificatifs d’utilisation du montant octroyé. Ces justificatifs consisteront en factures, extraits de compte bancaire et bilan financier de l’activité.

**Article 5.** – Le Collège provincial procèdera à l’engagement ainsi qu’à l’ordonnancement de la présente résolution, en un versement unique avant la production des justificatifs par le bénéficiaire.

**Article 6.** – Le service Culture est chargé :  
- de procéder, dès après l’expiration du délai accordé au bénéficiaire pour produire les pièces justificatives, au contrôle de l’utilisation de la subvention ainsi octroyée ;  
-de rendre compte de ce contrôle au Conseil provincial par la voie du plus prochain rapport annuel d’activités suivant la réalisation dudit contrôle.

**Article 7.** – Le Collège provincial est chargé de notifier cette résolution au bénéficiaire concerné, sous les signatures du Député provincial rapporteur et de Madame la Directrice générale provinciale.

En séance à Liège, le 28 mai 2015.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Claude KLENKENBERG.

Document 14-15/255

## RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Décret du Parlement wallon du 31 janvier 2013 entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2013, modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L3331-1, à L3331-8, contenus au Livre IV, Titre III ;

Vu la circulaire du Ministre des pouvoirs locaux et de la Ville, Paul FURLAN, datée du 30 mai 2013 portant sur l’octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Attendu que ledit Décret attribue compétence au Conseil provincial pour l’octroi de subventions telles qu’elles y sont définies ;

Vu les demandes de subvention introduites par les demandeurs suivants, tendant à l’obtention d’un soutien de l’Institution provinciale dans le cadre de différents festivals d’été 2015:

Noms	Montants	Activités
Asbl « Festival Vacances Théâtre Stavelot »	10.000,00 EUR	50 <sup>ème</sup> Edition du Festival Vacances Théâtre Stavelot, du 2 au 12 juillet 2015

Asbl « Festival de Stavelot »	2.500,00 EUR	58 <sup>ème</sup> Edition du Festival de Stavelot « Musique et Pouvoir – Pouvoirs de la Musique », du 1 <sup>er</sup> au 15 août 2015
Asbl « Festival Royal de Théâtre de Spa »	5.000,00 EUR	56 <sup>ème</sup> Edition du Festival de Théâtre de Spa, du 7 au 16 août 2015
Asbl « Musique à Spa »	2.500,00 EUR	30 <sup>ème</sup> Edition de l'Automne Musical de Spa, du 26 septembre au 28 novembre 2015
Asbl « Festival d'Art »	5.000,00 EUR	17 <sup>ème</sup> Edition du Festival d'Art de Huy, dans la seconde quinzaine du mois d'août 2015 (dates à confirmer)
Asbl « Le Festival de Liège, Les Nuits de Septembre »	3.000,00 EUR	Festival de Wallonie Liège-Les Nuits de Septembre, du 5 septembre au 4 octobre 2015

Considérant que les demandes, telles que motivées par les demandeurs, attestent que ces projets participent à l'accès à la culture pour tous ;

Attendu que les objets à subventionner, présentés à des fins non lucratives, répondent, de ces chefs, aux exigences portées par l'article L3331-2, du CDLD, en ce qu'il impose que les subventions dont question correspondent à une aide du pouvoir provincial à l'endroit d'une proposition de développer des activités ou des événements s'inscrivant dans les priorités définies par la politique provinciale et relevant de l'intérêt provincial ;

Considérant par ailleurs que les projets projetés sont conformes aux dispositions statutaires des organisations définissant les buts qu'elles poursuivent ;

Attendu que les bénéficiaires ont joint à leur demande le budget de la manifestation en vertu de laquelle la présente subvention leur est allouée ainsi que le budget de l'année et leurs comptes annuels les plus récents ;

Attendu au regard des considérations qui précèdent, qu'il échet de rencontrer leurs demandes de subvention susvisées, dans les limites des crédits inscrits au budget provincial ;

Attendu qu'il résulte du dossier ainsi que de la nature même de la subvention qu'aucun règlement, ni convention ne modélise les conditions d'octroi et d'emploi de cette subvention ;

Sur le rapport du Collège provincial,

## DÉCIDE

**Article 1<sup>er</sup>.** – D'octroyer, à titre de subvention en espèces, dans les limites des crédits inscrits à cet effet au budget provincial, un montant global de 28.000,00 EUR réparti de la manière suivante :

Noms	Montants	Activités
Asbl « Festival Vacances Théâtre Stavelot »	10.000,00 EUR	50 <sup>ème</sup> Edition du Festival Vacances Théâtre Stavelot, du 2 au 12 juillet 2015
Asbl « Festival de Stavelot »	2.500,00 EUR	58 <sup>ème</sup> Edition du Festival de Stavelot « Musique et Pouvoir – Pouvoirs de la Musique », du 1 <sup>er</sup> au 15 août 2015

Asbl « Festival Royal de Théâtre de Spa »	5.000,00 EUR	56 <sup>ème</sup> Edition du Festival de Théâtre de Spa, du 7 au 16 août 2015
Asbl « Musique à Spa »	2.500,00 EUR	30 <sup>ème</sup> Edition de l'Automne Musical de Spa, du 26 septembre au 28 novembre 2015
Asbl « Festival d'Art »	5.000,00 EUR	17 <sup>ème</sup> Edition du Festival d'Art de Huy, dans la seconde quinzaine du mois d'août 2015 (dates à confirmer)
Asbl « Le Festival de Liège, Les Nuits de Septembre »	3.000,00 EUR	Festival de Wallonie Liège-Les Nuits de Septembre, du 5 septembre au 4 octobre 2015

**Article 2.** – Les organisations bénéficiaires respecteront la finalité de la subvention accordée sous peine d'être contraintes de procéder à sa restitution, telle que prévue en cas de non-respect de cette finalité, par application des articles L3331-6, et L3331-8, §1<sup>er</sup>, 1<sup>o</sup>, du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

**Article 3.** – Toutes les dispositions susceptibles d'être mises à charge des bénéficiaires en exécution des dispositions impératives du Livre IV, Titre III du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation sont applicables à l'exécution de la présente décision.

**Article 4.** – Les bénéficiaires devront produire, dans les trois mois suivant la manifestation pour laquelle la subvention est allouée, les justificatifs d'utilisation du montant octroyé. Ces justificatifs consisteront en factures, extraits de compte bancaire et bilan financier de l'activité ;

**Article 5.** – Le Collège provincial procédera à l'engagement ainsi qu'à l'ordonnancement de la présente résolution, en un versement unique avant la production des justificatifs par le bénéficiaire.

**Article 6.** – Le service Culture est chargé :

- de procéder, dès après l'expiration du délai accordé aux bénéficiaires pour produire les pièces justificatives, au contrôle de l'utilisation de la subvention ainsi octroyée ;
- de rendre compte de ce contrôle au Conseil provincial par la voie du prochain rapport annuel d'activités suivant la réalisation dudit contrôle.

**Article 7.** – Le Collège provincial est chargé de notifier cette résolution aux bénéficiaires concernés, sous les signatures du Député provincial rapporteur et de Madame la Directrice générale provinciale.

En séance à Liège, le 28 mai 2015.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Claude KLENKENBERG.



**RÉSOLUTION**

## LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Décret du Parlement wallon du 31 janvier 2013 entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2013, modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L3331-1, à L3331-8, contenus au Livre IV, Titre III ;

Vu la circulaire du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, Paul FURLAN, datée du 30 mai 2013 portant sur l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Attendu que ledit Décret attribue compétence au Conseil provincial pour l'octroi de subventions telles qu'elles y sont définies ;

Vu la demande de subvention introduite par l'ASBL « Centre culturel des Chiroux » tendant à l'obtention d'un soutien de l'Institution provinciale dans le cadre de l'organisation du TempoColor Edition 2015, qui se déroule les 25,26 et 27 septembre 2015;

Considérant que la demande, telle que motivée par le demandeur et explicitée par le service émetteur dans la fiche de renseignements qu'il transmet à l'appui de la demande, atteste que ce projet participe à l'accès à la culture pour tous ;

Attendu que l'objet à subventionner, présenté à des fins non lucratives, répond, de ces chefs, aux exigences portées par l'article L3331-2, du CDLD, en ce qu'il impose que la subvention dont question corresponde à une aide du pouvoir provincial à l'endroit d'une proposition de développer une activité ou un événement s'inscrivant dans les priorités définies par la politique provinciale et relevant de l'intérêt provincial ;

Considérant par ailleurs que l'activité projetée est conforme aux dispositions statutaires de l'organisation définissant les buts qu'elle poursuit ;

Attendu que le bénéficiaire a joint à sa demande le budget de la manifestation faisant l'objet de la demande de subvention ;

Attendu au regard des considérations qui précèdent, qu'il échet de rencontrer la demande de subvention susvisée, dans les limites des crédits inscrits au budget provincial ;

Attendu qu'il résulte du dossier ainsi que de la nature même de la subvention qu'aucun règlement, ni convention ne modélise les conditions d'octroi et d'emploi de cette subvention ;

Sur le rapport du Collège provincial,

**DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>.** – D'octroyer, à titre de subvention en espèces, dans les limites des crédits inscrits à cet effet au budget provincial, à l'ASBL « Centre culturel de Chiroux », sise Place des Carmes, 8 à 4000 LIEGE, un montant de 3.000,00 EUR, dans le but d'aider le bénéficiaire dans le cadre de l'organisation du TempoColor Edition 2015, qui se déroule les 25,26 et 27 septembre 2015, sous réserve que le bénéficiaire produise son budget annuel 2015 et ses comptes annuels les plus récents.

**Article 2.** – L'organisation bénéficiaire respectera la finalité de la subvention accordée sous peine d'être contrainte de procéder à sa restitution, telle que prévue en cas de non-respect de cette finalité, par application des articles L3331-6, et L3331-8, §1<sup>er</sup>, 1<sup>o</sup>, du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

**Article 3.** – Toutes les dispositions susceptibles d’être mises à charge du bénéficiaire en exécution des dispositions impératives du Livre IV, Titre III du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation sont applicables à l’exécution de la présente décision.

**Article 4.** – Le bénéficiaire devra produire, dans les trois mois suivant la manifestation pour laquelle la subvention est allouée, les justificatifs d’utilisation du montant octroyé. Ces justificatifs consisteront en factures, extraits de compte bancaire et bilan financier de l’activité.

**Article 5.** – Le Collège provincial procèdera à l’engagement ainsi qu’à l’ordonnancement de la présente résolution, en un versement unique avant la production des justificatifs par le bénéficiaire.

**Article 6.** – Le service Culture est chargé :

- de procéder, dès après l’expiration du délai accordé au bénéficiaire pour produire les pièces justificatives, au contrôle de l’utilisation de la subvention ainsi octroyée ;
- de rendre compte de ce contrôle au Conseil provincial par la voie du prochain rapport annuel d’activités suivant la réalisation dudit contrôle.

**Article 7.** – Le Collège provincial est chargé de notifier cette résolution au bénéficiaire concerné, sous les signatures du Député provincial rapporteur et de Madame la Directrice générale provinciale.

En séance à Liège, le 28 mai 2015.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Claude KLENKENBERG.

Document 14-15/257

## **RÉSOLUTION**

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Décret du Parlement wallon du 31 janvier 2013 entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2013, modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L3331-1, à L3331-8, contenus au Livre IV, Titre III ;

Vu la circulaire du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, Paul FURLAN, datée du 30 mai 2013 portant sur l’octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Attendu que ledit Décret attribue compétence au Conseil provincial pour l’octroi de subventions telles qu’elles y sont définies ;

Vu la demande de subvention introduite par l’ASBL «Héliotrope», sise rue Guillaume Bolly, 38B à 4537 Chapon-Seraing, tendant à l’obtention d’un soutien de l’Institution provinciale dans le cadre de l’enregistrement et de l’édition du CD « Mozart Vibration »;

Considérant que la demande, telle que motivée par le demandeur et explicitée par le service émetteur dans la fiche de renseignements qu’il transmet à l’appui de la demande, atteste que ce projet participe à l’accès à la culture pour tous ;

Attendu que l'objet à subventionner, présenté à des fins non lucratives, répond, de ces chefs, aux exigences portées par l'article L3331-2, du CDLD, en ce qu'il impose que la subvention dont question corresponde à une aide du pouvoir provincial à l'endroit d'une proposition de développer une activité ou un événement s'inscrivant dans les priorités définies par la politique provinciale et relevant de l'intérêt provincial ;

Considérant par ailleurs que l'activité projetée est conforme aux dispositions statutaires de l'organisation définissant les buts qu'elle poursuit ;

Attendu que le bénéficiaire a joint à sa demande le budget de la manifestation faisant l'objet de la demande de subvention ;

Attendu au regard des considérations qui précèdent, qu'il échet de rencontrer la demande de subvention susvisée, dans les limites des crédits inscrits au budget provincial ;

Attendu qu'il résulte du dossier ainsi que de la nature même de la subvention qu'aucun règlement, ni convention ne modélise les conditions d'octroi et d'emploi de cette subvention ;

Sur le rapport du Collège provincial,

## **DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>.** – D'octroyer, à titre de subvention en espèces, dans les limites des crédits inscrits à cet effet au budget provincial, à l'ASBL « Héliotrope », sise rue Guillaume Bolly, 38B à 4537 Chapon-Seraing, un montant de 2.900,00 EUR, dans le but d'aider le bénéficiaire dans le cadre de l'enregistrement et de l'édition du CD « Mozart Vibration », sous réserve que le bénéficiaire produise son budget annuel 2015 et ses comptes annuels les plus récents.

**Article 2.** – L'organisation bénéficiaire respectera la finalité de la subvention accordée sous peine d'être contrainte de procéder à sa restitution, telle que prévue en cas de non-respect de cette finalité, par application des articles L3331-6, et L3331-8, §1<sup>er</sup>, 1<sup>o</sup>, du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

**Article 3.** – Toutes les dispositions susceptibles d'être mises à charge du bénéficiaire en exécution des dispositions impératives du Livre IV, Titre III du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation sont applicables à l'exécution de la présente décision.

**Article 4.** – Le bénéficiaire devra produire, dans les trois mois suivant l'édition dudit CD pour laquelle la subvention est allouée, les justificatifs d'utilisation du montant octroyé. Ces justificatifs consisteront en factures, extraits de compte bancaire et bilan financier de l'édition.

**Article 5.** – Le Collège provincial procèdera à l'engagement ainsi qu'à l'ordonnancement de la présente résolution, en un versement unique avant la production des justificatifs par le bénéficiaire.

**Article 6.** – Le service Culture est chargé :

- de procéder, dès après l'expiration du délai accordé au bénéficiaire pour produire les pièces justificatives, au contrôle de l'utilisation de la subvention ainsi octroyée ;
- de rendre compte de ce contrôle au Conseil provincial par la voie du prochain rapport annuel d'activités suivant la réalisation dudit contrôle.

**Article 7.** – Le Collège provincial est chargé de notifier cette résolution au bénéficiaire concerné, sous les signatures du Député provincial rapporteur et de Madame la Directrice générale provinciale.

En séance à Liège, le 28 mai 2015.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Claude KLENKENBERG.

Document 14-15/277

## **RÉSOLUTION**

### LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Décret du Parlement wallon du 31 janvier 2013 entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2013, modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L3331-1, à L3331-8, contenus au Livre IV, Titre III ;

Vu la circulaire du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, Paul FURLAN, datée du 30 mai 2013 portant sur l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Attendu que ledit Décret attribue compétence au Conseil provincial pour l'octroi de subventions telles qu'elles y sont définies ;

Vu la demande de subvention introduite par la Régie provinciale autonome « Les Editions de la Province de Liège » tendant à l'obtention d'un soutien de l'Institution provinciale dans le cadre de sa participation à la Foire du Livre de Bruxelles, qui s'est déroulée du 26 février au 2 mars 2015 ;

Considérant que la demande, telle que motivée par le demandeur et explicitée par le service émetteur dans la fiche de renseignements qu'il transmet à l'appui de la demande, atteste que ce projet participe à l'accès à la culture pour tous ;

Attendu que l'objet à subventionner, présenté à des fins non lucratives, répond, de ces chefs, aux exigences portées par l'article L3331-2, du CDLD, en ce qu'il impose que la subvention dont question corresponde à une aide du pouvoir provincial à l'endroit d'une proposition de développer une activité ou un événement s'inscrivant dans les priorités définies par la politique provinciale et relevant de l'intérêt provincial ;

Considérant par ailleurs que l'activité projetée est conforme aux dispositions statutaires de l'organisation définissant les buts qu'elle poursuit ;

Attendu que le bénéficiaire a joint à sa demande le budget de la manifestation faisant l'objet de la demande de subvention ;

Attendu au regard des considérations qui précèdent, qu'il échet de rencontrer la demande de subvention susvisée, dans les limites des crédits inscrits au budget provincial ;

Attendu qu'il résulte du dossier ainsi que de la nature même de la subvention qu'aucun règlement, ni convention ne modélise les conditions d'octroi et d'emploi de cette subvention ;

Sur le rapport du Collège provincial,

## **DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>.** – D'octroyer, à titre de subvention en espèces, dans les limites des crédits inscrits à cet effet au budget provincial, à la Régie provinciale autonome « Les Editions de la Province de Liège »,

Bld Frère Orban, 31 à 4000 LIEGE, un montant de 3.500,00 EUR, dans le cadre de sa participation à la Foire du Livre de Bruxelles, qui s'est déroulée du 26 février au 2 mars 2015.

**Article 2.** – L'organisation bénéficiaire respectera la finalité de la subvention accordée sous peine d'être contrainte de procéder à sa restitution, telle que prévue en cas de non-respect de cette finalité, par application des articles L3331-6, et L3331-8, §1<sup>er</sup>, 1<sup>o</sup>, du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

**Article 3.** – Toutes les dispositions susceptibles d'être mises à charge du bénéficiaire en exécution des dispositions impératives du Livre IV, Titre III du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation sont applicables à l'exécution de la présente décision.

**Article 4.** – Le bénéficiaire devra produire, dans les trois mois suivant la manifestation pour laquelle la subvention est allouée, les justificatifs d'utilisation du montant octroyé. Ces justificatifs consisteront en factures, extraits de compte bancaire et bilan financier du projet.

**Article 5.** – Le Collège provincial procédera à l'engagement ainsi qu'à l'ordonnancement de la présente résolution, en un versement unique avant la production des justificatifs par le bénéficiaire.

**Article 6.** – Le service Culture est chargé :

- de procéder, dès après l'expiration du délai accordé au bénéficiaire pour produire les pièces justificatives, au contrôle de l'utilisation de la subvention ainsi octroyée ;
- de rendre compte de ce contrôle au Conseil provincial par la voie du prochain rapport annuel d'activités suivant la réalisation dudit contrôle.

**Article 7.** – Le Collège provincial est chargé de notifier cette résolution au bénéficiaire concerné, sous les signatures du Député provincial rapporteur et de Madame la Directrice générale provinciale.

En séance à Liège, le 28 mai 2015.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Claude KLENKENBERG.

**RAPPORT D'ÉVALUATION ANNUEL RELATIF AU CONTRAT DE GESTION CONCLU ENTRE LA PROVINCE DE LIÈGE ET L'ASBL « COMMISSION DE GESTION DU PARC NATUREL DES HAUTES FAGNES – EIFEL », EN ABRÉGÉ « PARC NATUREL HAUTES FAGNES –EIFEL ASBL » – EXERCICE 2013/PRÉVISIONS 2014 (DOCUMENT 14-15/276).**

M. le Président informe l'Assemblée que ce document a été soumis à l'examen de la 3<sup>ème</sup> Commission. Ce document n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, la 3<sup>ème</sup> Commission invite dès lors le Conseil à l'adopter par 8 voix pour et 4 abstentions.

M. le Président ouvre la discussion générale. Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 3<sup>ème</sup> Commission sont approuvées à l'unanimité. En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

## RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, plus particulièrement en ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la Loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif ;

Vu la fiche d'évaluation rédigée pour l'exercice 2013 relativement aux missions de service public dévolues par contrat de gestion conclu le 4 décembre 2007 à l'asbl « Commission de gestion du Parc naturel des Hautes Fagnes – Eifel » ;

Vu les rapports d'évaluation positifs émanant du Chef de secteur concerné et de Son Collège chargés de vérifier la correcte exécution du contrat ;

Attendu qu'il résulte de ces rapports que les tâches de service public assignées à l'ASBL « Commission de gestion du Parc naturel des Hautes Fagnes – Eifel », ont effectivement été réalisées par celle-ci avec une appréciation positive de Son Conseil tant quantitativement que qualitativement ;

Sur proposition du Collège provincial,

## DÉCIDE

**Article 1<sup>er</sup>.** – d'attester que la vérification de la réalisation des tâches minimales de service public par l'association sans but lucratif « Commission de gestion du Parc naturel des Hautes Fagnes – Eifel » a été effectuée pour l'exercice 2013 conformément à l'article L2223-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation sur base des rapports positifs émanant du Chef de secteur par application du contrat de gestion conclu l'asbl ici concernée et la Province de Liège le 4 décembre 2007.

**Article 2.** – de marquer son accord sur le rapport d'évaluation positif tel que présenté par le Collège provincial sous réserve de la production, par l'association sans but lucratif « Commission de gestion du Parc naturel des Hautes-Fagnes – Eifel », avant le 30.06.2015, des droits et engagements de l'A.S.B.L. dont la production est visée en page 4 de l'annexe 1 au contrat de gestion.

En séance à Liège, le 28 mai 2015.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Claude KLENKENBERG.

*Annexe 1 au contrat de gestion conclu en date du 04/12/2007  
entre la Province de Liège et l'Association sans but lucratif  
ASBL COMMISSION DE GESTION DU PARC NATUREL  
HAUTES FAGNES-EIFEL.....*

**RAPPORT D'EVALUATION DES TACHES (2013)**

**I. Identité de l'association**

Dénomination sociale statutaire	ASBL Commission de gestion du Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel	
Numéro d'entreprise	0408.102.358	
Siège social	Route de Botrange 131 – 4950 WAIMES	
Adresse(s) d'activité(s)	Idem	
Date de la création	18 janvier 1971	
Assujettissement ou non à la T.V.A.	Assujettissement partiel	
Téléphone 080/440.300	Fax 080/444.429	
Adresse e-mail info@botrange.be	Site internet www.botrange.be	
Statuts dernière version en possession de l'Administration centrale provinciale :		
<p>oui (11/07/2012 Dernière modification)</p> <p>Si non : exposer les motifs – date de l'Assemblée générale extraordinaire ayant modifié les statuts ou prévue pour la modification statutaire éventuelle – date de la dernière Assemblée générale ordinaire – engagement de transmission.</p>		





#### IV. Fonctionnement

##### 1) Personnel de l'asbl

<b>Nombre de personnes employées (en équivalent temps plein)</b>	
Sous contrat d'emploi	<b>13,4</b>
APE (Maison du Parc + FTPL)	<b>5,10 + 2</b>
Contrat de remplacement	
Chômeur mis au travail	
Mis à disposition (Province)	<b>5,5 (284.344,98€) annexe e</b>
Autres ALE	<b>2</b>
Bénévoles non payés	
Mandataire syndical	
Mandataire provincial	

##### 2) Cotisations

Existence ou non	
Montant annuel	
Membres soumis à la cotisation :	
- effectifs :	oui – non
- adhérents :	oui – non
Nombre de membres en ordre de cotisation :	
- effectifs :	
- adhérents :	

##### 3) Immeubles et infrastructures (éventuellement, détailler en annexe)

En propriété (nombre)	<i>Voir bail emphytéotique</i>
Louées (nombre)	
Mises à disposition (nature du bien – superficie – Etablissement)	<i>Matériel informatique : 375,20€ annexe e CG PNHFE (bail emphytéotique): 102.990,81€ annexe e</i>
Montant annuel des frais fixes : assurances, hypothèque, taxes, etc.(montant globalisé, détaillé en annexe)	<i>Assurance : 8037,85€ Téléphone : 6471,69€ Taxes : 4868,22€ Mazout : 26277,40€ Electricité : 16041,31€ Eau : 2145,40€ Bois : 1393,14€ (Voir bilan : annexe k)</i>
Montant annuel des charges locatives (montant globalisé, détaillé en annexe)	

##### 4) Activités particulières (dont publications et manifestations)

Dénomination	Lieu et date	Nombre de participants	Objectifs	Budget alloué
<b>VOIR RAPPORT D'ACTIVITES</b>	(ANNEXE E)			
<b>JOURNAL PARC NATUREL</b>	(ANNEXE M)			

5) Subventions/subsides provinciaux

Montant des subsides reçus de la Province (tous services et tous secteurs confondus) pour l'année antérieure	Fonctionnement : 140.000,00€ (annexe f) V FPL Promotion PN : 18.593,00€ (annexe g) 2014 FPL Musée : 1164,00€ (annexe h) V 2014 Fête Parc : 2000,00€ (annexe i) FPL	
Conditions d'octroi imposées par l'arrêté du Collège provincial	Fonctionnement : néant Promotion PN : néant Musée : réalité emploi à prouver Fête Parc : réalité emploi à prouver	
Justification de l'emploi des subventions octroyées (détails en annexe)	Fonctionnement : voir bilan (annexe k) Promotion PN : voir bilan (annexe k) Musée : voir bilan (annexe k)-déclaration créance Fête Parc : voir bilan (annexe k)	
Documents probants établissant cette justification (copies des originaux en annexe)	Promotion PN : résumé justificatifs (annexe g) Musée : DC (annexe h) et justificatifs (à rentrer) Fête Parc : résumé justificatifs (annexe i)	
Bilan et comptes de l'année antérieure ou, pour les petites asbl ( art. 17 Loi 1921), le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/6/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements	Assemblée générale : 16/06/2014 Bilan schéma abrégé : (annexe k)	
Approbation des comptes par l'AG ou par les commissaires ou vérificateurs aux comptes	Approbation des comptes AG : 16/06/2014 Procès-Verbal AG 16/06/2014 (annexe o) Rapport commissaire-réviseur (annexe p)	
Rapport relatif à la situation administrative	Voir rapport activités (annexe d)	
Rapport moral de l'association ou rapport de l'assemblée générale (le cas échéant)	Voir rapport activités (annexe d)	
Numéros de comptes bancaires courants utilisés par l'association en vue du paiement correct de la subvention (*)	BE84 0682 0133 6459 (annexe l)	
Subsides reçus (année 2013)  (annexe j)	RW Fonctionnement RW Valorisation patrimoine variable RW Circuits courts RW Valorisation patrimoine fixe RW Aménagement territoire	115.444,00€ 100.550,55€ 30.000,00€ 10.000,00€ 53.230,00€
(annexe j)	Autres (= Communauté Germanophone )	660,00EUR

(\*) : JOINDRE UN BULLETIN DE VERSEMENT ANNULÉ REPRENANT LE N° ET L'ADRESSE COMPLETE DE L'ASSOCIATION

**V. Projets et remarques**

- Prévisions budgétaires pour l'année en cours :

Voir Budget (annexe n)

- Prévisions d'activités liées aux missions de service public pour l'année en cours (et suivante(s) éventuellement) :

- Demande(s) actuelle(s) en cours introduite(s) auprès de la Province de Liège.  
Transmise(s) le    /    /    - à transmettre (évaluation du délai).

- Nature de la demande:

Subside Fête Parc 2014  
Subside Transfrontalier 2014

- Date d'introduction :

- Service provincial contacté:  
Bureau exécutif FTPL Fête Parc : annexe q  
Collège provincial Transfrontalier : annexe q

## VI. Indicateurs d'exécution des tâches

### 1. Indicateurs qualitatifs

Annexe 1 : Complément d'information

### 2. Indicateurs quantitatifs

Annexe 1 : Complément d'information

Voir fréquentation du Centre (cf.rapport d'activité) (annexe d)

### 3. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs.

a) Rapport d'activités

b) Comptes et bilan ou le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/6/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements

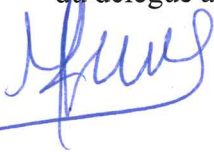
## VII. Annexes jointes

- Inventaire du dossier (en Annexe a)
- Nombre d'annexes jointes (et nombre de pages s'il échet)

Toutes autres annexes portant les références b, c, d, ..., z.

Signature(s) :

du délégué à la gestion journalière ou à la représentation.



DATE : 25/06/2014

EN DOUBLE EXEMPLAIRE.

**CONTRAT DE GESTION ENTRE LA PROVINCE DE LIEGE**  
**ET L'ASBL COMMISSION DE GESTION DU PARC NATUREL HAUTES FAGNES-EIFEL**

**Maison du Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel**

**ANNEXE 1 : COMPLEMENT D'INFORMATION**

**POINT VI : Indicateurs d'exécution des tâches**

**1. Indicateurs qualitatifs**

Remplissage des missions d'un Parc naturel telles que définies dans le Décret wallon du 03 Juillet 2008 relatif aux Parcs naturels de Wallonie (points 1 à 7) et dans les nouveaux statuts de l'ASBL (point 8 et 9 ; 2012) :

1. assurer la protection, la gestion et la valorisation du patrimoine naturel et paysager du parc naturel ;
2. contribuer, dans les limites du périmètre du parc naturel, à définir et à orienter les projets d'aménagement du territoire suivant les principes du développement durable ;
3. encourager le développement durable sur le territoire du parc naturel, en contribuant au développement local, sur les plans économique et social, ainsi qu'à l'amélioration de la qualité de la vie ;
4. organiser l'accueil, l'éducation et l'information du public ;
5. participer à l'expérimentation de nouveaux modes de gestion de l'espace rural, au test de processus et méthodes innovants de planification, ainsi qu'à la mise en œuvre de programmes européens et de coopération territoriale européenne ;
6. rechercher la collaboration transfrontalière avec les zones similaires des régions ou des pays limitrophes ;
7. susciter la mise en œuvre d'opérations de développement rural dans les communes qui le composent et veiller à ce que la cohérence des projets transcommunaux dans le cadre des programmes communaux de développement rural soit assurées ;
8. développer des concepts de tourisme doux et de sport-découverte en accord avec ses missions de protection de la nature ;
9. gérer la Maison du Parc-Bostrange propriété de la Province de Liège, ainsi que ses activités en tant que « Maison du Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel »

## 2. Indicateurs quantitatifs

- Nombre de visiteurs/ participants et de visites/ activités, origine des visiteurs, types de visites/ activités (repos, pique-nique, char à bancs, musée, vélo à assistance électrique, trottinette, balade guidée, location de skis, classes vertes, DPPP, cinéma, location de salle, bibliothèque...).
- Fréquentation des manifestations spéciales et nombres de manifestations, expositions et conférences.
- Comptes et bilan de l'asbl .
- Nombre d'articles de presse publiés concernant les activités de l'asbl, nombre de visites sur le site internet, nombre de publications..... .
- Montant des investissements réalisés et sources de financement, inventaire des travaux réalisés et superficies concernées (protection, gestion et restauration de la nature, aménagements du bâtiment ou des sites extérieurs, du paysage...) .
- Nombre de projets de partenariats développés dans le cadre des missions du Parc naturel.
- Nombre des membres du personnel (organigramme ; ETP) et nombres de stagiaires engagés.
- Nombre de réunions organisées (gestion du personnel et gestion administrative) ; réunions internes, conseil d'administration, assemblée générale, commission germano-belge du Parc naturel.

**APPRECIATION SUR LA RENCONTRE DES OBJECTIFS DEFINIS PAR LE CONTRAT DE GESTION (A COMPLETER PAR LE CHEF DE SECTEUR COMPETENT, PUIS PAR LE SERVICE ASBL DE LA DIRECTION GENERALE TRANSVERSALE ET A SOUMETTRE ANNUELLEMENT A L'EXECUTIF PROVINCIAL EN VUE DE REDIGER LE RAPPORT AD HOC AU CONSEIL PROVINCIAL).**

Pour ce qui concerne l'ASBL «Commission de Gestion du Parc Naturel Hautes Fagnes-Eiffel », il y a lieu de préciser que la Présidence est assurée par un conseiller provincial et que la direction et la gestion journalière sont assurées par un agent provincial qui y assure également les fonctions de secrétaire-trésorier, ce qui établit un lien « hiérarchique » entre la Province de Liège et l'ASBL. La Province de Liège est représentée par 3 administrateurs sur un total de 13 et l'asbl FTPL est représentée par 1 administrateur.

Le rapport d'activités de l'ASBL est intégré au rapport annuel global du secteur « Tourisme » soumis annuellement au Conseil provincial, via sa commission « Tourisme ».

Ce qui précède démontre que l'ASBL est « maîtrisée » en permanence par les organes de la Province de Liège.

Sur le plan fonctionnel, les activités développées par l'ASBL (à savoir l'organisation d'activités de sensibilisation et d'éducation à la nature et à l'environnement ainsi que la promotion du tourisme vert) répondent aux obligations lui incombant aux termes de l'article 6 du contrat de gestion signé le 4 décembre 2007. Ces activités s'inscrivent également dans la déclaration de politique générale de la Province de Liège pour la législature 2012-2018 ainsi que dans le cadre des dispositions du décret sur les parcs naturels de Wallonie.

Sur le plan financier, les comptes et bilan 2013, approuvés par l'Assemblée générale du 16 juin 2014, n'appellent aucun commentaire complémentaire particulier et intègrent bien les subsides (fonctionnement – équipement) octroyés par la Province de Liège, via la Fédération du Tourisme de la Province de Liège, à charge pour cette dernière de procéder au contrôle de l'emploi des subventions. L'exercice se clôture par un boni annuel de 59.751,66€ et cumulé de 283.596,53 €.

En conséquence, vos soussignés attestent que l'ASBL « Commission de Gestion du Parc naturel Hautes Fagnes - Eifel » respecte les obligations imposées en application du contrat de gestion signé le 4 décembre 2007.

SIGNATURES DES CHEFS DE SECTEUR COMPETENT ET RESPONSABLE DU SERVICE CENTRAL :

SECTEUR : SPORTS – TOURISME – GRANDS EVENEMENTS ET RELATIONS EXTERIEURES

J. CROTTEUX, DIRECTEUR EN CHEF

C. PETRY, DIRECTEUR GENERAL.....

DATE : 30/06/2014

SIGNATURES

## **OCTROI DE SUBVENTIONS EN MATIÈRE DE GRANDS ÉVÉNEMENTS – DEMANDE DE SOUTIEN DE L'ASBL « WALLONIE DESIGN » (DOCUMENT 14-15/278).**

M. le Président informe l'Assemblée que ce document a été soumis à l'examen de la 3<sup>ème</sup> Commission. Ce document ayant soulevé plusieurs questions, M. Pierre ERLER, Conseiller provincial fait rapport sur celui-ci au nom de la 3<sup>ème</sup> Commission, laquelle invite l'Assemblée à l'adopter par 8 voix pour et 4 abstentions.

M. le Président ouvre la discussion générale :

- M. Jean-Francois CLOSE-LECOQ, Conseiller provincial intervient à la tribune.
- M. Dominique DRION, Conseiller provincial-Chef de groupe intervient de son banc.
- M. le Député provincial Paul-Emile MOTTARD répond de son banc.

Plus personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 3<sup>ème</sup> Commission sont approuvées :

- Votent pour : le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP ;
- S'abstiennent : le groupe ECOLO, le groupe PTB.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

### **RÉSOLUTION**

#### LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Décret du Parlement wallon du 31 janvier 2013 entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2013, modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L3331-1, à L3331-8, contenus au Livre IV, Titre III ;

Vu la circulaire du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, Paul FURLAN, datée du 30 mai 2013 portant sur l'octroi des subventions pour les pouvoirs locaux ;

Attendu que ledit Décret attribue compétence au Conseil provincial pour l'octroi de subventions telles qu'elles y sont définies ;

Vu la demande de subvention introduite par l'asbl « Wallonie Design » tendant à l'obtention d'un soutien de l'Institution provinciale dans le cadre de l'organisation de l'Édition 2015 de Reciprocity Design Liège ;

Vu la convention conclue entre la Province de Liège et ladite asbl applicable en l'espèce et pourvoyant à la modélisation de l'octroi et de l'emploi de la subvention en conformité avec les règles du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Considérant que la demande, telle que motivée par le demandeur et explicitée par la Cellule de Coordination des Grands Evènements dans la fiche de renseignements qu'il transmet à l'appui de la demande, atteste que le projet s'inscrit dans les priorités définies dans le cadre de la déclaration provinciale de politique générale ;

Attendu que le projet à subventionner, présenté à des fins non lucratives, répond, de ces chefs, aux exigences portées par l'article L3331-2, du CDLD, en ce qu'il impose que la subvention dont question corresponde à une aide du pouvoir provincial à l'endroit d'une proposition de développer une activité ou un événement s'inscrivant dans les priorités définies par la politique provinciale et relevant de l'intérêt provincial ;

Considérant par ailleurs que l'activité projetée est conforme aux dispositions statutaires de l'organisation définissant les buts qu'elle poursuit ;



Attendu que le bénéficiaire a joint à sa demande le budget de la manifestation en vertu de laquelle la présente subvention lui est allouée ;

Attendu au regard des considérations qui précèdent, qu'il échet de rencontrer la demande de subvention susvisée, dans les limites des crédits inscrits au budget provincial ;

Attendu qu'il convient dès lors, relativement à la modélisation de l'octroi de la subvention, de se référer à la convention susvisée ;

Sur le rapport du Collège provincial,

## **DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>.** – D'octroyer, aux termes et conditions repris dans le projet de convention joint à la présente résolution, à titre de subvention en espèces, dans les limites des crédits inscrits à cet effet au budget provincial, à l'asbl « Wallonie Design » rue des Croisiers, 17 à 4000 LIEGE, un montant de 275.000,00 EUR, dans le but d'aider le bénéficiaire à l'organisation de l'Édition 2015 de Reciprocity Design Liège.

**Article 2.** – Toutes les obligations susceptibles d'être mises à charge du bénéficiaire en exécution des dispositions impératives du Livre IV, Titre III du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation sont applicables à l'exécution de la présente décision.

**Article 3.** – Le bénéficiaire devra produire, pour le 30 décembre 2015 au plus tard, un bilan moral et financier ainsi que les comptes définitifs de l'organisation.

**Article 4.** – Le Collège provincial procèdera à l'engagement ainsi qu'à l'ordonnancement de la présente résolution, en un versement unique, avant la production des justificatifs par le bénéficiaire.

**Article 5.** – La Cellule de Coordination des Grands Evènements est chargé :

- de procéder, dès après l'expiration du délai accordé au bénéficiaire pour produire les pièces justificatives, au contrôle de l'utilisation de la subvention ainsi octroyée;
- de rendre compte de ce contrôle au Conseil provincial par la voie du prochain rapport annuel d'activités suivant la réalisation dudit contrôle.

**Article 6.** – Le Collège provincial est chargé de notifier la présente résolution au bénéficiaire concerné sous les signatures du Député provincial rapporteur et de Madame la Directrice générale provinciale.

En séance à Liège, le 28 mai 2015.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Claude KLENKENBERG.

# **CONVENTION DE PARTENARIAT**

## **Triennale internationale du Design de Liège**

### **« RECIPROCITY Design Liège » -édition 2015**

**Entre :**

**D'une part,**

**La Province de Liège** inscrite au RPM Liège sous le n° n°0207.725.104 dont le siège est établi à 4000 Liège, Place Saint-Lambert 18A, représentée par Monsieur Robert MEUREAU, Député provincial et Marianne LONHAY, Directrice générale provinciale.

**Ci-après dénommée « Le Commanditaire »**

**Et d'autre part :**

**L'Asbl « Wallonie Design »**, dont le siège social est établi rue des Croisiers, 17 à 4000 Liège, inscrite au R.P.M. sous le n° 0875.955.035, ici représentée conjointement par Monsieur Richard LECOMTE, chargé de gestion administrative et opérationnelle, et Monsieur Nicolas DELATHUY, chargé de gestion administrative et opérationnelle; conformément au courrier de délégation de gestion journalière du 02/09/2014 annexé à la présente convention.

**Ci-après dénommée « L'organisateur »**

**En présence de :**

**L'Association sans but lucratif « Office des Métiers d'Art de la Province de Liège »**, en abrégé « O.P.M.A. », dont le siège social est établi à 4000 Liège, rue des Croisiers, 15, inscrite au R.P.M. sous le n° 0410.095.412, ici représentée, conformément à l'article 27 §1er de ses statuts, par Monsieur Paul-Emile MOTTARD, en sa qualité de Président du Conseil d'administration,

**Ci-après dénommée « le Partenaire »**

\*\*\*

#### **IL EST EXPOSE PREALABLEMENT QUE :**

La manifestation, dénommée la « Triennale de Design 2015 », décrite ci-après comme étant « l'organisation », est un événement qui existe depuis 2002 et qui n'a cessé depuis lors de s'amplifier pour atteindre, depuis trois éditions, une dimension internationale incontestable.

Il est notamment composé d'une exposition principale (fruit d'un appel à projets - nommé « A taste of Change ») qui aura lieu en l'espace Saint-Antoine du Musée de la Vie wallonne dont la Province de LIEGE est propriétaire.

L'organisation s'enrichit également d'une série d'expositions et d'événements essaimant dans la ville de Liège durant un mois, aussi bien dans des lieux publics que privés.

Une série de manifestations sont organisées directement par la Triennale internationale du design de Liège. D'autres sont organisées par des partenaires extérieurs, à leurs charges, mais entrent sous le label général.

La 7<sup>e</sup> édition de cette organisation qui fait l'objet de la présente convention se tiendra du **1er octobre au 1<sup>er</sup> novembre 2015**.

En conséquence, entre ces parties,

## **IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

### **I/ QUANT A LA CREATION, A LA MISE EN OEUVRE ET AUX ASPECTS PRATIQUES DE L'ORGANISATION**

#### **Article 1<sup>er</sup> – Obligations de l'organisateur**

En constant lien et accord avec le Commanditaire, l'organisateur, agissant en son nom, pour son compte et sous sa responsabilité exclusive, s'engage, à l'égard des autres parties au présent acte, qui acceptent, à poser tous les actes généralement quelconques tendant à permettre de la conception, de la réalisation et de l'organisation globale de la « Triennale du Design 2015 », à savoir notamment :

- assurer la poursuite d'un concept centré sur l'innovation sociale avec conservation du principe de l'exposition-appel à projets en l'espace Saint-Antoine du Musée de la Vie wallonne et des événements (dont expositions) périphériques.
- permettre à cette triennale internationale du design de Liège de comporter impérativement un « plus » eurégional, conditionnant l'obtention d'un subside du Limbourg néerlandais. L'organisateur devra ainsi veiller à respecter les conditions d'obtention de ce subside qui lui seront transmises par le Commanditaire.
- identifier, choisir et rémunérer une société de graphisme externe.
- mettre en place d'une stratégie de communication ;
- assurer la production d'outils de communication en tenant compte du fait que divers documents promotionnels doivent exister en plusieurs langues (anglais, néerlandais et allemand)
- assurer une diffusion adéquate de ces outils de communication.
- rémunérer un directeur artistique, à savoir : Mme Giovana Massoni. Celle-ci opérera, pour cette occasion et dans le cadre de l'évènement visé au présent acte, sous le statut de travailleur salarié, au nom et pour compte de l'organisateur et ce, à raison de ½ ETP
- identifier, choisir et rémunérer des scénographes – commissaires d'expositions
- déterminer les choix stratégiques pour l'exposition-appel à projets (thématique, composition et réunion du jury, scénographie, modus operandi...) et assurer la responsabilité générale de cette réalisation

- gérer les appels à projets auprès des designers pour l'exposition centrale et les inscriptions selon le calendrier suivant :

- Fin 2014 : lancement de l'appel
- 1<sup>er</sup> semestre 2015 : fin des candidatures
- Mai/juin 2015 : comités de sélection

- élaborer un programme d'événements dans le respect de la convention signée par le partenaire et avec la Fédération Wallonie Bruxelles et des accords culturels signés avec le Limbourg néerlandais

- rédiger les conventions nécessaires avec différents partenaires que sont

- les scénographes – commissaires d'expositions
- les titulaires de droits d'occupation sur les lieux à occuper, sauf concernant les expositions périphériques qui seront gérées par le Commanditaire.

- rédiger des textes en collaboration avec le directeur artistique permettant d'alimenter les différents dossiers de demandes de subventions ;

- concevoir et réaliser un catalogue en quadrichromie comportant au moins, pour chaque artiste participant à l'exposition-appel à projets, une photo d'œuvre et un texte de présentation ;

- concevoir et réaliser des cartons d'invitation, version mail et version papier et assurer l'envoi des versions mail

- après appels d'offres, organiser des vernissages, sauf celui de l'exposition-appel à projets A Taste of Change à Saint-Antoine;

- rechercher de sponsors.

- avant tout envoi de documents ou supports divers pour impression, demander l'accord préalable du Commanditaire et ce, afin de vérifier la bonne application de la charte graphique de la Province de LIEGE.

- limiter les engagements financiers à naître de l'exécution et de la mise en œuvre des missions précitées à la somme unique, globale et forfaitaire, tout compris rien excepté de SEPT CENT MILLE EUROS (700.000,00 €).

## **Article 2 – Obligations du Commanditaire**

En concertation avec les autres parties au présent acte, le Commanditaire, agissant en son seul nom, pour son propre compte et sous sa seule responsabilité, s'engage, à l'égard des autres parties au présent acte, qui acceptent, à poser les actes et réaliser les missions suivantes :

- diffuser les l'appel à projets de l'Organisateur en fonction des fichiers et des réseaux développés lors des précédentes éditions de la Biennale ;

- imprimer tous les projets rentrés suite à l'appel pour l'exposition-appel à projets

- constituer, en temps utiles, tous les dossiers à l'usage du ou des comités de sélection choisi(s) et réuni(s) par l'organisateur.

- organiser des réunions de préparation réunissant les différents partenaires extérieurs afin d'assurer leur intégration, après accord avec l'organisateur, à la triennale internationale du design : fourniture du programme, des informations, des visuels pour les différents documents promotionnels et catalogue ;
- participer, via de la Régie provinciale des bâtiments, à la réalisation de l'exposition-appel à projets selon un calendrier et un cahier des charges fournis par l'Organisateur, au plus tard 6 mois avant l'ouverture de la Triennale, et à la réalisation des structures d'information.
- participer, le cas échéant, via la Régie provinciale des bâtiments à la réalisation d'éléments matériels qui intégreront d'autres expositions mises en place par l'organisateur.
- apporter une aide logistique telle que par exemple les transports locaux de structures ou d'objets ne nécessitant pas des conditions particulières.
- mettre à la disposition de l'organisateur de deux ouvriers à temps plein, qui prestent habituellement au sein du Service Culture de la Province de LIEGE, et ce, pour les phases de montage et de démontage, soit de la mi-août 2015 à la mi-novembre 2015;
- participer au transport, au montage et au démontage des expositions hormis les expositions organisées par les partenaires extérieurs;
- mettre à disposition de l'Organisateur du personnel de gardiennage pour toutes les expositions directement organisées par la Triennale internationale du design de Liège (à l'exception des expositions organisées par les partenaires extérieurs) ainsi que pour le Meeting Point;
- participer à la collecte des informations pour le catalogue;
- souscrire toutes les assurances utiles à propos de chacun des sites (soit, du dépôt des œuvres au retrait) pour toutes les expositions organisées directement dans le cadre de la Triennale (pas celles organisées par les partenaires extérieurs) sur base des informations précises (liste des pièces et valeurs) fournies par l'organisateur au plus tard quinze jours avant l'inauguration de la Triennale
- prendre en charge les démarches et frais liés au volet « médiation culturelle » (organisations de visites, contacts avec les écoles...) pour les expositions portées par l'Organisateur;
- diffuser tout document de promotion relatif à l'organisation via ses canaux de diffusion habituels, notamment via son Service provincial de la communication ;
- apporter une collaboration à l'organisation des vernissages et des éventuelles nocturnes sollicitées par les sponsors ;
- envoyer par courrier postal, à ses frais, des documents de promotion, y compris des éventuels envois presse sur base de listing(s) fourni(s) par l'organisateur ainsi que les versions « papier » des invitations;
- rédiger des conventions nécessaires avec les lieux partenaires ;
- prendre en charge la traduction des documents (néerlandais, anglais, allemand...) des documents écrits ;

- prendre en en charge de l'organisation du vernissage de « A Taste of Change » (exposition-appel à projets) avec l'aide du service « Protocole » de la Province de LIEGE, les boissons étant prises sur la cave du palais ;
- dans un souci d'économie, décliner et/ou prendre en charge, via son service « communication », certains éléments de communication fournis par la société de graphisme externe.

## **II/ QUANT A LA GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE DE L'ORGANISATION**

### **Article 3 : Obligations du Partenaire :**

Le Partenaire s'engage à l'égard des autres parties au présent acte, qui acceptent, à :

- constituer un dossier de demande de renouvellement de la convention qui le lie à la Fédération Wallonie Bruxelles à propos de l'organisation dont question au présent acte;
- prendre en charge une partie des frais et charges liés à l'organisation susdite, conformément à la ventilation annexée à la présente convention et ce, pour un montant global de 82.000 € au moyen des recettes suivantes qu'il encaissera :
  - 7000 € : sponsoring Loterie Nationale
  - 75.000 € : subvention de la Fédération Wallonie-Bruxelles
- assurer les suivis administratifs rendus nécessaires et obligatoires dans le cadre des conditions particulières affectant l'octroi des subventions perçues de la Fédération Wallonie-Bruxelles (envoi des justificatifs...).

Le Partenaire s'engage en outre à respecter, à chaque stade de l'organisation et dans le cadre de son fonctionnement, les règles applicables aux Asbl, notamment celles relatives aux marchés publics.

### **Article 4 – Les engagements de l'organisateur**

L'Organisateur s'engage, à l'égard des autres parties au présent acte, qui acceptent, à

- Constituer, à propos de l'organisation, le dossier de demande de subvention auprès de la Région wallonne pour un montant global de 75.000 € ;
- Respecter, à chaque stade de l'organisation et dans le cadre de son fonctionnement, les règles applicables aux Asbl et notamment aussi celles relatives aux marchés publics;
- Gérer et tenir le budget, avec présentation de comptes rendus réguliers au Commanditaire, notamment lors de chaque réunion du comité de suivi;
- Établir un bilan moral et financier ainsi que les comptes définitifs de l'organisation au plus tard pour le 30.12.2015.

## **Article 5 - Les engagements du Commanditaire**

Le Commanditaire s'engage à :

- respecter les règles en vigueur notamment celles concernant les marchés publics.
- assure le suivi de la relation avec le Limbourg néerlandais en accord avec l'organisateur.

## **Article 6 – Budget**

Dans le cadre de répartition des charges liées à l'organisation, les parties conviennent entre elles de supporter celles-ci suivant la clé de répartition suivante :

Le Commanditaire prendra en charge à l'exclusion des autres parties une somme unique, totale et forfaitaire de 468.000,00 à majorer d'une somme de 125.000,00 EUR constituée de la subvention octroyée par la province néerlandaise du LIMBOURG.

L'organisateur prendra en charge à l'exclusion des autres parties une somme unique, totale et forfaitaire de 25.000,00 EUR dont 10.000 € provenant d'ERIGES, et 15.000 € d'un financement Interreg People to People.

Le Partenaire prendra en charge, à l'exclusion des autres parties, une somme unique, totale et forfaitaire de 82.000,00 EUR dont 75.000 € émanant de la Fédération Wallonie Bruxelles et 7.000 € de la Loterie nationale via la FWB.

L'organisateur s'engage en outre à affecter aux charges de l'organisation l'intégralité des subventions qu'elle s'engage à rechercher activement et qu'elle se verrait octroyer par la Région Wallonne, la SPI et des sponsors éventuels dans le cadre de la mise en place de l'activité visée par la présente convention.

Le budget total de l'organisation est donc fixé à la somme totale de **700.000 €**.

Les frais nécessaires à la réalisation de la mission décrite à l'article 2 sont détaillés en annexe.

Les transferts entre postes budgétaires sont possibles, sur accord du comité de suivi.

Toute économie réalisée sur un poste de dépenses pourra servir à financer plus amplement un autre poste.

En aucun cas, ces transferts ne pourront entraîner un dépassement du montant global fixé pour l'exécution de la mission.

Toute dépense non prévue dans le budget de **700.000 €** doit être examinée préalablement par le comité de suivi et faire l'objet d'un accord subséquent entre les parties.

### **III/ DISPOSITIONS DIVERSES**

#### **Article 7 – Comité de suivi**

Un comité de suivi de l'organisation est créé.

Il est chargé de procéder à la vérification de la bonne exécution des missions dans le respect du budget et sera rassemblé à l'initiative de Paul-Emile Mottard.

Il est composé des personnes suivantes :

- Monsieur Paul-Emile Mottard, Député provincial, Président du Conseil d'administration de l'Office provincial des Métiers d'art ;
- Monsieur Bruno Demoulin, Directeur général de la Culture, de la Jeunesse, des Musées et de la Lecture publique ;
- Monsieur Jean-Pierre Burton, Chef de Cabinet de M. le Député provincial, Paul-Emile Mottard ;
- Madame Estelle Denoël, Chef de Division du secteur de l'Education permanente du Service Culture de la Province de Liège ;
- Madame Clio Brzakala, Directrice de l'asbl Wallonie Design ;
- Monsieur Richard Lecomte, chargé de gestion administrative et opérationnelle de l'asbl Wallonie Design.

#### **Article 8 – Responsabilités**

L'exécution de la présente convention ne peut en aucune façon entraîner la responsabilité civile extracontractuelle de l'organisateur quant aux dommages aux personnes et biens qui résulteraient, directement ou indirectement, des activités de l'organisation dans le cadre de la réalisation de la mission et ce, exception faite du dol ou de la faute lourde imputable à l'organisateur.

Le Commanditaire veillera dès lors à prendre toutes les assurances requises pour couvrir les risques liés à toutes responsabilités susceptibles de naître à raison de ce genre d'activités et ce notamment : en fonction des sous-traitants engagés et des lieux investis par les diverses manifestations et plus particulièrement quant aux dommages qui pourraient être occasionnés à des tiers.

#### **Article 9 – Durée du contrat**

La présente convention s'applique dès signature de toutes les parties et prendra fin à la clôture définitive des comptes entre les parties.

#### **Article 10 – Droits de propriété intellectuels.**

La présente convention n'opère, entre les parties, aucun transfert de la propriété intellectuelle des éléments qui devraient être mis en œuvre dans le cadre de l'organisation.

Les droits intellectuels sur ces éléments, dans la mesure où ils existent à la date du présent acte, restent la propriété exclusive de celui qui les détient à la date de la signature du présent acte, tous autres droits à naître dans le cadre de la mise en œuvre de l'organisation, non expressément attribués, à l'une des parties ou à des tiers, par la loi ou des conventions opposables à l'ensemble des parties à la présente convention, seront présumés être la propriété exclusive pleine et entière de la Province de LIEGE pendant et après la durée l'organisation .



**Article 11- Litiges**

Les parties s'engagent à ce que toute difficulté d'application de la présente convention soit solutionnée à l'amiable, dans l'esprit du texte. A défaut, les tribunaux de Liège seront compétents. Le droit belge est seul applicable au présent contrat.

**Article 12 - Modifications de la convention**

Les dispositions de la présente convention ne pourront être modifiées que par voie d'avenant écrit dûment signés par les parties contractantes.

Faite en trois exemplaires, à LIEGE, le \_\_\_\_\_, chaque partie reconnaissant avoir reçu le sien.

**Pour le Collège provincial :**

  
**Marianne LONHAY,**  
Directrice générale provinciale.



**Par délégation du  
Député Provincial-Président  
(Article L2213-1 du CDLD)**

  
**Robert MEUREAU,**  
Député provincial.

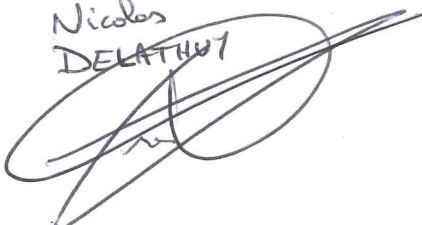
  
**Pour le Partenaire  
L'Office provincial des Métiers d'Arts**

**Le Président du Conseil d'administration,  
Paul-Emile MOTTARD.**

**Pour l'organisateur,  
Wallonie Design**

**Richard LECOMTE, chargé de gestion administrative et opérationnelle  
Nicolas DELATHUY, chargé de gestion administrative et opérationnelle**

  
Richard  
LECOMTE

  
Nicolas  
DELATHUY

## **ARRÊT DES COMPTES RELATIFS À L'EXERCICE 2014 (DOCUMENT 14-15/258).**

M. le Président informe l'Assemblée que ce document a été soumis à l'examen de la 4<sup>ème</sup> Commission.

Ce document ayant soulevé des questions, M. Pierre ERLER, Conseiller provincial, fait rapport sur celui-ci au nom de la 4<sup>ème</sup> Commission, laquelle invite l'Assemblée à l'adopter par 8 voix pour et 3 abstentions.

M. le Président ouvre la discussion générale. Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 4<sup>ème</sup> Commission sont approuvées :

- Votent pour : le groupe PS, le groupe MR ;
- S'abstiennent : le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

### **RÉSOLUTION**

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu les comptes pour l'année 2014 approuvés par le Collège provincial en date du 7 mai 2015 ;

Vu le Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation et, plus particulièrement, les articles L2231-6 et L2231-8 relatifs à l'adoption du budget et règlement des comptes, tel que modifié par le décret wallon du 11 décembre 2013 (MB du 10 février 2014) ;

Vu les dispositions non abrogées de l'article 66 de la loi provinciale relatives au rôle de la Cour des comptes ;

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Vu les livres et documents relatifs à la gestion comptable tenus dans les services du directeur financier provincial ;

Considérant qu'il y a lieu d'annuler les engagements et crédits sans emploi ;

La Commission des Finances entendue ;

### **PREND CONNAISSANCE**

des observations de la Cour des comptes.

### **ANNULE**

les engagements et crédits sans emploi s'établissant comme suit :

a) exercices antérieurs :

- |                                       |               |
|---------------------------------------|---------------|
| • service ordinaire :                 | 4.528.255,90  |
| (dont 2.626.410€ de crédits reportés) |               |
| • service extraordinaire :            | 11.792.422,44 |
| (dont 771.330€ de crédits reportés)   |               |

b) exercice propre :

- service ordinaire : 9.432.008,96
- service extraordinaire : 3.360.497,24

### ARRÊTE

**Le compte budgétaire** 2014, tel qu'annexé à la présente résolution [*au présent procès-verbal*] et dont la synthèse se présente comme suit :

Service ordinaire	Propre	Antérieur	Total
Droits constatés au profit de la Province	420.704.601,21	24.813.241,72	445.517.842,93
- Irrécouvrables et non Valeurs	-619,93		-619,93
= Droits constatés nets	420.703.981,28	24.813.241,72	445.517.223,00
- Engagements	378.639.816,04	19.940.273,04	398.580.089,08
<b>= Résultat budgétaire avant prélèvements</b>	<b>42.064.165,24</b>	<b>4.872.968,68</b>	<b>46.937.133,92</b>
+ Prélèvements positifs	6.888.937,00		6.888.937,00
- Prélèvements négatifs	47.921.595,00		47.921.595,00
<b>= Résultat budgétaire de l'exercice</b>	<b>1.031.507,24</b>	<b>4.872.968,68</b>	<b>5.904.475,92</b>

Service extraordinaire	Propre	Antérieur	Total
Droits constatés au profit de la Province	3.626.478,47	63.017.874,28	66.644.352,75
- Irrécouvrables et non Valeurs			
= Droits constatés nets	3.626.478,47	63.017.874,28	66.644.352,75
- Engagements	33.304.604,76	44.255.498,75	77.560.103,51
<b>= Résultat budgétaire avant prélèvements</b>	<b>-29.678.126,29</b>	<b>18.762.375,53</b>	<b>-10.915.750,76</b>
+ Prélèvements positifs	25.287.326,00		25.287.326,00
<b>= Résultat budgétaire de l'exercice</b>	<b>-4.390.800,29</b>	<b>18.762.375,53</b>	<b>14.371.575,24</b>

**Le compte de résultats** 2014, tel qu'annexé à la présente résolution [*au présent procès-verbal*] et dont la synthèse se présente comme suit :

	<b>Produits</b>	
I.	Produits d'exploitation	417.330.484
III.	Mali d'exploitation (I - II)	
IV.	Produits financiers	2.986.082
VI.	Mali financier (IV - V)	693.437
VII.	Mali courant (III + VI)	
VIII.	Produits exceptionnels	499.631
X.	Mali exceptionnel (VIII - IX)	1.503.551
XI.	Mali de l'exercice (VII + X)	
XIII.	Prélèvements sur les fonds de réserve	32.176.263
XIV.	Mali de l'exercice à reporter	

	<b>Charges</b>	
II.	Charges de fonctionnement	385.531.019
III.	Boni d'exploitation (I - II)	31.799.465
V.	Charges financières	3.679.519
VI.	Boni financier (IV - V)	
VII.	Boni courant (III + V)	31.106.028
IX.	Charges exceptionnelles	2.003.182
X.	Boni exceptionnel (VIII - IX)	
XI.	Boni de l'exercice (VII + X)	29.602.477
XIII.	Transferts aux fonds de réserve	47.921.595
XIV.	Boni de l'exercice à reporter	13.857.145

**Le bilan** 2014, tel qu'annexé à la présente résolution [*au présent procès-verbal*] et dont la synthèse se présente comme suit :

<b>Actif</b>		
<b>Actifs immobilisés</b>		<b>432.843.755</b>
I.	Frais d'établissement	
II.	Immobilisations incorporelles	
III.	Immobilisations corporelles	248.845.970
IV.	Immobilisations financières	165.873.381
V.	Créances à plus d'un an	18.124.405
<b>Actifs circulants</b>		<b>172.694.802</b>
VI.	Stocks et commandes en cours d'exécution	205.000
VII.	Créances à un an au plus	44.744.103
VIII.	Placements de trésorerie	235.349
IX.	Valeurs disponibles	127.444.937
X.	Comptes de régularisation	65.412
<b>Total de l'actif</b>		<b>605.538.557</b>

<b>Passif</b>		
<b>Fonds propres</b>		<b>457.994.269</b>
I.	Capital	235.833.642
II.	Patrimoine permanent résultant de dons	
III.	Plus-values de réévaluation	28.498.381
IV.	Réserves	78.144.858
V.	Résultats reportés	90.750.660
VI.	Subsides d'investissement	24.766.727
<b>Provisions</b>		
VII.	Provisions pour risques et charges	
<b>Dettes</b>		<b>147.544.288</b>
VIII.	Dettes à plus d'un an	115.371.337
IX.	Dettes à un an au plus	30.558.179
X.	Comptes de régularisation	1.614.772
<b>Total du passif</b>		<b>605.538.557</b>

## ORDONNE

- 1) conformément à l'article L2231-9 du Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation relatif à la publicité du budget et des comptes :
  - l'insertion des comptes sommaires par nature des recettes et dépenses dans le bulletin provincial dans le mois qui suit celui au cours duquel ils ont été arrêtés ;
  - le dépôt de ces comptes aux archives de l'administration de la Région wallonne ;
  - le dépôt de ces comptes au greffe de la Province, à l'inspection du public, pendant un mois, à partir de l'arrêté du compte ;
  - l'information au public de ce dépôt par la voie du bulletin provincial ainsi que par la voie d'au moins un journal distribué dans la province et par une information disponible sur le site internet de la Province ;
  - la communication des présents comptes, dans les cinq jours de leur adoption, aux organisations syndicales représentatives, ainsi qu'à l'organisation, sur demande desdites organisations syndicales et avant la transmission des présents comptes aux autorités de tutelle, d'une séance d'information présentant et expliquant les présents comptes.
- 2) conformément à l'article L3131-1 § 2 5° du Code wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation :
  - la notification d'un extrait conforme de la présente résolution à l'Autorité de tutelle, pour approbation.

### Résultats du vote :

- Nombre de votants : 52
- Vote(nt) pour : PS (21) – MR (15)
- Vote(nt) contre : 0
- S'abstienne(nt) : PTB (1), ECOLO (8), CDH (7)
- Unanimité.

En séance à Liège, le 28 mai 2015.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Claude KLENKENBERG.

<b>RAPPORT DU DIRECTEUR FINANCIER SUR L'EXÉCUTION DE SA MISSION DE REMISE D'AVIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2212-65 §5 DU CODE DE LA DÉMOCRATIE LOCALE ET DE LA DÉCENTRALISATION RELATIF À L'ANNÉE 2014 (DOCUMENT 14-15/259).</b>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

M. le Président informe l'Assemblée que ce document a été soumis à l'examen de la 4<sup>ème</sup> Commission.

Ce document ayant soulevé des questions, Mme Valérie JADOT, Conseillère provinciale, fait rapport sur celui-ci au nom de la 4<sup>ème</sup> Commission.

M. le Président ouvre la discussion générale. Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

En conséquence, le Conseil prend connaissance de la résolution suivante :

## RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le décret wallon du 18 avril 2013 ;

Vu l'article L2212-65, §5 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu la circulaire du ministre wallon des pouvoirs locaux P. FURLAN du 16 décembre 2013, il appartient au Directeur financier de faire rapport, annuellement, au Conseil provincial sur l'exécution de sa mission de remise d'avis ;

Sur proposition du directeur financier provincial,

## PREND CONNAISSANCE

**Article unique.** – Du rapport établi par le directeur financier sur l'exécution de sa mission de remise d'avis relative à l'année 2014 tel qu'exposé ci-avant [après].

En séance à Liège, le 28 mai 2015.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Claude KLENKENBERG.

## RAPPORT DU DIRECTEUR FINANCIER SUR L'EXECUTION DE SA MISSION DE REMISE D'AVIS (année 2014)

---

### A) Mission de remise d'avis :

---

Pour rappel, le directeur financier est chargé de remettre, en toute indépendance, un avis de légalité écrit, préalable et motivé sur tout projet de décision du conseil provincial ou du collège provincial ayant une incidence financière et budgétaire supérieure à 22.000,00 € dans les 10 jours ouvrables (5 jours en cas d'urgence motivée).

Cet avis, le cas échéant, fait partie du dossier soumis à tutelle.

La circulaire du Ministre Furlan du 16 décembre 2013 relative à la réforme du statut des grades légaux a précisé le cadre de cette compétence d'avis :

## Section 5 – Compétence d’avis

*Au niveau de la Province, le directeur financier remet, en toute indépendance, un avis de légalité écrit préalable et motivé sur tout projet de décision du Conseil provincial ou du Collège provincial selon les modalités suivantes :*

<i>Incidence financière ou budgétaire du projet de décision</i>	<i>Remise d’avis</i>	<i>Délai</i>	<i>Délai prorogeable ?</i>	<i>Délai en cas d’urgence</i>	<i>A défaut d’avis</i>	<i>Si dossier soumis à tutelle</i>
<i>Supérieure à 22.000 €</i>	<i>D’office</i>	<i>Dans les 10 jours ouvrables de la réception du dossier (projet et annexes explicatives)</i>	<i>Oui ; Prorogeable de 10 jours sur demande du DF</i>	<i>5 jours</i>	<i>Il est passé outre</i>	<i>L’avis fait partie intégrante du dossier</i>

*Pour les projets ne dépassant pas 22.000,00 €, le directeur financier peut rendre son avis d’initiative selon les mêmes modalités.*

### **a) En ce qui concerne la procédure**

En ce qui concerne le formalisme entourant l’avis du directeur financier (motivation, comment, qui, quoi), il est laissé à l’appréciation de chaque province.

En effet, comme précisé ci-dessus, le maître mot de la réforme étant l’autonomie, il appartient à chaque autorité locale, en fonction de ses propres besoins et spécificités, de prévoir éventuellement une procédure, une méthodologie pour la remise d’avis de légalité préalable sur les projets de décision. Elle peut par exemple (et cela ne reste qu’un exemple parmi d’autres solutions envisageables) être élaborée au sein de l’administration et soumise au collège afin d’assurer sa bonne mise en œuvre.

Par exemple, pour les projets de décisions avec une incidence financière inférieure à 22.000 €, la méthodologie pourrait très bien prévoir que le directeur financier sollicite la remise d’une liste des dossiers devant être soumis au collège et que si le directeur financier projette d’émettre un avis d’initiative, il demande alors la communication du dossier complet.

La transmission par voie électronique peut également être une solution.

Tout est question d’organisation et de discussion internes. Le directeur financier doit avoir la certitude qu’il est au courant de tous les projets de décision susceptibles de faire l’objet d’un avis de sa part et l’autorité locale de son côté doit savoir que l’avis du directeur financier doit être demandé dans certains cas.

Si le directeur financier n’avait pas connaissance d’un dossier, l’autorité locale ne pourra jamais lui reprocher de ne pas avoir remis d’avis sur ce dossier.

Compte tenu de l’entrée en vigueur des textes au 1<sup>er</sup> septembre 2013, mais afin de laisser le temps aux pouvoirs locaux de s’organiser, une tolérance sera appliquée jusqu’au 15 avril 2014 au regard de l’obligation de demande d’avis.



A partir de cette date, toute décision soumise à tutelle qui n'aura pas fait l'objet d'une demande d'avis alors que c'était obligatoire ne pourra que faire l'objet d'une mesure de tutelle négative (annulation ou non approbation) pour défaut d'une formalité légale obligatoire.

**b) Le montant de 22.000 €**

Le montant de 22.000 € est un montant hors TVA, à l'instar des montants prévus dans la législation sur les marchés publics.

C'est l'auteur du projet de décision qui juge de l'estimation de ces 22.000 €. Le directeur financier qui estimerait que l'autorité locale passe outre son avis obligatoire en estimant systématiquement ses projets à un montant inférieur à 22.000 € pourrait décider de remettre éventuellement un avis d'initiative et d'attirer l'attention de l'autorité dans son rapport annuel.

**c) Caractéristiques de l'avis**

Le directeur financier remet son avis de légalité en toute indépendance par rapport à l'auteur du projet de décision. Son avis est écrit et fait partie du dossier soumis à tutelle comme précisé ci-dessous.

L'avis du directeur financier est également motivé.

**d) L'avis fait partie du dossier soumis à tutelle ainsi que du dossier soumis aux conseillers**

L'avis du directeur financier, qu'il soit d'initiative ou obligatoire, doit être visé dans la délibération du Conseil ou du Collège et doit être annexé, comme pièce justificative, à la délibération lorsque celle-ci est soumise à tutelle. Le dossier sera considéré comme incomplet par la tutelle si l'avis devait être demandé et ne l'a pas été.

L'avis du directeur financier est également un élément du dossier qui doit être envoyé aux conseillers.

**e) La notion de « jours ouvrables »**

La notion de « jours ouvrables » se définit par rapport aux jours ouvrables définis à l'article L31113-2 du CDLD, à savoir du lundi au vendredi, à l'exception des jours fériés (le 1<sup>er</sup> janvier, le lundi de Pâques, le 1<sup>er</sup> mai, l'Ascension, le lundi de Pentecôte, le 21 juillet, le 15 août, le 27 septembre, les 1<sup>er</sup>, 2, 11 et 15 novembre, les 25 et 26 décembre).

**f) La notion d'urgence justifiant un délai d'avis de 5 jours**

En cas d'urgence motivée par l'auteur du projet de décision (conseil ou collège), le délai dont dispose le directeur financier pour remettre son avis est de 5 jours.

La notion de l'urgence est appréciée avec bon sens par l'auteur de l'acte et doit découler des circonstances.

On peut souhaiter que le retard mis éventuellement à examiner le dossier à certains niveaux ne soit pas un élément constitutif de cette urgence.

Si le directeur financier constate que les autorités concernées abusent de la notion d'urgence ou usent de cette faculté de raccourcir le délai de manière exagérée, il convient pour ce dernier d'en faire état dans son rapport annuel.

**g) Avis de légalité**

L'avis du directeur financier ne porte que sur la légalité du projet de décision. Ce n'est pas un avis d'opportunité.

La notion « d'avis de légalité » vise le respect de toutes les normes légales ou réglementaires au sens large (et donc compris en ce qui concerne la motivation) et en particulier des règles budgétaires définies dans les dispositions légales et réglementaires (essentiellement le Code de la Démocratie

locale et de la Décentralisation et le Règlement générale de la comptabilité provinciale, ainsi que la circulaire budgétaire.

Le directeur financier doit bien se rappeler qu'il est le conseil budgétaire et financier de la province.

#### **h) Etendue de l'avis : « projet de décision »**

Le texte vise « *tout projet de décision du conseil provincial ou du collège provincial ayant une incidence financière ou budgétaire supérieure (ou inférieure, pour l'avis d'initiative) à 22.000 euros* ».

Dès lors qu'il faut un « projet de décision » du conseil ou du collège, un procès-verbal établi en vue d'accorder la réception technique d'un marché de services d'auteurs de projet n'est pas visé par cette disposition. Tel est également le cas des mandats de paiement ou des états de recouvrement.

Par contre, un avis peut ou doit (en fonction de l'incidence) être rendu sur les projets de décisions concernant une régie provinciale ou une intercommunale.

#### **i) Etendue de l'avis « incidence financière »**

Tous les projets de décisions n'ayant aucune incidence financière ou budgétaire, comme par exemple, les états d'avancement ne reprenant aucune augmentation de quantités présumées ou de nouveaux prix convenus, ne sont également pas soumis à l'avis du directeur financier.

Même chose en ce qui concerne la détermination des soumissionnaires à consulter dans le cadre d'un marché public, le rôle de taxe.

Sont par contre soumis à l'avis (d'initiative ou obligatoire, en fonction du montant de l'incidence financière du directeur financier : le mode de passation et le cahier spécial des charges, les règlements de taxe, de redevance, de tarifs divers (eau, camping, bibliothèque, etc.), les décisions relatives aux régies ordinaires, la modification du statut pécuniaire du personnel, le recrutement de personnel contractuel ou statutaire, etc.

La notion d'incidence financière ou budgétaire doit être entendue comme étant toute incidence financière ou budgétaire, directe ou indirecte, visant les dépenses et/ou les recettes, dans tous les domaines d'activités de l'administration.

Le Directeur financier remet, sur demande du Collège ou du directeur général, un avis de légalité motivé sur toute question ayant une incidence financière. Il appartient au demandeur de fixer le délai (raisonnable en fonction de l'objet).

Il peut également, d'initiative, rendre un avis sur toute question ayant une incidence financière au niveau provincial ou au niveau des entités consolidées provinciales. A souligner que cela concerne tous les stades de la procédure.

Le directeur financier doit faire rapport au conseil provincial au moins une fois par an sur l'exécution de sa mission de remise d'avis.

Les données financières des services provinciaux visent les résultats globaux des budgets, comptes et bilans.

Le contenu du rapport ainsi que les modalités pratiques qui l'entourent sont laissés à l'appréciation du conseil (dans un cadre de concertation avec le directeur général et le Directeur financier).

### **Notre organisation provinciale**

---

L'ensemble des dossiers à soumettre au Collège et/ou au Conseil provincial bénéficient d'une gestion électronique (GED). Le dossier papier complet suit en parallèle le cheminement informatique.

Tous les dossiers ayant un impact budgétaire ou financier sont soumis au service du Budget et au visa du directeur financier.

Si l'incidence financière est supérieure à 22.000,00 € HTVA, le directeur financier rédige un avis écrit, préalable et motivé. Cet avis est joint au dossier électronique et au dossier papier.

Lorsque l'incidence financière est égale ou inférieure à 22.000,00 €, le directeur financier soit vise simplement le dossier, soit rédige un avis écrit d'initiative.

Historiquement à Liège et plus particulièrement encore depuis l'entrée en vigueur du décret du 18 avril 2013, le rôle du directeur financier est avant tout un partenaire de l'administration.

Dès lors, généralement, lorsque l'instruction d'un dossier pose problème (légalité ou formulation), le dossier est renvoyé au service émetteur (service extérieur ou direction générale transversale) pour mise en conformité.

L'objectif poursuivi est de présenter au Collège un dossier complet, unique et avec des propositions conformes aux différentes législations applicables.

D'un point de vue « statistiques », notons qu'en 2014 :

- 3.279 ordonnances de liquidation ont été traitées par les services du directeur financier ;
- 201 dossiers divers ont été traités directement au sein des services du Directeur financier provincial ;
- 3.341 dossiers avec incidence budgétaire ou financière ont été soumis au visa préalable du Directeur financier provincial ;
- 351 dossiers avec incidence budgétaire ou financière ont fait l'objet d'un avis écrit, préalable et motivé du Directeur financier provincial.

## **B) Etat actualisé, rétrospectif et prospectif de la trésorerie :**

---

La trésorerie provinciale a connu des situations très différentes au cours de la dernière décennie.

*Situation de la trésorerie au 31 décembre (2006 à 2014) :*

---

<b>2006</b>	37.135.315,37 €
<b>2007</b>	51.196.056,07 €
<b>2008</b>	67.058.486,56 €
<b>2009</b>	73.486.457,21 €
<b>2010</b>	96.355.835,58 €
<b>2011</b>	95.503.905,34 €
<b>2012</b>	88.938.169,96 €
<b>2013</b>	121.651.762,18 €
<b>2014</b>	127.509.850,53 €

De 2006 à 2014, la trésorerie a toujours été positive au 31 décembre.

Historiquement, c'est fin juillet que la situation de la trésorerie est la moins bonne.

*Situation de la trésorerie au 31 juillet (2006 à 2014) :*

---

<b>2006</b>	-38.262.614,48 €
<b>2007</b>	-4.044.130,38 €
<b>2008</b>	11.620.744,89 €
<b>2009</b>	8.319.965,52 €
<b>2010</b>	23.670.397,13 €
<b>2011</b>	17.866.685,96 €
<b>2012</b>	13.450.230,50 €
<b>2013</b>	11.453.560,22 €
<b>2014</b>	50.067.497,55 €

Nous constatons donc que la trésorerie était déficitaire en 2006 et 2007, qu'elle s'est stabilisée positivement entre 2008 et 2013 pour connaître son maximum en 2014.

Les perspectives 2015/2018 sont bonnes, nous devrions être à l'abri d'un découvert de trésorerie significatif.

### C) Evaluation de l'évolution passée et future des budgets :

#### C1) Evolution au cours des 5 dernières années :

En ce qui concerne le passé, nous avons pris comme référence la période 2010-2014, soit 5 ans de recul.

Nous avons pris en compte les budgets finaux (soit après la dernière modification budgétaire) au niveau du récapitulatif par fonction, tant au service ordinaire qu'au service extraordinaire (*voir annexe 1*).

La globalisation des recettes et des dépenses des budgets finaux 2010/2014 (exercices propres) est synthétisée dans le tableau suivant :

	<b>Service ordinaire</b>				
	2010	2011	2012	2013	2014
<i>Recettes</i>	377.050.730,30	391.760.723,40	404.332.605,00	390.483.501,00	408.672.081,00
<i>Dépenses</i>	-373.829.864,05	-393.416.611,15	-402.189.994,00	382.981.369,13	388.071.825,00
<b>Résultat</b>	<b>3.220.866,25</b>	<b>-1.655.887,75</b>	<b>2.142.611,00</b>	<b>7.502.131,87</b>	<b>20.600.256,00</b>
	<b>Service extraordinaire</b>				
	2010	2011	2012	2013	2014
<i>Recettes</i>	6.079.780,34	7.858.432,00	9.808.115,00	7.852.224,00	4.527.359,00
<i>Dépenses</i>	-28.675.573,00	-42.010.998,00	-39.792.007,00	-32.499.565,00	36.665.102,00
<b>Résultat</b>	<b>-22.595.792,66</b>	<b>-34.152.566,00</b>	<b>-29.983.892,00</b>	<b>-24.647.341,00</b>	<b>-32.137.743,00</b>

Au service ordinaire, on constate, après une situation déficitaire en 2011, un redressement à partir de 2012, plus marqué en 2013 et 2014.

Au niveau du service extraordinaire, il n'est pas surprenant d'avoir un résultat déficitaire systématique à l'exercice propre.

L'équilibre global est atteint grâce aux résultats des exercices antérieurs et aux prélèvements positifs (boni service ordinaire, fonds de réserve).

#### C2) Evaluation future des budgets :

En application de la circulaire de la Région wallonne relative à l'élaboration des budgets provinciaux de l'exercice 2015, un tableau de prévisions budgétaires pluriannuelles a été joint au budget 2015 (période 2015-2020).

Ce tableau a été établi sur base des instructions régionales (*voir annexe 2*).

En ce qui concerne le service ordinaire les projections 2015-2020 laissent entrevoir une situation budgétaire stable et équilibrée.

**D) Données financières des services provinciaux, des régies provinciales, des sociétés dans lesquelles la Province a une participation d'au moins 15% et des ASBL auxquelles la Province participe et au sein desquelles elle désigne au moins 15% des membres des organes de gestion :**

---

D1) Services provinciaux :

En ce qui concerne les données financières relatives aux services provinciaux, je vous renvoie au dossier relatif à l'arrêt des comptes 2014 (compte budgétaire, compte de résultats et bilan) présenté parallèlement au Conseil provincial (**dossier GED 2015-05453**).

D2) Intercommunales ou sociétés :

S.A. IMMOVAL (société immobilière)	Esplanade du Val St Lambert à 4100 SERAING	Comptes 2013 à présentés au Conseil provincial le 27.11.2014.
SCRL NEOMANSIO	Rue des Coquelicots, 1 à 4020 LIEGE	Comptes 2013 présentés au Conseil provincial le 12.06.2014.
SCRL SPI (Services Promotion Initiatives en Province de Liège)	Rue du Vertbois, 11 à 4000 LIEGE	Comptes 2013 présentés au Conseil provincial le 12.06.2014
SCRL PUBLIFIN (anciennement TECTEO).	Rue Louvrex, 95 à 4000 LIEGE	Comptes 2013 présentés au Conseil provincial le 12.06.2014.

Les informations financières relatives à ces 4 sociétés ou intercommunales ont donc déjà été portées à la connaissance du Conseil provincial en 2014.

D3) Associations sans but lucratif (ASBL) :

Toutes les ASBL à participation provinciale sont sous contrat de gestion avec la Province de Liège. Par ailleurs, elles font l'objet d'une évaluation annuelle par le Conseil provincial.

Toutes les informations financières concernant les associations sont donc communiquées au Conseil provincial à l'occasion de l'évaluation annuelle.

Dénomination asbl	PL/Total AG	Pourcentage PL AG 15%	PL/Total CA	Pourcentage PL CA 15%	Date évaluation Conseil provincial (ex 2013)
<b>Santé</b>					
C.R.T.	Les représentants des organes décisionnels de l'asbl sont tous issus de la Province de Liège mais y sont présents en qualité de personnes physiques.				
<b>Social</b>					
Fonds d'Entraide de la Province de Liège	6 sur 15	<b>40,00</b>	8 sur 15	<b>53,33</b>	28/11/2013
CEDS	9 sur 30	<b>30</b>	9 sur 28	<b>32,14</b>	30/01/2014
Aide et Solidarité	1 sur 6	<b>16,67</b>	1 sur 5	<b>20</b>	6/01/2014
CRIPÉL	11 sur 53	<b>20,75</b>	5 sur 32	<b>15,63</b>	24/02/2014
<b>TOURISME</b>					
FTPL	18 sur 179	10,06%	13 sur 25	<b>52,00%</b>	21/10/2013
BLEGNY	3 sur 16	<b>18,75%</b>	3 sur 15	<b>20,00%</b>	21/10/2013
DTVL	3 sur 17	<b>17,65%</b>	3 sur 16	<b>18,75%</b>	26/09/2013
<b>AGRICULTURE</b>					
CPL ANIMALES	5 sur 17	<b>29,41%</b>	5 sur 15	<b>33,33%</b>	11/12/2013
CPL PROMOGEST	5 sur 30	<b>16,67%</b>	5 sur 20	<b>25,00%</b>	30/04/2014
CPL VEEMAR	5 sur 28	<b>17,86%</b>	5 sur 15	<b>33,33%</b>	30/04/2014
<b>ENSEIGNEMENT</b>					
ASEP	9 sur 105	<b>8,57</b>	9 sur 16	<b>56,25</b>	11/03/2014
<b>Secteur culture</b>					
OPMA	3 sur 16	<b>18,75</b>	3 sur 13	<b>23,08</b>	28/11/2013
Château de Jehay	10 sur 19	<b>52,63</b>	10 sur 18	<b>55,56</b>	26/02/2015
Clap	2 sur 20	<b>10</b>	2 sur 11	<b>18,18</b>	21/10/2013
Wallonie Design	2 sur 20	<b>10</b>	2 sur 13	<b>15,38</b>	27/11/2014
ORW	3 sur 15	<b>20</b>	2 sur 14	<b>14,29</b>	25/09/2014
<b>Secteur sport</b>					
Maison des sports	10 sur 25	<b>40</b>	6 sur 17	<b>35,29</b>	22/10/2013
CREP	4 sur 24	<b>16,67</b>	2 sur 12	<b>16,67</b>	24/02/2014

**MISE À DISPOSITION DES COMMUNES DE CLAVIER ET DE MODAVE D'UN FONCTIONNAIRE PROVINCIAL CHARGÉ DE LA POURSUITE DES INFRACTIONS ADMINISTRATIVES CLASSIQUES (LOI SAC) DES INFRACTIONS ENVIRONNEMENTALES (CODE DE L'ENVIRONNEMENT) ET DES INFRACTIONS DE VOIRIE (DÉCRET DU 6 FÉVRIER 2014) (DOCUMENT 14-15/260).**

**MISE À DISPOSITION DE LA COMMUNE DE NANDRIN D'UN FONCTIONNAIRE PROVINCIAL CHARGÉ DE LA POURSUITE DES INFRACTIONS ADMINISTRATIVES CLASSIQUES (LOI SAC), DES INFRACTIONS ENVIRONNEMENTALES (CODE DE L'ENVIRONNEMENT) ET DES INFRACTIONS DE VOIRIE (DÉCRET DU 6 FÉVRIER 2014) (DOCUMENT 14-15/261).**

**MISE À DISPOSITION DE LA COMMUNE D'OLNE D'UN FONCTIONNAIRE PROVINCIAL CHARGÉ D'INFLIGER LES AMENDES ADMINISTRATIVES EN MATIÈRE DE VOIRIE COMMUNALE (DOCUMENT 14-15/262).**

M. le Président informe l'Assemblée que les documents 14-15/260, 261 et 262 ont été soumis à l'examen de la 4<sup>ème</sup> Commission et ont été regroupés à sa demande.

Le document 14-15/260 ayant soulevé une question, M. Marc HODY, Conseiller provincial-Chef de groupe, fait rapport sur celui-ci au nom de la 4<sup>ème</sup> Commission, laquelle invite l'Assemblée à l'adopter par 8 voix pour et 3 abstentions.

Les documents 14-15/261 et 262 n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, la 4<sup>ème</sup> Commission invite dès lors le Conseil à les adopter par 8 voix pour et 3 abstentions.

M. le Président ouvre la discussion générale. Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 4<sup>ème</sup> Commission sont approuvées par un vote globalisé :

- Votent pour : le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO ;
- S'abstient : le groupe PTB.

En conséquence, le Conseil adopte les trois résolutions suivantes :

**RÉSOLUTION**

## LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu la loi du 24 juin 2013 relative aux sanctions administratives communales ;

Vu les arrêtés royaux du 21 décembre 2013 pris en exécution de la loi du 24 juin 2013, et plus particulièrement l'article 1<sup>er</sup>, §2 de l'arrêté royal du 21 décembre 2013 fixant les conditions de qualification et d'indépendance du fonctionnaire chargé d'infliger l'amende administrative et la manière de percevoir les amendes en exécution de la loi relative aux sanctions administratives qui stipule que :

*« § 2. Le conseil communal peut également demander au conseil provincial de proposer un fonctionnaire provincial pour l'exercice de la fonction de fonctionnaire sanctionnateur. Le conseil communal désigne ce fonctionnaire en qualité de fonctionnaire chargé d'infliger les amendes administratives. » ;*

Vu la Partie VIII du Livre I du Code de l'Environnement, intitulé « Recherche, constatation, poursuite, répression et mesures de réparation des infractions en matière d'environnement », et plus particulièrement son article D.168 qui stipule que :

*« Lorsqu'il incrimine dans ses règlements des faits constitutifs d'infractions, le conseil communal désigne en qualité de fonctionnaire sanctionnateur communal, le secrétaire communal ou un fonctionnaire d'un niveau pour lequel un diplôme universitaire de deuxième cycle ou un diplôme équivalent est requis.*

*Ce fonctionnaire ne peut être ni un agent, ni le directeur financier.*

*Le conseil communal peut désigner comme fonctionnaire sanctionnateur un fonctionnaire provincial proposé par le conseil provincial. Ce fonctionnaire dispose d'un niveau pour lequel un diplôme universitaire de deuxième cycle ou un diplôme équivalent est requis.*

*La province reçoit de la commune concernée une indemnité pour les prestations du fonctionnaire provincial agissant en qualité de fonctionnaire chargé d'infliger les amendes administratives. Un accord préalable concernant le montant de cette indemnité et la manière de payer doit être conclu entre le conseil communal et le conseil provincial. » ;*

Vu le décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale, et plus particulièrement son article 66 qui stipule que :

*« Le conseil communal désigne un ou plusieurs fonctionnaires habilités à infliger les amendes administratives. Il peut s'agir d'un fonctionnaire provincial proposé par le conseil provincial. Seuls des fonctionnaires ayant un niveau pour lequel un diplôme universitaire de deuxième cycle ou un diplôme équivalent est requis peuvent être désignés à cet effet.*

*La province reçoit de la commune concernée une indemnité pour les prestations du fonctionnaire provincial agissant en qualité de fonctionnaire chargé d'infliger les amendes administratives. Un accord préalable concernant le montant de cette indemnité et la manière de payer est conclu entre le conseil communal et le conseil provincial. » ;*

Vu les délibérations par lesquelles les Conseils communaux de Clavier et de Modave ont introduit une demande officielle de mise à disposition d'un Fonctionnaire sanctionnateur provincial chargé d'infliger les amendes administratives en matière de sanctions administratives communales (loi SAC), d'infractions environnementales (Code de l'Environnement) et d'infractions de voirie (Décret relatif à la voirie communale) ;

Considérant que Madame BUSCHEMAN, agent statutaire, titulaire d'une licence en traduction et affectée au Greffe provincial, réunit les conditions requises pour exercer la mission de Fonctionnaire sanctionnatrice ;

Considérant que Madame MONTI, agent statutaire, titulaire d'un master en droit et affectée au Greffe provincial, réunit les conditions requises pour exercer la mission de Fonctionnaire sanctionnatrice ;

Considérant que Monsieur LEMAIRE, engagé dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée à temps plein, titulaire d'une licence en criminologie et affecté au Greffe provincial, réunit les conditions requises pour exercer la mission de Fonctionnaire sanctionnateur ;

Vu les conventions-types relatives, pour certaines, à l'article 119*bis* de la nouvelle loi communale et, pour les autres (suite à l'évolution législative), à la loi du 24 juin 2013 relative aux sanctions administratives communales ;

Vu la convention-type précitée conclue avec les 49 communes suivantes : Amay, Amblève, Aubel, Aywaille, Baelen, Berloz, Blegny, Braives, Bullange, Burdinne, Burg-Reuland, Butgenbach, Crisnée, Dalhem, Donceel, Engis, Esneux, Faimés, Fexhe-le-Haut-Clocher, Geer, Hannut, Héron, Herve, Jalhay, Juprelle, Lierneux, Limbourg, Lincent, Marchin, Olne, Oreya, Oupeye, Pepinster, Plombières, Remicourt, Saint-Georges-sur-Meuse, Saint-Vith, Spa, Stoumont, Theux, Thimister-Clermont, Trois-Ponts, Trooz, Verlaine, Villers-le-Bouillet, Waimes, Wanze, Wasseiges et Welkenraedt ;

Vu la convention-type relative aux infractions environnementales élaborée par l'Association des provinces wallonnes, telle qu'adaptée par le Service des sanctions administratives communales ;

Vu la convention-type précitée conclue avec les 48 communes suivantes : Amay, Amblève, Aubel, Aywaille, Baelen, Berloz, Blegny, Braives, Bullange, Burdinne, Burg-Reuland, Butgenbach, Crisnée, Dalhem, Donceel, Engis, Esneux, Faimés, Fexhe-le-Haut-Clocher, Geer, Hannut, Héron, Herve, Jalhay, Juprelle, Lierneux, Limbourg, Lincent, Marchin, Olne, Oreya, Oupeye, Pepinster, Plombières, Remicourt, Saint-Georges-sur-Meuse, Saint-Vith, Spa, Theux, Thimister-Clermont, Trois-Ponts, Trooz, Verlaine, Villers-le-Bouillet, Waimes, Wanze, Wasseiges et Welkenraedt ;

Vu la convention-type relative aux infractions de voirie communale approuvée par le Conseil provincial en sa séance du 28 mai 2014 ;

Vu la convention-type précitée conclue avec les 28 communes suivantes : Amay, Amblève, Aubel, Aywaille, Baelen, Bullange, Burg-Reuland, Butgenbach, Crisnée, Engis, Faimés, Geer, Herve, Lierneux, Limbourg, Marchin, Pepinster, Plombières, Saint-Georges-sur-Meuse, Saint-Vith, Spa, Stoumont, Theux, Thimister-Clermont, Trois-ponts, Verlaine, Wanze et Welkenraedt ;

Attendu qu'il convient de conclure avec les communes de Clavier et de Modave les conventions de partenariat relatives à la loi SAC, aux infractions environnementales et aux infractions de voirie ;

Attendu qu'il convient également de proposer à ces communes la désignation de Madame BUSCHEMAN en qualité de Fonctionnaire sanctionnatrice et de Madame MONTI et de Monsieur LEMAIRE, en qualité de Fonctionnaires sanctionnateurs suppléants ;

Vu le décret du Parlement wallon du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

Sur proposition du Collège provincial,

## **DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>.** – Le présent projet de résolution est adopté.

**Article 2.** – Une convention relative à la loi SAC, dont le texte figure en annexe à la présente résolution, est conclue avec les communes de Clavier et de Modave, qui souhaitent bénéficier de l'intervention d'un fonctionnaire provincial pour poursuivre les infractions aux règlements adoptés en application de la loi du 24 juin 2013 relative aux sanctions administratives communales.



**Article 3.** – Une convention relative aux infractions environnementales, dont le texte figure en annexe à la présente résolution, est conclue avec des communes de Clavier et de Modave, qui souhaitent bénéficier de l'intervention d'un fonctionnaire provincial pour infliger les amendes administratives pour les infractions environnementales.

**Article 4.** – Une convention relative aux infractions de voirie, dont le texte figure en annexe à la présente résolution, est conclue avec des communes de Clavier et de Modave, qui souhaitent bénéficier de l'intervention d'un fonctionnaire provincial pour infliger les amendes administratives pour les infractions relatives à la voirie communale.

**Article 5.** – Le Conseil provincial propose aux Conseils communaux de Clavier et de Modave la désignation de Madame BUSCHEMAN, en qualité de Fonctionnaire sanctionnatrice, et de Madame MONTI et Monsieur LEMAIRE, en qualité de Fonctionnaires sanctionnateurs suppléants, relativement aux sanctions administratives communales et aux infractions environnementales.

**Article 6.** – Le Collège provincial est chargé de la signature et de l'exécution de ces conventions.

**Article 7.** – La présente résolution sera notifiée aux communes de Clavier et de Modave ainsi qu'à Mmes BUSCHEMAN et MONTI et à M. LEMAIRE, pour disposition.

En séance à Liège, le 28 mai 2015.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Claude KLENKENBERG.

Document 14-15/261

## **RÉSOLUTION**

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu la loi du 24 juin 2013 relative aux sanctions administratives communales ;

Vu les arrêtés royaux du 21 décembre 2013 pris en exécution de la loi du 24 juin 2013, et plus particulièrement l'article 1<sup>er</sup>, §2 de l'arrêté royal du 21 décembre 2013 fixant les conditions de qualification et d'indépendance du fonctionnaire chargé d'infliger l'amende administrative et la manière de percevoir les amendes en exécution de la loi relative aux sanctions administratives qui stipule que :

*« § 2. Le conseil communal peut également demander au conseil provincial de proposer un fonctionnaire provincial pour l'exercice de la fonction de fonctionnaire sanctionnateur. Le conseil communal désigne ce fonctionnaire en qualité de fonctionnaire chargé d'infliger les amendes administratives. » ;*

Vu la Partie VIII du Livre I du Code de l'Environnement, intitulé « Recherche, constatation, poursuite, répression et mesures de réparation des infractions en matière d'environnement », et plus particulièrement son article D.168 qui stipule que :

*« Lorsqu'il incrimine dans ses règlements des faits constitutifs d'infractions, le conseil communal désigne en qualité de fonctionnaire sanctionnateur communal, le secrétaire communal ou un fonctionnaire d'un niveau pour lequel un diplôme universitaire de deuxième cycle ou un diplôme équivalent est requis.*

*Ce fonctionnaire ne peut être ni un agent, ni le directeur financier.*

*Le conseil communal peut désigner comme fonctionnaire sanctionnateur un fonctionnaire provincial proposé par le conseil provincial. Ce fonctionnaire dispose d'un niveau pour lequel un diplôme universitaire de deuxième cycle ou un diplôme équivalent est requis.*

*La province reçoit de la commune concernée une indemnité pour les prestations du fonctionnaire provincial agissant en qualité de fonctionnaire chargé d'infliger les amendes administratives. Un accord préalable concernant le montant de cette indemnité et la manière de payer doit être conclu entre le conseil communal et le conseil provincial. » ;*

Vu le décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale, et plus particulièrement son article 66 qui stipule que :

*« Le conseil communal désigne un ou plusieurs fonctionnaires habilités à infliger les amendes administratives. Il peut s'agir d'un fonctionnaire provincial proposé par le conseil provincial. Seuls des fonctionnaires ayant un niveau pour lequel un diplôme universitaire de deuxième cycle ou un diplôme équivalent est requis peuvent être désignés à cet effet.*

*La province reçoit de la commune concernée une indemnité pour les prestations du fonctionnaire provincial agissant en qualité de fonctionnaire chargé d'infliger les amendes administratives. Un accord préalable concernant le montant de cette indemnité et la manière de payer est conclu entre le conseil communal et le conseil provincial. » ;*

Vu les délibérations par lesquelles les Conseils communaux de Clavier et de Modave ont introduit une demande officielle de mise à disposition d'un Fonctionnaire sanctionnateur provincial chargé d'infliger les amendes administratives en matière de sanctions administratives communales (loi SAC), d'infractions environnementales (Code de l'Environnement) et d'infractions de voirie (Décret relatif à la voirie communale) ;

Considérant que Madame BUSCHEMAN, agent statutaire, titulaire d'une licence en traduction et affectée au Greffe provincial, réunit les conditions requises pour exercer la mission de Fonctionnaire sanctionnatrice ;

Considérant que Madame MONTI, agent statutaire, titulaire d'un master en droit et affectée au Greffe provincial, réunit les conditions requises pour exercer la mission de Fonctionnaire sanctionnatrice ;

Considérant que Monsieur LEMAIRE, engagé dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée à temps plein, titulaire d'une licence en criminologie et affecté au Greffe provincial, réunit les conditions requises pour exercer la mission de Fonctionnaire sanctionnateur ;

Vu les conventions-types relatives, pour certaines, à l'article 119**bis** de la nouvelle loi communale et, pour les autres (suite à l'évolution législative), à la loi du 24 juin 2013 relative aux sanctions administratives communales ;

Vu la convention-type précitée conclue avec les 49 communes suivantes : Amay, Amblève, Aubel, Aywaille, Baelen, Berloz, Blegny, Braives, Bullange, Burdinne, Burg-Reuland, Butgenbach, Crisnée, Dalhem, Donceel, Engis, Esneux, Faimés, Fexhe-le-Haut-Clocher, Geer, Hannut, Héron, Herve, Jalhay, Juprelle, Lierneux, Limbourg, Lincé, Marchin, Olne, Oreye, Oupeye, Pepinster, Plombières, Remicourt, Saint-Georges-sur-Meuse, Saint-Vith, Spa, Stoumont, Theux, Thimister-Clermont, Trois-Ponts, Trooz, Verlaine, Villers-le-Bouillet, Waimes, Wanze, Wasseiges et Welkenraedt ;

Vu la convention-type relative aux infractions environnementales élaborée par l'Association des provinces wallonnes, telle qu'adaptée par le Service des sanctions administratives communales ;

Vu la convention-type précitée conclue avec les 48 communes suivantes : Amay, Amblève, Aubel, Aywaille, Baelen, Berloz, Blegny, Braives, Bullange, Burdinne, Burg-Reuland, Butgenbach, Crisnée,

Dalhem, Donceel, Engis, Esneux, Faimés, Fexhe-le-Haut-Clocher, Geer, Hannut, Héron, Herve, Jalhay, Juprelle, Lierneux, Limbourg, Lincent, Marchin, Olne, Oreye, Oupeye, Pepinster, Plombières, Remicourt, Saint-Georges-sur-Meuse, Saint-Vith, Spa, Theux, Thimister-Clermont, Trois-Ponts, Trooz, Verlaine, Villers-le-Bouillet, Waimes, Wanze, Wasseiges et Welkenraedt ;

Vu la convention-type relative aux infractions de voirie communale approuvée par le Conseil provincial en sa séance du 28 mai 2014 ;

Vu la convention-type précitée conclue avec les 28 communes suivantes : Amay, Amblève, Aubel, Aywaille, Baelen, Bullange, Burg-Reuland, Butgenbach, Crisnée, Engis, Faimés, Geer, Herve, Lierneux, Limbourg, Marchin, Pepinster, Plombières, Saint-Georges-sur-Meuse, Saint-Vith, Spa, Stoumont, Theux, Thimister-Clermont, Trois-ponts, Verlaine, Wanze et Welkenraedt ;

Attendu qu'il convient de conclure avec les communes de Clavier et de Modave les conventions de partenariat relatives à la loi SAC, aux infractions environnementales et aux infractions de voirie ;

Attendu qu'il convient également de proposer à ces communes la désignation de Madame BUSCHEMAN en qualité de Fonctionnaire sanctionnatrice et de Madame MONTI et de Monsieur LEMAIRE, en qualité de Fonctionnaires sanctionnateurs suppléants ;

Vu le décret du Parlement wallon du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

Sur proposition du Collège provincial,

## DÉCIDE

**Article 1<sup>er</sup>.** – Le présent projet de résolution est adopté.

**Article 2.** – Une convention relative à la loi SAC, dont le texte figure en annexe à la présente résolution, est conclue avec les communes de Clavier et de Modave, qui souhaitent bénéficier de l'intervention d'un fonctionnaire provincial pour poursuivre les infractions aux règlements adoptés en application de la loi du 24 juin 2013 relative aux sanctions administratives communales.

**Article 3.** – Une convention relative aux infractions environnementales, dont le texte figure en annexe à la présente résolution, est conclue avec des communes de Clavier et de Modave, qui souhaitent bénéficier de l'intervention d'un fonctionnaire provincial pour infliger les amendes administratives pour les infractions environnementales.

**Article 4.** – Une convention relative aux infractions de voirie, dont le texte figure en annexe à la présente résolution, est conclue avec des communes de Clavier et de Modave, qui souhaitent bénéficier de l'intervention d'un fonctionnaire provincial pour infliger les amendes administratives pour les infractions relatives à la voirie communale.

**Article 5.** – Le Conseil provincial propose aux Conseils communaux de Clavier et de Modave la désignation de Madame BUSCHEMAN, en qualité de Fonctionnaire sanctionnatrice, et de Madame MONTI et Monsieur LEMAIRE, en qualité de Fonctionnaires sanctionnateurs suppléants, relativement aux sanctions administratives communales et aux infractions environnementales.

**Article 6.** – Le Collège provincial est chargé de la signature et de l'exécution de ces conventions.

**Article 7.** – La présente résolution sera notifiée aux communes de Clavier et de Modave ainsi qu'à Mmes BUSCHEMAN et MONTI et à M. LEMAIRE, pour disposition.

En séance à Liège, le 28 mai 2015.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Claude KLENKENBERG.

Document 14-15/262

## **RÉSOLUTION**

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale, et plus particulièrement son article 66 qui stipule que :

*« Le conseil communal désigne un ou plusieurs fonctionnaires habilités à infliger les amendes administratives. Il peut s'agir d'un fonctionnaire provincial proposé par le conseil provincial. Seuls des fonctionnaires ayant un niveau pour lequel un diplôme universitaire de deuxième cycle ou un diplôme équivalent est requis peuvent être désignés à cet effet.*

*La province reçoit de la commune concernée une indemnité pour les prestations du fonctionnaire provincial agissant en qualité de fonctionnaire chargé d'infliger les amendes administratives. Un accord préalable concernant le montant de cette indemnité et la manière de payer est conclu entre le conseil communal et le conseil provincial. » ;*

Vu la délibération par laquelle le Conseil communal d'Olne a introduit une demande officielle de mise à disposition d'un Fonctionnaire sanctionnateur provincial pour traiter des dossiers relatifs aux infractions de voirie communale ;

Vu la convention-type relative aux infractions de voirie communale approuvée par le Conseil provincial en sa séance du 28 mai 2014, dont le texte figure en annexe ;

Considérant que Madame BUSCHEMAN, agent statutaire, titulaire du diplôme de licenciée en traduction (allemand-anglais) et affectée au Greffe provincial, réunit les conditions requises pour exercer la mission de Fonctionnaire sanctionnatrice ;

Considérant que Madame MONTI, agent statutaire, titulaire d'un master en droit et affectée au Greffe provincial, réunit les conditions requises pour exercer la mission de Fonctionnaire sanctionnatrice ;

Considérant que Monsieur LEMAIRE, engagé dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée à temps plein, titulaire d'un master en criminologie et affecté au Greffe provincial, réunit les conditions requises pour exercer la mission de Fonctionnaire sanctionnateur ;

Attendu qu'il s'indique de conclure une convention relative aux infractions de voirie communale avec les communes demanderesses ;

Attendu qu'il convient également de proposer à ces communes la désignation de Madame BUSCHEMAN en qualité de Fonctionnaire sanctionnatrice et de Madame MONTI et de Monsieur LEMAIRE, en qualité de Fonctionnaires sanctionnateurs suppléants ;

Vu le décret du Parlement wallon du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

Sur proposition du Collège provincial,

## DÉCIDE

**Article 1<sup>er</sup>.** – Le présent projet de résolution est adopté.

**Article 2.** – Une convention relative aux infractions de voirie communale est conclue avec la commune d’Olne.

**Article 3.** – Le Collège provincial est chargé de la signature et de l’exécution de cette convention.

**Article 4.** – Le Conseil provincial propose aux Conseils communaux de Theux et de Verlaine la désignation de Madame BUSCHEMAN, en qualité de Fonctionnaire sanctionnatrice, et de Madame MONTI et de Monsieur LEMAIRE, en qualité de Fonctionnaires sanctionnateurs suppléants, relativement aux infractions de voirie communale.

**Article 5.** – La présente résolution sera notifiée à la commune d’Olne, ainsi qu’au Service des Sanctions administratives communales, pour disposition.

En séance à Liège, le 28 mai 2015.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Claude KLENKENBERG.

### **CONVENTION RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION D’UNE COMMUNE D’UN FONCTIONNAIRE PROVINCIAL EN QUALITE DE FONCTIONNAIRE SANCTIONNATEUR**

*(Loi SAC)*

**La présente convention s’inscrit dans le cadre de l’application de la loi du 24 juin 2013 relative aux sanctions administratives communales.**

Entre

D’une part, la Province de Liège représentée par son Collège provincial, agissant en exécution de la délibération de son Conseil provincial du .....,

**ci-après dénommée « La Province » ;**  
et

d’autre part, la commune de.....représentée par.....,  
agissant en exécution de la délibération de son Conseil communal du.....20.....,

**ci-après dénommée « la Commune » ,**

Il est convenu ce qui suit :

La Province affecte au service de la Commune un fonctionnaire disposant soit d'un diplôme de bachelier en droit ou de bachelier en pratique judiciaire ou d'une maîtrise en droit, soit, à défaut, d'un diplôme universitaire de deuxième cycle ou d'un diplôme équivalent et ayant suivi la formation telle que prévue dans l'arrêté royal du 21 décembre 2013 fixant les conditions de qualification et d'indépendance du fonctionnaire chargé d'infliger l'amende administrative et la manière de percevoir les amendes en exécution de la loi relative aux sanctions administratives communales.

L'identité de ce fonctionnaire est communiquée sans délai à la Commune afin que son conseil communal puisse expressément le désigner conformément à l'article 1er, §2 du même arrêté royal.

Ce fonctionnaire sanctionnateur sera chargé d'infliger, conformément à la loi du 24 juin 2013 relative aux sanctions administratives communales, les amendes administratives prévues dans les règlements et/ou ordonnances de police adoptés par le Conseil communal.

De la même manière que celle prévue à l'alinéa premier, la Province affecte également au service de la commune un ou plusieurs fonctionnaire(s) réunissant les conditions fixées audit alinéa de manière à ce que le Conseil communal puisse expressément le(s) désigner pour suppléer, en cas d'absence ou d'empêchement, le Fonctionnaire sanctionnateur.

La mission du Fonctionnaire sanctionnateur prend fin au moment où sa décision devient exécutoire au sens de l'article 30 de la loi relative aux sanctions administratives communales.

La mission du Fonctionnaire sanctionnateur ne comprend pas le recouvrement des amendes à savoir l'envoi de rappels et le recours à l'exécution forcée.

La Province mettra à la disposition du Fonctionnaire sanctionnateur les moyens nécessaires à l'exercice de sa mission.

### **De l'information**

Dès l'entrée en vigueur de la présente convention, la Commune transmettra au Fonctionnaire sanctionnateur ses règlements et ordonnances de police administrative assortis en tout ou en partie de sanctions administratives. Il en ira de même de toutes modifications ultérieures de ces règlements et ordonnances.

La Commune s'engage à informer le chef de corps de la zone de police ainsi que les agents désignés par son Conseil communal pour constater ou déclarer une infraction aux règlements communaux, de la présente convention et des coordonnées précises de la personne à laquelle doivent être adressés les procès-verbaux, constats ou déclarations d'infractions aux règlements et ordonnances communaux.

La Commune en informera également le Procureur du Roi.

### **De la décision**

Dans l'exercice de sa mission, le Fonctionnaire sanctionnateur bénéficie d'une totale indépendance, tant vis-à-vis de la Commune que de la Province.

Le Fonctionnaire sanctionnateur transmet sa décision au contrevenant par pli recommandé. Il en transmet une copie au Directeur financier, avec preuve de l'envoi recommandé, pour recouvrement.

Le Fonctionnaire sanctionnateur assurera la transmission de sa décision au Procureur du Roi conformément à l'article 27Al.2 de la loi du 24 juin 2013.

### **Du Registre des Sanctions administratives communales**

La Commune tiendra un registre des sanctions administratives conformément à l'article 44 de la loi du 24 juin 2013 et y donnera accès au Fonctionnaire sanctionnateur.

### **De l'évaluation**

Une fois par an, le Fonctionnaire sanctionnateur dressera un état des lieux des procès-verbaux, constats et déclarations qui lui auront été transmis, l'état d'avancement des procédures et l'issue des dossiers clôturés.

Il dressera également le bilan de son action et en adressera copie à la Commune, Collège provincial, à la Zone de police et au Directeur financier.

### **De l'indemnité**

L'indemnité à verser par la Commune à la Province se composera de :

- un forfait de 12,5 euros par procès-verbal, constat ou déclaration donnant lieu à une procédure administrative ;
- un supplément de 30 % de l'amende effectivement perçue.

Le montant forfaitaire pourra être revu, de commun accord, au début de chaque année civile et ce, sur base des résultats d'une évaluation de l'application de la présente convention.

Le Directeur financier versera, selon la même périodicité, les indemnités dues à la Province. Il communiquera, à la demande, l'état du recouvrement des amendes infligées par le Fonctionnaire sanctionnateur.

### **Des recours**

En cas de recours devant le tribunal de Police ou de la Jeunesse, les frais de défense en justice seront pris en charge par la Commune.

### **De la prise d'effets**

La présente convention entre en vigueur à dater de sa signature et, au plus tôt, à dater de la notification à la Province de la délibération du conseil communal désignant nominativement le Fonctionnaire sanctionnateur.

La convention est conclue pour une durée indéterminée, chaque partie pouvant y mettre fin moyennant un préavis de 6 mois.

En cas de résiliation de la convention, le fonctionnaire sanctionnateur transmettra sans délai à la commune les dossiers reçus après le début du préavis.

Fait en deux exemplaires,

Pour la Commune de XXXX,

Directeur général

Bourgmestre

Pour le Collège provincial,

Par délégation du Député provincial-Président,  
(Article L2213-1 du CDLD)

Marianne LONHAY,  
Directrice générale provinciale

Robert MEUREAU,  
Député provincial

**CONVENTION RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION D'UNE COMMUNE D'UN  
FONCTIONNAIRE PROVINCIAL EN QUALITE DE FONCTIONNAIRE SANCTIONNATEUR**  
(infractions environnementales)

La présente convention s'inscrit dans le cadre de l'application du décret du 05 juin 2008 relatif à la recherche, la constatation, la poursuite et la répression des infractions et les mesures de réparation en matière d'environnement.

Entre

D'une part, la Province de Liège représentée par son Collège provincial, agissant en exécution de la délibération de son Conseil provincial du .....,

**ci-après dénommée « la Province » ;**

et

d'autre part, la Commune de ....., représentée par ....., agissant en exécution de la délibération de son Conseil communal du .....,

**ci-après dénommée « la Commune » ;**

Il est convenu ce qui suit :

La Province affecte au service de la Commune un fonctionnaire d'un niveau pour lequel un diplôme universitaire de deuxième cycle ou un diplôme équivalent est requis. L'identité de ce fonctionnaire est communiquée sans délai à la Commune afin que son Conseil communal puisse expressément le désigner conformément à l'article D-168 du Code de l'environnement fixant la procédure de désignation dudit fonctionnaire.

Ce fonctionnaire qualifié de « sanctionnateur » sera chargé d'infliger, conformément aux dispositions reprises aux articles D-160 et suivants du Code de l'environnement, les amendes administratives prévues dans les règlements adoptés par le Conseil communal en matière de délinquance environnementale sur base de l'article D-167 du Code de l'environnement.

De la même manière que celle prévue au paragraphe premier, la Province affecte également au service de la commune un ou plusieurs fonctionnaire(s) réunissant le(s) conditions fixées audit paragraphe de manière à ce que le Conseil communal puisse expressément les désigner pour suppléer, en cas d'absence ou d'empêchement, le Fonctionnaire sanctionnateur.

La mission du Fonctionnaire sanctionnateur prend fin au moment où sa décision devient exécutoire au sens de l'article D-165, §1<sup>er</sup> du Code de l'environnement.

La mission du Fonctionnaire sanctionnateur ne comprend pas le recouvrement des amendes, à savoir l'envoi de rappels et le recours à l'exécution forcée.

La Province mettra à la disposition du Fonctionnaire sanctionnateur les moyens nécessaires à l'exercice de sa mission.

**De l'information**

Dès l'entrée en vigueur de la présente convention, la Commune transmettra au Fonctionnaire sanctionnateur son règlement spécifique en matière d'infractions environnementales. Il en ira de même de toutes modifications ultérieures dudit règlement.

La Commune s'engage à informer le chef de corps de la zone de police, les agents désignés par son Conseil communal pour constater les infractions aux règlements pris en matière de délinquance environnementale ainsi que les Fonctionnaires sanctionneurs régionaux de la présente convention



et à transmettre à ces derniers les coordonnées précises du Fonctionnaire sanctionnateur provincial auquel doivent être adressés les procès-verbaux.

La Commune en informera également le Procureur du Roi territorialement compétent.

### **De la décision**

Dans l'exercice de sa mission, le Fonctionnaire sanctionnateur bénéficie d'une totale indépendance, tant vis-à-vis de la Commune que de la Province.

Le Fonctionnaire sanctionnateur transmet, par pli recommandé et en deux exemplaires, sa décision à la Commune. Cette dernière en notifie un exemplaire au contrevenant par pli recommandé, et transmet l'autre à son receveur.

### **De l'évaluation**

Une fois par an, le Fonctionnaire sanctionnateur dressera le bilan de son action et en adressera copie à la Commune, au Collège provincial, au responsable de la zone de police et au directeur financier. Ce dernier communiquera, selon la même périodicité, l'état des recouvrements au Fonctionnaire sanctionnateur et au Collège provincial avec le pourcentage de la recette que la Province percevra.

### **De l'indemnité**

L'indemnité à verser par la Commune à la Province pour cette mise à disposition se composera :

- Pour les infractions de quatrième catégorie, d'un forfait de 12.50 euros par procès-verbal donnant lieu à une procédure administrative et de 30 % de l'amende effectivement perçue ;
- Pour les infractions de troisième catégorie, d'un forfait de 12.50 euros par procès-verbal donnant lieu à une procédure administrative et de 30 % de l'amende effectivement perçue ;
- Pour les infractions de deuxième catégorie, d'un forfait de 12.50 euros par procès-verbal donnant lieu à une procédure administrative et de 30 % de l'amende effectivement perçue.

Le montant forfaitaire pourra être revu, de commun accord, au début de chaque année civile et ce, sur base des résultats de l'évaluation de l'application de la présente convention.

Le directeur financier versera, selon la même périodicité, les indemnités dues à la Province.

### **Des recours**

En cas de recours devant les Tribunaux, les frais de défense en justice seront pris en charge par la Commune.

### **De la prise d'effets**

La présente convention entre en vigueur à dater de sa signature et, au plus tôt, à dater de la notification à la Province de la délibération du conseil communal désignant nominativement le Fonctionnaire sanctionnateur.

La convention est conclue pour une durée indéterminée, chaque partie pouvant y mettre fin moyennant un préavis de 6 mois.

En cas de résiliation de la convention, le Fonctionnaire sanctionnateur transmettra sans délai à la commune les dossiers reçus après le début du préavis.

Fait en deux exemplaires,

Pour la Commune de XXXX,

Directeur général

Bourgmestre

Pour le Collège provincial,

Par délégation du Député provincial-Président,  
(Article L2213-1 du CDLD)

Marianne LONHAY,  
Directrice générale provinciale

Robert MEUREAU,  
Député provincial

**CONVENTION RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION D'UNE COMMUNE D'UN  
FONCTIONNAIRE PROVINCIAL EN QUALITE DE FONCTIONNAIRE SANCTIONNATEUR**  
(Voirie communale)

La présente convention s'inscrit dans le cadre de l'application du décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale.

Entre

D'une part, la Province de Liège représentée par son Collège provincial, agissant en exécution de la délibération de son Conseil provincial du .....,

**ci-après dénommée « La Province » ;**

et

d'autre part, la commune de.....représentée  
par....., agissant en exécution de la délibération de son Conseil communal  
du.....20.....,

**ci-après dénommée « la Commune » ;**

La Province affecte au service de la Commune un fonctionnaire d'un niveau pour lequel un diplôme universitaire de deuxième cycle ou un diplôme équivalent est requis. Ce fonctionnaire porte le titre de Fonctionnaire sanctionnateur.

L'identité de ce fonctionnaire est communiquée sans délai à la Commune afin que son Conseil communal puisse expressément le désigner conformément à l'article 66 du décret relatif à la voirie communale.

Ce fonctionnaire sera habilité à infliger les amendes administratives.

De la même manière, la Province affecte également au service de la Commune un ou plusieurs fonctionnaire(s) de sorte à ce que le Conseil communal puisse expressément le(s) désigner pour suppléer, en cas d'absence ou d'empêchement, le Fonctionnaire sanctionnateur.

La mission du Fonctionnaire sanctionnateur prend fin au moment où sa décision devient exécutoire au sens de l'article 73 du décret relatif à la voirie communale.

La mission du Fonctionnaire sanctionnateur ne comprend pas le recouvrement des amendes à savoir l'envoi de rappels et le recours à l'exécution forcée.

La Province mettra à la disposition du Fonctionnaire sanctionnateur les moyens nécessaires à l'exercice de sa mission.

**De l'information**

Dès l'entrée en vigueur de la présente convention, la Commune transmettra au Fonctionnaire sanctionnateur ses règlements et ordonnances de police administrative assortis en tout ou en partie

de sanctions administratives. Il en ira de même de toutes modifications ultérieures de ces règlements et ordonnances.

La Commune s'engage à informer le chef de corps de la zone de police ainsi que les agents désignés par son Conseil communal pour constater ou déclarer une infraction aux règlements communaux, de la présente convention et des coordonnées précises de la personne à laquelle doivent être adressés les procès-verbaux, constats ou déclarations d'infractions aux règlements et ordonnances communaux.

La Commune en informera également le Procureur du Roi.

### **De la décision**

Dans l'exercice de sa mission, le Fonctionnaire sanctionnateur bénéficie d'une totale indépendance, tant vis-à-vis de la Commune que de la Province.

Le Fonctionnaire sanctionnateur transmet sa décision au contrevenant par pli recommandé. Il en transmet une copie au Service des recettes communales, avec preuve de l'envoi recommandé, pour recouvrement.

### **De l'évaluation**

Une fois par an, le Fonctionnaire sanctionnateur dressera un état des lieux des procès-verbaux, constats et déclarations qui lui auront été transmis, l'état d'avancement des procédures et l'issue des dossiers clôturés.

Il dressera également le bilan de son action et en adressera copie à la Commune, Collège provincial, à la zone de police et au Directeur financier de la Commune.

### **De l'indemnité**

L'indemnité à verser par la Commune à la Province se composera de :

- un forfait de 12,50 euros par procès-verbal, constat ou déclaration donnant lieu à une procédure administrative ;
- un supplément de 30 % de l'amende effectivement perçue.

Le montant forfaitaire pourra être revu, de commun accord, au début de chaque année civile et ce, sur base des résultats d'une évaluation de l'application de la présente convention.

Les suppléments seront établis sur base de l'état du recouvrement des amendes infligées par le Fonctionnaire sanctionnateur que le Directeur financier communiquera au début de chaque année civile.

Le Directeur financier de la Commune versera les indemnités dues à la Province.

### **Des recours**

En cas de recours devant le tribunal correctionnel ou de la jeunesse, les frais de défense en justice seront pris en charge par la Commune.

### **De la prise d'effets**

La présente convention entre en vigueur à dater de sa signature et, au plus tôt, à dater de la notification à la Province de la délibération du conseil communal désignant nominativement le Fonctionnaire sanctionnateur.

La convention est conclue pour une durée indéterminée, chaque partie pouvant y mettre fin moyennant un préavis de 6 mois.

En cas de résiliation de la convention, le fonctionnaire sanctionnateur transmettra sans délai à la commune les dossiers reçus après le début du préavis.

Fait en deux exemplaires,

Pour la Commune de XXXX,

Directeur général

Bourgmestre

Pour le Collège provincial,

Par délégation du Député provincial-Président,  
(Article L2213-1 du CDLD)

Marianne LONHAY,  
Directrice générale provinciale.

Robert MEUREAU,  
Député provincial

**OCTROI DE SUBVENTIONS EN MATIÈRE DE SPORTS – DEMANDE DE SOUTIEN DE L'ASBL  
« RC PESANT CLUB LIÉGEOIS » (DOCUMENT 14-15/263).**

**OCTROI DE SUBVENTIONS EN MATIÈRE DE SPORTS – DEMANDE DE SOUTIEN DE LA SA  
« PRO BC VERVIERS - PEPINSTER » (DOCUMENT 14-15/264).**

**OCTROI DE SUBVENTIONS EN MATIÈRE DE SPORTS – DEMANDE DE SOUTIEN DE L'ASBL  
« SOCIÉTÉ FLÈCHE ARDENNAISE » (DOCUMENT 14-15/265).**

**OCTROI DE SUBVENTIONS EN MATIÈRE DE SPORTS – DEMANDE DE SOUTIEN DE L'ASBL  
« RDMC BIKE TRIAL AYWAILLE » (DOCUMENT 14-15/266).**

**OCTROI DE SUBVENTIONS EN MATIÈRE DE SPORTS – DEMANDE DE SOUTIEN DE L'ASBL  
« HC HERSTAL - TROOZ » (DOCUMENT 14-15/267).**

**OCTROI DE SUBVENTIONS EN MATIÈRE DE SPORTS – DEMANDE DE SOUTIEN DE MONSIEUR  
DIDIER PETITJEAN REPRÉSENTANT L'ASSOCIATION DE FAIT « COMITÉ PROVINCIAL DE  
FOOTBALL DE LA PROVINCE DE LIÈGE » (DOCUMENT 14-15/268).**

M. le Président informe l'Assemblée que les documents 14-15/263, 264, 265, 266, 267 et 268 ont été soumis à l'examen de la 4<sup>ème</sup> Commission et ont été regroupés à sa demande.

Les documents 14-15/264 et 268 ayant soulevé des questions, M. Jean-Claude MEURENS, Conseiller provincial, fait rapport sur celui-ci au nom de la 4<sup>ème</sup> Commission, laquelle invite l'Assemblée à les adopter par 8 voix pour et 3 abstentions.

Les documents 14-15/263, 265, 266, 267 et 269 n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, la 4<sup>ème</sup> Commission invite dès lors le Conseil à les adopter par 8 voix pour et 2 abstentions.

M. le Président ouvre la discussion générale. Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 4<sup>ème</sup> Commission sont approuvées, par un vote globalisé, à l'unanimité.

Document 14-15/263

## **RÉSOLUTION**

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Décret du Parlement wallon du 31 janvier 2013 entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2013, modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L3331-1, à L3331-8, contenus au Livre IV, Titre III ;

Vu la circulaire du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, Paul FURLAN, datée du 30 mai 2013 portant sur l'octroi des subventions pour les pouvoirs locaux ;

Attendu que ledit Décret attribue compétence au Conseil provincial pour l'octroi de subventions telles qu'elles y sont définies ;

Vu la demande de subvention introduite par l'asbl « RC Pesant Club Liégeois » tendant à l'obtention d'un soutien de l'Institution provinciale dans le cadre de la 30<sup>ème</sup> édition de Liège-Bastogne-Liège Espoirs du 18 avril 2015 ;

Vu la convention à conclure entre la Province de Liège et ladite asbl prévoyant l'octroi d'une subvention de 28.000,00 EUR répartie en 4 ans pour l'organisation des éditions 2015 à 2018 de cette manifestation ;

Considérant que la demande, telle que motivée par le demandeur et explicitée par le service émetteur dans la fiche de renseignements qu'il transmet à l'appui de la demande, atteste que le projet participe à la sensibilisation à la pratique du sport ;

Attendu que le projet à subventionner, présenté à des fins non lucratives, répond, de ces chefs, aux exigences portées par l'article L3331-2, du CDLD, en ce qu'il impose que la subvention dont question corresponde à une aide du pouvoir provincial à l'endroit d'une proposition de développer une activité ou un événement s'inscrivant dans les priorités définies par la politique provinciale et relevant de l'intérêt provincial ;

Considérant par ailleurs que l'activité projetée est conforme aux dispositions statutaires de l'organisation définissant les buts qu'elle poursuit ;

Attendu que le bénéficiaire a joint à sa demande le budget de la manifestation en vertu de laquelle la présente subvention lui est allouée ainsi que le budget de l'année et ses comptes annuels les plus récents ;

Attendu au regard des considérations qui précèdent, qu'il échet de rencontrer la demande de subvention susvisée, dans les limites des crédits inscrits au budget provincial ;

Attendu qu'il convient dès lors, relativement à la modélisation de l'octroi de la subvention, de se référer à la convention susvisée ;

Sur le rapport du Collège provincial,

## **DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>.** – D'approuver le projet de convention joint à la présente résolution, en ce qu'elle prévoit l'octroi d'une subvention à l'asbl « RC Pesant Club Liégeois », rue du Vicinal, 37 à 4970 BLEGNY, pour les éditions 2015 à 2018 de la course cycliste Liège-Bastogne-Liège Espoirs.

**Article 2.** – D'octroyer, aux termes et conditions repris dans ce projet de convention, à titre de subvention, dans les limites des crédits inscrits à cet effet au budget provincial, à cette asbl « RC Pesant Club Liégeois », un montant total de 28.000,00 EUR réparti sur les années 2015 à 2018, dans le but d'aider le bénéficiaire à l'organisation des éditions 2015 à 2018 de cette course cycliste.

**Article 3.** – Le Collège provincial est chargé de la mise en œuvre et de l'exécution des termes de cette convention notamment pour la liquidation des tranches annuelles de cette subvention globale.

**Article 4.** – Toutes les obligations susceptibles d’être mises à charge du bénéficiaire en exécution des dispositions impératives du Livre IV, Titre III du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation sont applicables à l’exécution de la présente décision.

**Article 5.** – Le Service des Sports est chargé de :

- procéder, dès après l’expiration du délai accordé au bénéficiaire pour produire les pièces justificatives, au contrôle de l’utilisation de la subvention ainsi octroyée ;
- de rendre compte de ce contrôle au Conseil provincial par la voie du prochain rapport annuel d’activités suivant la réalisation dudit contrôle.

**Article 6.** – Le Collège provincial est chargé de notifier la présente résolution au bénéficiaire concerné sous les signatures du Député provincial rapporteur et de Madame la Directrice générale provinciale.

En séance à Liège, le 28 mai 2015.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Claude KLENKENBERG.

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE**  
**LA PROVINCE DE LIEGE**  
**ET LE « RC PESANT CLUB LIEGEOIS ASBL »**

**ENTRE LES SOUSSIGNEES :**

D'une part, la Province de Liège, dont le siège est sis Place Saint-Lambert, 18A à 4000 LIEGE, portant le numéro d'entreprise 0207.725.104 à la Banque Carrefour des entreprises, représentée par Monsieur Robert MEUREAU, Député provincial et Madame Marianne LONHAY, Directrice générale provinciale, agissant en vertu d'une décision du Collège provincial prise en sa séance du 30 avril 2015,

Ci-après dénommée LA PROVINCE DE LIEGE

Et

D'autre part, l'A.S.B.L « RC Pesant Club Liégeois », portant le numéro d'entreprise 0410.593.377 dont le siège social est sis Rue des Charrons 1 4431 LONCIN (Belgique), représentée par Messieurs Fernand LAMBERT, Président domicilié Rue du Vicinal, 37 à 4670 Blegny et Alain BOURSE, Secrétaire, domicilié Allée des Pâquerettes, 19 à 4600 Visé dûment habilités à procéder à la signature de la présente convention,

Ci-après dénommée : RC PESANT CLUB LIEGEOIS.

**IL A TOUT D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUIIT :**

1. Le RC PESANT CLUB LIEGEOIS est un club cycliste qui organise chaque année, « Liège-Bastogne-Liège Espoirs », course pour Espoirs internationaux.

**CECI EXPOSE, ET QUI FORME LA BASE DU PRESENT ACCORD, LES PARTIES ONT ENSUITE CONVENU CE QUI SUIIT :**

**ARTICLE 1 : OBJET**

La présente convention définit les modalités de partenariat entre LA PROVINCE DE LIEGE et le RC PESANT CLUB LIEGEOIS dans le cadre de l'organisation de la course cycliste « Liège-Bastogne-Liège Espoirs ».

**ARTICLE 2 : DUREE**

La présente convention porte sur les éditions 2015, 2016, 2017 et 2018 de la course cycliste.

A l'issue de chaque année, les parties s'engagent toutefois à dresser le bilan de leur collaboration pour le 1<sup>er</sup> décembre, au plus tard, suivant chaque édition.

### **ARTICLE 3 : OBLIGATIONS DE LA PROVINCE DE LIEGE**

LA PROVINCE DE LIEGE s'engage lors de chaque édition à :

- accorder au RC PESANT CLUB LIEGEOIS, une subvention pour les années 2015, 2016, 2017 et 2018 de 7.000,00€ à titre de contribution à l'organisation de la manifestation ;
- mettre à disposition 3 véhicules de LA PROVINCE DE LIEGE avec chauffeurs ; soit une aide en nature valorisée à concurrence d'un montant de 405,60€ ;
- aider à la préparation technique (« reconnaissances » de l'itinéraire, demandes d'autorisation de passage et recrutement des signaleurs) par la collaboration d'agents du Service des Sports de LA PROVINCE DE LIEGE ; soit une aide en nature valorisée à concurrence d'un montant de 1601,92€ ;
- mettre à disposition un maximum de 9 agents du Service des Sports qui seront préposés à la gestion du site « départ-arrivée », soit une aide en nature valorisée à concurrence d'un montant de 2780,64€ et celui-ci étant secondé par une délégation de vacataires avec intervention financière maximale de 1.000€ ;
- mettre à disposition un chapiteau provincial pour autant que le planning de mise à disposition le permette ; soit une aide en nature valorisée à concurrence d'un montant de 880,00€
- mettre à disposition 3 trophées prélevés sur la dotation du Service des Sports ; soit une aide en nature valorisée à concurrence d'un montant de 60,00€.

### **ARTICLE 4 : OBLIGATIONS DU RC PESANT CLUB LIEGEOIS**

En contrepartie de l'aide provinciale définie à l'article 3, le RC PESANT CLUB LIEGEOIS s'engage lors de chaque édition à :

- insérer le logo de la PROVINCE DE LIEGE sous sa déclinaison « Sports » dans le programme de l'épreuve ;
- positionner des banderoles PROVINCE DE LIEGE sur les sites « Départ et Arrivée » de l'épreuve ;
- positionner de façon visible le logo de la PROVINCE DE LIEGE (sous sa déclinaison « Sports ») sur le panneau de fond du podium protocolaire ;
- intégrer une voiture de la Province de Liège, avec 3 invités de cette dernière, à l'échelon de la course ;



- assurer la présence participative d'un représentant de LA PROVINCE DE LIEGE sur le podium lors de la cérémonie protocolaire se déroulant à l'issue de la course;
- mettre en place 6 panneaux sur potence ainsi que 6 banderoles de LA PROVINCE DE LIEGE réparties de part et d'autre de la piste provinciale d'Ans-Alleur dans les 100 derniers mètres de la course (le matériel nécessaire étant fourni à l'organisateur par le Service des Sports de LA PROVINCE DE LIEGE) ;
- mentionner LA PROVINCE DE LIEGE comme partenaire principal dans toute communication verbale, écrite et audio-visuelle émise au sujet de l'épreuve.

### **ARTICLE 5 : SUBVENTIONS ET JUSTIFICATIFS :**

La subvention en espèces visée à l'article 3 sera entièrement versée au compte BE94 0014 4529 1714 du RC PESANT CLUB LIEGEOIS.

A l'issue de chaque édition, conformément aux articles L 3331-1 à L3331-8 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation sur l'octroi et le contrôle des subventions octroyées par les communes et les provinces, le RC Pesant Club Liégeois fera parvenir au Service des Sports de la Province de Liège, au plus tard pour le 31 décembre de chaque année, les documents justificatifs prouvant la réalité de l'emploi de la subvention allouée.

Simultanément, le RC Pesant Club Liégeois fournira également un rapport d'activités, les bilans et comptes, le rapport de gestion et la situation financière relatifs à l'exercice concerné. Il est aussi tenu de produire, pour un montant équivalent au moins à celui dudit subside, des factures, accompagnées le cas échéant des preuves d'exécution des paiements, supportées dans le cadre de l'organisation des activités se déroulant à son initiative.

### **ARTICLE 6 : ASSURANCES**

Il est entendu que l'épreuve se déroule sous licence d'organisation délivrée au RC PESANT CLUB LIEGEOIS par la Fédération Cycliste Wallonie Bruxelles. Dès lors, la manifestation est couverte pour une police d'assurance comprise dans ladite licence et couvrant les risques de responsabilité civile.

En sa qualité d'organisateur exclusif, le R.C Pesant Club Liégeois dégage ainsi LA PROVINCE DE LIEGE de toute responsabilité quelconque relative à l'organisation de l'épreuve et garantit cette dernière pour tout dommage dont l'indemnisation lui serait réclamée par des tiers.

## **ARTICLE 7 : EXECUTION DE LA PRESENTE CONVENTION**

LA PROVINCE DE LIEGE et le RC PESANT CLUB LIEGEOIS s'interdisent de céder tout ou en partie des droits et obligations leur dévolus par la présente convention, à moins d'une autorisation écrite et préalablement délivrée à l'autre par une des parties précitées. Même en cas de pareille autorisation, la partie concernée restera garante, vis-à-vis de l'autre, de la parfaite exécution des obligations qu'elle aura ainsi transférées.

En outre, chaque partie s'oblige expressément à l'égard de l'autre de faire respecter les engagements souscrits par le biais de la présente convention lorsque, pour l'exécution de certaines obligations, elle s'en remet à un mandataire, à une autre collectivité, à un fournisseur ou à un organisme la représentant.

## **ARTICLE 8 : RESILIATION ANTICIPEE**

En cas d'inexécution délibérée par une des parties de tout ou partie des obligations lui attribuées par la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par la partie lésée, sous réserve de dommages et intérêts pour préjudice causé. La résiliation sera considérée comme effective le quinzième jour suivant la date de réception par la partie défaillante d'une lettre recommandée la mettant en demeure d'exécuter ses engagements, et restée sans effet entre-temps.

## **ARTICLE 9 : ANNULATION**

A l'exception de tous les cas reconnus de force majeure visés à l'article 10, toute annulation d'une des manifestations entraînerait pour le RC PESANT CLUB LIEGEOIS l'obligation de rembourser à LA PROVINCE DE LIEGE, la subvention en espèces perçue.

## **ARTICLE 10 : ANNULATION POUR CAS DE FORCE MAJEURE**

En cas d'annulation d'une manifestation pour des raisons de force majeure, les parties conviennent que la présente convention serait considérée comme caduque, sans aucune indemnité de part et d'autre.

## **ARTICLE 11 : AVENANT**

Toute modification, ajout ou retrait à la présente convention devra faire l'objet d'un avenant écrit et dûment signé par les deux parties.

## **ARTICLE 12 : LITIGE EVENTUEL**

En cas de litige sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent à s'efforcer de régler ce différent à l'amiable, dans l'esprit de la présente convention.

A défaut, les parties conviennent que seuls les Tribunaux de Liège seront compétents.

## **ARTICLE 13 : DIVERS**

Les titres et intitulés des articles de la présente convention ne figurent que pour la commodité de lecture ; ils n'affectent en aucune manière le sens des dispositions auxquelles ils font référence.

La présente convention annule et remplace tout accord, arrangement ou contrat antérieur écrit ou non écrit conclu entre les parties et se rapportant au même objet.

.....

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile au siège du Gouvernement provincial à Liège, soit au Palais provincial, Place Saint-Lambert 18A à 4000 LIEGE.

Fait à Liège de bonne foi, le                    en deux exemplaires originaux, chacune des parties déclarant en avoir reçu l'exemplaire lui destiné.

### **Pour la PROVINCE DE LIEGE,**

Par délégation du Député provincial -  
Président (article L2213-1 du CDLD)

Marianne LONHAY,  
Directrice générale provinciale

Robert MEUREAU,  
Député provincial en  
charge des Sports

### **Pour l'A.S.B.L R.C PESANT CLUB LIEGEOIS,**

Alain BOURSE,  
Secrétaire

Fernand LAMBERT,  
Président

**RÉSOLUTION**

## LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Décret du Parlement wallon du 31 janvier 2013 entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2013, modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L3331-1, à L3331-8, contenus au Livre IV, Titre III ;

Vu la circulaire du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, Paul FURLAN, datée du 30 mai 2013 portant sur l'octroi des subventions pour les pouvoirs locaux ;

Attendu que ledit Décret attribue compétence au Conseil provincial pour l'octroi de subventions telles qu'elles y sont définies ;

Vu la demande de subvention introduite par la SA « Pro BC Verviers - Pepinster » tendant à l'obtention d'un soutien de l'Institution provinciale dans le cadre de sa politique sportive en faveur de la formation de jeunes joueurs de basket-ball durant l'année 2015 ;

Vu la convention à conclure entre la Province de Liège et ladite SA applicable en l'espèce et pourvoyant à la modélisation de l'octroi et de l'emploi de la subvention en conformité avec les règles du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et les dispositions contenues au sein de sa résolution du 4 juillet 2013 ;

Considérant que la demande, telle que motivée par le demandeur et explicitée par le service des Sports dans la fiche de renseignements qu'il transmet à l'appui de la demande, atteste que le projet participe à la sensibilisation à la pratique du sport ;

Attendu que le projet à subventionner, présenté à des fins non lucratives, répond, de ces chefs, aux exigences portées par l'article L3331-2, du CDLD, en ce qu'il impose que la subvention dont question corresponde à une aide du pouvoir provincial à l'endroit d'une proposition de développer une activité ou un événement s'inscrivant dans les priorités définies par la politique provinciale et relevant de l'intérêt provincial ;

Considérant par ailleurs que l'activité projetée est conforme aux dispositions statutaires de l'organisation définissant les buts qu'elle poursuit ;

Attendu que le bénéficiaire a joint à sa demande le budget de la manifestation en vertu de laquelle la présente subvention lui est allouée, ainsi que le budget de l'année et ses comptes annuels les plus récents ;

Attendu au regard des considérations qui précèdent, qu'il échet de rencontrer la demande de subvention susvisée, dans les limites des crédits inscrits au budget provincial ;

Attendu qu'il convient dès lors, relativement à la modélisation de l'octroi de la subvention, de se référer à la convention susvisée ;

Sur le rapport du Collège provincial,

**DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>.** – D'approuver le projet de convention joint à la présente résolution, en ce qu'elle prévoit l'octroi d'une subvention à la SA « Pro BC Verviers - Pepinster », avenue du Stade, 27 à 4910 THEUX.

**Article 2.** – D'octroyer à cette SA, aux termes et conditions repris dans le projet de convention joint à la présente résolution, à titre de subvention en espèces, dans les limites des crédits inscrits à cet

effet au budget provincial, un montant de 10.000,00 EUR, dans le but d'aider le bénéficiaire à soutenir sa politique sportive en faveur de la formation de jeunes joueurs de basket-ball durant l'année 2015.

**Article 3.** – Toutes les obligations susceptibles d'être mises à charge du bénéficiaire en exécution des dispositions impératives du Livre IV, Titre III du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation sont applicables à l'exécution de la présente décision.

**Article 4.** – Le Collège provincial procèdera à l'engagement ainsi qu'à l'ordonnancement de la présente résolution, en un versement unique, avant la production des justificatifs par le bénéficiaire.

**Article 5.** – Le Service des Sports est chargé de :

- procéder, dès après l'expiration du délai accordé au bénéficiaire pour produire les pièces justificatives, au contrôle de l'utilisation de la subvention ainsi octroyée ;
- de rendre compte de ce contrôle au Conseil provincial par la voie du prochain rapport annuel d'activités suivant la réalisation dudit contrôle.

**Article 6.** – Le Collège provincial est chargé de notifier la présente résolution au bénéficiaire concerné sous les signatures du Député provincial rapporteur et de Madame la Directrice générale provinciale.

En séance à Liège, le 28 mai 2015.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Claude KLENKENBERG.

# **CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE** **LA PROVINCE DE LIEGE ET** **LA PRO B.C VERVIERS-PEPINSTER S.A**

## **Entre d'une part,**

La PROVINCE DE LIEGE, portant le numéro d'entreprise 0207.725.104, représentée par Monsieur Robert MEUREAU, Député provincial et Madame Marianne LONHAY, Directrice générale provinciale, dont le siège est sis Place Saint-Lambert, 18A à 4000 LIEGE, agissant en vertu d'une décision du Collège provincial prise en sa séance du 30 avril 2015, ci-après dénommée « LA PROVINCE DE LIEGE »,

## **Et d'autre part,**

La PRO B.C VERVIERS-PEPINSTER S.A portant le numéro d'entreprise 0536.502.248, dont le siège social est sis Avenue du Stade, 27 à 4910 THEUX représentée par Madame Christel ROBAYE, Secrétaire, dénommée ci-après « PRO B.C VERVIERS-PEPINSTER »,

## **IL A TOUT D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUIT :**

Dans le cadre de sa Déclaration de politique générale pour la législature 2012-2018, le Collège provincial de Liège a décidé de développer une politique sportive qui s'organise autour de 6 vecteurs de développements dont « *Le perfectionnement sportif* » mettant en valeur la formation des jeunes sportifs.

## **Ceci exposé, les parties ont ensuite convenu ce qui suit :**

### **Article 1: Objet de la convention**

La présente convention règle les modalités d'attribution et de contrôle d'une subvention de 10.000€ par « LA PROVINCE DE LIEGE » en faveur du « PRO B.C VERVIERS-PEPINSTER », dans le cadre de la politique sportive que le club entend mener en faveur de la formation des jeunes joueurs de basket-ball durant l'année 2015. Elle se matérialise notamment par un programme pédagogique ciblé en fonction des catégories d'âge et un encadrement technique adapté.

Cette politique volontariste de formation permet notamment au club de proposer une filière complète de progression entre la base et l'élite.

### **Article 2 : Obligations de la Province de Liège**

Pour l'année 2015, « LA PROVINCE DE LIEGE » liquidera la somme de 10.000€ et ce, pour autant que les obligations incombant audit club aux termes de la présente convention soient dûment respectées. Ce montant sera versé sur le compte de « PRO B.C VERVIERS-PEPINSTER » portant le n° BE34 3631 2192 4390.

### **Article 3: Obligations du PRO BC Verviers-Pepinster**

En contrepartie de la subvention visée à l'article 2, le « PRO B.C VERVIERS-PEPINSTER » s'engage à :

1. assurer la présence du logo de « LA PROVINCE DE LIEGE » sous déclinaison « Sports » sur tous les supports imprimés promotionnels édités par le club (brochures, affiches,...) et sur son site internet (cf. annexe 1) ;

2. la présence de ce même logo accompagné du slogan « *La Province de Liège soutient la formation des jeunes sportifs* » sur un panneau « boarding » et ce, lors de chaque rencontre à domicile de l'équipe première ;
3. mettre à disposition de « LA PROVINCE DE LIEGE » (via son Service des Sports), 50 titres d'accès en tribune lors de chaque match de championnat de Belgique joué à domicile, destinés aux enfants inscrits à l'Académie provinciale des Sports ;
4. mentionner l'aide provinciale dans toute communication verbale, écrite et audio-visuelle émise au sujet des matches et activités de formation du club ;
5. Conformément aux articles L 3331-1 à L3331-8 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation sur l'octroi et le contrôle des subventions octroyées par les communes et les provinces, le « PRO B.C VERVIERS-PEPINSTER » s'engage à fournir à la Direction du Service des Sports de la Province de Liège, au plus tard au 1<sup>er</sup> mars 2016, les documents justificatifs prouvant la réalité de l'emploi de la subvention allouée.

Simultanément, le « PRO B.C VERVIERS-PEPINSTER » fournira également un rapport d'activités, les bilan et compte, le rapport de gestion et la situation financière relatifs à l'exercice 2015. Le bénéficiaire est aussi tenu de produire, pour un montant équivalant au moins à celui du présent subside, des factures, accompagnées le cas échéant des preuves d'exécution des paiements, supportées dans le cadre de l'organisation des activités se déroulant à son initiative.

#### **Article 4: Litige éventuel**

Les parties s'engagent à s'efforcer à ce que tout litige éventuel survenant entre elles au sujet de l'application des dispositions de la présente convention, soit solutionné de commun accord entre elles selon la philosophie de ladite convention.

A défaut, seuls les Tribunaux de Liège seront compétents.

.....

Fait, de bonne foi, à Liège, le 2015, en deux exemplaires originaux, chacune des parties déclarant avoir reçu celui lui destiné.

#### **Pour « LA PROVINCE DE LIÈGE »,**

Par délégation du Député provincial – Président  
(Article L2213-1 du CDLD)

Marianne LONHAY,  
Directrice générale provinciale

Robert MEUREAU,  
Député provincial

#### **Pour « PRO BC VERVIERS-PEPINSTER »,**

Christel ROBAYE,  
Secrétaire

**ANNEXE 1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT**  
**ENTRE LA PROVINCE DE LIEGE ET**  
**PRO BC VERVIERS-PEPINSTER SA**

**Logo à utiliser sur tous les supports de communication de l'Association en application de l'article 3 de la convention de partenariat :**



Ce logo peut être téléchargé via le site <http://www.prov-liege.be/portail/logos/telechargements>



**RÉSOLUTION**

## LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Décret du Parlement wallon du 31 janvier 2013 entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2013, modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L3331-1, à L3331-8, contenus au Livre IV, Titre III ;

Vu la circulaire du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, Paul FURLAN, datée du 30 mai 2013 portant sur l'octroi des subventions pour les pouvoirs locaux ;

Attendu que ledit Décret attribue compétence au Conseil provincial pour l'octroi de subventions telles qu'elles y sont définies ;

Vu la demande de subvention introduite par l'asbl « Flèche Ardennaise » tendant à l'obtention d'un soutien de l'Institution provinciale dans le cadre de l'organisation de la 50<sup>ème</sup> édition de la Flèche Ardennaise le 10 mai 2015 ;

Vu la convention à conclure entre la Province de Liège et ladite asbl applicable en l'espèce et pourvoyant à la modélisation de l'octroi et de l'emploi de la subvention en conformité avec les règles du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et les dispositions contenues au sein de sa résolution du 4 juillet 2013 ;

Considérant que la demande, telle que motivée par le demandeur et explicitée par le service des Sports dans la fiche de renseignements qu'il transmet à l'appui de la demande, atteste que le projet participe à la sensibilisation à la pratique du sport ;

Attendu que le projet à subventionner, présenté à des fins non lucratives, répond, de ces chefs, aux exigences portées par l'article L3331-2, du CDLD, en ce qu'il impose que la subvention dont question corresponde à une aide du pouvoir provincial à l'endroit d'une proposition de développer une activité ou un événement s'inscrivant dans les priorités définies par la politique provinciale et relevant de l'intérêt provincial ;

Considérant par ailleurs que l'activité projetée est conforme aux dispositions statutaires de l'organisation définissant les buts qu'elle poursuit ;

Attendu que le bénéficiaire a joint à sa demande le budget de la manifestation en vertu de laquelle la présente subvention lui est allouée, ainsi que le budget de l'année et ses comptes annuels les plus récents ;

Attendu au regard des considérations qui précèdent, qu'il échet de rencontrer la demande de subvention susvisée, dans les limites des crédits inscrits au budget provincial ;

Attendu qu'il convient dès lors, relativement à la modélisation de l'octroi de la subvention, de se référer à la convention susvisée ;

Sur le rapport du Collège provincial,

**DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>.** – D'approuver le projet de convention joint à la présente résolution, en ce qu'elle prévoit l'octroi d'une subvention à l'asbl « Société Flèche Ardennaise », rue de Tribomont, 158 à 4860 PEPINSTER.

**Article 2.** – D’octroyer, aux termes et conditions repris dans ce projet de convention, à titre de subvention en espèces, dans les limites des crédits inscrits à cet effet au budget provincial, à ladite asbl, un montant de 10.000,00 EUR, dans le but d’aider le bénéficiaire à organiser la 50<sup>ème</sup> édition de la Flèche Ardennaise le samedi 10 mai 2015 à Herve.

**Article 3.** – Toutes les obligations susceptibles d’être mises à charge du bénéficiaire en exécution des dispositions impératives du Livre IV, Titre III du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation sont applicables à l’exécution de la présente décision.

**Article 4.** – Le Collège provincial procèdera à l’engagement ainsi qu’à l’ordonnancement de la présente résolution, en un versement unique, avant la production des justificatifs par le bénéficiaire.

**Article 5.** – Le Service des Sports est chargé de :  
- procéder, dès après l’expiration du délai accordé au bénéficiaire pour produire les pièces justificatives, au contrôle de l’utilisation de la subvention ainsi octroyée ;  
- de rendre compte de ce contrôle au Conseil provincial par la voie du prochain rapport annuel d’activités suivant la réalisation dudit contrôle.

**Article 6.** – Le Collège provincial est chargé de notifier la présente résolution au bénéficiaire concerné sous les signatures du Député provincial rapporteur et de Madame la Directrice générale provinciale.

En séance à Liège, le 28 mai 2015.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Claude KLENKENBERG.

**CONVENTION DE PARTENARIAT  
RELATIVE A LA SUBSIDIATION DE L'ÉVENEMENT  
« Flèche Ardennaise 2015 »**

**Entre d'une part :**

**La Province de Liège**, dont le siège social est sis Place Saint-Lambert, 18A à 4000 LIEGE, représentée par Monsieur le Député provincial en charge des Sports Robert MEUREAU et Madame la Directrice générale provinciale Marianne LONHAY, agissant en vertu d'une décision du Collège provincial prise en sa séance du 30 avril 2015.  
Ci-après dénommée : « **LA PROVINCE DE LIEGE** »

**et d'autre part :**

**L'ASBL Société Flèche Ardennaise**, dont le siège social est sis Rue Tribomont, 158 à 4860 WEGNEZ représentée par Monsieur Maurice PIRARD, Président  
Ci-après dénommée : « **SOCIETE FLECHE ARDENNAISE** ».

**Il est convenu expressément ce qui suit :**

**ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION**

Cette convention est destinée à régir, de la manière la plus complète possible, la relation de partenariat conclue entre « LA PROVINCE DE LIEGE » et « SOCIETE FLECHE ARDENNAISE », en vue de soutenir la Flèche Ardennaise 2015, course cycliste UCI pour Elites et Espoirs, organisée le dimanche 10 mai 2015 à Herve.

**ARTICLE 2 : OBLIGATIONS GENERALES DE « SOCIETE FLECHE ARDENNAISE »**

Lors du déroulement de l'événement (soit le 10 mai 2015), la « SOCIETE FLECHE ARDENNAISE » s'engage à :

- 2.1. prendre directement en charge toutes les dépenses liées à l'organisation et la promotion de la manifestation, en ce compris également les primes de police d'assurance couvrant notamment la responsabilité civile, comme précisé à l'article 5 ci-après ;
- 2.2. mener une importante campagne de promotion relative à la manifestation à la mesure d'un événement d'une telle envergure ;
- 2.3. assurer à la Province de Liège, les retours promotionnels suivants :
  - la présence de son logo sous déclinaison « Sports » :
    - sur la revue spéciale (toutes boîtes – 7.000 ex.), le programme (toutes boîtes – 700 ex.) et sur l'affiche (200 ex.) ;
    - dans toutes les annonces insérées dans les divers journaux : L'Avenir Verviers et Huy-Waremme, Proximag et sur la page « partenariat » du site internet [www.lavenir.net](http://www.lavenir.net) ;
    - le panneau publicitaire double sur le portique d'arrivée ;
    - sur le podium officiel (présentation coureurs et cérémonie protocolaire) ;
  - la mention du soutien provincial dans le spot publicitaire diffusé sur Télévesdre ;
  - l'installation de banderoles :
    - lors de la conférence de presse de l'épreuve ;

- lors de la réception officielle ;
  - dans la salle de briefing et de permanence de la course ;
  - dans le village VIP ;
  - à des endroits stratégiques sur le site de la manifestation dans les zones « Départ » et « Arrivée » ;
- l'octroi de 8 accès VIP « Accès Village VIP – Réceptions » lors de l'évènement ;
  - la mention de l'aide provinciale dans toute communication verbale, écrite et audio-visuelle émise au sujet de la manifestation.

2.4. Conformément aux articles L 3331-1 à L3331-8 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation sur l'octroi et le contrôle des subventions octroyées par les communes et les provinces, la « SOCIETE FLECHE ARDENNAISE » s'engage à fournir à la Direction du Service des Sports, au plus tard pour le 31 décembre 2015, les documents justificatifs prouvant la réalité de l'emploi de la subvention allouée. Le bénéficiaire est aussi tenu de produire, pour un montant équivalant au moins à celui de la subvention prévue à l'article 3, des factures, accompagnées le cas échéant des preuves d'exécution des paiements, supportées dans le cadre de l'organisation de l'activité se déroulant à son initiative.

### **ARTICLE 3 : OBLIGATION DE LA PROVINCE DE LIEGE**

En contrepartie, « LA PROVINCE DE LIEGE » s'engage à octroyer à la « SOCIETE FLECHE ARDENNAISE », la subvention forfaitaire suivante en vue de la réalisation de l'objet de la convention : 10.000€ (dix mille euros). Ce montant sera versé sur le compte de « SOCIETE FLECHE ARDENNAISE » portant le n° BE38 0012 0167 2372.

### **ARTICLE 4 : DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention de partenariat conclue entre « LA PROVINCE DE LIEGE » et « SOCIETE FLECHE ARDENNAISE » porte uniquement sur l'édition 2015 de la manifestation.

### **ARTICLE 5 : ASSURANCES**

Il est entendu que cette manifestation se déroule sous l'entière responsabilité de la « SOCIETE FLECHE ARDENNAISE ». Dès lors, elle est couverte pour une police d'assurance couvrant les risques de responsabilité civile.

Le « SOCIETE FLECHE ARDENNAISE » dégage ainsi « LA PROVINCE DE LIEGE » de toute responsabilité quelconque relative à l'organisation de l'épreuve et garantit cette dernière pour tout dommage dont l'indemnisation lui serait réclamée par des tiers.

### **ARTICLE 6 : CONFIDENTIALITE**

- 6.1 « LA PROVINCE DE LIEGE » et « SOCIETE FLECHE ARDENNAISE » s'interdisent de céder en tout ou en partie des droits et obligations dévolus par la présente convention ;
- 6.2 en outre, chaque partie s'oblige expressément à l'égard de l'autre de faire respecter les engagements qu'elle a pris dans la présente convention lorsque, pour l'exécution de certaines obligations, elle s'en remet à un mandataire, à une autre collectivité, à un fournisseur ou un organisme la représentant ;
- 6.3 chacune des parties s'engage à considérer les dispositions de la présente convention comme étant confidentielles et à ne pas les communiquer à des tiers sans l'accord exprès et écrit de l'autre partie.

## **ARTICLE 7 : RESILIATION**

Chacune des parties pourra toutefois résilier la convention, de plein droit, à tout moment et sans préavis, au cas où l'autre partie manquerait gravement à ses obligations contractuelles. Cette résiliation devra être précédée d'une mise en demeure par lettre recommandée.

## **ARTICLE 8 : ANNULATION**

A l'exception des cas reconnus de force majeure dans l'article 9, toute annulation de la manifestation du fait de « SOCIETE FLECHE ARDENNAISE » entraînerait le non paiement de la subvention prévue à l'article 3.

## **ARTICLE 9 : ANNULATION POUR CAS DE FORCE MAJEURE**

En cas d'annulation pour force majeure, cette convention et ses articles seraient considérés comme caduques. Les deux parties conviennent donc que cette présente convention serait considérée comme nulle et non avenue, et n'entraînerait aucune poursuite réciproque.

## **ARTICLE 10 : MODIFICATIONS**

A la demande de l'une ou l'autre partie, des modifications pourront être apportées à la présente convention moyennant accord écrit entre les parties. Ces modifications seront considérées comme étant des modalités complémentaires de la présente convention et en feront partie intégrante.

## **ARTICLE 11 : LITIGE**

En cas de litige éventuel sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent à s'efforcer de régler ce différend à l'amiable, dans l'esprit de la présente convention. En cas d'échec, les Tribunaux de Liège seront seuls compétents.

**Fait à Liège de bonne foi, le 2015, en deux exemplaires originaux, chacune des parties déclarant avoir reçu l'exemplaire lui destiné.**

**Pour « LA PROVINCE DE LIEGE »,**

Par délégation du Député provincial – Président  
(Article L2213-1 du CDLD)

Marianne LONHAY,  
Directrice générale provinciale

ROBERT MEUREAU,  
Député provincial

**Pour l'ASBL « SOCIETE FLECHE ARDENNAISE »,**

Maurice PIRARD,  
Président

**ANNEXE 1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT  
CONCLUE ENTRE LA PROVINCE DE LIEGE ET  
L'ASBL SOCIETE FLECHE ARDENNAISE**

**Logo à utiliser sur tous les supports de communication de l'Association en application de l'article 2 de la convention de partenariat :**



Ce logo peut être téléchargé via le site <http://www.prov-liege.be/portail/logos>

## RÉSOLUTION

### LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Décret du Parlement wallon du 31 janvier 2013 entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2013, modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L3331-1, à L3331-8, contenus au Livre IV, Titre III ;

Vu la circulaire du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, Paul FURLAN, datée du 30 mai 2013 portant sur l'octroi des subventions pour les pouvoirs locaux ;

Attendu que ledit Décret attribue compétence au Conseil provincial pour l'octroi de subventions telles qu'elles y sont définies ;

Vu la demande de subvention introduite par l'asbl « RDMC Bike Trial Aywaille » tendant à l'obtention d'un soutien de l'Institution provinciale dans le cadre de l'organisation des Jeux Mondiaux de la Jeunesse de vélo Trial du 1<sup>er</sup> au 2 août 2015 ;

Vu la convention à conclure entre la Province de Liège et ladite asbl applicable en l'espèce et pourvoyant à la modélisation de l'octroi et de l'emploi de la subvention en conformité avec les règles du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et les dispositions contenues au sein de sa résolution du 4 juillet 2013 ;

Considérant que la demande, telle que motivée par le demandeur et explicitée par le service des Sports dans la fiche de renseignements qu'il transmet à l'appui de la demande, atteste que le projet participe à la sensibilisation à la pratique du sport ;

Attendu que le projet à subventionner, présenté à des fins non lucratives, répond, de ces chefs, aux exigences portées par l'article L3331-2, du CDLD, en ce qu'il impose que la subvention dont question corresponde à une aide du pouvoir provincial à l'endroit d'une proposition de développer une activité ou un événement s'inscrivant dans les priorités définies par la politique provinciale et relevant de l'intérêt provincial ;

Considérant par ailleurs que l'activité projetée est conforme aux dispositions statutaires de l'organisation définissant les buts qu'elle poursuit ;

Attendu que le bénéficiaire a joint à sa demande le budget de la manifestation en vertu de laquelle la présente subvention lui est allouée, ainsi que le budget de l'année et ses comptes annuels les plus récents ;

Attendu au regard des considérations qui précèdent, qu'il échet de rencontrer la demande de subvention susvisée, dans les limites des crédits inscrits au budget provincial ;

Attendu qu'il convient dès lors, relativement à la modélisation de l'octroi de la subvention, de se référer à la convention susvisée ;

Sur le rapport du Collège provincial,

## DÉCIDE

**Article 1<sup>er</sup>.** – D'approuver le projet de convention joint à la présente résolution, en ce qu'elle prévoit l'octroi d'une subvention à l'asbl « RDMC Bike Trial Aywaille », rue Sur les Haies, 7 à 4920 AYWAILLE.

**Article 2.** – D'octroyer à cette asbl, aux termes et conditions repris dans le projet de convention joint à la présente résolution, à titre de subvention en espèces, dans les limites des crédits inscrits à cet

effet au budget provincial, un montant de 6.000,00 EUR, dans le but d'aider le bénéficiaire à organiser les Jeux Mondiaux de la Jeunesse de vélo Trial du 1<sup>er</sup> au 2 août 2015 à Aywaille.

**Article 3.** – Toutes les obligations susceptibles d'être mises à charge du bénéficiaire en exécution des dispositions impératives du Livre IV, Titre III du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation sont applicables à l'exécution de la présente décision.

**Article 4.** – Le Collège provincial procédera à l'engagement ainsi qu'à l'ordonnancement de la présente résolution, en un versement unique, avant la production des justificatifs par le bénéficiaire.

**Article 5.** – Le Service des Sports est chargé de :

- procéder, dès après l'expiration du délai accordé au bénéficiaire pour produire les pièces justificatives, au contrôle de l'utilisation de la subvention ainsi octroyée ;
- de rendre compte de ce contrôle au Conseil provincial par la voie du prochain rapport annuel d'activités suivant la réalisation dudit contrôle.

**Article 6.** – Le Collège provincial est chargé de notifier la présente résolution au bénéficiaire concerné sous les signatures du Député provincial rapporteur et de Madame la Directrice générale provinciale.

En séance à Liège, le 28 mai 2015.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Claude KLENKENBERG.



**CONVENTION DE PARTENARIAT**  
**RELATIVE A LA SUBSIDIATION DE L'ÉVENEMENT**  
**« Jeux Mondiaux de la Jeunesse**  
**- Vélo Trial 2015 »**

**Entre d'une part :**

**La Province de Liège**, dont le siège est sis Place Saint-Lambert, 18A à 4000 LIEGE, représentée par Monsieur le Député provincial en charge des Sports Robert MEUREAU et Madame la Directrice générale provinciale Marianne LONHAY, agissant en vertu d'une décision du Collège provincial prise en sa séance du 30 avril 2015.  
Ci-après dénommée : « **LA PROVINCE DE LIEGE** »

**et d'autre part :**

**L'ASBL RDMC Bike Trial Aywaille**, portant le numéro d'entreprise 0811.243.860, dont le siège social est sis Rue Sur les Haies, 7 à 4920 AYWAILLE représentée par Monsieur Richard DEVAHIVE, Secrétaire  
Ci-après dénommée : « **RDMC BIKE TRIAL AYWAILLE** ».

**Il est convenu expressément ce qui suit :**

**ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION**

Cette convention est destinée à régir, de la manière la plus complète possible, le soutien accordé par « LA PROVINCE DE LIEGE » à « RDMC BIKE TRIAL AYWAILLE », dans le cadre des Jeux Mondiaux de la Jeunesse de vélo Trial 2015, placés sous l'égide de l'Union Cycliste Internationale, organisés les 1<sup>er</sup> et 2 août 2015 à Aywaille, en partenariat avec son Administration communale.

**ARTICLE 2 : OBLIGATIONS GENERALES DE « RDMC BIKE TRIAL AYWAILLE »**

Lors du déroulement de l'événement (soit les 1<sup>er</sup> et 2 août 2015), « RDMC BIKE TRIAL AYWAILLE » s'engage à :

- 2.1. prendre directement en charge toutes les dépenses liées à l'organisation et la promotion de la manifestation, en ce compris également les primes de police d'assurance couvrant notamment la responsabilité civile, comme précisé à l'article 5 ci-après ;
- 2.2. mener une importante campagne de promotion relative à la manifestation à la mesure d'un événement d'une telle envergure ;
- 2.3. assurer à la Province de Liège, les retours promotionnels suivants :
  - o la présence de son logo sous déclinaison « Sports » :
    - sur les panneaux d'accueil (5 fois), podium (5 fois), zone (5 fois) ;
    - sur les panneaux de la zone Départ et Arrivée ;
    - sur les annonces, le programme, les affiches, flyers et le site internet de l'événement ;
  - o l'installation de banderoles et de panneaux publicitaires (200 cm x 80 cm) à des endroits stratégiques sur le site de la manifestation ;

- la possibilité de disposer d'un espace promotionnel « Province » situé à proximité du Village des équipes lors de l'événement ;
- la participation et l'intervention de M. le Député provincial en charge des Sports ou d'un de ses représentants lors de la conférence de presse de présentation de l'événement ;
- la mention de l'aide provinciale dans toute communication verbale, écrite et audio-visuelle émise au sujet de la manifestation.

2.4. Conformément aux articles L 3331-1 à L3331-8 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation sur l'octroi et le contrôle des subventions octroyées par les communes et les provinces, « RDMC BIKE TRIAL AYWAILLE » s'engage à fournir à la Direction du Service des Sports, au plus tard pour le 31 décembre 2015, les documents justificatifs prouvant la réalité de l'emploi de la subvention allouée dont notamment le bilan financier de l'activité dûment signé et approuvé ainsi que, à première demande, les factures et extraits de comptes y relatifs.

### **ARTICLE 3 : OBLIGATION DE LA PROVINCE DE LIEGE**

« LA PROVINCE DE LIEGE » s'engage à octroyer à « RDMC BIKE TRIAL AYWAILLE », une subvention forfaitaire d'un montant net de 6.000,00 EUR en vue de la réalisation de l'objet de la convention : (six mille euros). Ce montant sera versé, avant la production des justificatifs par le bénéficiaire, sur le compte de « RDMC BIKE TRIAL AYWAILLE » portant le n° BE07 7320 3497 9766.

### **ARTICLE 4 : DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention de partenariat conclue entre « LA PROVINCE DE LIEGE » et « RDMC BIKE TRIAL AYWAILLE » porte uniquement sur l'édition 2015 de la manifestation les 1<sup>er</sup> et 2 août 2015.

### **ARTICLE 5 : ASSURANCES**

Il est entendu que cette manifestation se déroule sous l'entière responsabilité de « RDMC BIKE TRIAL AYWAILLE ». Dès lors, elle est couverte pour une police d'assurance couvrant les risques de responsabilité civile.

« RDMC BIKE TRIAL AYWAILLE » dégage ainsi « LA PROVINCE DE LIEGE » de toute responsabilité quelconque relative à l'organisation de l'épreuve et garantit cette dernière pour tout dommage dont l'indemnisation lui serait réclamée par des tiers.

### **ARTICLE 6 : CONFIDENTIALITE**

- 6.1 « LA PROVINCE DE LIEGE » et « RDMC BIKE TRIAL AYWAILLE » s'interdisent de céder en tout ou en partie des droits et obligations dévolus par la présente convention ;
- 6.2 en outre, chaque partie s'oblige expressément à l'égard de l'autre de faire respecter les engagements qu'elle a pris dans la présente convention lorsque, pour l'exécution de certaines obligations, elle s'en remet à un mandataire, à une autre collectivité, à un fournisseur ou un organisme la représentant ;
- 6.3 chacune des parties s'engage à considérer les dispositions de la présente convention comme étant confidentielles et à ne pas les communiquer à des tiers sans l'accord exprès et écrit de l'autre partie.

## **ARTICLE 7 : RESILIATION**

Chacune des parties pourra résilier la convention, de plein droit, à tout moment et sans préavis, au cas où l'autre partie manquerait gravement à ses obligations contractuelles. Cette résiliation devra être précédée d'une mise en demeure par lettre recommandée, et ce, sans préjudice de la réclamation d'indemnité pour le préjudice subi.

## **ARTICLE 8 : MODIFICATIONS**

A la demande de l'une ou l'autre partie, des modifications pourront être apportées à la présente convention moyennant accord écrit entre les parties. Ces modifications seront considérées comme étant des modalités complémentaires de la présente convention et en feront partie intégrante.

## **ARTICLE 9 : LITIGE**

En cas de litige éventuel sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent à s'efforcer de régler ce différend à l'amiable, dans l'esprit de la présente convention. En cas d'échec, les Tribunaux de Liège seront seuls compétents.

**Fait à Liège le 2015, en deux exemplaires originaux, chacune des parties déclarant en avoir reçu l'exemplaire lui destiné.**

**Pour « LA PROVINCE DE LIEGE »,**

Par délégation du Député provincial – Président  
(Article L2213-1 du CDLD)

Marianne LONHAY,  
Directrice générale provinciale

ROBERT MEUREAU,  
Député provincial

**Pour l'ASBL « RDMC BIKE TRIAL AYWAILLE »,**

Richard DEVAHIVE,  
Secrétaire

**ANNEXE 1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT**  
**CONCLUE ENTRE LA PROVINCE DE LIEGE ET**  
**L'ASBL RDMC BIKE TRIAL AYWAILLE**

**Logo à utiliser sur tous les supports de communication de l'Association en application de l'article 2 de la convention de partenariat :**



Ce logo peut être téléchargé via le site <http://www.prov-liege.be/portail/logos>

## RÉSOLUTION

### LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Décret du Parlement wallon du 31 janvier 2013 entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2013, modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L3331-1, à L3331-8, contenus au Livre IV, Titre III ;

Vu la circulaire du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, Paul FURLAN, datée du 30 mai 2013 portant sur l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Attendu que ledit Décret attribue compétence au Conseil provincial pour l'octroi de subventions telles qu'elles y sont définies ;

Vu la demande de subvention introduite par l'asbl « HC Herstal – Trooz » tendant à l'obtention d'un soutien de l'Institution provinciale dans le cadre de l'organisation d'un match de qualification au Championnat d'Europe de Handball « Belgique-Chypre » le 2 mai 2015 au Centre sportif de Herstal ;

Considérant que la demande, telle que motivée par le demandeur et explicitée par le service des Sports dans la fiche de renseignements qu'il transmet à l'appui de la demande, atteste que ce projet participe à la sensibilisation à la pratique du sport ;

Attendu que l'objet à subventionner, présenté à des fins non lucratives, répond, de ces chefs, aux exigences portées par l'article L3331-2, du CDLD, en ce qu'il impose que la subvention dont question corresponde à une aide du pouvoir provincial à l'endroit d'une proposition de développer une activité ou un événement s'inscrivant dans les priorités définies par la politique provinciale et relevant de l'intérêt provincial ;

Considérant par ailleurs que l'activité projetée est conforme aux dispositions statutaires de l'organisation définissant les buts qu'elle poursuit ;

Attendu que le bénéficiaire a joint à sa demande le budget de la manifestation faisant l'objet de la demande de subvention, ainsi que le budget de l'année et ses comptes annuels les plus récents ;

Attendu au regard des considérations qui précèdent, qu'il échet de rencontrer la demande de subvention susvisée, dans les limites des crédits inscrits au budget provincial ;

Attendu qu'il résulte du dossier ainsi que de la nature même de la subvention qu'aucun règlement, ni convention ne modélise les conditions d'octroi et d'emploi de cette subvention ;

Sur le rapport du Collège provincial,

## DÉCIDE

**Article 1<sup>er</sup>.** – D'octroyer, à titre de subvention en espèces, dans les limites des crédits inscrits à cet effet au budget provincial, à l'asbl « HC Herstal – Trooz », rue de Verviers, 25 à 4870 TROOZ, un montant de 2.500,00 EUR, dans le but d'aider le bénéficiaire à organiser un match de qualification au Championnat d'Europe de Handball « Belgique-Chypre » le 2 mai 2015 au Centre sportif de Herstal.

**Article 2.** – L'organisation bénéficiaire respectera la finalité de la subvention accordée sous peine d'être contrainte de procéder à sa restitution, telle que prévue en cas de non-respect de cette finalité, par application des articles L3331-6, et L3331-8, §1<sup>er</sup>, 1<sup>o</sup>, du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

**Article 3.** – Toutes les dispositions susceptibles d’être mises à charge du bénéficiaire en exécution des dispositions impératives du Livre IV, Titre III du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation sont applicables à l’exécution de la présente décision.

**Article 4.** – Le bénéficiaire sera en outre également tenu aux obligations particulières suivantes :

- Présence du logo sous déclinaison « Sports » sur tous les supports imprimés promotionnels (affiches, programmes,...) et dans toutes les annonces insérées dans les divers journaux ;
- Installation de banderoles à des endroits stratégiques sur le site de la manifestation ;
- Mention de l’aide provinciale dans toute communication verbale, écrite et audiovisuelle émise au sujet de la manifestation.

**Article 5.** – Le bénéficiaire devra produire, dans les trois mois suivant la manifestation pour laquelle la subvention est allouée, les justificatifs d’utilisation du montant octroyé. Ces justificatifs consisteront en factures, extraits de compte bancaire, bilan financier de l’activité.

**Article 6.** – Le Collège provincial procédera à l’engagement ainsi qu’à l’ordonnancement de la présente résolution, en un versement unique avant la production des justificatifs par le bénéficiaire.

**Article 7.** – Le Service des Sports est chargé :

- de procéder, dès après l’expiration du délai accordé au bénéficiaire pour produire les pièces justificatives, au contrôle de l’utilisation de la subvention ainsi octroyée ;
- de rendre compte de ce contrôle au Conseil provincial par la voie du prochain rapport annuel d’activités suivant la réalisation dudit contrôle.

**Article 8.** – Le Collège provincial est chargé de notifier cette résolution au bénéficiaire concerné, sous les signatures du Député provincial rapporteur et de Madame la Directrice générale provinciale.

En séance à Liège, le 28 mai 2015.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Claude KLENKENBERG.

Document 14-15/268

## **RÉSOLUTION**

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Décret du Parlement wallon du 31 janvier 2013 entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2013, modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L3331-1, à L3331-8, contenus au Livre IV, Titre III ;

Vu la circulaire du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, Paul FURLAN, datée du 30 mai 2013 portant sur l’octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Attendu que ledit Décret attribue compétence au Conseil provincial pour l’octroi de subventions telles qu’elles y sont définies ;

Vu la demande de subvention introduite par l'asbl « Association des Clubs Francophones de Football » tendant à l'obtention d'un soutien de l'Institution provinciale pour l'association de fait « Comité provincial de football de la Province de Liège » dans le cadre l'organisation des finales de la Coupe de la Province de Football les 8, 9 et 10 mai 2015 ;

Considérant que la demande, telle que motivée par le demandeur et explicitée par le service des Sports dans la fiche de renseignements qu'il transmet à l'appui de la demande, atteste que ce projet participe à la sensibilisation à la pratique du sport ;

Attendu que l'objet à subventionner, présenté à des fins non lucratives, répond, de ces chefs, aux exigences portées par l'article L3331-2, du CDLD, en ce qu'il impose que la subvention dont question corresponde à une aide du pouvoir provincial à l'endroit d'une proposition de développer une activité ou un événement s'inscrivant dans les priorités définies par la politique provinciale et relevant de l'intérêt provincial ;

Considérant par ailleurs que l'activité projetée est conforme aux dispositions statutaires de l'organisation définissant les buts qu'elle poursuit ;

Attendu que le bénéficiaire a joint à sa demande le budget de la manifestation faisant l'objet de la demande de subvention, ainsi que le budget de l'année et ses comptes annuels les plus récents ;

Attendu au regard des considérations qui précèdent, qu'il échet de rencontrer la demande de subvention susvisée, dans les limites des crédits inscrits au budget provincial ;

Attendu qu'il résulte du dossier ainsi que de la nature même de la subvention qu'aucun règlement, ni convention ne modélise les conditions d'octroi et d'emploi de cette subvention ;

Sur le rapport du Collège provincial,

## **DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>.** – D'octroyer, à titre de subvention en espèces, dans les limites des crédits inscrits à cet effet au budget provincial, à Monsieur Didier PETITJEAN, né le 21/10/1964, domicilié à 4681 Hermalle-sous-Argenteau, rue Nihon, 11, agissant pour lui-même et se portant fort pour les membres de l'association de fait « Comité provincial de football de la Province de Liège » , un montant de 11.340,00 EUR, dans le but d'aider le bénéficiaire à l'organisation des finales de la « Coupe de la Province de Football » du 8 au 10 mai 2015.

**Article 2.** – L'organisation bénéficiaire respectera la finalité de la subvention accordée sous peine d'être contrainte de procéder à sa restitution, telle que prévue en cas de non-respect de cette finalité, par application des articles L3331-6, et L3331-8, §1<sup>er</sup>, 1<sup>o</sup>, du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

**Article 3.** – Toutes les dispositions susceptibles d'être mises à charge du bénéficiaire en exécution des dispositions impératives du Livre IV, Titre III du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation sont applicables à l'exécution de la présente décision.

**Article 4.** – Le bénéficiaire devra produire, dans les trois mois suivant la manifestation pour laquelle la subvention est allouée, les justificatifs d'utilisation du montant octroyé. Ces justificatifs consisteront en factures, extraits de compte bancaire, bilan financier de l'activité.

**Article 5.** – Le Collège provincial procédera à l'engagement ainsi qu'à l'ordonnancement de la présente résolution, en un versement unique avant la production des justificatifs par le bénéficiaire.

**Article 6.** – Le Service des Sports est chargé :  
- de procéder, dès après l'expiration du délai accordé au bénéficiaire pour produire les pièces justificatives, au contrôle de l'utilisation de la subvention ainsi octroyée ;

- de rendre compte de ce contrôle au Conseil provincial par la voie du prochain rapport annuel d'activités suivant la réalisation dudit contrôle.

**Article 7.** – Le Collège provincial est chargé de notifier cette résolution au bénéficiaire concerné, sous les signatures du Député provincial rapporteur et de Madame la Directrice générale provinciale.

En séance à Liège, le 28 mai 2015.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Claude KLENKENBERG.

**SERVICE PROVINCIAL DES BÂTIMENTS : MARCHÉ DE FOURNITURES – RAPPORT DE NON ATTRIBUTION ET DE PRINCIPE SUR LE MODE DE PASSATION ET CONDITIONS DE MARCHÉ EN VUE DE L'ACQUISITION DE MOBILIER DESTINÉ À ÉQUIPER LA MAISON PROVINCIALE DE LA FORMATION – 2<sup>ÈME</sup> PHASE (DOCUMENT 14-15/279).**

M. le Président informe l'Assemblée que ce document a été soumis à l'examen de la 4<sup>ème</sup> Commission.

Ce document n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, la 4<sup>ème</sup> Commission invite dès lors le Conseil à l'adopter par 8 voix pour et 3 abstentions.

M. le Président ouvre la discussion générale. Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 4<sup>ème</sup> Commission sont approuvées à l'unanimité. En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

## **RÉSOLUTION**

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Attendu que lors de sa réunion du 25 mars 2015 (Résolution 14-15/192), il a décidé de l'organisation d'un marché public de fournitures relatif à l'acquisition de mobilier pour la Maison provinciale de la Formation – 2<sup>ème</sup> phase ;

Attendu qu'il a également arrêté les documents du marché et choisi la procédure négociée directe avec publicité selon l'article 26, § 2, 1<sup>o</sup>, d) de la loi du 15 juin 2006, comme mode de passation ;

Attendu qu'au terme de la date fixée pour la réception des offres, une offre a été déposée ;

Attendu toutefois que le soumissionnaire n'a pas été sélectionné ;

Attendu qu'après analyse, il s'avère que le niveau d'exigence de la sélection qualitative des soumissionnaires (capacité technique ou professionnelle), fixé dans les documents du marché, était trop élevé et qu'il n'était pas conforme à la réalité de terrain ;



Attendu par ailleurs, que la description du mobilier à livrer était trop exhaustive avec pour conséquence que peu de soumissionnaires étaient en mesure de répondre *in extenso* aux exigences des clauses techniques ;

Attendu que le marché ne comportait qu'un seul lot, ce qui obligeait en plus les soumissionnaires, pour disposer d'une offre régulière, à devoir respecter ces exigences pour l'ensemble des postes de ce marché ;

Attendu que, conformément à l'article 35 de la loi du 15 juin 2006, l'accomplissement d'une procédure n'implique pas l'obligation d'attribuer le marché et confère au pouvoir adjudicateur la possibilité de refaire la procédure ;

Attendu par conséquent, que le Collège provincial, en séance du 21 mai 2015, a marqué son accord d'une part, sur l'arrêt de la procédure d'attribution et d'autre part, sur l'organisation d'un nouveau marché public au vu des motifs réels et légalement admissibles explicités ci-dessus ;

Attendu que la sélection qualitative pourra ainsi être réétudiée, de même que les clauses techniques, ce qui permettra à davantage de soumissionnaires d'être sélectionnés et à la concurrence d'être élargie ;

Attendu qu'il s'avère nécessaire de procéder à l'acquisition de mobilier pour la Maison provinciale de la Formation – 2<sup>ème</sup> phase, dont l'estimation s'élève au montant inchangé de 123.231,00 EUR hors TVA, soit 149.109,51 EUR TVA de 21 % comprise ;

Vu les conditions du marché constituées par le cahier spécial des charges, les inventaires et les plans ;

Considérant qu'une procédure négociée directe avec publicité peut à nouveau être organisée, sur base de l'article 26, § 2, 1<sup>o</sup>, d) de la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services, en vue de l'attribution du marché ;

Attendu que le présent marché est divisé en trois lots pouvant être attribués séparément :

- Lot 1 : mobilier scolaire ;
- Lot 2 : mobilier de bureau ;
- Lot 3 : mobilier des salles de réunions et de la cafétéria ;

Attendu que les crédits nécessaires au financement de ces fournitures sont inscrits au budget extraordinaire 2015 ;

Vu la communication du dossier à Monsieur le Directeur financier provincial faite en date du 21 mai 2015 en vue d'obtenir son avis, conformément à l'article L2212-65, § 2, 8<sup>o</sup> du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu l'avis favorable rendu par Monsieur le Directeur financier provincial rendu en date du 21 mai 2015 joint en annexe ;

Vu les propositions formulées à cet effet par rapport référencé 2015-05879 de la Direction générale du Département Infrastructures et Environnement et approuvées par le Collège provincial en sa séance du 21 mai 2015 ;

Vu la loi du 29 juillet 1991 relative à la motivation formelle des actes administratifs ;

Vu la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services et plus particulièrement son article 26, § 2, 1<sup>o</sup>, d), ainsi que ses arrêtés royaux d'exécution du 15 juillet 2011 et du 14 janvier 2013 ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Vu le livre II du Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation organisant les Provinces et les dispositions de la Loi provinciale non abrogées, et plus particulièrement l'article L2222-2, alinéa 1<sup>er</sup>.

## DÉCIDE

**Article 1<sup>er</sup>.** – Une procédure négociée directe avec publicité sera à nouveau organisée en vue d'attribuer le marché public de fournitures relatif à l'acquisition de mobilier pour la Maison provinciale de la Formation – 2<sup>ème</sup> phase, dont l'estimation s'élève au montant inchangé de 123.231,00 EUR hors TVA, soit 149.109,51 EUR TVA de 21 % comprise.

**Article 2.** – Le cahier spécial des charges, les inventaires et les plans fixant les conditions de ce marché sont adoptés.

En séance à Liège, le 28 mai 2015.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Claude KLENKENBERG.

**AVIS À DONNER SUR LE COMPTE DE L'EXERCICE 2014 DE LA MOSQUÉE AKSEMSSETIN CAMII DE BLEGNY (DOCUMENT 14-15/280).**

**AVIS À DONNER SUR LA MODIFICATION BUDGÉTAIRE N°1 DE L'EXERCICE 2015 ARRÊTÉE PAR L'ETABLISSEMENT D'ASSISTANCE MORALE DU CONSEIL CENTRAL LAÏQUE DE LA PROVINCE DE LIÈGE (DOCUMENT 14-15/281).**

**AVIS À DONNER SUR LE PROJET DE BUDGET 2016 DE L'ETABLISSEMENT D'ASSISTANCE MORALE DU CONSEIL CENTRAL LAÏQUE DE LA PROVINCE DE LIÈGE (DOCUMENT 14-15/282).**

M. le Président informe l'Assemblée que les documents 14-15/280, 281 et 282 ont été soumis à l'examen de la 4<sup>ème</sup> Commission et ont été regroupés à sa demande.

Le document 14-15/282 ayant soulevé des questions, Mme Valérie DERSELLE, Conseillère provinciale, fait rapport sur celui-ci au nom de la 4<sup>ème</sup> Commission, laquelle invite l'Assemblée à l'adopter par 8 voix pour et 3 abstentions.

Les documents 14-15/281 et 282 n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, la 4<sup>ème</sup> Commission invite dès lors le Conseil à les adopter par 8 voix pour et 2 abstentions.

M. le Président ouvre la discussion générale. Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 4<sup>ème</sup> Commission sont approuvées, par un vote globalisé, à l'unanimité.

## **RÉSOLUTION**

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le décret impérial du 30 décembre 1809 concernant les Fabriques d'églises ;

Vu la loi du 4 mars 1870 sur le Temporel des cultes, notamment l'article 19 bis y inséré par la loi du 19 juillet 1974 et modifié par la loi du 10 mars 1999 ;

Vu l'arrêté royal du 3 mai 1999 portant reconnaissance de l'Exécutif des Musulmans de Belgique ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 octobre 2005 fixant les modèles des budgets et comptes à dresser par les comités chargés de la gestion du temporel des communautés islamiques reconnues ;

Vu le livre II du Code wallon de la Démocratie locale et de la Décentralisation organisant les provinces et les dispositions de la Loi provinciale non abrogées ;

Vu le décret du 13 mars 2014 modifiant le Code wallon de la Démocratie locale et de la Décentralisation ainsi que diverses dispositions relatives à la tutelle sur les actes des établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus, prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier pour les actes adoptés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015 ;

Vu le compte de la Mosquée Aksemssetin Camii de Blegny, approuvé en date du 11 avril 2015 par son Comité ;

Attendu, qu'il a été transmis à l'autorité provinciale en date du 15 avril 2015 ;

Attendu que la complétude du dossier a été constatée le 23 avril 2015 ;

Attendu que le présent avis constitue une formalité substantielle, nonobstant le dépassement du délai lui imparti pour statuer ;

Attendu que ledit délai de transmission à l'autorité de tutelle expirera en l'espèce le 1 juin 2015 ;

Considérant, en définitive, qu'il ressort de l'examen dudit compte que celui-ci est conforme à la loi et à l'intérêt général ;

Sur la proposition du Collège provincial ;

## **ARRÊTE**

**Article unique.** – Emet un avis favorable sur le compte de l'exercice 2014 présenté par la Mosquée Aksemssetin Camii de Blegny qui se solde par un mali de 2.357,12 €.

En séance à Liège, le 28 mai 2015.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Claude KLENKENBERG.

## RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu la loi du 21 juin 2002 relative au Conseil Central des Communautés philosophiques non confessionnelles de Belgique, aux délégués et aux établissements chargés de la gestion des intérêts matériels et financiers des communautés philosophiques non confessionnelles reconnues ;

Vu l'arrêté royal du 17 février 2004 portant le règlement général de la comptabilité des établissements chargés de la gestion des intérêts matériels et financiers des communautés philosophiques non confessionnelles reconnues et des services d'assistance morale reconnus fixant les règles relatives à la présentation des budget et comptes et plus spécifiquement son article 14 ;

Vu la modification budgétaire n° 1 de l'exercice 2015 de l'Etablissement d'Assistance Morale du Conseil Central Laïque de la Province de Liège ;

Attendu que cette modification budgétaire concerne l'affectation au budget 2015 du résultat positif du compte budgétaire 2014, soit un montant de 3.682,84 € ;

Attendu que ladite modification budgétaire ne laisse apparaître aucune modification en termes de dépenses ;

Attendu que l'intervention provinciale relative à l'exercice budgétaire 2015 a été liquidée à l'Etablissement bénéficiaire en date du 4 mars 2015 ;

Attendu, en conséquence, que l'intervention provinciale relative à l'exercice budgétaire 2016 devra être évaluée en tenant compte des éléments qui précèdent ;

Attendu, in fine, que la modification budgétaire proposée peut recueillir l'avis favorable de son assemblée ;

Vu le Livre II du Code wallon de la Démocratie locale et de la Décentralisation organisant les provinces et les dispositions non abrogées de la loi provinciale ;

Sur proposition du Collège provincial,

## ARRÊTE

**Article unique.** – Emet un avis favorable sur la modification budgétaire n° 1 de l'exercice 2015 arrêtée par l'Etablissement d'Assistance Morale du Conseil Central Laïque de la Province de Liège.

En séance à Liège, le 28 mai 2015.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Claude KLENKENBERG.

## RÉSOLUTION

LE COLLEGE PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu la loi du 21 juin 2002 relative au Conseil Central des Communautés philosophiques non confessionnelles de Belgique, aux délégués et aux établissements chargés de la gestion des intérêts matériels et financiers des communautés philosophiques non confessionnelles reconnues ;

Vu l'arrêté royal du 17 février 2004 portant le règlement général de la comptabilité des établissements chargés de la gestion des intérêts matériels et financiers des communautés philosophiques non confessionnelles reconnues et des services d'assistance morale reconnus fixant les règles relatives à la présentation des budget et comptes ;

Vu le projet de budget 2016 arrêté par le Conseil d'Administration de l'Etablissement d'Assistance Morale du Conseil Central Laïque de la Province de Liège en date du 24 avril 2015 ;

Vu les pièces justificatives produites à l'appui de ce document ;

Attendu que le projet de budget 2016 tel que proposé peut recueillir l'avis favorable de son assemblée ;

Vu le Livre II du Code wallon de la Démocratie locale et de la Décentralisation organisant les provinces et les dispositions non abrogées de la loi provinciale ;

Attendu que la disposition de l'espèce précise que Monsieur le Gouverneur, après avoir pris l'avis du Conseil provincial, doit transmettre le budget de l'Etablissement concerné au Conseil Central Laïque avant le 30 juin de l'année précédant le millésime budgétaire en cause ;

Attendu que ledit délai expire en l'espèce le 30 juin 2015 ;

Sur la proposition du Collège provincial ;

## ARRÊTE

**Article unique.** – Emet un avis favorable sur le projet de budget de l'exercice 2016 présenté par l'Etablissement d'Assistance Morale du Conseil Central Laïque de la Province de Liège.

En séance à Liège, le 28 mai 2015.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Claude KLENKENBERG.

**DÉSIGNATION AU 1<sup>ER</sup> JUIN 2015 D'UN RECEVEUR SPÉCIAL DES RECETTES À L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE DE HERSTAL (DOCUMENT 14-15/283).**

M. le Président informe l'Assemblée que ce document a été soumis à l'examen de la 4<sup>ème</sup> Commission.

Ce document n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, la 4<sup>ème</sup> Commission invite dès lors le Conseil à l'adopter par 8 voix pour et 3 abstentions.

M. le Président ouvre la discussion générale. Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 4<sup>ème</sup> Commission sont approuvées à l'unanimité. En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

**RÉSOLUTION**

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Vu la résolution du 25 janvier 2007, désignant Monsieur Didier PISSART en qualité de receveur spécial des recettes à l'École Polytechnique de Herstal ;

Vu la désignation en date du 23 avril 2015 de Madame Carine JANSSEN en tant qu'éducateur économe à l'École Polytechnique de Herstal ;

Sur avis de la direction de l'établissement, les services du directeur financier provincial demandent la désignation, de Madame Carine JANSSEN, en qualité de receveur spécial des recettes à partir du 1<sup>er</sup> juin 2015 ;

Vu la résolution du 27 avril 1970, approuvée par Arrêté Royal du 27 août 1970, stipulant que, sauf décision contraire expresse, les agents provinciaux, pour le surplus établis receveurs ou commis à la garde, à la conservation ou à l'emploi des matières ou du matériel appartenant à la Province, sont dispensés de déposer un cautionnement pour garantir leur gestion ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

Sur le rapport du Collège provincial ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>.** – A dater du 1<sup>er</sup> juin 2015, Madame Carine JANSSEN, est instituée en qualité de receveur spécial des recettes à l'École Polytechnique de Herstal.

**Article 2.** – La présente résolution sera notifiée, sous pli ordinaire, à l'intéressée, pour lui servir de titre, à la direction de l'École Polytechnique de Herstal, à la S.A. Belfius Banque et à la Cour des Comptes pour information et disposition.

En séance à Liège, le 28 mai 2015.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Claude KLENKENBERG.

**MAISON PROVINCIALE DU CANTON DE HANNUT – SOLLICITATION DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE DE HANNUT DE MODIFIER UNE SERVITUDE PIÉTONNE (DOCUMENT 14-15/269).**

M. le Président informe l'Assemblée que ce document a été soumis à l'examen de la 5<sup>ème</sup> Commission.

Ce document n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, la 5<sup>ème</sup> Commission invite dès lors le Conseil à l'adopter par 8 voix pour et 1 abstention.

M. le Président ouvre la discussion générale. Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 5<sup>ème</sup> Commission sont approuvées à l'unanimité. En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

**RÉSOLUTION**

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Attendu que l'acte du 11 décembre 2009 par lequel la Province de Liège est devenue propriétaire de l'immeuble sis rue Zénobe Gramme, 50, à 4280 Hannut, dénommé Maison provinciale du Canton de Hannut, mentionnait notamment, en ses conditions spéciales, une servitude d'accès piéton depuis la rue Zénobe Gramme pour permettre aux parents ou accompagnateurs d'amener et venir rechercher les enfants de l'école gardienne adjacente au bien vendu ;

Attendu, d'autre part, qu'en vue d'améliorer quelque peu la fluidité du trafic au centre-ville lors des heures de pointe, la Province de Liège et la Ville de Hannut ont conclu une convention visant à permettre aux parents ou accompagnants des enfants fréquentant l'école maternelle voisine d'accéder au parc de la Maison Provinciale du Canton de Hannut pour aller déposer ou rechercher les enfants à l'école, en se garant sur le parking de la piscine communale situé à l'arrière de la propriété provinciale ;

Vu le courrier du 20 septembre 2014 par lequel Monsieur Freddy Méan, Administrateur trésorier de l'Enseignement Catholique de Hannut (ECaH), sollicite la transformation de la servitude piétonne, figurant au sein de l'acte du 11 décembre 2009, en servitude de passage pour les piétons et les voitures ;

Attendu que l'école maternelle voisine de la Maison provinciale du Canton de Hannut devrait prochainement être pourvue d'un parking à destination des professeurs de l'ECaH ;

Attendu que, l'aménagement d'une entrée supplémentaire à front d'une voirie déjà très fréquentée n'a pas été autorisée, les professeurs pourraient accéder au futur parking en transitant par la propriété provinciale ;

Attendu que le parking pourrait être utilisé par la Province en dehors des jours d'activités scolaires ;

Attendu que, s'agissant d'une servitude consentie au sein de l'acte authentique d'acquisition, il y a lieu de conclure un acte authentique en vue de modifier la servitude et de fixer les responsabilités de chaque partie, notamment quant à son entretien ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et plus spécifiquement en ses articles L2212-48 et L2222-1 ;

Sur le rapport du Collège provincial ;

## DÉCIDE

**Article 1<sup>er</sup>.** – La servitude piétonne, conférée par acte du 11 décembre 2009 au profit l'école maternelle adjacente à la Maison provinciale du Canton de Hannut, sise rue Zénobe Gramme, 50, à 4280 Hannut, est étendue au passage de voitures à la destination exclusive des professeurs de ladite école en vue de leur permettre d'accéder au parking qui sera aménagé à leur attention sur le site scolaire.

**Article 2.** – Le Collège provincial est chargé des modalités d'exécution de la présente décision.

**Article 3.** – Le Conservateur d'hypothèques est dispensé de prendre inscription d'office lors de la transcription de l'acte.

**Article 4.** – Cette opération revêt le caractère d'utilité publique.

En séance à Liège, le 28 mai 2015.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Claude KLENKENBERG.

<b>OCTROI DE SUBVENTIONS EN MATIÈRE D'INFRASTRUCTURES ET ENVIRONNEMENT – DEMANDE DE SOUTIEN DE LA COMMUNE DE FERRIÈRES (DOCUMENT 14-15/270).</b>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

M. le Président informe l'Assemblée que ce document a été soumis à l'examen de la 5<sup>ème</sup> Commission.

Ce document n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, la 5<sup>ème</sup> Commission invite dès lors le Conseil à l'adopter par 8 voix pour et 1 abstention.

M. le Président ouvre la discussion générale. Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 5<sup>ème</sup> Commission sont approuvées à l'unanimité. En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

## RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Décret du Parlement wallon du 31 janvier 2013 entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2013, modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L3331-1, à L3331-8, contenus au Livre IV, Titre III ;



Vu la circulaire du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, Paul FURLAN, datée du 30 mai 2013 portant sur l'octroi des subventions pour les pouvoirs locaux ;

Attendu que ledit Décret attribue compétence au Conseil provincial pour l'octroi de subventions telles qu'elles y sont définies ;

Vu la proposition de la Direction générale Infrastructures et Environnement d'octroyer un soutien de l'Institution provinciale à la Commune de Ferrières, sise Place de Chablis, 21-22 à 4190 Ferrières, tendant à l'obtention d'un soutien de l'Institution provinciale dans le cadre de la réalisation de travaux pour l'aménagement d'un parking d'EcoVoiturage et d'une aire de convivialité à Xhoris, près de la N86 ;

Vu la convention conclue en date du 9 mars 2015 entre la Province de Liège et la Commune de Ferrière applicable en l'espèce et pourvoyant à la modélisation de l'octroi et de l'emploi de la subvention en conformité avec les règles du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu la décision du 2 mars 2015 du Collège communal de la Commune de Ferrières confirmant l'attribution du marché des travaux à l'entreprise PALANGE de Ferrières et fixant le début des travaux le 4 mai 2015 ;

Considérant que la proposition de la Direction générale des Infrastructures atteste que le projet s'inscrit dans les priorités définies dans le cadre de la déclaration provinciale de politique générale, la Province de Liège ayant décidé de s'investir dans des actions de mobilité durable et de renforcer ses actions en matière de supracommunalité et de soutien aux communes ;

Attendu que le projet à subventionner, présenté à des fins non lucratives, répond, de ces chefs, aux exigences portées par l'article L3331-2, du CDLD, en ce qu'il impose que la subvention dont question corresponde à une aide du pouvoir provincial à l'endroit d'une proposition de développer une activité ou un événement s'inscrivant dans les priorités définies par la politique provinciale et relevant de l'intérêt provincial ;

Attendu au regard des considérations qui précèdent, qu'il échet de rencontrer la proposition de la Direction générale Infrastructures et Environnement, dans les limites des crédits inscrits au budget provincial ;

Attendu qu'il convient dès lors, relativement à la modélisation de l'octroi de la subvention, de se référer à la convention susvisée ;

Sur le rapport du Collège provincial,

## **DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>.** – D'octroyer, aux termes et conditions repris dans la convention jointe à la présente résolution, à titre de subvention en espèces, dans les limites des crédits inscrits à cet effet au budget provincial, à la Commune de Ferrières, un montant maximal de 54.135,93 EUR, dans le but d'aider le bénéficiaire dans le cadre de la réalisation de travaux pour l'aménagement d'un parking d'EcoVoiturage et d'une aire de convivialité à Xhoris, près de la N86, ce montant maximal ne pouvant en aucun cas être supérieur à 75% du décompte final desdits travaux.

**Article 2.** – Toutes les obligations susceptibles d'être mises à charge du bénéficiaire en exécution des dispositions impératives du Livre IV, Titre III du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation sont applicables à l'exécution de la présente décision.

**Article 3.** – Le service Infrastructures et Environnement est chargé de :

- de procéder, dès après l'expiration du délai accordé au bénéficiaire pour produire les pièces justificatives, au contrôle de l'utilisation de la subvention ainsi octroyée ;
- de rendre compte de ce contrôle au Conseil provincial par la voie du plus prochain rapport annuel d'activités suivant la réalisation dudit contrôle.

**Article 4.** – Le Collège provincial est chargé de notifier la présente résolution au bénéficiaire concerné sous les signatures du Député provincial rapporteur et de Madame la Directrice générale provinciale.

En séance à Liège, le 28 mai 2015.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Claude KLENKENBERG.

## CONVENTION

### ENTRE LA COMMUNE DE FERRIERES ET LA PROVINCE DE LIEGE RELATIVE A LA REALISATION DE TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT D'UN PARKING D'ECOVOITURAGE ET D'UNE AIRE DE CONVIVIALITE A XHORIS, PRES DE LA N86

**Entre d'une part,**

**La Commune de Ferrières**, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le n° 0207.333.837, dont le siège est établi à 4190, Ferrières, Place de Chablis, 21, représentée par Monsieur Frédéric LEONARD, Bourgmestre et Madame Denise KERSTEN, Directrice générale communale, agissant sur la base d'une décision du Conseil communal du 7 mai 2014 ;

Ci-après dénommée "**la Commune**" ;

**Et d'autre part,**

**La Province de Liège**, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le n° 0207.725.104, dont le siège est établi à 4000 Liège, Place Saint-Lambert 18A, représentée par Monsieur André DENIS, Député provincial et Madame Marianne LONHAY, Directrice générale provinciale, agissant sur la base d'une décision du Collège provincial du 27 novembre 2014 ;

Ci-après dénommée "**la Province**" ;

Ci-après dénommées "**les parties**".

Il est exposé ce qui suit :

En application des axes prioritaires IV, intitulé « développement territorial durable », et V, intitulé « supracommunalité et soutien aux communes » définis dans sa déclaration de politique générale pour les années 2012 à 2018, le Collège provincial de Liège a décidé de s'investir dans des actions de mobilité durable et de renforcer ses actions en matière de supracommunalité et de soutien aux communes.

Le projet d'EcoVoiturage participe pleinement à ces objectifs tant au niveau de chacune des réalisations individuelles que de l'ensemble du projet.

Le parking d'EcoVoiturage situé Xhoris, près du carrefour entre la N86 et la route de Harzé, a pour finalité de :

- faciliter l'organisation et la pratique du covoiturage par toute personne transitant par le territoire de la Province de Liège ;
- proposer divers services et commodités supplémentaires s'intégrant aux concepts de développement et de mobilité durable ;
- supporter l'organisation d'actions, ponctuelles ou non, éventuellement de longue durée, s'intégrant aux concepts de développement et de mobilité durable ;
- s'intégrer dans un réseau structuré, à l'échelle du territoire de la Province de Liège, de parkings d'EcoVoiturage partageant les mêmes finalités.

Le projet d'EcoVoiturage se veut multifonctionnel. C'est ainsi qu'au-delà de la fonction première de créer des emplacements de stationnements, une aire de convivialité est systématiquement créée.

Les parties souhaitent donc répartir, entre elles, la charge des travaux d'aménagement, du financement et de l'ensemble des implications, matérielles, financières et organisationnelles, liées au fonctionnement.

En conséquence de quoi,

**Il est convenu ce qui suit :**

### **Chapitre I : Objet de la convention.**

#### **Article 1 : Création d'un parking à Xhoris, Commune de Ferrières**

La présente convention a pour objet de déterminer les droits et obligations respectifs des parties dans le cadre de la collaboration qu'elles souhaitent mettre en place entre elles en vue de la création et de l'utilisation d'un parking d'EcoVoiturage situé, à Xhoris, près de la N86, à Ferrières repris sous le liseré rouge au plan en annexe 1.

La définition de cet emplacement repris sous liseré rouge pourra être affinée dans un avenant à la présente convention pour autant qu'il y ait lieu de le préciser en fonction du projet qui sera déposé dans le cadre du permis d'urbanisme.

### **Chapitre II : Obligation des parties pour la phase de projet et de réalisation**

#### **Article 2 – Obligations de la Province.**

2.1. La Province, en sa qualité d'auteur de projet, est chargée notamment :

- de veiller à ce que soient respectées les dispositions légales et réglementaires en vigueur ;
- de l'établissement des documents nécessaires à l'obtention du permis d'urbanisme ;
- de l'établissement, en concertation avec la Commune, des plans et du cahier spécial des charges (parties administrative et technique) régissant le marché ;
- d'établir un rapport d'examen des offres ;
- de la surveillance des travaux relatifs à la création du parking d'EcoVoiturage et ce, jusqu'à la réception définitive de l'ouvrage ;
- d'assister le maître de l'ouvrage dans ses démarches administratives qu'il est appelé à effectuer dans le cadre du marché lié à la présente convention, et notamment lors des réceptions provisoire et définitive.

2.2. La Province, par l'intermédiaire de son Service technique provincial, est également chargée de la mission de coordination « sécurité et santé » tant dans le cadre du projet que du suivi du chantier lié audit marché.

Elle désignera, pour ce faire, en interne, le coordinateur sécurité et santé qui réalisera l'entièreté de la mission.

### **Article 3 : Fonctionnaire dirigeant.**

Dans le cadre de la présente convention, la Commune de Ferrières est le pouvoir adjudicateur et désignera le Fonctionnaire dirigeant chargé de contrôler et de diriger l'exécution du marché.

Chacune des parties désignera un délégué chargé d'assister le Fonctionnaire dirigeant. Le nom de ce délégué sera notifié par la Province à la Commune avant le début des travaux.

La mission de ces délégués consiste à :

- assister aux réunions de chantier ;
- participer aux réceptions techniques ;
- vérifier si les travaux exécutés sont exécutés conformément aux prescriptions du cahier spécial des charges et de ses annexes ;
- vérifier l'état d'avancement de ces travaux et participer au mesurage des quantités à prendre en compte.

Les délégués communiqueront par écrit toutes leurs observations au Fonctionnaire dirigeant.

### **Chapitre III : Charges financières des parties.**

#### **Article 4 : Individualisation des coûts supplémentaires.**

La Commune supportera les coûts supplémentaires résultant de la modification, de l'adjonction ou de la suppression de travaux concernant les travaux exécutés pour son compte. Les ordres modificatifs ne pourront être donnés que par le Fonctionnaire dirigeant.

#### **Article 5 : Mission provinciale à titre gratuit.**

La Province, par l'intermédiaire de son Service technique provincial, intervient en faveur de la Commune à titre gratuit, tant dans le cadre de sa mission d'auteur de projet que dans le cadre de sa mission de coordination sécurité et santé.

#### **Article 6 : Octroi d'une subvention publique.**

La Province s'engage à financer, par l'octroi d'une subvention en espèces, le coût des travaux et aménagements, toutes taxes et majorations incluses, pris en charge par la Commune, à concurrence de 75 % (septante-cinq pourcents) du montant total à charge de celle-ci. L'intervention provinciale ne pourra cependant être supérieure à la somme forfaitaire et maximale, tout compris, rien excepté, de 100.000,00€ (cent-mille euros).

Les sommes dues seront liquidées en deux tranches :

- la première tranche de la subvention correspondra à une somme équivalente à 50 % (cinquante pourcents) du montant adjugé à charge de la Commune et sera versée dès que l'ordre d'exécution des travaux sera donné et transmis à la Province ;
- la deuxième tranche de la subvention, correspondant aux 50 % restants, sera versée après production, par la Commune, du décompte final et du procès-verbal de réception provisoire des travaux.

Les dispositions qui précèdent sont conformes aux articles L3331-1 à L3331-8 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation sur l'octroi et le contrôle des subventions octroyées par les communes et les provinces dont les termes sont tenus ici pour intégralement reproduits et intégrés.

#### **Article 7 : Condition spéciale liée à l'octroi de la subvention**

L'octroi de la subvention dont question ci-avant est impérativement lié à l'intégration dans le projet de la charte graphique et de l'architecture des parkings définis par la Province de Liège comprenant notamment la signalétique, l'abri voyageurs et le mobilier.

#### **Article 8 : Utilisation de la subvention et contrôle.**

La Commune de Ferrières s'engage à utiliser le subside octroyé par la Province pour la réalisation des travaux repris sous objet (article 1).

## **Chapitre IV : Droits et obligations des parties dans le cadre de l'utilisation des parkings d'EcoVoiturage.**

### **Article 9 : Entretien des lieux.**

Pendant une période de quinze ans à dater de la date de réception provisoire des travaux :

- La Commune veillera à
  - o assurer la fonctionnalité première du parking d'EcoVoiturage à savoir un parking accessible au public et entièrement gratuit ;
  - o faire évacuer les déchets ;
  - o maintenir en bon état de fonctionnement et d'entretien les installations ;
  - o l'entretien courant des aménagements de voirie, de la signalisation et du mobilier urbain créés dans le cadre du présent projet ;
  - o l'entretien des espaces verts et des arbres ;
  - o le déneigement et le déverglaçage des accès et des emplacements de parking.
  
- La Province de Liège, par l'intermédiaire de son Service technique provincial, fera annuellement le bilan de l'entretien des infrastructures et s'engage à promulguer des recommandations qui seront transmises à la Commune.

### **Article 10 : Relations publiques.**

Les parties peuvent faire la mention et la promotion du « parking d'EcoVoiturage » à la condition de citer, dans toutes communications, la partie associée au dit projet et ce, tant que le dit parking existe.

### **Article 11 : Promotion.**

Les parties sont autorisées à utiliser le « parking d'EcoVoiturage » dans le cadre d'actions ponctuelles ou récurrentes de promotion et de soutien d'actions concernant la mobilité durable.



## **Article 12 : Cartographie, propriété et transmissions de données techniques.**

La Commune s'engage à autoriser la Province à cartographier l'ensemble des données relatives au parking d'EcoVoiturage et aux diverses commodités qui y seront disponibles.

Les données cartographiques seront protégées par les dispositions légales relatives aux droits d'auteur ainsi que par les dispositions légales protégeant les bases de données, conformément au droit belge et au droit international.

La présente convention ne confère aux parties aucun droit de propriété intellectuelle sur les données.

Toutefois, lorsqu'elle procède à des opérations qui peuvent donner lieu à une mise à jour des données, la Commune s'engage à transmettre une copie des données mises à jour à la Province.

La Commune s'engage également à signaler sans délai à la Province tout défaut ou erreur qu'elle constaterait dans les données, ainsi que toute information susceptible de les améliorer.

La Province est seule habilitée à gérer et diffuser les données, leurs mises à jour et améliorations. Chacune des parties autorise la Province à céder ces données à un tiers pour autant que la finalité de leur utilisation concoure au développement de la mobilité durable.

## **Chapitre V : Dispositions générales.**

### **Article 13 : Durée.**

La présente convention est conclue pour une période indéterminée et entrera en vigueur à dater du jour de sa signature avec les différents adhérents.

### **Article 14 : Résiliation unilatérale.**

La Commune et la Province renoncent à la possibilité de solliciter la résiliation unilatérale de la convention pendant une période de 15 ans prenant cours à la date de réception provisoire des travaux.

Passé ce délai, les parties pourront procéder, à tout moment, à la résiliation unilatérale de la convention, en notifiant à l'autre partie sa volonté par voie recommandée postale et moyennant le respect d'un préavis de 6 mois qui prendra cours à la date de l'envoi du pli recommandé.

### **Article 15 : Cession.**

La coopération et *l'intuitu personae* étant le fondement de la relation, les parties ne peuvent céder à des tiers, en tout ou en partie, à titre gratuit ou onéreux, tout ou partie des droits ou obligations qui leurs sont attribués par la présente convention.

### **Article 16 : Bonne gouvernance et règles de l'art.**

Les parties s'engagent également à respecter intégralement les normes, législations et prescriptions et codes de bonne pratique non énumérés mais nécessaires à la réalisation de l'objet selon les règles de l'art.

### **Article 17 : Dispositions diverses.**

- §1 Les parties conviennent expressément que la nullité éventuelle d'une des clauses de la présente convention n'affecte pas la validité de la convention dans son entièreté et que pour le cas où une des clauses de la présente convention viendrait à être déclarée nulle, elles négocieront de bonne foi la conclusion d'une nouvelle clause poursuivant dans la limite de la légalité des objectifs identiques à ceux poursuivis par la clause invalidée.
- §2 Toute modification des clauses de la présente convention ou de ses annexes ne prendra ses effets que pour autant qu'elle ait été matérialisée dans un avenant rédigé en 4 exemplaires originaux et signés par chacune des parties.
- §3 En cas de difficulté non prévue par la présente convention et liée à son exécution, les parties se rencontreront et essayeront de la résoudre en négociant de bonne foi.
- §4 Les parties déclarent et certifient que la présente convention constitue l'intégralité de leur accord. Cette convention annule tous accords de volonté antérieurs qui auraient pu intervenir entre elles concernant le même objet.

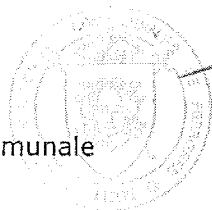
**Article 18 : Clause attributive de juridiction.**


Tout litige lié directement ou indirectement à la validité, l'interprétation et/ou à l'exécution de la présente convention sera tranché exclusivement par les juridictions compétentes de l'arrondissement de Liège qui appliqueront le droit belge.

Fait, le 09 MARS 2015 À Liège, en 2 exemplaires, chaque partie reconnaissant, par sa signature, avoir reçu le sien.

Pour la Commune de Ferrières

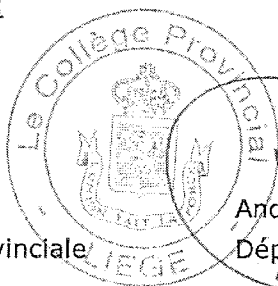
  
Denise KERSTEN  
La Directrice générale communale



  
Frédéric LEONARD  
Le Bourgmestre

Pour la Province de Liège :

  
Marianne LONHAY  
La Directrice générale provinciale



  
André DENIS  
Député provincial

Annexe 1 : Plan Terrier – Périmètre des travaux, indice A.

**SERVICES PROVINCIAUX : PRISE DE CONNAISSANCE TRIMESTRIELLE DES TRAVAUX RELEVANT DU BUDGET EXTRAORDINAIRE ADJUGÉS À UN MONTANT INFÉRIEUR À 85.000,00 EUROS HORS T.V.A. (DOCUMENT 14-15/284).**

M. le Président informe l'Assemblée que ce document a été soumis à l'examen de la 5<sup>ème</sup> Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question.

M. le Président ouvre la discussion générale. Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

En conséquence, le Conseil prend connaissance de la résolution suivante :

**RÉSOLUTION**

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu sa résolution du 26 novembre 2012 décidant de renvoyer à l'approbation du Collège provincial, le mode de passation et les conditions des marchés de travaux dont le montant s'avère inférieur à 85.000,00 Euros hors T.V.A. ;

Attendu que, dans un souci de transparence, le Collège provincial entend informer trimestriellement le Conseil provincial, par voie de prise de connaissance, les marchés susvisés adjugés pour des travaux provinciaux ;

Vu les tableaux ci-joints établis à cet effet, par entreprise de travaux, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 30 avril 2015 ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et notamment son article L2222-2 ;

Sur proposition du Collège provincial,

**PREND CONNAISSANCE**

**Article unique.** – des tableaux établis pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 30 avril 2015 et comportant, par entreprise, les travaux relevant du budget extraordinaire adjugés à un montant inférieur à 85.000,00 Euros hors T.V.A.

En séance à Liège, le 28 mai 2015.


Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Claude KLENKENBERG.

 <b>Relevé trimestriel des dossiers de travaux dans les bâtiments relevant du budget extraordinaire dont le montant est inférieur à 85.000,00 € hors T.V.A.</b>						
<b>Période du 01/01/2015 au 31/03/2015</b>						
	Date CP	Bâtiment concerné	Objet	Adjudicataire	Montant hors T.V.A.	Article budgétaire
567H8 (1)	8/01/2015	Domaine provincial de Wégimont	Rénovation des maçonneries des douves du château	THOMASSEN & Fils, SPRL de Visé	33.718,39€	760/71000/273000
153H94 (2)	29/01/2015	HEPL - Site Gloesener	Remplacement de la vanne 3 voies de de la chaudière	POLYTHERM, SA de Grâce-Hollogne	4.667,65 €	104/27900/270105
552H38 (3)	29/01/2015	La Reid - Internat	Remplacement de la porte de la cabine de l'ascenseur	KONE, SA de Bruxelles	8.884,00 €	104/23400/270105
140H94 (4)	05/02/2015	HEPL - Site Gloesener	Rénovation de l'installation électrique et câblage informatique	CABLE & NETWORK, SA de Huy	55.347,32 €	741/27900/273000
15H93 (5)	12/02/2015	Centres PMS 1 et PSE 1 de Serang	Sécurisation de deux toitures terrasses	CORMAN & Fils, SCRL d'Olne	4.345,00 €	104/33030/270105
153H64 (6)	12/02/2015	Athénée Guy Lang	Installation d'un circuit d'air comprimé au centre d'impression	SERBI, SA d'Hermalle-sous-Argenteau	22.149,07 €	104/12100/270105
731H38 (7)	12/02/2015	EP Verviers	Sécurisation de la façade du bâtiment 2	HAAS & CO, SPRL de Battice	2.320,00 €	104/25500/270105
412H43 (8)	05/03/2015	IPES Verviers	Construction d'un préau	THOMASSEN & Fils, SPRL de Visé	61.885,85 €	700/25600/244200
62H105 (9)	12/03/2015	HEPL - Campus 2000	Remplacement d'un ventilateur sur un groupe de ventilation	POLYTHERM, SA de Grâce-Hollogne	3.338,70 €	104/28000/270105
665H41 (10)	26/03/2015	Centre provincial PMS 1 de Herstal	Remplacement de la porte d'entrée	KEPPENNE, SA d'Orege	3.777,00 €	104/20300/270105
607H10 (11)	26/03/2015	EP Huy	Enlèvement de plaques de menuiserie dans l'atelier menuiserie	LAURENTY BATIMENTS, SA de Liège	6.750,00 €	104/24800/270105
666H41 (12)	26/03/2015	EP Herstal	Remplacement de la porte de la cabine de l'ascenseur	KONE, SA de Bruxelles	13.907,00 €	104/24600/270105
490H39 (13)	26/03/2015	IPES Hesbaye Site rue de Huy	Internat, remise en état de la chaudière vapeur	OPTITHERM, SA de Thimister-Clermont	2.932,60 €	104/23600/270105

## **RÈGLEMENT RELATIF À L'OCTROI D'UNE PRIME POUR L'INSTALLATION DE CHAUFFE-EAU SOLAIRES (DOCUMENT 14-15/285).**

M. le Président informe l'Assemblée que ce document a été soumis à l'examen de la 5<sup>ème</sup> Commission.

Ce document n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, la 5<sup>ème</sup> Commission invite dès lors le Conseil à l'adopter par 8 voix pour et 1 abstention.

M. le Président ouvre la discussion générale. Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 5<sup>ème</sup> Commission sont approuvées à l'unanimité. En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

### **RÉSOLUTION**

#### **LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,**

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment l'article L2212-48 ainsi que le livre II et le titre III du livre IV de la troisième partie ;

Vu l'arrêté ministériel de la Région wallonne du 22 mars 2010 relatif aux modalités et à la procédure d'octroi des primes visant à favoriser l'utilisation rationnelle de l'énergie ;

Vu le décret wallon du 20 février 2014 modifiant le décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes en y insérant dans le titre XIII un article 128/2 stipulant que :

*« Sans préjudice des dispositions légales, décrétales ou réglementaires qui confient de façon explicite et expresse des pouvoirs aux provinces, les conseils et les collèges provinciaux ne peuvent pas, en vertu de l'intérêt provincial, prendre des délibérations ayant pour objet des matières visées à l'article 6, §1<sup>er</sup>, VII de la loi spéciale de réformes institutionnelles du 08.08.1980 sauf pour ce qui concerne les participations des provinces dans les gestionnaires de réseaux de distribution d'électricité et de gaz.*

*Par dérogation à l'alinéa précédent, les provinces peuvent exercer des compétences dans ces matières pour autant qu'il s'agisse uniquement de la reproduction de mesures ou de la poursuite de l'application de mesures prises antérieurement dans ces matières. Le présent alinéa cesse de produire ses effets au 1<sup>er</sup> janvier 2015.*

*Toute décision prise en exécution d'une délibération du collège ou du conseil provincial et octroyant une aide financière à une personne physique ou morale avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015 s'étalant sur plusieurs années, continue de produire ses effets après le 1<sup>er</sup> janvier 2015 selon les règles en vigueur au moment de la décision d'octroi. »*

Vu le règlement provincial relatif à l'octroi d'une subvention pour l'installation de chauffe-eau solaires entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2004 ;

Vu la déclaration de politique provinciale pour la législature 2012-2018 ;

Considérant que le projet est susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € ;

Qu'en application de l'article L2212-65 §2 8°, l'avis du Directeur financier a été demandé et rendu en date du 19 mai 2015 ;

Considérant qu'il résulte des dispositions décrétales sus-rappelées que la Province n'est plus autorisée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 à inscrire des crédits et adopter un règlement en matière d'énergie ;

Considérant néanmoins les retards pris par la Région wallonne dans le traitement des primes régionales à l'installation de chauffe-eau solaires en 2014 ; retards dus à l'insuffisance des crédits SOLTHERM 2014 épuisés dans le courant de l'année 2014 avec interruption subséquente de l'analyse par le Service public de Wallonie des demandes de primes et, de facto, de la délivrance des notifications de recevabilité ;

Considérant qu'en application du règlement provincial précité, pour bénéficier de la prime à l'installation de chauffe-eau solaires, le demandeur devait fournir la preuve de l'octroi de la prime régionale ;

Qu'en 2014, eu égard aux retards précités imputable au S.P.W., ni la preuve de cet octroi ni même la preuve de la décision de recevabilité de la demande n'ont pu être produits par les bénéficiaires potentiels des primes précitées rendant toute intervention provinciale impossible dans les délais imposés par le nouveau décret wallon applicable à cette matière ;

Considérant qu'en réponse à une question lui posée en séance du Parlement wallon le 6 janvier 2015, le Ministre Paul Furlan a indiqué qu'en raison des circonstances de fait qui ont précédé, au sein de son administration, l'entrée en vigueur de l'interdiction faite aux Provinces d'encore prendre des délibérations en cette matière au-delà du 01.01.2015, son département ne s'opposerait pas à ce que les conditions soient revues en 2015 par les Provinces concernées afin de permettre d'intégrer la gestion du solde des dossiers «rattachables à un exercice antérieur » ;

Considérant que les services provinciaux sont saisis de nombreuses réclamations reçues de la part des demandeurs ayant introduit une demande de prime auprès de la Région wallonne et dont le dossier n'a pas été traité par cette dernière dans un délai raisonnable en 2014 ;

Considérant que face à la carence administrative wallonne qui constitue une circonstance réellement exceptionnelle et imprévisible et tend à porter préjudice aux bénéficiaires potentiels des primes dont question, eu égard à l'accord exprimé le 6 janvier 2015 par Monsieur Paul FURLAN, Ministre wallon en charge des pouvoirs locaux, devant les parlementaires wallons, auteurs de la norme décrétole, le Conseil provincial est manifestement autorisé à faire œuvre normative en cette matière ;

Considérant qu'eu égard à l'accord exprimé par l'autorité wallonne, l'intervention du Conseil provincial peut être fondée sur le principe général d'équité qui constitue, à cette condition, un complément reconnu du droit positif et un moyen d'interprétation des règles qu'il contient ;

Que sur ce fondement, le Conseil provincial est donc expressément autorisé à modérer, par le biais d'une modification de son règlement, l'application du décret du 20.02.2014 en vue de permettre à celui-ci d'appréhender de manière plus juste, plus équitable et plus adéquate les situations de fait concernées ;

Considérant qu'il convient dès lors de compléter le règlement provincial précité en vue d'adopter un régime transitoire pour les demandes de primes rattachables à l'exercice 2014 ;

Considérant que sont considérées rattachables à l'exercice 2014 les demandes dont la facture finale ou la note d'honoraire est antérieure au 1<sup>er</sup> janvier 2015 ;

Considérant qu'en vertu de l'article L2212-48, le Collège provincial prend les mesures d'exécution des décisions du Conseil provincial et qu'il adoptera notamment les arrêtés d'octroi en exécution du présent règlement ;

## **ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>.** – Il est ajouté un article 13 au règlement provincial relatif à l'octroi d'une subvention pour l'installation de chauffe-eau solaires entré en vigueur le 01.01.2004 :

*« Article 13. Mesures transitoires*

§1. Le demandeur qui dispose d'une facture datée d'avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et qui a introduit sa demande de prime auprès de la Région wallonne au plus tard le 30 avril 2015 peut introduire, auprès de la Province de Liège, au plus tard pour le 30 octobre 2015 une demande de prime visée à l'article 1.

§2. Pour bénéficier de la prime visée à l'article 1, le demandeur doit adresser les documents mentionnés à l'article 6 du présent règlement à la Province de Liège, Direction générale des services techniques provinciaux, rue Fond Saint-Servais, 12 à 4000 LIEGE.

§3. Le demandeur qui a introduit sa demande de prime à la Région wallonne avant le 1<sup>er</sup> mai 2015 et qui ne dispose pas encore de tous les documents visés à l'article 6 peut introduire une déclaration de créance reprenant ses coordonnées (dont le nom doit être le même que celui mentionné sur les documents de la Région wallonne) et son numéro de compte sur lequel la subvention doit être versée. Le titulaire de ce numéro de compte doit être le demandeur.

La déclaration de créance doit être accompagnée des documents suivants :

- une copie du formulaire de demande de subvention pour l'installation d'un chauffe-eau solaire, introduit à la Région wallonne ainsi que de l'accusé de réception de la demande de prime régionale.
- une copie de la facture et de la preuve de son paiement.»

**Article 2.** – La présente résolution entre en vigueur le jour de son adoption par le Conseil provincial.

En séance à Liège, le 28 mai 2015.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Claude KLENKENBERG.

## **8. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION PRECEDENTE**

---

Aucune réclamation n'ayant été formulée à son sujet, M. le Président déclare approuvé le procès-verbal de la réunion du 30 avril 2015.

## **9. CLOTURE DE LA REUNION PUBLIQUE**

---

Monsieur le Président déclare close la réunion publique. La réunion publique est levée à 17 heures.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

  
Marianne LONHAY

  
Claude KLENKENBERG.



## 10. SEANCE A HUIS CLOS

---

En application de l'article L2212-15 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et de l'article 50 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil provincial, M. le Président prononce le huis clos pour la suite des travaux de ce jour.

**DESIGNATION D'UN(E) DIRECTEUR(TRICE)-STAGIAIRE DANS UN EMPLOI DEFINITIVEMENT VACANT AU LYCEE TECHNIQUE PROVINCIAL JEAN BOETS (DOCUMENT 14-15/286).**

### RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Considérant que l'emploi de Directeur(trice) du Lycée technique provincial Jean Boets est définitivement vacant au 1<sup>er</sup> avril 2015, suite à la désignation à titre définitif, au 1<sup>er</sup> avril 2015, de Monsieur Benoît FRANCK, en qualité d'Inspecteur à la Direction Générale de l'Enseignement et de la Formation – Département Enseignement, titulaire de l'emploi ;

Vu le cadre du personnel de l'Institut susdit ;

Vu le décret de la Communauté française du 2 février 2007 fixant le statut des directeurs ;

Etant donné que, conformément au décret dont question ci-avant, la titularisation définitive d'un emploi de direction doit faire l'objet d'un stage préalable de deux années, soumis à évaluation ;

Vu l'appel lancé parmi le personnel enseignant de l'enseignement de plein exercice ;

Attendu que quatre candidatures répondent aux conditions du palier 1 de l'appel ;

Vu la candidature de Monsieur **Philippe GEORIS**, né le 1<sup>er</sup> avril 1968 à Verviers et domicilié à Welkenraedt ;

Attendu que ce candidat est titulaire d'un diplôme d'Ingénieur industriel - Mécanique et d'un Certificat d'aptitudes pédagogiques ;

Qu'il est entré en fonction dans l'Enseignement provincial le 18 janvier 1993 en qualité de professeur (ancienneté de service de 6.440 jours au 31 août 2014) ;

Qu'il a exercé les fonctions de professeur dans divers établissements provinciaux de plein exercice et de Promotion Sociale ;

Qu'il a été nommé à titre définitif le 1<sup>er</sup> avril 1999 en qualité de professeur ;

Qu'il a exercé les fonctions supérieures de Sous-Directeur à raison d'un mi-temps à l'Ecole Polytechnique de Verviers – Enseignement de la Province de Liège du 1<sup>er</sup> décembre 2013 au 5 janvier 2015, qu'il a également exercé les fonctions supérieures de Sous-Directeur à temps plein à l'Institut provincial d'Enseignement de Promotion Sociale de Verviers – Orientation Technologique du 6 janvier 2015 au 6 mars 2015 et qu'il exerce actuellement les fonctions supérieures de Sous-Directeur à raison d'un mi-temps à l'Institut provincial d'Enseignement de Promotion Sociale de Verviers – Orientation Commerciale depuis le 7 mars 2015 ;

Qu'il peut se prévaloir d'un bulletin de signalement avec mention « TRES BON » lui attribué par son Collège en date du 18 mars 2004 ;

Qu'il est en possession des attestations de réussite des formations requises pour accéder à l'emploi ;

Vu la candidature de Monsieur **Michel NELISSEN**, né le 17 mai 1964 à Hermalle-Sous-Argenteau et domicilié à Visé ;

Attendu que ce candidat est titulaire d'une licence en politique économique et sociale et d'un diplôme d'aptitude pédagogique ;

Qu'il est entré en fonction dans l'Enseignement provincial le 15 mars 1991 en qualité de chargé de cours (ancienneté de service de 5.562 jours au 31 août 2014) ;

Qu'il a exercé les fonctions de chargé de cours et de professeur dans divers établissements provinciaux tant de plein exercice que de promotion sociale ;

Qu'il exerce actuellement les fonctions de professeur à l'Institut provincial d'Enseignement secondaire de Herstal ;

Qu'il a été nommé à titre définitif le 1<sup>er</sup> avril 2004 en qualité de chargé de cours et le 1<sup>er</sup> avril 2005 en qualité de professeur ;

Qu'il peut se prévaloir d'un bulletin de signalement avec mention « BON » lui attribuée par son collègue en date du 1<sup>er</sup> avril 2004 ;

Qu'il est en possession des attestations de réussite des formations requises pour accéder à l'emploi ;

Vu la candidature de Madame **Joëlle PIVATO**, née le 20 mars 1973 à Rocourt et domiciliée à Hognoul ;

Attendu que cette candidate est titulaire d'une licence en psychologie et d'une agrégation de l'Enseignement secondaire supérieur en psychologie ;

Qu'elle est entrée en fonction dans l'enseignement provincial le 17 février 2003 en qualité de chargée de cours (ancienneté de service de 3.414 jours au 31 août 2014) ;

Qu'elle a exercé les fonctions de chargée de cours et de professeur dans divers établissements de plein exercice et de promotion sociale du 17 février 2003 à ce jour ;

Qu'elle a été nommée à titre définitif en qualité de professeur le 1<sup>er</sup> avril 2009 ;

Qu'elle a exercé les fonctions de Sous-Directrice à l'Athénée provincial de Flémalle – Guy Lang du 7 février 2014 au 28 février 2014 ;

Qu'elle a exercé les fonctions de Sous-Directrice au Lycée technique provincial Jean Boets du 1<sup>er</sup> mars 2014 au 2 octobre 2014 ;

Qu'elle a été désignée pour assurer les fonctions supérieures de Directrice au Lycée technique provincial Jean Boets, à la date du 3 octobre 2014 ;

Qu'elle peut se prévaloir d'un bulletin de signalement avec mention « Très Bon » lui attribuée par son Collège en date du 2 avril 2009 ;

Qu'elle est en possession des attestations de réussite des formations requises pour accéder à l'emploi ;

Vu la candidature de Madame **Carmela TEDESCO**, née le 11 septembre 1973 à Ougrée et domiciliée à Nandrin ;

Attendu que cette candidate est titulaire d'une agrégation de l'Enseignement supérieur en chimie ;

Qu'elle est entrée en fonction dans l'enseignement provincial le 18 janvier 2000 en qualité d'expert (ancienneté de service de 4164 jours au 31 août 2014) ;

Qu'elle a exercé les fonctions de chargée de cours et de professeur dans divers établissements de plein exercice ;

Qu'elle a été nommée à titre définitif en qualité de professeur le 1<sup>er</sup> avril 2004 ;

Qu'elle a exercé les fonctions de Directrice à l'Ecole polytechnique de Seraing du 17 octobre 2013 à ce jour ;

Qu'elle peut se prévaloir d'un bulletin de signalement avec mention « Très bon » lui attribuée par son Collège du 1<sup>er</sup> avril 2004 ;

Qu'elle est en possession des attestations de réussite des formations requises pour accéder à l'emploi ;

Attendu que les dossiers personnels des candidats ont été et sont tenus à la disposition des membres de l'Assemblée ;

Vu le rapport de son Collège provincial, proposant la désignation au 1<sup>er</sup> juin 2015 de Madame Joëlle PIVATO en qualité de Directrice stagiaire au Lycée technique provincial Jean Boets, du fait que :

- Madame Joëlle PIVATO peut se prévaloir d'une expérience en qualité de Directrice au sein de l'institut où l'emploi est à conférer ;
- Qu'elle justifie ainsi d'une connaissance approfondie de l'établissement où l'emploi est à conférer d'autant qu'elle y a exercé également les fonctions de Sous-Directrice ;
- Madame Joëlle PIVATO est en possession des attestations de réussite des formations requises pour accéder à l'emploi ;
- Qu'elle peut se prévaloir d'un bulletin de signalement attribué avec la mention « TRES BON » ;

Procède, en conclusion, par scrutin secret, tenant compte des motivations susvisées, à la désignation d'un Directeur-stagiaire à temps plein, au 1<sup>er</sup> juin 2015, au Lycée technique provincial Jean Boets ;

Vu le Règlement général organique des Services provinciaux ;

Vu le décret du 6 juin 1994 de la Communauté française fixant le statut du personnel subsidié de l'enseignement officiel subventionné et du 2 février 2007 relatif au statut des directeurs ;

Vu le Livre II du Code wallon de la Démocratie locale et de la Décentralisation du 22 mars 2005 organisant les Provinces et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

Le dépouillement des bulletins donne les résultats suivants :

49 membres prennent part au vote :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 49
- nombre de bulletins blancs ou nuls : 4
- votes valables : 45
- majorité absolue : 23

Monsieur Philippe GEORIS obtient 0 suffrage.

Monsieur Michel NELISSEN obtient 0 suffrage.

Madame Joëlle PIVATO obtient 44 suffrages.

Madame Carmela TEDESCO obtient 1 suffrage.

Attendu que le Conseil provincial se rallie à la motivation présentée par son Collège provincial ;

## **ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>.** – Mme Joëlle PIVATO est désignée, sous réserve d'agrégation par la Communauté française, en qualité de Directrice-stagiaire, au niveau secondaire supérieur de plein exercice, au Lycée technique provincial Jean Boets, à dater du 1<sup>er</sup> juin 2015.

**Article 2.** – Le Collège provincial peut, selon les nécessités du service, affecter l'intéressé(e) en la même qualité, dans un autre établissement provincial d'Enseignement secondaire de plein exercice, conformément aux dispositions statutaires en la matière.

**Article 3.** – La présente résolution sera adressée à l'intéressé(e) pour lui servir de titre, à la Direction générale de l'Enseignement et de la Formation et à la Communauté française pour agrégation.

En séance à Liège, le 28 mai 2015.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Claude KLENKENBERG.

**COMPTE BUDGETAIRE  
COMPTE DE RESULTATS  
BILAN  
2014**

# **Compte budgétaire 2014**



**Compte Budgétaire Exercice 2014 : Recettes ordinaires (Exercices ANTERIEURS)**

Le 30.04.2015

Page : 1

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constatés	Non-valeurs	Droits nets
			<b>F009 Général</b>				
			<b>Boni des exercices antérieurs - BO</b>				
			<i>Recettes et dépenses générales</i>				
2014	2014.2013	000/097900	Boni présumé des années antérieures				
2014	2014.2013	000/790100	Résultat positif d'exercices antérieurs - SO	10.555.779,69	24.788.308,63		24.788.308,63
			<b>== TOTAUX == Boni des exercices antérieurs - BO</b>	10.555.779,69	24.788.308,63		24.788.308,63
			<b>== TOTAUX == Général</b>	10.555.779,69	24.788.308,63		24.788.308,63
			<b>F029 Fonds</b>				
			<b>R.O transferts</b>				
			<i>Compensations fiscales</i>				
2014	2014.2013	026/701600	Complément Régional Plan Marshall	709.636,00	24.933,09		24.933,09
			<b>== TOTAUX == R.O transferts</b>	709.636,00	24.933,09		24.933,09
			<b>== TOTAUX == Fonds</b>	709.636,00	24.933,09		24.933,09



*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Recettes ordinaires (Exercices ANTERIEURS)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constatés	Non-valeurs	Droits nets
2014	2014.2013	040/701001	<b>F049 Impôts</b> <b>R.O transferts</b> <i>Impôts</i> Droits en instance estimés	20.000.000,00			
			<b>== TOTAUX == R.O transferts</b>	20.000.000,00			
			<b>== TOTAUX == Impôts</b>	20.000.000,00			
			<b>== TOTAUX ==</b>	31.265.415,69	24.813.241,72		24.813.241,72

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Recettes antérieurs ordinaires (RECAPITULATIF)*

Le 30.04.2015

Page : 1

Fonctions	Désignation	Prestations 000/60	Transferts 000/61	Dettes 000/62	Total 000/63
F009	Général				
F019	Dette générale				
F029	Fonds		24.933,09		24.933,09
F049	Impôts				
F103	Autorités provinciales				
F123	Administration générale				
F129	Patrimoine privé				
F139	Services généraux				
F429	Communications routières				
F449	Voies navigables - Hydraulique				
F559	Industrie et énergie				
F569	Tourisme				
F699	Agriculture				
F719	Enseignement : Affaires générales				
F739	Enseignement secondaire				
F749	Enseignement supérieur				
F759	Enseignement pour handicapés				
F760	Complexes de délasserment				
F763	Culture, loisirs et fêtes				
F769	Sports				
F789	Arts				
F799	Cultes et laïcité				
F869	Interventions sociales et famille				
F872	Soins de santé				

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Recettes antérieurs ordinaires (RECAPITULATIF)*

Fonctions	Désignation	Prestations 000/60	Transferts 000/61	Dettes 000/62	Total 000/63
F879	Hygiène et salubrité publique				
F939	Logement et aménagement du territoire				
	<b>TOTAUX EXERCICE ANTERIEUR</b>		24.933,09		24.933,09
	<b>BONI des EXERCICES ANTERIEURS :</b>				24.788.308,63

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Recettes ordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constatés	Non-valeurs	Droits nets
2014	2014	000/742010	<b>F009 Général</b> <b>R.O prestations</b> <i>Recettes et dépenses générales</i> Recettes imprévues et accidentelles	50.000,00	121.472,20		121.472,20
			<b>== TOTAUX == R.O prestations</b>	50.000,00	121.472,20		121.472,20
2014	2014	000/751010	<b>R.O dette</b> <i>Recettes et dépenses générales</i> Intérêts créditeurs sur comptes bancaires	350.000,00	327.949,20		327.949,20
			<b>== TOTAUX == R.O dette</b>	350.000,00	327.949,20		327.949,20
			<b>== TOTAUX == Général</b>	400.000,00	449.421,40		449.421,40
2014	2014	021/741010	<b>F029 Fonds</b> <b>R.O transferts</b> <i>Fonds</i> Quote-part dans le financement général des provinces	37.177.959,00	37.177.959,00		37.177.959,00
2014	2014	021/741011	Quote-part dans le financement général des provinces relative aux partenariats <i>Compensations fiscales</i>				
2014	2014	026/701400	Compensation de la forfaitisation des réductions du précompte immobilier	5.565.435,00	5.565.435,11		5.565.435,11
2014	2014	026/701600	Complément Régional Plan Marshall	2.379.918,00	3.889.060,22		3.889.060,22

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Recettes ordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constatés	Non-valeurs	Droits nets
2014	2014	026/701700	Compensation dans le cadre de l'exonération du précompte immobilier en Natura 2000	91.499,00	134.497,96		134.497,96
			<b>== TOTAUX == R.O transferts</b>	45.214.811,00	46.766.952,29		46.766.952,29
			<b>== TOTAUX == Fonds</b>	45.214.811,00	46.766.952,29		46.766.952,29
2014	2014	040/742030	<b>F049 Impôts</b> <b>R.O prestations</b> <i>Impôts</i> Recouvrement de frais de procédure	1.000,00	29.854,06	-119,93	29.734,13
			<b>== TOTAUX == R.O prestations</b>	1.000,00	29.854,06	-119,93	29.734,13
2014	2014	040/701010	<b>R.O transferts</b> <i>Impôts</i> Produits d'impôts versés globalement	1.000,00	4.818,68		4.818,68
2014	2014	040/701070	Dépôts de mitraille et véhicules usagés	12.500,00	21.500,00		21.500,00
2014	2014	040/701080	Établissements dangereux, insalubres et incommodes	390.000,00	508.675,00	-500,00	508.175,00
2014	2014	040/701090	Agences bancaires	235.000,00	222.988,00		222.988,00
2014	2014	040/701110	Permis de port d'armes de chasse	84.000,00	83.291,70		83.291,70

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Recettes ordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constatés	Non-valeurs	Droits nets
2014	2014	040/701120	Centimes additionnels au précompte immobilier	173.821.087,00	179.585.268,94		179.585.268,94
			<b>== TOTAUX == R.O transferts</b>	174.543.587,00	180.426.542,32	-500,00	180.426.042,32
			<b>== TOTAUX == Impôts</b>	174.544.587,00	180.456.396,38	-619,93	180.455.776,45
			<b>F059 Assurances</b>				
			<b>R.O prestations</b>				
			<i>Assurances</i>				
2014	2014	050/740080	Ristournes sur primes d'assurances	10,00			
2014	2014	050/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement	5.000,00	20.234,69		20.234,69
			<b>== TOTAUX == R.O prestations</b>	5.010,00	20.234,69		20.234,69
			<b>R.O transferts</b>				
			<i>Assurances</i>				
2014	2014	050/742060	Récupération de rémunérations payées aux agents provinciaux victimes d'accidents	177.500,00	182.325,87		182.325,87
2014	2014	050/761020	Indemnités versées par les compagnies d'assurances pour sinistres	160.000,00	129.160,06		129.160,06
			<b>== TOTAUX == R.O transferts</b>	337.500,00	311.485,93		311.485,93
			<b>== TOTAUX == Assurances</b>	342.510,00	331.720,62		331.720,62

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Recettes ordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constatés	Non-valeurs	Droits nets
			<b>F069 Prélèvements</b>				
			<b>Prélèvements et provisions</b>				
			<i>Prélèvements</i>				
2014	2014	060/780100	Prélèvements sur le fonds de réserve ordinaire	146.250,00	146.250,00		146.250,00
2014	2014	060/781060	Fonds spécial pour projets supracommunaux - reprise	6.742.687,00	6.742.687,00		6.742.687,00
			<b>== TOTAUX == Prélèvements et provisions</b>	6.888.937,00	6.888.937,00		6.888.937,00
			<b>== TOTAUX == Prélèvements</b>	6.888.937,00	6.888.937,00		6.888.937,00
			<b>F103 Autorités provinciales</b>				
			<b>R.O prestations</b>				
			<i>Autorités provinciales</i>				
2014	2014	101/742040	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	544,29		544,29
2014	2014	101/742070	Remboursements par d'anciens députés provinciaux de trop perçu à titre de pension	10,00			
2014	2014	101/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement	5.000,00	3.867,82		3.867,82
			<b>== TOTAUX == R.O prestations</b>	5.020,00	4.412,11		4.412,11
			<b>R.O transferts</b>				
			<i>Autorités provinciales</i>				
2014	2014	101/742110	Retenues opérées sur le traitement des membres du Collège provincial à titre de contribution à la pension de survie		24.206,40		24.206,40
2014	2014	101/742120	Quote-part des membres du Collège provincial dans les frais d'assurance-accidents contractés en leur faveur	500,00			

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Recettes ordinaires (Exercice PROPRE)*

Le 30.04.2015

Page : 5

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constatés	Non-valeurs	Droits nets
2014	2014	101/742170	Contribution du fonds de pensions aux pensions de retraite des anciens députés provinciaux	293.000,00	299.619,28		299.619,28
2014	2014	101/742171	Contribution du fonds de pensions aux pensions de survie aux ayants droit des anciens députés provinciaux	115.000,00	113.736,24		113.736,24
			<b>== TOTAUX == R.O transferts</b>	408.500,00	437.561,92		437.561,92
			<b>== TOTAUX == Autorités provinciales</b>	413.520,00	441.974,03		441.974,03
			<b>F123 Administration générale</b>				
			<b>R.O prestations</b>				
			<i>Administration générale</i>				
2014	2014	104/702070	Revente de produits recyclables collectés	10,00	252,50		252,50
2014	2014	104/702400	Vente bulletin provincial et imprimés aux communes	9.000,00	8.850,00		8.850,00
2014	2014	104/742030	Recouvrement de frais de procédure	11.000,00	8.999,99		8.999,99
2014	2014	104/742040	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	1.573,77		1.573,77
2014	2014	104/742080	Intervention du Fonds des maladies professionnelles	80.000,00	128.994,66		128.994,66
2014	2014	104/742150	Quotes-parts et autres produits en matière de pension	180.000,00	154.547,84		154.547,84
2014	2014	104/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement	200.000,00	199.039,47		199.039,47
			<i>Agents sanctionnateurs</i>				
2014	2014	104/702020	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	12.000,00	19.390,50		19.390,50
			<i>Administration centrale provinciale</i>				
2014	2014	104/702070	Revente de produits recyclables collectés	4.250,00	3.655,00		3.655,00
2014	2014	104/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement	5.000,00	3.250,43		3.250,43
			<i>Direction générale transversale</i>				
2014	2014	104/702010	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	10,00			
2014	2014	104/702020	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	10,00			



*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Recettes ordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constatés	Non-valeurs	Droits nets
2014	2014	104/742040	Remboursements de dépenses de personnel	190.000,00	273.788,58		273.788,58
2014	2014	104/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement <i>Services du Directeur Financier</i>	10.000,00	23.299,07		23.299,07
2014	2014	121/742040	Remboursements de dépenses de personnel <i>Institut de formation</i>	10,00	120,22		120,22
2014	2014	106/702020	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	90.000,00	80.105,65		80.105,65
2014	2014	106/702220	Droits d'inscription et ventes de syllabus	340.000,00	252.212,58		252.212,58
2014	2014	106/742040	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	2.786,32		2.786,32
2014	2014	106/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement <i>Ecole des cadets</i>	5.000,00	3.697,63		3.697,63
2014	2014	106/702220	Droits d'inscription et ventes de syllabus	23.750,00	24.375,00		24.375,00
2014	2014	106/742040	Remboursements de dépenses de personnel	10,00			
2014	2014	106/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement <i>Service de la Communication et protocole</i>	2.250,00			
2014	2014	104/702010	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	10,00	404,31		404,31
2014	2014	104/702020	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	10,00	3.570,06		3.570,06
2014	2014	104/742040	Remboursements de dépenses de personnel	10,00			
2014	2014	104/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement <i>Maison Grégoire</i>	1.000,00	5.238,49		5.238,49
2014	2014	104/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement	300,00	444,41		444,41
			<b>== TOTAUX == R.O prestations</b>	1.163.650,00	1.198.596,48		1.198.596,48
			<b>R.O transferts</b> <i>Administration générale</i>				
2014	2014	104/740015	Subventions des pouvoirs publics dans le cadre du plan activa	260.000,00	332.552,89		332.552,89
2014	2014	104/740017	Subventions des pouvoirs publics en faveur des agents contractuels subventionnés	1.285.000,00	1.419.551,66		1.419.551,66

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Recettes ordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constatés	Non-valeurs	Droits nets
2014	2014	104/740020	Subventions de la Région wallonne	10,00			
2014	2014	104/740022	Subside pour l'intégration des personnes handicapées	400.000,00	571.462,25		571.462,25
2014	2014	104/740023	Subventions de la Région wallonne pour la formation du personnel provincial				
2014	2014	104/740029	Subventions de la Région wallonne pour A.P.E.	1.290.000,00	1.274.120,42		1.274.120,42
2014	2014	104/742172	Contribution du fonds des pensions aux compléments de pensions	2.680.000,00	2.730.554,54		2.730.554,54
2014	2014	104/742520	Remboursement par les communes de leur quote-part des dépenses électorales <i>Institut de formation</i>		32.718,83		32.718,83
2014	2014	106/740012	Subventions de fonctionnement	2.641.200,00	3.317.390,75		3.317.390,75
2014	2014	106/740013	Subventions pour traitements	536.560,00	536.560,00		536.560,00
2014	2014	106/740601	Subsides visant le financement de dépenses de personnel	50.000,00			
			<b>== TOTAUX == R.O transferts</b>	9.142.770,00	10.214.911,34		10.214.911,34
2014	2014	121/752010	<b>R.O dette</b> <i>Services du Directeur Financier</i> Intérêts de retard	10,00	2.808,35		2.808,35
			<b>== TOTAUX == R.O dette</b>	10,00	2.808,35		2.808,35
			<b>== TOTAUX == Administration générale</b>	10.306.430,00	11.416.316,17		11.416.316,17

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Recettes ordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constatés	Non-valeurs	Droits nets
2014	2014	124/702090	<b>F129 Patrimoine privé</b> <b>R.O prestations</b> <i>Patrimoine</i> Loyers des propriétés provinciales	550.000,00	564.545,51		564.545,51
			<b>== TOTAUX == R.O prestations</b>	550.000,00	564.545,51		564.545,51
2014	2014	124/750100	<b>R.O dette</b> <i>Patrimoine</i> Dividendes de Dexia	1,00			
2014	2014	124/750101	Dividendes Holding Communal	1,00			
2014	2014	124/750102	Dividendes Holding Communal - parts B	1,00			
2014	2014	124/752100	Ristourne sur emprunts	1,00			
			<b>== TOTAUX == R.O dette</b>	4,00			
			<b>== TOTAUX == Patrimoine privé</b>	550.004,00	564.545,51		564.545,51
2014	2014	133/702020	<b>F139 Services généraux</b> <b>R.O prestations</b> <i>Archives provinciales</i> Vente et recouvrement de prestations au secteur public	20.000,00	16.818,56		16.818,56
2014	2014	133/742040	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	334,60		334,60
2014	2014	133/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00			
2014	2014	137/702010	<i>Service des bâtiments</i> Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	5.500,00	11.463,27		11.463,27

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Recettes ordinaires (Exercice PROPRE)*

Le 30.04.2015

Page : 9

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constatés	Non-valeurs	Droits nets
2014	2014	137/702020	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	10,00	1.568,58		1.568,58
2014	2014	137/702070	Revente de produits recyclables collectés	9.000,00	7.720,81		7.720,81
2014	2014	137/702092	Location de chapiteaux	9.000,00	7.932,48		7.932,48
2014	2014	137/742040	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	2.033,39		2.033,39
2014	2014	137/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement <i>Complexe des Hauts-Sarts</i>	5.000,00	5.581,15		5.581,15
2014	2014	138/702010	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	70.000,00	68.162,17		68.162,17
2014	2014	138/702020	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	200.000,00	281.462,90		281.462,90
2014	2014	138/742040	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	25.524,12		25.524,12
2014	2014	138/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement <i>Département Technologies information</i>	500,00	6.792,81		6.792,81
2014	2014	139/702010	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	1.000,00			
2014	2014	139/702020	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	2.000,00	27.174,11		27.174,11
2014	2014	139/742040	Remboursements de dépenses de personnel	10,00			
2014	2014	139/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement <i>Service technique provincial</i>	10,00	88,46		88,46
2014	2014	139/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement		46,87		46,87
			<b>== TOTAUX == R.O prestations</b>	322.070,00	462.704,28		462.704,28

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Recettes ordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constatés	Non-valeurs	Droits nets
2014	2014	139/740020	<b>R.O transferts</b> <i>SPAC Bibliothèques (biblio+médiathèque)</i> Subventions de la Région wallonne		511,39		511,39
			<b>== TOTAUX == R.O transferts</b>		511,39		511,39
			<b>== TOTAUX == Services généraux</b>	322.070,00	463.215,67		463.215,67
2014	2014	151/742040	<b>F169 Etranger et calamités</b> <b>R.O prestations</b> <i>Brel</i> Remboursements de dépenses de personnel	10,00			
2014	2014	151/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement	5.000,00	16.475,64		16.475,64
			<b>== TOTAUX == R.O prestations</b>	5.010,00	16.475,64		16.475,64
2014	2014	151/740010	<b>R.O transferts</b> <i>Brel</i> Subsides du Fédéral	9.083,00	16.874,00		16.874,00
2014	2014	151/740050	Subsides de la Communauté européenne	25.000,00	31.250,00		31.250,00
			<b>== TOTAUX == R.O transferts</b>	34.083,00	48.124,00		48.124,00
			<b>== TOTAUX == Etranger et calamités</b>	39.093,00	64.599,64		64.599,64

**Compte Budgétaire Exercice 2014 : Recettes ordinaires (Exercice PROPRE)**

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constatés	Non-valeurs	Droits nets
			<b>F399 Sécurité et ordre public</b>				
			<b>R.O transferts</b>				
			<i>Police</i>				
2014	2014	331/740054	Subsides Interreg	55.000,00	96.452,89		96.452,89
2014	2014	331/740601	Subsides visant le financement de dépenses de personnel	30.200,00	34.557,02		34.557,02
			<b>== TOTAUX == R.O transferts</b>	85.200,00	131.009,91		131.009,91
			<b>R.O dette</b>				
			<i>Administration générale</i>				
2014	2014	351/410500	Remboursements de prêts consentis sans intérêt aux communes concernées par les compléments de redevances incendie	674.269,00	749.697,79		749.697,79
			<b>== TOTAUX == R.O dette</b>	674.269,00	749.697,79		749.697,79
			<b>== TOTAUX == Sécurité et ordre public</b>	759.469,00	880.707,70		880.707,70
			<b>F429 Communications routières</b>				
			<b>R.O prestations</b>				
			<i>Service technique provincial</i>				
2014	2014	420/702120	Vente de documents, remboursements de frais de projets, de direction et de surveillance et autres prestations pour compte de particuliers ou d'intercommunales	1.500,00	1.941,20		1.941,20
2014	2014	420/702130	Vente de documents et remboursements de frais de projets, de direction et de surveillance pour compte des pouvoirs publics	150.000,00	43.842,04		43.842,04
2014	2014	420/742040	Remboursements de dépenses de personnel	100.000,00	100.489,87		100.489,87

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Recettes ordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constatés	Non-valeurs	Droits nets
2014	2014	420/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement	500,00	608,76		608,76
			<b>== TOTAUX == R.O prestations</b>	252.000,00	146.881,87		146.881,87
			<b>R.O transferts</b> <i>Service technique provincial</i>				
2014	2014	420/740020	Subventions de la Région wallonne	75.000,00	125.000,00		125.000,00
2014	2014	420/740024	Subventions de la Région wallonne pour missions dans le cadre de la révision de l'atlas des chemins vicinaux	1,00	20.000,00		20.000,00
			<i>Voiries</i>				
2014	2014	421/761004	Intervention de tiers dans les frais de réparations de dégâts occasionnés par eux aux routes provinciales et à leur équipement	10,00			
			<b>== TOTAUX == R.O transferts</b>	75.011,00	145.000,00		145.000,00
			<b>== TOTAUX == Communications routières</b>	327.011,00	291.881,87		291.881,87
			<b>F449 Voies navigables - Hydraulique</b> <b>R.O prestations</b> <i>Hydraulique</i>				
2014	2014	482/702120	Vente de documents, remboursements de frais de projets, de direction et de surveillance et autres prestations pour compte de particuliers ou d'intercommunales	10,00			
2014	2014	482/702130	Vente de documents et remboursements de frais de projets, de direction et de surveillance pour compte des pouvoirs publics	10,00			

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Recettes ordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constatés	Non-valeurs	Droits nets
2014	2014	482/702140	Remboursements de frais d'instruction des requêtes de particuliers pour l'exécution d'ouvrages sur les cours d'eau non navigables	2.500,00	3.460,50		3.460,50
			<b>== TOTAUX == R.O prestations</b>	2.520,00	3.460,50		3.460,50
2014	2014	482/742222	<b>R.O transferts</b> <i>Hydraulique</i> Contributions de personnes de droit privé aux frais de travaux effectués d'office sur les cours d'eau non navigables	10,00			
			<b>== TOTAUX == R.O transferts</b>	10,00			
			<b>== TOTAUX == Voies navigables - Hydraulique</b>	2.530,00	3.460,50		3.460,50
2014	2014	530/702150	<b>F559 Industrie et énergie</b> <b>R.O prestations</b> <i>SPI</i> Remboursements de frais de projets, de direction et de surveillance pour compte de la SPI	1.000,00	46.574,45		46.574,45
2014	2014	530/742040	Remboursements de dépenses de personnel <i>Industrie et énergie</i>	10,00			
2014	2014	530/742040	Remboursements de dépenses de personnel	36.300,00	36.252,84		36.252,84
			<b>== TOTAUX == R.O prestations</b>	37.310,00	82.827,29		82.827,29



*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Recettes ordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constatés	Non-valeurs	Droits nets
2014	2014	551/742610	<b>R.O transferts</b> <i>Gaz</i> Redevance pour occupation du domaine public	93.316,00	93.360,67		93.360,67
			<b>== TOTAUX == R.O transferts</b>	93.316,00	93.360,67		93.360,67
2014	2014	550/750200	<b>R.O dette</b> <i>Production et transport d'énergie</i> Dividendes de la société de leasing, de financement et d'économies d'énergie	21,00	20,75		20,75
2014	2014	552/742200	<i>Electricité</i> Ristournes intercommunale	7.362.463,00	7.362.462,97		7.362.462,97
			<b>== TOTAUX == R.O dette</b>	7.362.484,00	7.362.483,72		7.362.483,72
			<b>== TOTAUX == Industrie et énergie</b>	7.493.110,00	7.538.671,68		7.538.671,68
2014	2014	560/742040	<b>F569 Tourisme</b> <b>R.O prestations</b> <i>Tourisme</i> Remboursements de dépenses de personnel	10,00	782,38		782,38
			<b>== TOTAUX == R.O prestations</b>	10,00	782,38		782,38
2014	2014	560/740011	<b>R.O transferts</b> <i>Tourisme</i> Remboursement de cotisations patronales	265.000,00	264.745,42		264.745,42

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Recettes ordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constatés	Non-valeurs	Droits nets
2014	2014	560/742400	Remboursement subventions				
			<b>== TOTAUX == R.O transferts</b>	265.000,00	264.745,42		264.745,42
			<b>== TOTAUX == Tourisme</b>	265.010,00	265.527,80		265.527,80
			<b>F699 Agriculture</b>				
			<b>R.O prestations</b>				
			<i>Direction générale services agricoles</i>				
2014	2014	621/742040	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	258,96		258,96
2014	2014	621/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement <i>Station d'analyses agricoles</i>	10,00	1.421,84		1.421,84
2014	2014	621/702010	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	185.000,00	135.752,88		135.752,88
2014	2014	621/702020	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	17.250,00	39.297,00		39.297,00
2014	2014	621/742040	Remboursements de dépenses de personnel	23.010,00	11.904,40		11.904,40
2014	2014	621/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement <i>Ecole postcolaire d'agriculture</i>	10,00	124,62		124,62
2014	2014	621/702010	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	10.000,00	13.862,58		13.862,58
2014	2014	621/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00			
			<b>== TOTAUX == R.O prestations</b>	235.300,00	202.622,28		202.622,28
			<b>R.O transferts</b>				
			<i>Station d'analyses agricoles</i>				
2014	2014	621/740051	Subsides Européens	1,00	26.537,37		26.537,37

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Recettes ordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constatés	Non-valeurs	Droits nets
2014	2014	621/740020	<i>Ecole postcolaire d'agriculture</i> Subventions de la Région wallonne	10,00	4.557,60		4.557,60
2014	2014	621/740040	Subventions de la Fédération Wallonie-Bruxelles	10,00			
			<b>== TOTAUX == R.O transferts</b>	21,00	31.094,97		31.094,97
			<b>== TOTAUX == Agriculture</b>	235.321,00	233.717,25		233.717,25
			<b>F719 Enseignement : Affaires générales</b>				
			<b>R.O prestations</b>				
			<i>DG de l'Enseignement et de la Formation</i>				
2014	2014	701/702010	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	10,00	1.770,59		1.770,59
2014	2014	701/702020	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	50.000,00	35.291,89		35.291,89
2014	2014	701/742040	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	23.303,90		23.303,90
2014	2014	701/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement	1.000,00	613,44		613,44
			<i>Formation continuée</i>				
2014	2014	700/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00	192,00		192,00
			<i>PMS</i>				
2014	2014	706/742040	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	256,06		256,06
2014	2014	706/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement	2.500,00	946,53		946,53
			<i>Espace qualité formation</i>				
2014	2014	701/702010	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	10,00			
2014	2014	701/702020	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	10,00			
2014	2014	701/742040	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	208,29		208,29
2014	2014	701/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00			
			<i>Espace tremplin</i>				
2014	2014	701/742040	Remboursements de dépenses de personnel	10,00			

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Recettes ordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constatés	Non-valeurs	Droits nets
			<i>Maison des langues</i>				
2014	2014	701/702010	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	10,00			
2014	2014	701/702020	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	10,00			
2014	2014	701/742040	Remboursements de dépenses de personnel	10,00			
2014	2014	701/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement	11.010,00	25.302,55		25.302,55
			<i>Internats</i>				
2014	2014	708/702010	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	12.000,00	13.148,50		13.148,50
2014	2014	708/702020	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	10,00	214,50		214,50
2014	2014	708/702100	Redevances	2.126.000,00	2.132.666,55		2.132.666,55
2014	2014	708/742040	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	57.421,06		57.421,06
2014	2014	708/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement	3.500,00	3.090,36		3.090,36
			<i>Enseignement secondaire</i>				
2014	2014	700/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement		81,49		81,49
			<i>Repas scolaires</i>				
2014	2014	702/702010	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	975.000,00	949.552,29		949.552,29
2014	2014	702/702020	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	85.000,00	102.639,86		102.639,86
			<i>Enseignement sec. promotion sociale</i>				
2014	2014	700/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement		8.089,53		8.089,53
			<i>Enseignement - Affaires générales</i>				
2014	2014	700/702420	Prêt des manuels scolaires	165.000,00	176.262,02		176.262,02
2014	2014	700/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement	7.500,00			
			<b>== TOTAUX == R.O prestations</b>	<b>3.438.650,00</b>	<b>3.531.051,41</b>		<b>3.531.051,41</b>
			<b>R.O transferts</b>				
			<i>DG de l'Enseignement et de la Formation</i>				
2014	2014	701/740141	Subsides pour manuels scolaires	10.000,00	10.326,62		10.326,62
			<i>Formation continuée</i>				
2014	2014	700/740044	Interventions diverses dans la formation du personnel enseignant	10,00			

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Recettes ordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constatés	Non-valeurs	Droits nets
			<i>PMS</i>				
2014	2014	706/740041	Subventions pour fonctionnement	433.750,00	434.228,54		434.228,54
2014	2014	706/740042	Subventions pour traitements	4.187.100,00	4.187.100,00		4.187.100,00
2014	2014	706/740051	Subsides Européens <i>Espace qualité formation</i>	10,00			
2014	2014	701/740054	Subsides Interreg	14.300,00	42.553,22		42.553,22
2014	2014	701/740601	Subsides visant le financement de dépenses de personnel <i>Maison des langues</i>	111.500,00	158.128,82		158.128,82
2014	2014	701/740054	Subsides Interreg	18.000,00	31.458,84		31.458,84
2014	2014	701/740601	Subsides visant le financement de dépenses de personnel <i>Internats</i>	8.600,00	42.185,44		42.185,44
2014	2014	708/410400	Remboursements d'emprunts subsidiés	3.130,00	3.115,30		3.115,30
2014	2014	708/740041	Subventions pour fonctionnement	355.000,00	361.411,08		361.411,08
2014	2014	708/754000	Remboursements d'intérêts d'emprunts subsidiés <i>Enseignement - Affaires générales</i>	2.340,00	2.328,23		2.328,23
2014	2014	700/740049	Intervention de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour des projets subsidiés	350.000,00	440.700,20		440.700,20
2014	2014	700/740066	Interventions pour réalisation de projets subsidiés dans l'enseignement	800.000,00	1.079.168,44		1.079.168,44
2014	2014	700/740075	Minervals et droits d'inscription	2.070.000,00	2.395.232,76		2.395.232,76
2014	2014	700/742710	Cautions des manuels scolaires	55.000,00	61.205,01		61.205,01
			<b>== TOTAUX == R.O transferts</b>	8.418.740,00	9.249.142,50		9.249.142,50
			<b>R.O dette</b> <i>Prêts d'études</i>				
2014	2014	703/410401	Remboursements par les bénéficiaires des prêts d'études	100.000,00	82.740,37		82.740,37

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Recettes ordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constatés	Non-valeurs	Droits nets
2014	2014	703/751401	Remboursements d'intérêts	2.000,00	2.176,53		2.176,53
			<b>== TOTAUX == R.O dette</b>	102.000,00	84.916,90		84.916,90
			<b>== TOTAUX == Enseignement : Affaires générales</b>	11.959.390,00	12.865.110,81		12.865.110,81
			<b>F739 Enseignement secondaire</b>				
			<b>R.O prestations</b>				
			<i>Enseignement agricole et horticole</i>				
2014	2014	732/702010	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	500,00	707,35		707,35
2014	2014	732/702020	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	10,00			
2014	2014	732/742040	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	4.159,14		4.159,14
2014	2014	732/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement	2.000,00	4.356,27		4.356,27
			<i>Enseignement secondaire</i>				
2014	2014	735/702010	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	265.500,00	276.254,61		276.254,61
2014	2014	735/702020	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	34.000,00	28.832,00		28.832,00
2014	2014	735/742040	Remboursements de dépenses de personnel	103.100,00	140.947,97		140.947,97
2014	2014	735/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement	105.000,00	89.577,61		89.577,61
			<i>Enseignement sec. promotion sociale</i>				
2014	2014	736/702010	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	10,00			
2014	2014	736/702020	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	10,00	575,20		575,20
2014	2014	736/742040	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	301,35		301,35
2014	2014	736/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement	18.500,00	31.213,10		31.213,10

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Recettes ordinaires (Exercice PROPRE)*

Le 30.04.2015

Page : 20

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constatés	Non-valeurs	Droits nets
2014	2014	735/742500	<u>CEFA</u> Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00	551,12		551,12
			<b>== TOTAUX == R.O prestations</b>	528.660,00	577.475,72		577.475,72
			<b>R.O transferts</b>				
			<u>Enseignement agricole et horticole</u>				
2014	2014	732/740041	Subventions pour fonctionnement	846.000,00	799.698,25		799.698,25
2014	2014	732/740042	Subventions pour traitements	6.481.500,00	6.481.500,00		6.481.500,00
			<u>Enseignement secondaire</u>				
2014	2014	735/410400	Remboursements d'emprunts subsidiés	5.230,00	5.208,03		5.208,03
2014	2014	735/740011	Remboursement de cotisations patronales	29.001,00	29.416,15		29.416,15
2014	2014	735/740025	Intervention du Fonds de garantie	1.380,00	868,41		868,41
2014	2014	735/740041	Subventions pour fonctionnement	7.290.000,00	7.026.673,61		7.026.673,61
2014	2014	735/740042	Subventions pour traitements	61.352.000,00	61.352.000,00		61.352.000,00
2014	2014	735/740048	Subsides de l'Office de la Naissance et de l'Enfance	355.000,00	395.373,63		395.373,63
2014	2014	735/754000	Remboursements d'intérêts d'emprunts subsidiés	30.360,00	3.192,47		3.192,47
			<u>Enseignement sec. promotion sociale</u>				
2014	2014	736/740041	Subventions pour fonctionnement	652.000,00	744.052,31		744.052,31
2014	2014	736/740042	Subventions pour traitements	11.727.600,00	11.727.600,00		11.727.600,00
			<u>CEFA</u>				
2014	2014	735/740041	Subventions pour fonctionnement	255.700,00	258.533,50		258.533,50

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Recettes ordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constatés	Non-valeurs	Droits nets
2014	2014	735/740053	Subsides aux Centres d'enseignement et de formation en alternance	34.500,00	37.161,10		37.161,10
			<b>== TOTAUX == R.O transferts</b>	89.060.271,00	88.861.277,46		88.861.277,46
			<b>== TOTAUX == Enseignement secondaire</b>	89.588.931,00	89.438.753,18		89.438.753,18
			<b>F749 Enseignement supérieur</b>				
			<b>R.O prestations</b>				
			<i>Enseignement supérieur</i>				
2014	2014	741/702010	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	10,00	306,00		306,00
2014	2014	741/702020	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	10,00	942,74		942,74
2014	2014	741/702223	Participation des étudiants aux dépenses obligatoires de l'enseignement supérieur	650.000,00	478.963,30		478.963,30
2014	2014	741/742040	Remboursements de dépenses de personnel	181.230,00	335.456,98		335.456,98
2014	2014	741/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10.000,00	8.182,50		8.182,50
			<i>Enseignement sup. promotion sociale</i>				
2014	2014	744/702010	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	10,00			
2014	2014	744/702020	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	7.000,00	12.100,00		12.100,00
2014	2014	744/742040	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	2.250,00		2.250,00
2014	2014	744/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement	3.000,00	1.042,73		1.042,73
			<b>== TOTAUX == R.O prestations</b>	851.270,00	839.244,25		839.244,25
			<b>R.O transferts</b>				
			<i>Enseignement supérieur</i>				
2014	2014	741/740041	Subventions pour fonctionnement	5.345.200,00	6.946.677,79		6.946.677,79
2014	2014	741/740042	Subventions pour traitements	37.341.530,00	37.341.530,00		37.341.530,00



*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Recettes ordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constatés	Non-valeurs	Droits nets
2014	2014	741/740140	Subside d'Aide à la démocratisation	892.432,00	892.432,00		892.432,00
2014	2014	741/740142	Subsides sociaux alloués par la Fédération Wallonie-Bruxelles en faveur du Conseil des étudiants de la Haute Ecole de la Province de Liège	90.000,00	90.743,25		90.743,25
2014	2014	741/754000	Remboursements d'intérêts d'emprunts subsidiés <i>Enseignement sup. promotion sociale</i>	24.440,00			
2014	2014	744/740041	Subventions pour fonctionnement	67.300,00	122.839,76		122.839,76
2014	2014	744/740042	Subventions pour traitements	2.595.000,00	2.595.000,00		2.595.000,00
			<b>== TOTAUX == R.O transferts</b>	46.355.902,00	47.989.222,80		47.989.222,80
			<b>== TOTAUX == Enseignement supérieur</b>	47.207.172,00	48.828.467,05		48.828.467,05
			<b><u>F759 Enseignement pour handicapés</u></b>				
			<b>R.O prestations</b>				
			<i>IPES Micheroux</i>				
2014	2014	752/702010	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	4.000,00	5.273,70		5.273,70
2014	2014	752/702020	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	10,00			
2014	2014	752/742040	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	1.941,46		1.941,46
2014	2014	752/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement <i>Institut médico-pédagogique Micheroux</i>	2.000,00	1.258,74		1.258,74
2014	2014	752/702170	Intervention de l'I.N.A.M.I. et des parents dans le coût de la journée d'entretien	82.000,00	85.431,71		85.431,71
2014	2014	752/702180	Intervention des pouvoirs publics dans le coût de la journée d'entretien	800.000,00	853.309,18		853.309,18
2014	2014	752/742040	Remboursements de dépenses de personnel <i>CRT Abbé-Scry</i>	10,00			
2014	2014	752/702010	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	1.000,00	1.417,90		1.417,90
2014	2014	752/702020	Vente et recouvrement de prestations au secteur public		27,00		27,00

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Recettes ordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constatés	Non-valeurs	Droits nets
2014	2014	752/702180	Intervention des pouvoirs publics dans le coût de la journée d'entretien	15.000,00	19.899,54		19.899,54
2014	2014	752/702230	Intervention de l'I.N.A.M.I. et organismes assureurs dans le coût de la journée d'entretien	28.000,00	15.846,08		15.846,08
2014	2014	752/742040	Remboursements de dépenses de personnel	1.200.972,00	1.209.657,31		1.209.657,31
2014	2014	752/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement	53.550,00	41.689,63		41.689,63
			<b>== TOTAUX == R.O prestations</b>	2.186.552,00	2.235.752,25		2.235.752,25
			<b>R.O transferts</b> <i>IPES Micheroux</i>				
2014	2014	752/740026	Intervention dans les frais de transport des élèves	47.400,00	44.200,41		44.200,41
2014	2014	752/740041	Subventions pour fonctionnement	200.700,00	195.492,30		195.492,30
2014	2014	752/740042	Subventions pour traitements <i>CRT Abbé-Scry</i>	2.803.700,00	2.803.700,00		2.803.700,00
2014	2014	752/410400	Remboursements d'emprunts subsidiés	2.090,00	2.084,71		2.084,71
2014	2014	752/754000	Remboursements d'intérêts d'emprunts subsidiés	840,00	827,79		827,79
			<b>== TOTAUX == R.O transferts</b>	3.054.730,00	3.046.305,21		3.046.305,21
			<b>== TOTAUX == Enseignement pour handicapés</b>	5.241.282,00	5.282.057,46		5.282.057,46
			<b>F760 Complexes de délasserment</b> <b>R.O prestations</b> <i>Domaine provincial de Wégimont</i>				
2014	2014	760/702010	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	788.410,00	809.298,45		809.298,45
2014	2014	760/702020	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	72.560,00	86.660,73		86.660,73

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Recettes ordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constatés	Non-valeurs	Droits nets
2014	2014	760/742040	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	631,35		631,35
2014	2014	760/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement	12.000,00	46.190,81		46.190,81
			<b>== TOTAUX == R.O prestations</b>	872.980,00	942.781,34		942.781,34
			<b>R.O transferts</b> <i>Domaine provincial de Wégimont</i>				
2014	2014	760/410400	Remboursements d'emprunts subsidiés	250,00	244,45		244,45
2014	2014	760/754000	Remboursements d'intérêts d'emprunts subsidiés	220,00	219,96		219,96
			<b>== TOTAUX == R.O transferts</b>	470,00	464,41		464,41
			<b>== TOTAUX == Complexes de délassement</b>	873.450,00	943.245,75		943.245,75
			<b>F761 Jeunesse</b> <b>R.O prestations</b> <i>Service provincial de la jeunesse</i>				
2014	2014	761/702010	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	74.000,00	79.717,68		79.717,68
2014	2014	761/702020	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	50.000,00	49.068,67		49.068,67
2014	2014	761/742040	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	155,17		155,17
2014	2014	761/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement <i>Espace Belvaux</i>	10,00	1.966,05		1.966,05
2014	2014	761/702010	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	85.000,00	78.345,75		78.345,75
2014	2014	761/702020	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	30.500,00	44.676,17		44.676,17
2014	2014	761/742040	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	1,60		1,60

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Recettes ordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constatés	Non-valeurs	Droits nets
2014	2014	761/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement	1.000,00			
			<b>== TOTAUX == R.O prestations</b>	240.530,00	253.931,09		253.931,09
			<b>R.O transferts</b> <i>Service provincial de la jeunesse</i>				
2014	2014	761/740020	Subventions de la Région wallonne	10,00			
2014	2014	761/740040	Subventions de la Fédération Wallonie-Bruxelles	4.000,00	3.917,95		3.917,95
			<b>== TOTAUX == R.O transferts</b>	4.010,00	3.917,95		3.917,95
			<b>== TOTAUX == Jeunesse</b>	244.540,00	257.849,04		257.849,04
			<b>F763 Culture, loisirs et fêtes</b> <b>R.O prestations</b> <i>Grands évènements</i>				
2014	2014	762/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement <i>SPAC Administration</i>	108.871,00	108.870,89		108.870,89
2014	2014	762/702010	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	118.000,00	124.028,34		124.028,34
2014	2014	762/702020	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	1.500,00	2.259,80		2.259,80
2014	2014	762/702091	Redevances d'occupation du studio d'enregistrement	1.200,00	927,50		927,50
2014	2014	762/742040	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	5.411,18		5.411,18
2014	2014	762/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement <i>SPAC Bibliothèques (biblio+médiathèque)</i>	2.500,00	2.243,39		2.243,39
2014	2014	767/702010	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	193.000,00	202.651,92		202.651,92
2014	2014	767/702020	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	10,00			

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Recettes ordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constatés	Non-valeurs	Droits nets
2014	2014	767/702023	Redevances utilisateurs des bibliothèques participantes au réseau provincial de la lecture publique	116.000,00	173.417,82		173.417,82
2014	2014	767/702091	Redevances d'occupation du studio d'enregistrement				
2014	2014	767/742040	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	1.925,71		1.925,71
2014	2014	767/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement	18.675,00	25.529,40		25.529,40
			<b>== TOTAUX == R.O prestations</b>	559.776,00	647.265,95		647.265,95
			<b>R.O transferts</b>				
			<i>Grands événements</i>				
2014	2014	762/740010	Subsides du Fédéral	80.000,00	80.000,00		80.000,00
2014	2014	762/742020	Recouvrement. de frais de perception des impositions provinciales		28.000,00		28.000,00
2014	2014	762/742400	Remboursement subventions	652.253,00	652.226,29		652.226,29
			<i>SPAC Administration</i>				
2014	2014	762/740011	Remboursement de cotisations patronales	122.500,00	117.664,65		117.664,65
2014	2014	762/740020	Subventions de la Région wallonne	10,00			
2014	2014	762/740040	Subventions de la Fédération Wallonie-Bruxelles	10,00			
2014	2014	762/740054	Subsides Interreg	10.430,00	7.267,28		7.267,28
2014	2014	762/740601	Subsides visant le financement de dépenses de personnel	26.670,00	26.529,68		26.529,68
			<i>SPAC Bibliothèques (biblio+médiathèque)</i>				
2014	2014	767/740040	Subventions de la Fédération Wallonie-Bruxelles	722.170,00	722.721,00		722.721,00
			<b>== TOTAUX == R.O transferts</b>	1.614.043,00	1.634.408,90		1.634.408,90
			<b>== TOTAUX == Culture, loisirs et fêtes</b>	2.173.819,00	2.281.674,85		2.281.674,85

**Compte Budgétaire Exercice 2014 : Recettes ordinaires (Exercice PROPRE)**

Le 30.04.2015

Page : 27

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constatés	Non-valeurs	Droits nets
			<b>F769 Sports</b>				
			<b>R.O prestations</b>				
			<i>Services des sports</i>				
2014	2014	764/702010	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	54.685,00	79.267,75		79.267,75
2014	2014	764/702020	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	10,00			
2014	2014	764/742040	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	19.318,60		19.318,60
2014	2014	764/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement <i>Complexe sportif Naimette-Xhovémont</i>	3.600,00	836,62		836,62
2014	2014	764/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement <i>Centre de formation de tennis</i>	10,00			
2014	2014	764/702010	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	56.500,00	58.143,45		58.143,45
2014	2014	764/702020	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	10,00			
2014	2014	764/742040	Remboursements de dépenses de personnel	10,00			
2014	2014	764/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement	500,00	76,00		76,00
			<b>== TOTAUX == R.O prestations</b>	115.335,00	157.642,42		157.642,42
			<b>R.O transferts</b>				
			<i>Services des sports</i>				
2014	2014	764/740011	Remboursement de cotisations patronales	284.000,00	264.735,22		264.735,22
2014	2014	764/740061	Interventions d'organismes publics		1.000,00		1.000,00
2014	2014	764/740071	Interventions d'organismes privés <i>CREF</i>	10.000,00	10.000,00		10.000,00
2014	2014	764/410400	Remboursements d'emprunts subsidiés	136.900,00	136.893,20		136.893,20
2014	2014	764/754000	Remboursements d'intérêts d'emprunts subsidiés <i>Centre de formation de tennis</i>	44.070,00	40.391,27		40.391,27
2014	2014	764/410400	Remboursements d'emprunts subsidiés	38.620,00	38.618,45		38.618,45
2014	2014	764/740011	Remboursement de cotisations patronales	4.000,00	14.713,16		14.713,16

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Recettes ordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constatés	Non-valeurs	Droits nets
2014	2014	764/754000	Remboursements d'intérêts d'emprunts subsidiés	27.340,00	27.339,65		27.339,65
			<b>== TOTAUX == R.O transferts</b>	544.930,00	533.690,95		533.690,95
			<b>== TOTAUX == Sports</b>	660.265,00	691.333,37		691.333,37
			<b>F789 Arts</b>				
			<b>R.O prestations</b>				
			<i>Service des musées et expositions</i>				
2014	2014	771/702010	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	149.500,00	137.369,08		137.369,08
2014	2014	771/702020	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	1.000,00	1.175,00		1.175,00
2014	2014	771/742040	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	390,79		390,79
2014	2014	771/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement	1.000,00	3.417,99		3.417,99
			<i>Organisation d'expos exceptionnelles</i>				
2014	2014	771/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement		41,98		41,98
			<i>Château de Jehay</i>				
2014	2014	771/742040	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	6.833,90		6.833,90
			<b>== TOTAUX == R.O prestations</b>	151.520,00	149.228,74		149.228,74
			<b>R.O transferts</b>				
			<i>Service des musées et expositions</i>				
2014	2014	771/740011	Remboursement de cotisations patronales	128.000,00	142.668,36		142.668,36
2014	2014	771/740020	Subventions de la Région wallonne	360,00	360,00		360,00
2014	2014	771/740040	Subventions de la Fédération Wallonie-Bruxelles	20.000,00	40.000,00		40.000,00
2014	2014	771/740601	Subsides visant le financement de dépenses de personnel	50.000,00	100.000,00		100.000,00

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Recettes ordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constatés	Non-valeurs	Droits nets
2014	2014	771/740000	<i>Organisation d'expos exceptionnelles</i> Subsides du secteur public	100.000,00	103.000,00		103.000,00
2014	2014	771/740011	<i>Château de Jehay</i> Remboursement de cotisations patronales	133.000,00	117.664,65		117.664,65
2014	2014	771/740020	<i>Fonds d'Histoire du mouvement wallon</i> Subventions de la Région wallonne	5.000,00			
			<b>== TOTAUX == R.O transferts</b>	436.360,00	503.693,01		503.693,01
			<b>== TOTAUX == Arts</b>	587.880,00	652.921,75		652.921,75
			<b>F869 Interventions sociales et famille</b>				
			<b>R.O prestations</b>				
			<i>Maison du social</i>				
2014	2014	840/702010	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	4.500,00	4.979,13		4.979,13
2014	2014	840/742040	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	4.428,01		4.428,01
2014	2014	840/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement	1.000,00	2.558,97		2.558,97
			<b>== TOTAUX == R.O prestations</b>	5.510,00	11.966,11		11.966,11
			<b>R.O transferts</b>				
			<i>Maison du social</i>				
2014	2014	840/410400	Remboursements d'emprunts subsidiés	2.260,00	2.258,31		2.258,31
2014	2014	840/740011	Remboursement de cotisations patronales	264.000,00	279.458,60		279.458,60
2014	2014	840/740020	Subventions de la Région wallonne	16.000,00	19.662,50		19.662,50
2014	2014	840/740061	Interventions d'organismes publics	24.960,00	49.920,00		49.920,00



*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Recettes ordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constatés	Non-valeurs	Droits nets
2014	2014	840/740071	Interventions d'organismes privés	10,00			
2014	2014	840/754000	Remboursements d'intérêts d'emprunts subsidiés <i>Oeuvres pour personnes âgées</i>	1.170,00	1.160,47		1.160,47
2014	2014	834/742400	Remboursement subventions	5.000,00	4.296,00		4.296,00
			<b>== TOTAUX == R.O transferts</b>	313.400,00	356.755,88		356.755,88
			<b>R.O dette</b> <i>La famille</i>				
2014	2014	844/410402	Remboursements par les bénéficiaires des prêts installation jeunes	37.500,00	22.378,39		22.378,39
2014	2014	844/751402	Remboursements d'intérêts par les bénéficiaires des prêts installation jeunes	1.500,00	615,09		615,09
			<b>== TOTAUX == R.O dette</b>	39.000,00	22.993,48		22.993,48
			<b>== TOTAUX == Interventions sociales et famille</b>	357.910,00	391.715,47		391.715,47
			<b>F872 Soins de santé</b> <b>R.O prestations</b> <i>Direction générale Santé &amp; environnement</i>				
2014	2014	870/702010	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	10,00			
2014	2014	870/742040	Remboursements de dépenses de personnel	154.000,00	127.459,29		127.459,29
2014	2014	870/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement <i>Laboratoires</i>	1.500,00	1.097,85		1.097,85
2014	2014	871/702010	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	300.000,00	344.771,87		344.771,87
2014	2014	871/702020	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	464.500,00	419.748,11		419.748,11
2014	2014	871/742040	Remboursements de dépenses de personnel	7.000,00	39.464,18		39.464,18

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Recettes ordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constatés	Non-valeurs	Droits nets
2014	2014	871/742050	Remboursements de dépenses de personnel par le C.P.A.S. de Verviers	130.000,00	129.948,10		129.948,10
2014	2014	871/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement <i>Médecine de l'environnement</i>	10,00	750,00		750,00
2014	2014	871/702010	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	10,00	5.860,00		5.860,00
2014	2014	871/742040	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	346,07		346,07
2014	2014	871/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement <i>Service de la qualité de la vie</i>	10,00	229,49		229,49
2014	2014	871/702010	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	190.000,00	188.548,19		188.548,19
2014	2014	871/702020	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	300.000,00	320.176,24		320.176,24
2014	2014	871/742040	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	2.000,80		2.000,80
2014	2014	871/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement <i>Promotion santé à l'école</i>	10,00			
2014	2014	871/742040	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	63,60		63,60
2014	2014	871/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement <i>Service des consultations</i>	10,00	243,96		243,96
2014	2014	871/702010	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	68.000,00	64.438,68		64.438,68
2014	2014	871/702020	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	100.000,00	101.404,09		101.404,09
2014	2014	871/742040	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	81,80		81,80
2014	2014	871/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement <i>Dépistage mobile</i>	10,00	150,00		150,00
2014	2014	871/702010	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	1.000,00			
2014	2014	871/702020	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	1.000,00			
2014	2014	871/702340	Intervention INAMI dépistage cancer du sein	200.000,00	214.770,55		214.770,55
2014	2014	871/742040	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	9.956,77		9.956,77
2014	2014	871/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement <i>Lierneux</i>	10,00	25,19		25,19
2014	2014	872/702190	Interventions du secteur privé dans les prestations d'hospitalisations	1,00	5.260,34		5.260,34
2014	2014	872/702200	Interventions du secteur public dans les prestations d'hospitalisations	1,00			

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Recettes ordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constatés	Non-valeurs	Droits nets
2014	2014	872/702230	Intervention de l'I.N.A.M.I. et organismes assureurs dans le coût de la journée d'entretien	1,00			
2014	2014	872/742040	Remboursements de dépenses de personnel <i>La Gleize</i>	983.000,00	1.273.148,15		1.273.148,15
2014	2014	872/742040	Remboursements de dépenses de personnel	2.030.390,00	1.803.671,83		1.803.671,83
2014	2014	872/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement	12.000,00	8.055,17		8.055,17
			<b>== TOTAUX == R.O prestations</b>	4.942.523,00	5.061.670,32		5.061.670,32
			<b>R.O transferts</b>				
			<i>Laboratoires</i>				
2014	2014	871/740000	Subsides du secteur public	10,00			
			<i>Médecine de l'environnement</i>				
2014	2014	871/740011	Remboursement de cotisations patronales	60.000,00	58.832,33		58.832,33
2014	2014	871/740020	Subventions de la Région wallonne	42.000,00	41.975,92		41.975,92
2014	2014	871/740060	Autres subventions des pouvoirs publics	3.980,00	3.980,00		3.980,00
			<i>Promotion santé à l'école</i>				
2014	2014	871/740028	Subventions au service provincial de promotion de la santé à l'école	1.400.000,00	1.547.050,09		1.547.050,09
			<i>Service des consultations</i>				
2014	2014	871/740011	Remboursement de cotisations patronales	60.000,00	58.832,33		58.832,33
			<i>Dépistage mobile</i>				
2014	2014	871/740011	Remboursement de cotisations patronales	10,00			
2014	2014	871/740027	Subventions au service provincial de dépistage mobile	10,00			
			<i>Lierneux</i>				
2014	2014	872/740011	Remboursement de cotisations patronales		13.661,56		13.661,56
			<i>La Gleize</i>				
2014	2014	872/740011	Remboursement de cotisations patronales	180.000,00	176.151,20		176.151,20
			<b>== TOTAUX == R.O transferts</b>	1.746.010,00	1.900.483,43		1.900.483,43

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Recettes ordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constatés	Non-valeurs	Droits nets

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Recettes ordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constatés	Non-valeurs	Droits nets
			<b>R.O dette</b>				
			<i>Lierneux</i>				
2014	2014	872/751300	Arrérages dette belge	1,00			
2014	2014	872/751500	Arrérages de legs divers	1,00			
			<i>La Gleize</i>				
2014	2014	872/751500	Arrérages de legs divers	1,00			
			<i>Complex Magnée et CHR Citadelle</i>				
2014	2014	872/750700	Dividendes relatifs au capital A	158.000,00	158.002,54		158.002,54
			<b>== TOTAUX == R.O dette</b>	158.003,00	158.002,54		158.002,54
			<b>== TOTAUX == Soins de santé</b>	6.846.536,00	7.120.156,29		7.120.156,29
			<b>F879 Hygiène et salubrité publique</b>				
			<b>R.O prestations</b>				
			<i>SIPP</i>				
2014	2014	879/742040	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	0,02		0,02
2014	2014	879/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00			
			<i>Adduction et distribution d'eau</i>				
2014	2014	874/702120	Vente de documents, remboursements de frais de projets, de direction et de surveillance et autres prestations pour compte de particuliers ou d'intercommunales				
2014	2014	874/702130	Vente de documents et remboursements de frais de projets, de direction et de surveillance pour compte des pouvoirs publics				
			<i>Traitement des eaux usées</i>				
2014	2014	877/702120	Vente de documents, remboursements de frais de projets, de direction et de surveillance et autres prestations pour compte de particuliers ou d'intercommunales	55.000,00	103.291,05		103.291,05

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Recettes ordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constatés	Non-valeurs	Droits nets
2014	2014	877/702130	Vente de documents et remboursements de frais de projets, de direction et de surveillance pour compte des pouvoirs publics <i>Funérailles</i>	10.000,00	18.677,18		18.677,18
2014	2014	878/702130	Vente de documents et remboursements de frais de projets, de direction et de surveillance pour compte des pouvoirs publics				
			<b>== TOTAUX == R.O prestations</b>	65.020,00	121.968,25		121.968,25
2014	2014	874/752200	<b>R.O dette</b> <i>Adduction et distribution d'eau</i> Intérêts bonifiés suite à la constitution du capital des services régionaux et locaux de distribution d'eau				
			<b>== TOTAUX == R.O dette</b>				
			<b>== TOTAUX == Hygiène et salubrité publique</b>	65.020,00	121.968,25		121.968,25
2014	2014	922/702010	<b>F939 Logement et aménagement du territoire</b> <b>R.O prestations</b> <i>Logement social</i> Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	310,00	1.240,00		1.240,00
			<b>== TOTAUX == R.O prestations</b>	310,00	1.240,00		1.240,00
2014	2014	922/410403	<b>R.O dette</b> <i>Logement social</i> Remboursements par les bénéficiaires des prêts à l'achat, la construction et l'assainissement d'habitations sociales	1.400.000,00	1.415.331,20		1.415.331,20

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Recettes ordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constatés	Non-valeurs	Droits nets
2014	2014	922/750800	Dividendes des sociétés d'habitations sociales	100,00			
2014	2014	922/750801	Dividendes des sociétés de propriétés terriennes				
2014	2014	922/751403	Remboursements d'intérêts par les bénéficiaires des prêts à l'achat, la construction et l'assainissement d'habitations sociales	250.000,00	243.668,23		243.668,23
			<b>== TOTAUX == R.O dette</b>	1.650.100,00	1.658.999,43		1.658.999,43
			<b>== TOTAUX == Logement et aménagement du territoire</b>	1.650.410,00	1.660.239,43		1.660.239,43
			<b>== TOTAUX ==</b>	415.561.018,00	427.593.538,21	-619,93	427.592.918,28

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Recettes propres ordinaires (RECAPITULATIF)*

Le 30.04.2015

Page : 1

Fonctions	Désignation	Prestations 000/60	Transferts 000/61	Dettes 000/62	Total 000/63
F009	Général	121.472,20		327.949,20	449.421,40
F019	Dette générale				
F029	Fonds		46.766.952,29		46.766.952,29
F049	Impôts	29.734,13	180.426.042,32		180.455.776,45
F059	Assurances	20.234,69	311.485,93		331.720,62
F069	Prélèvements				
F103	Autorités provinciales	4.412,11	437.561,92		441.974,03
F123	Administration générale	1.198.596,48	10.214.911,34	2.808,35	11.416.316,17
F129	Patrimoine privé	564.545,51			564.545,51
F139	Services généraux	462.704,28	511,39		463.215,67
F169	Etranger et calamités	16.475,64	48.124,00		64.599,64
F399	Sécurité et ordre public		131.009,91	749.697,79	880.707,70
F429	Communications routières	146.881,87	145.000,00		291.881,87
F449	Voies navigables - Hydraulique	3.460,50			3.460,50
F529	Economie, commerce et artisanat				
F559	Industrie et énergie	82.827,29	93.360,67	7.362.483,72	7.538.671,68
F569	Tourisme	782,38	264.745,42		265.527,80
F699	Agriculture	202.622,28	31.094,97		233.717,25
F719	Enseignement : Affaires générales	3.531.051,41	9.249.142,50	84.916,90	12.865.110,81
F739	Enseignement secondaire	577.475,72	88.861.277,46		89.438.753,18
F749	Enseignement supérieur	839.244,25	47.989.222,80		48.828.467,05
F759	Enseignement pour handicapés	2.235.752,25	3.046.305,21		5.282.057,46



*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Recettes propres ordinaires (RECAPITULATIF)*

Le 30.04.2015

Page : 2

Fonctions	Désignation	Prestations 000/60	Transferts 000/61	Dettes 000/62	Total 000/63
F760	Complexes de délasserement	942.781,34	464,41		943.245,75
F761	Jeunesse	253.931,09	3.917,95		257.849,04
F763	Culture, loisirs et fêtes	647.265,95	1.634.408,90		2.281.674,85
F769	Sports	157.642,42	533.690,95		691.333,37
F789	Arts	149.228,74	503.693,01		652.921,75
F799	Cultes et laïcité				
F869	Interventions sociales et famille	11.966,11	356.755,88	22.993,48	391.715,47
F872	Soins de santé	5.061.670,32	1.900.483,43	158.002,54	7.120.156,29
F879	Hygiène et salubrité publique	121.968,25			121.968,25
F939	Logement et aménagement du territoire	1.240,00		1.658.999,43	1.660.239,43
	<b>TOTAUX EXERCICE PROPRE</b>	17.385.967,21	392.950.162,66	10.367.851,41	420.703.981,28
	<b>TOTAL PRELEVEMENT</b>				6.888.937,00
	<b>TOTAL GLOBAL</b>				427.592.918,28

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses ordinaires (Exercices ANTERIEURS)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2014.2013	000/621000	<b>F009 Général</b> <b>D.O personnel</b> <i>Recettes et dépenses générales</i> Allocations sociales directes	236.000,00			236.000,00	
			<b>== TOTAUX == D.O personnel</b>	236.000,00			236.000,00	
2014	2013.2012	000/662001	<b>D.O fonctionnement</b> <i>Recettes et dépenses générales</i> Dépenses relatives à des années antérieures - Budget ordinaire	35.001,78	6.524,98	6.524,98	28.476,80	
2014	2013.2013	000/642200	Dépenses imprévues	141.269,07			141.269,07	
2014	2014.2013	000/662001	Dépenses relatives à des années antérieures - Budget ordinaire	2.000.000,00	1.999.667,54	1.996.657,17	332,46	3.010,37
			<b>== TOTAUX == D.O fonctionnement</b>	2.176.270,85	2.006.192,52	2.003.182,15	170.078,33	3.010,37
			<b>== TOTAUX == Général</b>	2.412.270,85	2.006.192,52	2.003.182,15	406.078,33	3.010,37
2014	2013.2013	040/612300	<b>F049 Impôts</b> <b>D.O fonctionnement</b> <i>Impôts</i> Honoraires d'avocats et d'huissiers	4.253,35	4.253,35	4.253,35		

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses ordinaires (Exercices ANTERIEURS)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2013.2013	040/613100	Fonctionnement administratif	225.670,26	15.469,92	15.469,92	210.200,34	
			<b>== TOTAUX == D.O fonctionnement</b>	229.923,61	19.723,27	19.723,27	210.200,34	
			<b>== TOTAUX == Impôts</b>	229.923,61	19.723,27	19.723,27	210.200,34	
2014	2013.2013	050/627100	<b>F059 Assurances</b> <b>D.O personnel</b> <i>Assurances</i> Primes d'assurances contre les accidents de travail	84.187,80			84.187,80	
			<b>== TOTAUX == D.O personnel</b>	84.187,80			84.187,80	
2014	2013.2013	050/613390	<b>D.O fonctionnement</b> <i>Assurances</i> Réparation de sinistres	19.395,22	5.369,49	5.369,49	14.025,73	
2014	2013.2013	050/616000	Primes d'assurances	128.135,33	112.360,42	112.360,42	15.774,91	
			<b>== TOTAUX == D.O fonctionnement</b>	147.530,55	117.729,91	117.729,91	29.800,64	
			<b>== TOTAUX == Assurances</b>	231.718,35	117.729,91	117.729,91	113.988,44	

**Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses ordinaires (Exercices ANTERIEURS)**

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
			<b>F103 Autorités provinciales</b>					
			<b>D.O personnel</b>					
			<i>Autorités provinciales</i>					
2014	2013.2013	101/620310	Indemnités à allouer aux agents astreints à des sujétions spéciales lors des sessions du Conseil provincial	19.616,33	19.616,33	19.616,33		
2014	2013.2013	101/620320	Indemnités au personnel du service sténographique du Conseil provincial	782,70	782,70	782,70		
2014	2013.2013	101/623200	Cotisations patronales à la sécurité sociale pour les députés provinciaux	1.208,40	1.208,40	1.208,40		
2014	2013.2013	101/623310	Cotisations patronales à la sécurité sociale pour des agents astreints à des sujétions spéciales lors des sessions du Conseil provincial	2.008,14	2.008,14	2.008,14		
2014	2013.2013	101/623320	Cotisations patronales à la sécurité sociale pour le personnel du service sténographique du Conseil provincial	301,50	301,50	301,50		
2014	2013.2013	101/627210	Remboursements de cotisations pour soins de santé aux députés provinciaux	5.000,00	5.000,00	5.000,00		
			<b>== TOTAUX == D.O personnel</b>	28.917,07	28.917,07	28.917,07		
			<b>D.O fonctionnement</b>					
			<i>Autorités provinciales</i>					
2014	2013.2013	101/610000	Loyers d'immeubles et charges locatives	21.977,40	14.501,90	14.501,90	7.475,50	
2014	2013.2013	101/611301	Frais de déplacements et de séjour des conseillers provinciaux	3.500,00	2.111,39	2.111,39	1.388,61	
2014	2013.2013	101/613100	Fonctionnement administratif	54.025,73	16.086,25	16.086,25	37.939,48	
2014	2013.2013	101/613300	Fonctionnement des bâtiments	30.325,10	21.516,12	21.516,12	8.808,98	

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses ordinaires (Exercices ANTERIEURS)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2013.2013	101/613400	Frais d'usage des véhicules	22.319,18	9.508,18	9.508,18	12.811,00	
			<b>== TOTAUX == D.O fonctionnement</b>	132.147,41	63.723,84	63.723,84	68.423,57	
			<b>== TOTAUX == Autorités provinciales</b>	161.064,48	92.640,91	92.640,91	68.423,57	
			<b>F123 Administration générale</b>					
			<b>D.O personnel</b>					
			<i>Administration générale</i>					
2014	2013.2012	104/624100	Contribution provinciale aux dépenses résultant du régime des pensions de retraite et de survie	211.663,54	211.663,54	211.663,54		
2014	2013.2013	104/624100	Contribution provinciale aux dépenses résultant du régime des pensions de retraite et de survie	186.511,50	186.511,50	186.511,50		
2014	2013.2013	104/628100	Remboursement des frais divers aux agents provinciaux	136,87	136,87	136,87		
2014	2014.2013	104/624120	Cotisation de responsabilisation <i>Services du Directeur Financier</i>	8.000.000,00	6.334.486,67	6.334.486,67	1.665.513,33	
2014	2013.2013	121/625000	Abonnements sociaux <i>Institut de formation</i>	1.195,86	1.195,86	1.195,86		
2014	2013.2013	106/628010	Remboursements de traitements	378.817,13	359.737,83	359.737,83	19.079,30	
			<b>== TOTAUX == D.O personnel</b>	8.778.324,90	7.093.732,27	7.093.732,27	1.684.592,63	
			<b>D.O fonctionnement</b>					
			<i>Administration générale</i>					
2014	2013.2013	104/612300	Honoraires d'avocats et d'huissiers	1.055,05	1.055,05	1.055,05		

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses ordinaires (Exercices ANTERIEURS)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2013.2013	104/612400	Honoraires, bureau d'études, coordination de chantiers	6.194,30	6.144,30	6.144,30	50,00	
2014	2013.2013	104/613100	Fonctionnement administratif	264.961,69	48.201,34	48.201,34	216.760,35	
2014	2013.2013	104/613200	Fonctionnement technique	11.333,05	8.023,32	8.023,32	3.309,73	
2014	2013.2013	104/613300	Fonctionnement des bâtiments	61.346,07	40.733,27	40.733,27	20.612,80	
2014	2013.2013	104/613301	Contrôle pour la protection du travail de tous services et établissements provinciaux	12.354,38	3.557,24	3.557,24	8.797,14	
2014	2013.2013	104/613503	Cotisation à l'ASBL "Association des provinces wallonnes" <i>Agents sanctionnateurs</i>	132.848,00	132.848,00	132.848,00		
2014	2013.2013	104/611000	Frais de déplacement et de séjour	180,00	180,00	180,00		
2014	2013.2013	104/613100	Fonctionnement administratif <i>Administration centrale provinciale</i>	1,61			1,61	
2014	2013.2013	104/613100	Fonctionnement administratif	2.561,58			2.561,58	
2014	2013.2013	104/613300	Fonctionnement des bâtiments <i>Direction générale transversale</i>	54.578,38	7.916,84	7.916,84	46.661,54	
2014	2013.2013	104/611000	Frais de déplacement et de séjour	8.400,00	3.394,90	3.394,90	5.005,10	
2014	2013.2013	104/613100	Fonctionnement administratif	143.760,80	123.253,20	123.253,20	20.507,60	
2014	2013.2013	104/613300	Fonctionnement des bâtiments	18.111,20	13.244,35	13.244,35	4.866,85	
2014	2013.2013	104/613400	Frais d'usage des véhicules <i>Services du Directeur Financier</i>	1.426,34			1.426,34	
2014	2013.2013	121/611000	Frais de déplacement et de séjour	100,00	23,20	23,20	76,80	
2014	2013.2013	121/613100	Fonctionnement administratif	497,60	243,07	243,07	254,53	
2014	2013.2013	121/613400	Frais d'usage des véhicules <i>Institut de formation</i>	343,44			343,44	
2014	2013.2013	106/610000	Loyers d'immeubles et charges locatives	30.263,83	16.854,00	16.854,00	13.409,83	
2014	2013.2013	106/611000	Frais de déplacement et de séjour	6.330,00	3.780,25	3.780,25	2.549,75	
2014	2013.2013	106/613100	Fonctionnement administratif	17.223,75	12.646,25	12.646,25	4.577,50	

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses ordinaires (Exercices ANTERIEURS)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2013.2013	106/613200	Fonctionnement technique	298.034,38	283.891,91	283.891,91	14.142,47	
2014	2013.2013	106/613300	Fonctionnement des bâtiments	24.306,17	19.137,82	19.137,82	5.168,35	
2014	2013.2013	106/613400	Frais d'usage des véhicules <i>Ecole des cadets</i>	1.758,15	1.475,60	1.475,60	282,55	
2014	2013.2013	106/611000	Frais de déplacement et de séjour	60,00	60,00	60,00		
2014	2013.2013	106/613200	Fonctionnement technique <i>Service de la Communication et protocole</i>	14.280,45	13.059,00	13.059,00	1.221,45	
2014	2013.2013	104/610000	Loyers d'immeubles et charges locatives	4.380,22			4.380,22	
2014	2013.2013	104/611000	Frais de déplacement et de séjour	4.900,00	1.471,01	1.471,01	3.428,99	
2014	2013.2013	104/613100	Fonctionnement administratif	68.608,82	52.480,99	52.480,99	16.127,83	
2014	2013.2013	104/613300	Fonctionnement des bâtiments <i>Maison Grégoire</i>	6.061,24	2.502,18	2.502,18	3.559,06	
2014	2013.2013	104/613100	Fonctionnement administratif	377,44	32,29	32,29	345,15	
2014	2013.2013	104/613300	Fonctionnement des bâtiments	3.448,92	2.948,54	2.948,54	500,38	
			<b>== TOTAUX == D.O fonctionnement</b>	1.200.086,86	799.157,92	799.157,92	400.928,94	
			<b>D.O transferts</b> <i>Administration générale</i>					
2014	2013.2013	104/640121	Subsides aux anciens combattants, déportés, réfractaires et patriotes	500,00	500,00	500,00		
2014	2013.2013	104/640130	Subside à l'Asbl "Coordination provinciale des conférences d'arrondissements des bourgmestres et du Collège provincial de Liège"	540.000,00	540.000,00	540.000,00		
2014	2013.2013	104/640157	Subside à l'Asbl "Le grand Liège"	2.500,00	2.500,00	2.500,00		

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses ordinaires (Exercices ANTERIEURS)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2013.2013	104/640120	<i>Service de la Communication et protocole</i> Subsides pour les actions visant la communication	6.600,00	5.300,00	5.300,00	1.300,00	
			<b>== TOTAUX == D.O transferts</b>	549.600,00	548.300,00	548.300,00	1.300,00	
			<b>== TOTAUX == Administration générale</b>	10.528.011,76	8.441.190,19	8.441.190,19	2.086.821,57	
2014	2013.2013	124/617200	<b>F129 Patrimoine privé</b> <b>D.O fonctionnement</b> <i>Patrimoine</i> Précompte immobilier sur propriétés provinciales	5,70	5,70	5,70		
			<b>== TOTAUX == D.O fonctionnement</b>	5,70	5,70	5,70		
			<b>== TOTAUX == Patrimoine privé</b>	5,70	5,70	5,70		
2014	2013.2013	133/611000	<b>F139 Services généraux</b> <b>D.O fonctionnement</b> <i>Archives provinciales</i> Frais de déplacement et de séjour	100,00	100,00	100,00		
2014	2013.2013	133/613100	Fonctionnement administratif	13,18			13,18	
2014	2013.2013	133/613300	Fonctionnement des bâtiments	2.799,89	2.794,67	2.794,67	5,22	



*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses ordinaires (Exercices ANTERIEURS)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
			<u>Service des bâtiments</u>					
2014	2013.2013	137/611000	Frais de déplacement et de séjour	33.184,00	32.274,26	32.274,26	909,74	
2014	2013.2013	137/613100	Fonctionnement administratif	22.964,46	12.523,20	12.523,20	10.441,26	
2014	2013.2013	137/613200	Fonctionnement technique	20.252,80	14.222,07	14.222,07	6.030,73	
2014	2013.2013	137/613300	Fonctionnement des bâtiments	36.308,34	29.297,23	29.297,23	7.011,11	
2014	2013.2013	137/613400	Frais d'usage des véhicules	6.927,27	5.824,25	5.824,25	1.103,02	
			<u>Complexe des Hauts-Sarts</u>					
2014	2013.2013	138/611000	Frais de déplacement et de séjour	1.260,00	397,51	397,51	862,49	
2014	2013.2013	138/613100	Fonctionnement administratif	1.174,11	299,43	299,43	874,68	
2014	2013.2013	138/613200	Fonctionnement technique	27.258,27	25.334,44	25.334,44	1.923,83	
2014	2013.2013	138/613300	Fonctionnement des bâtiments	4.450,91	2.705,88	2.705,88	1.745,03	
2014	2013.2013	138/613400	Frais d'usage des véhicules	123,95			123,95	
			<u>Département Technologies information</u>					
2014	2013.2013	139/611000	Frais de déplacement et de séjour	1.800,00	363,39	363,39	1.436,61	
2014	2013.2013	139/613100	Fonctionnement administratif	2.597,77	1.510,79	1.510,79	1.086,98	
2014	2013.2013	139/613200	Fonctionnement technique	2.444,36			2.444,36	
2014	2013.2013	139/613400	Frais d'usage des véhicules	1.017,73	182,90	182,90	834,83	
			<u>Service informatique central</u>					
2014	2013.2013	139/613601	Informatisation des services provinciaux	1.286.037,66	1.147.777,13	1.147.777,13	138.260,53	
2014	2013.2013	139/613630	Dépenses afférentes à l'ensemble du réseau EPL net	32.445,79	30.066,42	30.066,42	2.379,37	
			<b>== TOTAUX == D.O fonctionnement</b>	1.483.160,49	1.305.673,57	1.305.673,57	177.486,92	
			<b>== TOTAUX == Services généraux</b>	1.483.160,49	1.305.673,57	1.305.673,57	177.486,92	

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses ordinaires (Exercices ANTERIEURS)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
			<b>F169 Etranger et calamités</b>					
			<b>D.O fonctionnement</b>					
			<i>Brel</i>					
2014	2013.2013	151/610000	Loyers d'immeubles et charges locatives	8,24			8,24	
2014	2013.2013	151/611000	Frais de déplacement et de séjour	2.500,00	465,36	465,36	2.034,64	
2014	2013.2013	151/613100	Fonctionnement administratif	1.575,22	1.575,01	1.575,01	0,21	
2014	2013.2013	151/613300	Fonctionnement des bâtiments	178,18	172,52	172,52	5,66	
			<b>== TOTAUX == D.O fonctionnement</b>	4.261,64	2.212,89	2.212,89	2.048,75	
			<b>D.O transferts</b>					
			<i>Relations avec l'étranger</i>					
2014	2013.2013	151/640150	Subsides pour les problèmes et actions internationales	12.500,00	8.500,00	8.500,00	4.000,00	
			<i>Programme de coopération internationale</i>					
2014	2013.2013	153/640155	Co-financement de projets transfrontaliers et actions dans l'Eurégio Meuse-Rhin	922,64	922,64	922,64		
			<i>Aide aux pays en voie de développement</i>					
2014	2013.2013	161/640151	Aide humanitaire dans les pays en voie de développement et intégration des populations	14.870,00	14.870,00	14.870,00		
			<b>== TOTAUX == D.O transferts</b>	28.292,64	24.292,64	24.292,64	4.000,00	
			<b>== TOTAUX == Etranger et calamités</b>	32.554,28	26.505,53	26.505,53	6.048,75	

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses ordinaires (Exercices ANTERIEURS)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2013.2013	331/628010	<b>F399 Sécurité et ordre public</b> <b>D.O personnel</b> <i>Police</i> Remboursements de traitements	58.300,00	46.222,32	46.222,32	12.077,68	
			<b>== TOTAUX == D.O personnel</b>	58.300,00	46.222,32	46.222,32	12.077,68	
2014	2013.2013	331/611000	<b>D.O fonctionnement</b> <i>Police</i> Frais de déplacement et de séjour	1.800,00	1.122,03	1.122,03	677,97	
2014	2013.2013	331/613100	Fonctionnement administratif	20.637,15	4.015,94	4.015,94	16.621,21	
2014	2013.2013	331/613200	Fonctionnement technique	605,00			605,00	
			<b>== TOTAUX == D.O fonctionnement</b>	23.042,15	5.137,97	5.137,97	17.904,18	
2014	2013.2013	331/640000	<b>D.O transferts</b> <i>Police</i> Rétrocession de subsides aux partenaires d'un projet transfrontalier	1.407,02			1.407,02	
			<b>== TOTAUX == D.O transferts</b>	1.407,02			1.407,02	
			<b>== TOTAUX == Sécurité et ordre public</b>	82.749,17	51.360,29	51.360,29	31.388,88	

**Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses ordinaires (Exercices ANTERIEURS)**

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2013.2013	420/620000	<b>F429 Communications routières</b> <b>D.O personnel</b> <i>Service technique provincial</i> Rémunérations	20.000,00	6.366,88	6.366,88	13.633,12	
			<b>== TOTAUX == D.O personnel</b>	20.000,00	6.366,88	6.366,88	13.633,12	
2014	2013.2013	420/611000	<b>D.O fonctionnement</b> <i>Service technique provincial</i> Frais de déplacement et de séjour	14.725,00	14.000,00	14.000,00	725,00	
2014	2013.2013	420/613100	Fonctionnement administratif	39.317,38	25.638,42	25.638,42	13.678,96	
2014	2013.2013	420/613200	Fonctionnement technique	41.718,78	6.152,86	6.152,86	35.565,92	
2014	2013.2013	420/613300	Fonctionnement des bâtiments	6.994,19	5.272,88	5.272,88	1.721,31	
2014	2013.2013	420/613400	Frais d'usage des véhicules <i>Voiries</i>	851,56	546,73	546,73	304,83	
2014	2013.2013	421/613710	Frais d'entretien des routes provinciales	69.552,09	58.637,66	58.637,66	10.914,43	
			<b>== TOTAUX == D.O fonctionnement</b>	173.159,00	110.248,55	110.248,55	62.910,45	
			<b>== TOTAUX == Communications routières</b>	193.159,00	116.615,43	116.615,43	76.543,57	

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses ordinaires (Exercices ANTERIEURS)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2013.2013	484/613720	<b>F449 Voies navigables - Hydraulique</b> <b>D.O fonctionnement</b> <i>Cours d'eau non navigables</i> Frais d'entretien des cours d'eau non navigables de 2ème catégorie	408.454,63	387.852,57	387.852,57	20.602,06	
			<b>== TOTAUX == D.O fonctionnement</b>	408.454,63	387.852,57	387.852,57	20.602,06	
			<b>== TOTAUX == Voies navigables - Hydraulique</b>	408.454,63	387.852,57	387.852,57	20.602,06	
2014	2013.2013	523/640222	<b>F529 Economie, commerce et artisanat</b> <b>D.O transferts</b> <i>Artisanat et métiers d'arts</i> Subsides aux Chambres de commerce et d'industrie de la province de Liège	39.580,00	39.580,00	39.580,00		
2014	2013.2013	523/640224	Crédit mis à la disposition du Collège provincial pour la promotion des métiers d'art	58.854,00	58.854,00	58.854,00		
			<b>== TOTAUX == D.O transferts</b>	98.434,00	98.434,00	98.434,00		
			<b>== TOTAUX == Economie, commerce et artisanat</b>	98.434,00	98.434,00	98.434,00		

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses ordinaires (Exercices ANTERIEURS)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
			<b>F569 Tourisme</b>					
			<b>D.O transferts</b>					
			<i>Tourisme</i>					
2014	2013.2013	560/640361	Subvention de promotion aux parcs naturels sur proposition de la Fédération du Tourisme de la Province de Liège	30.987,00	30.987,00	30.987,00		
2014	2013.2013	560/640362	Subvention à la Fédération du Tourisme de la Province de Liège - Promotion de la formation des acteurs touristiques, en partenariat avec la Région wallonne	12.395,00	12.395,00	12.395,00		
2014	2013.2013	560/640363	Subvention à l'Agence de tourisme de l'Est de la Belgique en application de l'accord de coopération avec la Communauté germanophone et la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones et destinée à des actions concertées entre l'ATEB et la Fédération du Tourisme de la Province de Liège	148.500,00	148.500,00	148.500,00		
2014	2013.2013	560/640365	Subvention à l'Asbl Parc naturel Hautes Fagnes Eifel, sur base de projets transfrontaliers à présenter	14.209,53	14.209,53	14.209,53		
2014	2013.2013	560/640366	Subvention à la Fédération du Tourisme de la Province de Liège pour les Maisons du Tourisme	247.893,00	247.893,00	247.893,00		
			<b>== TOTAUX == D.O transferts</b>	453.984,53	453.984,53	453.984,53		
			<b>== TOTAUX == Tourisme</b>	453.984,53	453.984,53	453.984,53		
			<b>F699 Agriculture</b>					
			<b>D.O personnel</b>					
			<i>Direction générale services agricoles</i>					
2014	2013.2013	621/620000	Rémunérations	10.000,00	852,62	852,62	9.147,38	

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses ordinaires (Exercices ANTERIEURS)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2013.2013	621/625000	Abonnements sociaux	1.575,00	1.501,50	1.501,50	73,50	
			<b>== TOTAUX == D.O personnel</b>	11.575,00	2.354,12	2.354,12	9.220,88	
			<b>D.O fonctionnement</b> <i>Direction générale services agricoles</i>					
2014	2013.2013	621/611000	Frais de déplacement et de séjour	3.079,83	2.500,00	2.500,00	579,83	
2014	2013.2013	621/613100	Fonctionnement administratif	1.482,86	159,74	159,74	1.323,12	
2014	2013.2013	621/613400	Frais d'usage des véhicules <i>Station d'analyses agricoles</i>	700,00	666,89	666,89	33,11	
2014	2013.2013	621/611000	Frais de déplacement et de séjour	2.509,00	622,14	622,14	1.886,86	
2014	2013.2013	621/613100	Fonctionnement administratif	3.115,08	225,60	225,60	2.889,48	
2014	2013.2013	621/613200	Fonctionnement technique	7.131,80	4.329,31	4.329,31	2.802,49	
2014	2013.2013	621/613300	Fonctionnement des bâtiments	2.319,53	1.434,53	1.434,53	885,00	
2014	2013.2013	621/613400	Frais d'usage des véhicules <i>Ecole postcolaire d'agriculture</i>	866,98	431,70	431,70	435,28	
2014	2013.2013	621/611000	Frais de déplacement et de séjour	150,00			150,00	
			<b>== TOTAUX == D.O fonctionnement</b>	21.355,08	10.369,91	10.369,91	10.985,17	
			<b>D.O transferts</b> <i>Information agronomique</i>					
2014	2013.2013	620/640406	Crédit mis à la disposition du Collège provincial pour encourager travaux, activités et manifestations agricoles, dans les domaines scientifiques, professionnels ou amateurs	4.800,00	3.950,00	3.950,00	850,00	
2014	2013.2013	620/640409	Subsides aux fermes pédagogiques	7.200,00	7.200,00	7.200,00		

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses ordinaires (Exercices ANTERIEURS)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2013.2013	620/640410	Crédit mis à la disposition du Collège provincial pour soutenir les initiatives locales (concours, expos) à retentissement national ou international	300,00	300,00	300,00		
2014	2013.2013	620/640432	Subsides pour soutenir toute initiative en rapport avec l'actualité agricole et les changements en agriculture <i>Recherche scientifique dével. agricole</i>	4.450,00	4.450,00	4.450,00		
2014	2013.2013	610/640400	Subsides aux centres d'expérimentation technique agricoles et forestiers <i>Services agricoles</i>	2.250,00	2.250,00	2.250,00		
2014	2013.2013	621/640430	Subsides pour encourager la diversification et la commercialisation des produits issus de nos exploitations	24.200,00	24.200,00	24.200,00		
2014	2013.2013	621/640433	Subsides visant à soutenir l'image de marque et les produits issus de l'agriculture <i>Elevage</i>	4.800,00	4.800,00	4.800,00		
2014	2013.2013	623/640431	Subsides aux groupements d'encadrement des éleveurs de chevaux, moutons, chèvres, volailles, lapins et petits élevages	6.000,00	6.000,00	6.000,00		
			<b>== TOTAUX == D.O transferts</b>	54.000,00	53.150,00	53.150,00	850,00	
			<b>== TOTAUX == Agriculture</b>	86.930,08	65.874,03	65.874,03	21.056,05	
			<b>F719 Enseignement : Affaires générales</b>					
			<b>D.O personnel</b>					
			<i>DG de l'Enseignement et de la Formation</i>					
2014	2013.2013	701/628010	Remboursements de traitements <i>PMS</i>	70.000,00	55.314,59	55.314,59	14.685,41	
2014	2013.2013	706/620000	Rémunérations	16.000,00	3.307,31	3.307,31	12.692,69	
2014	2013.2013	706/625000	Abonnements sociaux	1.100,00	447,71	447,71	652,29	



*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses ordinaires (Exercices ANTERIEURS)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2013.2013	701/628010	<i>Espace tremplin</i> Remboursements de traitements	16.733,76	16.733,76	16.733,76		
2014	2013.2013	708/620000	<i>Internats</i> Rémunérations	100.000,00	100.000,00	100.000,00		
			<b>== TOTAUX == D.O personnel</b>	203.833,76	175.803,37	175.803,37	28.030,39	
			<b>D.O fonctionnement</b> <i>DG de l'Enseignement et de la Formation</i>					
2014	2013.2013	701/611000	Frais de déplacement et de séjour	4.800,00	4.280,23	4.280,23	519,77	
2014	2013.2013	701/611510	Soutien aux projets de portée internationale	350,00			350,00	
2014	2013.2013	701/613100	Fonctionnement administratif	11.045,37	2.943,95	2.943,95	8.101,42	
2014	2013.2013	701/613200	Fonctionnement technique	5.239,71	5.214,56	5.214,56	25,15	
2014	2013.2013	701/613283	Mise en conformité des machines	68.504,49	66.112,56	66.112,56	2.391,93	
2014	2013.2013	701/613286	Acquisition de manuels scolaires et supports pédagogiques pour l'enseignement secondaire	123.588,84	121.117,12	121.117,12	2.471,72	
2014	2013.2013	701/613300	Fonctionnement des bâtiments	1.451,36	1.451,36	1.451,36		
2014	2013.2013	701/613400	Frais d'usage des véhicules	5.009,81	2.017,35	2.017,35	2.992,46	
			<i>Formation continuée</i>					
2014	2013.2013	700/611000	Frais de déplacement et de séjour	8.000,00	8.000,00	8.000,00		
2014	2013.2013	700/611500	Formation permanente du personnel enseignant	17.325,43	12.873,64	12.873,64	4.451,79	
			<i>PMS</i>					
2014	2013.2013	706/611000	Frais de déplacement et de séjour	4.800,00	4.800,00	4.800,00		
2014	2013.2013	706/613100	Fonctionnement administratif	10.267,47	325,87	325,87	9.941,60	
2014	2013.2013	706/613300	Fonctionnement des bâtiments	13.612,23	12.218,65	12.218,65	1.393,58	

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses ordinaires (Exercices ANTERIEURS)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
			<i><u>Espace qualité formation</u></i>					
2014	2013.2013	701/611000	Frais de déplacement et de séjour	10.250,00	880,10	880,10	9.369,90	
2014	2013.2013	701/613100	Fonctionnement administratif	2.922,58	2.000,28	2.000,28	922,30	
2014	2013.2013	701/613200	Fonctionnement technique	40.804,32	35.886,10	35.886,10	4.918,22	
2014	2013.2013	701/613400	Frais d'usage des véhicules	236,57	236,27	236,27	0,30	
			<i><u>Espace tremplin</u></i>					
2014	2013.2013	701/611000	Frais de déplacement et de séjour	600,00	77,85	77,85	522,15	
			<i><u>Maison des langues</u></i>					
2014	2013.2013	701/610000	Loyers d'immeubles et charges locatives	14.409,74			14.409,74	
2014	2013.2013	701/611000	Frais de déplacement et de séjour	2.300,00	482,37	482,37	1.817,63	
2014	2013.2013	701/613100	Fonctionnement administratif	2.554,50	1.187,34	1.187,34	1.367,16	
2014	2013.2013	701/613200	Fonctionnement technique	3.071,00	395,00	395,00	2.676,00	
2014	2013.2013	701/613300	Fonctionnement des bâtiments	4.130,58	2.823,72	2.823,72	1.306,86	
			<i><u>Internats</u></i>					
2014	2013.2013	708/611000	Frais de déplacement et de séjour	150,00	150,00	150,00		
2014	2013.2013	708/613100	Fonctionnement administratif	1.372,01	394,27	394,27	977,74	
2014	2013.2013	708/613200	Fonctionnement technique	39.197,55	34.295,92	34.295,92	4.901,63	
2014	2013.2013	708/613300	Fonctionnement des bâtiments	59.207,10	49.811,46	49.811,46	9.395,64	
			<i><u>Enseignement secondaire</u></i>					
2014	2013.2013	700/613300	Fonctionnement des bâtiments	45.553,17	42.098,83	42.098,83	3.454,34	
			<i><u>Repas scolaires</u></i>					
2014	2013.2013	702/613200	Fonctionnement technique	63.845,83	46.903,74	46.903,74	16.942,09	

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses ordinaires (Exercices ANTERIEURS)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2013.2013	700/613025	<i>Enseignement - Affaires générales</i> Mise en oeuvre de projets subsidiés dans l'enseignement provincial	24.242,98	18.202,40	18.202,40	6.040,58	
			<b>== TOTAUX == D.O fonctionnement</b>	588.842,64	477.180,94	477.180,94	111.661,70	
2014	2013.2013	701/640437	<b>D.O transferts</b> <i>Espace qualité formation</i> Interventions dans les dépenses d'opérateurs partenaires de projets transfrontaliers portés par la Province	1.605,00	1.004,16	1.004,16	600,84	
2014	2013.2013	701/640437	<i>Maison des langues</i> Interventions dans les dépenses d'opérateurs partenaires de projets transfrontaliers portés par la Province	24.016,54	2.318,62	2.318,62	21.697,92	
2014	2013.2013	700/640450	<i>Enseignement - Affaires générales</i> Accord de coopération avec la Communauté germanophone et la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones - Financement des activités d'immersion linguistique pour les élèves de la partie francophone de la Province	200,00	200,00	200,00		
2014	2013.2013	700/640452	Crédit mis à la disposition du Collège provincial dans le cadre de la promotion de l'enseignement et de la sensibilisation aux métiers techniques	10.200,00	10.200,00	10.200,00		
2014	2013.2013	700/642020	Restitution de cautions des manuels scolaires	75.580,00	47.606,85	47.606,85	27.973,15	
			<b>== TOTAUX == D.O transferts</b>	111.601,54	61.329,63	61.329,63	50.271,91	
			<b>== TOTAUX == Enseignement : Affaires générales</b>	904.277,94	714.313,94	714.313,94	189.964,00	

**Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses ordinaires (Exercices ANTERIEURS)**

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
			<b>F739 Enseignement secondaire</b>					
			<b>D.O personnel</b>					
			<i>Enseignement agricole et horticole</i>					
2014	2013.2013	732/620000	Rémunérations	15.000,00	8.648,78	8.648,78	6.351,22	
			<i>Enseignement secondaire</i>					
2014	2013.2013	735/620000	Rémunérations	121.000,00	121.000,00	121.000,00		
2014	2013.2013	735/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	19.900,00	19.900,00	19.900,00		
2014	2013.2013	735/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	28.000,00	28.000,00	28.000,00		
			<i>Enseignement sec. promotion sociale</i>					
2014	2013.2013	736/620000	Rémunérations	9.000,00	6.593,37	6.593,37	2.406,63	
2014	2013.2013	736/628010	Remboursements de traitements	38.576,55	38.576,55	38.576,55		
			<b>== TOTAUX == D.O personnel</b>	231.476,55	222.718,70	222.718,70	8.757,85	
			<b>D.O fonctionnement</b>					
			<i>Enseignement agricole et horticole</i>					
2014	2013.2013	732/611000	Frais de déplacement et de séjour	7.035,39	7.035,39	7.035,39		
2014	2013.2013	732/613100	Fonctionnement administratif	3.067,10	1.785,85	1.785,85	1.281,25	
2014	2013.2013	732/613200	Fonctionnement technique	2.930,54	1.047,01	1.047,01	1.883,53	
2014	2013.2013	732/613300	Fonctionnement des bâtiments	27.286,16	13.440,83	13.440,83	13.845,33	
2014	2013.2013	732/613400	Frais d'usage des véhicules	3.369,94	3.068,65	3.068,65	301,29	
			<i>Enseignement secondaire</i>					
2014	2013.2013	735/610000	Loyers d'immeubles et charges locatives	5.637,50	5.616,00	5.616,00	21,50	
2014	2013.2013	735/611000	Frais de déplacement et de séjour	13.300,00	13.300,00	13.300,00		
2014	2013.2013	735/613100	Fonctionnement administratif	30.084,51	17.224,70	17.224,70	12.859,81	

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses ordinaires (Exercices ANTERIEURS)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2013.2013	735/613200	Fonctionnement technique	167.691,02	141.114,90	141.114,90	26.576,12	
2014	2013.2013	735/613300	Fonctionnement des bâtiments	533.833,01	396.159,20	396.159,20	137.673,81	
2014	2013.2013	735/613400	Frais d'usage des véhicules <i>Enseignement sec. promotion sociale</i>	26.239,82	19.957,26	19.957,26	6.282,56	
2014	2013.2013	736/611000	Frais de déplacement et de séjour	1.000,00	1.000,00	1.000,00		
2014	2013.2013	736/613100	Fonctionnement administratif	5.391,68	2.403,77	2.403,77	2.987,91	
2014	2013.2013	736/613200	Fonctionnement technique	19.595,23	15.342,07	15.342,07	4.253,16	
2014	2013.2013	736/613300	Fonctionnement des bâtiments	21.178,01	12.191,65	12.191,65	8.986,36	
2014	2013.2013	736/613400	Frais d'usage des véhicules <i>CEFA</i>	195,11	21,12	21,12	173,99	
2014	2013.2013	735/613026	Remploi des fonds sociaux européens par les centres d'enseignement et de formation en alternance (CEFA)	430,94			430,94	
			<b>== TOTAUX == D.O fonctionnement</b>	868.265,96	650.708,40	650.708,40	217.557,56	
			<b>== TOTAUX == Enseignement secondaire</b>	1.099.742,51	873.427,10	873.427,10	226.315,41	
			<b>F749 Enseignement supérieur</b> <b>D.O personnel</b> <i>Enseignement supérieur</i>					
2014	2013.2013	741/620000	Rémunérations	169.354,00	169.354,00	169.354,00		
2014	2013.2013	741/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	53.457,00	53.457,00	53.457,00		
2014	2013.2013	741/625000	Abonnements sociaux	2.097,00	2.097,00	2.097,00		

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses ordinaires (Exercices ANTERIEURS)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2013.2013	744/620000	<u>Enseignement sup. promotion sociale</u> Rémunérations	19.542,00	19.542,00	19.542,00		
2014	2013.2013	744/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	5.409,00	5.409,00	5.409,00		
2014	2013.2013	744/625000	Abonnements sociaux	729,00	729,00	729,00		
			<b>== TOTAUX == D.O personnel</b>	250.588,00	250.588,00	250.588,00		
			<b>D.O fonctionnement</b> <u>Enseignement supérieur</u>					
2014	2013.2013	741/610000	Loyers d'immeubles et charges locatives	38.715,31	31.924,61	31.924,61	6.790,70	
2014	2013.2013	741/611000	Frais de déplacement et de séjour	19.740,00	19.740,00	19.740,00		
2014	2013.2013	741/613100	Fonctionnement administratif	6.172,95	3.807,62	3.807,62	2.365,33	
2014	2013.2013	741/613200	Fonctionnement technique	63.020,32	52.684,16	52.684,16	10.336,16	
2014	2013.2013	741/613281	Notes de cours et manuels de la Haute Ecole	161.334,96	23.060,75	23.060,75	138.274,21	
2014	2013.2013	741/613300	Fonctionnement des bâtiments	175.907,32	160.470,03	160.470,03	15.437,29	
2014	2013.2013	741/613400	Frais d'usage des véhicules	388,19	270,60	270,60	117,59	
			<u>Enseignement sup. promotion sociale</u>					
2014	2013.2013	744/611000	Frais de déplacement et de séjour	1.190,00	1.130,86	1.130,86	59,14	
2014	2013.2013	744/613100	Fonctionnement administratif	3.321,07	620,67	620,67	2.700,40	
2014	2013.2013	744/613200	Fonctionnement technique	4.727,64	2.744,35	2.744,35	1.983,29	
2014	2013.2013	744/613300	Fonctionnement des bâtiments	160,00			160,00	
			<b>== TOTAUX == D.O fonctionnement</b>	474.677,76	296.453,65	296.453,65	178.224,11	

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses ordinaires (Exercices ANTERIEURS)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2013.2013	741/640647	<b>D.O transferts</b> <i>Enseignement supérieur</i> Subside à l'Asbl "Conseil des Etudiants de la Haute Ecole de la Province de Liège"	7.079,10	7.079,10	7.079,10		
			<b>== TOTAUX == D.O transferts</b>	7.079,10	7.079,10	7.079,10		
			<b>== TOTAUX == Enseignement supérieur</b>	732.344,86	554.120,75	554.120,75	178.224,11	
2014	2013.2013	752/611000	<b>F759 Enseignement pour handicapés</b> <b>D.O fonctionnement</b> <i>IPESS Micheroux</i> Frais de déplacement et de séjour	1.500,00	490,25	490,25	1.009,75	
2014	2013.2013	752/613100	Fonctionnement administratif	1.790,11	248,29	248,29	1.541,82	
2014	2013.2013	752/613200	Fonctionnement technique	2.844,43	1.285,15	1.285,15	1.559,28	
2014	2013.2013	752/613300	Fonctionnement des bâtiments	23.191,71	10.152,75	10.152,75	13.038,96	
2014	2013.2013	752/613400	Frais d'usage des véhicules <i>Institut médico-pédagogique Micheroux</i>	2.624,35	2.624,34	2.624,34	0,01	
2014	2013.2013	752/611000	Frais de déplacement et de séjour <i>CRT Abbé-Scry</i>	450,00	450,00	450,00		
2014	2013.2013	752/613100	Fonctionnement administratif	4,53	1,94	1,94	2,59	
2014	2013.2013	752/613200	Fonctionnement technique	1.868,10	1.868,04	1.868,04	0,06	

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses ordinaires (Exercices ANTERIEURS)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2013.2013	752/613300	Fonctionnement des bâtiments	18.825,80	18.090,86	18.090,86	734,94	
			<b>== TOTAUX == D.O fonctionnement</b>	53.099,03	35.211,62	35.211,62	17.887,41	
			<b>== TOTAUX == Enseignement pour handicapés</b>	53.099,03	35.211,62	35.211,62	17.887,41	
			<b>F760 Complexes de délasserment</b>					
			<b>D.O fonctionnement</b>					
			<i>Domaine provincial de Wégimont</i>					
2014	2013.2013	760/611000	Frais de déplacement et de séjour	745,00	662,92	662,92	82,08	
2014	2013.2013	760/613100	Fonctionnement administratif	1.773,20	973,26	973,26	799,94	
2014	2013.2013	760/613200	Fonctionnement technique	17.539,65	4.669,82	4.669,82	12.869,83	
2014	2013.2013	760/613300	Fonctionnement des bâtiments	117.351,05	27.962,45	27.962,45	89.388,60	
2014	2013.2013	760/613400	Frais d'usage des véhicules	3.106,56	2.477,65	2.477,65	628,91	
			<b>== TOTAUX == D.O fonctionnement</b>	140.515,46	36.746,10	36.746,10	103.769,36	
			<b>== TOTAUX == Complexes de délasserment</b>	140.515,46	36.746,10	36.746,10	103.769,36	



**Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses ordinaires (Exercices ANTERIEURS)**

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2013.2013	761/628010	<b>F761 Jeunesse</b> <b>D.O personnel</b> <i>Service provincial de la jeunesse</i> Remboursements de traitements	2.760,00			2.760,00	
2014	2013.2013	761/620000	<i>Espace Belvaux</i> Rémunérations	20.000,00	3.269,44	3.269,44	16.730,56	
			<b>== TOTAUX == D.O personnel</b>	22.760,00	3.269,44	3.269,44	19.490,56	
2014	2013.2013	761/611000	<b>D.O fonctionnement</b> <i>Service provincial de la jeunesse</i> Frais de déplacement et de séjour	7.383,00	1.625,33	1.625,33	5.757,67	
2014	2013.2013	761/613100	Fonctionnement administratif	5.059,76	3.021,80	3.021,80	2.037,96	
2014	2013.2013	761/613200	Fonctionnement technique	2.603,74	2.127,29	2.127,29	476,45	
2014	2013.2013	761/613300	Fonctionnement des bâtiments	6.220,46	4.184,33	4.184,33	2.036,13	
2014	2013.2013	761/613400	Frais d'usage des véhicules <i>Espace Belvaux</i>	1.000,00	1.000,00	1.000,00		
2014	2013.2013	761/611000	Frais de déplacement et de séjour	260,00	260,00	260,00		
2014	2013.2013	761/613100	Fonctionnement administratif	1.439,84	119,91	119,91	1.319,93	
2014	2013.2013	761/613200	Fonctionnement technique	4.012,63	1.156,75	1.156,75	2.855,88	
2014	2013.2013	761/613300	Fonctionnement des bâtiments	7.050,77	5.249,05	5.249,05	1.801,72	
			<b>== TOTAUX == D.O fonctionnement</b>	35.030,20	18.744,46	18.744,46	16.285,74	

**Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses ordinaires (Exercices ANTERIEURS)**

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2013.2013	761/640460	<b>D.O transferts</b> <i>Service provincial de la jeunesse</i> Subsides aux organismes de Jeunesse et aux Maisons de Jeunes de la Province de Liège	5.550,00	5.550,00	5.550,00		
			<b>== TOTAUX == D.O transferts</b>	5.550,00	5.550,00	5.550,00		
			<b>== TOTAUX == Jeunesse</b>	63.340,20	27.563,90	27.563,90	35.776,30	
2014	2013.2013	762/620000	<b>F763 Culture, loisirs et fêtes</b> <b>D.O personnel</b> <i>SPAC Administration</i> Rémunérations	12.500,00	12.500,00	12.500,00		
2014	2013.2013	762/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	2.500,00	2.500,00	2.500,00		
2014	2013.2013	762/625000	Abonnements sociaux <i>SPAC Bibliothèques (biblio+médiathèque)</i>	4.000,00	4.000,00	4.000,00		
2014	2013.2013	767/620000	Rémunérations	17.600,00	17.600,00	17.600,00		
			<b>== TOTAUX == D.O personnel</b>	36.600,00	36.600,00	36.600,00		
2014	2013.2013	762/611000	<b>D.O fonctionnement</b> <i>Grands évènements</i> Frais de déplacement et de séjour	3.000,00	1.357,97	1.357,97	1.642,03	
2014	2013.2013	762/613100	Fonctionnement administratif	1.228,36	137,31	137,31	1.091,05	

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses ordinaires (Exercices ANTERIEURS)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2013.2013	762/613300	Fonctionnement des bâtiments	2.640,00			2.640,00	
2014	2013.2013	762/613400	Frais d'usage des véhicules <i>SPAC Administration</i>	250,00	250,00	250,00		
2014	2013.2013	762/611000	Frais de déplacement et de séjour	6.195,00	2.472,72	2.472,72	3.722,28	
2014	2013.2013	762/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1.202,04			1.202,04	
2014	2013.2013	762/613100	Fonctionnement administratif	39.545,43	24.833,97	24.833,97	14.711,46	
2014	2013.2013	762/613200	Fonctionnement technique	12.629,46	8.666,67	8.666,67	3.962,79	
2014	2013.2013	762/613300	Fonctionnement des bâtiments	60.643,63	11.973,78	11.973,78	48.669,85	
2014	2013.2013	762/613400	Frais d'usage des véhicules <i>SPAC Bibliothèques (biblio+médiathèque)</i>	2.754,55	2.400,94	2.400,94	353,61	
2014	2013.2013	767/611000	Frais de déplacement et de séjour	1.000,00	1.000,00	1.000,00		
2014	2013.2013	767/613100	Fonctionnement administratif	19.093,95	13.178,78	13.178,78	5.915,17	
2014	2013.2013	767/613200	Fonctionnement technique	499.911,90	458.482,08	458.482,08	41.429,82	
2014	2013.2013	767/613300	Fonctionnement des bâtiments	85.527,80	26.041,06	26.041,06	59.486,74	
2014	2013.2013	767/613400	Frais d'usage des véhicules	2.627,57	1.949,46	1.949,46	678,11	
			<b>== TOTAUX == D.O fonctionnement</b>	738.249,69	552.744,74	552.744,74	185.504,95	
2014	2013.2013	762/640016	<b>D.O transferts</b> <i>Culture, loisirs et fêtes</i> Accord de coopération avec la Communauté germanophone et la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones - Subside au pôle d'excellence "échecs" reconnu par la Communauté germanophone	2.000,00	2.000,00	2.000,00		
2014	2013.2013	762/640501	Subsides aux institutions culturelles du secteur privé	355.750,35	330.253,15	330.253,15	25.497,20	
2014	2013.2013	762/640503	Subsides aux Centres Culturels	26.770,00	26.770,00	26.770,00		

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses ordinaires (Exercices ANTERIEURS)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2013.2013	762/640507	Accord de coopération avec la Communauté germanophone et la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones - Subside au Medienzentrum d'Eupen	7.000,00	7.000,00	7.000,00		
2014	2013.2013	762/640513	Accord de coopération avec la Communauté germanophone et la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones - Soutien aux associations, institutions et manifestations culturelles, en concertation avec le Ministre germanophone compétent	124.748,96	124.042,52	124.042,52	706,44	
2014	2013.2013	762/640515	Soutien aux actions culturelles à caractère supra communal initiées par des opérateurs culturels ou des pouvoirs locaux <i>Fêtes et manifestations</i>	109.265,00	91.975,00	91.975,00	17.290,00	
2014	2013.2013	763/640504	Crédit mis à la disposition du Collège provincial pour les activités du folklore et les confréries <i>SPAC - Bibliothèques</i>	4.200,00	4.200,00	4.200,00		
2014	2013.2013	767/640502	Intervention dans le fonctionnement des bibliothèques principales et locales	204.430,34	204.430,34	204.430,34		
			<b>== TOTAUX == D.O transferts</b>	834.164,65	790.671,01	790.671,01	43.493,64	
			<b>== TOTAUX == Culture, loisirs et fêtes</b>	1.609.014,34	1.380.015,75	1.380.015,75	228.998,59	
2014	2013.2013	764/620000	<b>F769 Sports</b> <b>D.O personnel</b> <i>Services des sports</i> Rémunérations	29.900,00	10.414,02	10.414,02	19.485,98	
			<b>== TOTAUX == D.O personnel</b>	29.900,00	10.414,02	10.414,02	19.485,98	

**Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses ordinaires (Exercices ANTERIEURS)**

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
			<b>D.O fonctionnement</b>					
			<i>Services des sports</i>					
2014	2013.2013	764/611000	Frais de déplacement et de séjour	2.880,00	2.880,00	2.880,00		
2014	2013.2013	764/613100	Fonctionnement administratif	10.078,58	2.615,09	2.615,09	7.463,49	
2014	2013.2013	764/613200	Fonctionnement technique	60.818,82	45.664,98	45.664,98	15.153,84	
2014	2013.2013	764/613300	Fonctionnement des bâtiments	11.034,59	5.329,71	5.329,71	5.704,88	
2014	2013.2013	764/613400	Frais d'usage des véhicules	144,20			144,20	
			<i>Complexe sportif Naimette-Xhovémont</i>					
2014	2013.2013	764/613100	Fonctionnement administratif	261,27			261,27	
2014	2013.2013	764/613300	Fonctionnement des bâtiments	6.052,01	5.161,37	5.161,37	890,64	
			<i>Piste d'apprentissage cycliste</i>					
2014	2013.2013	764/613300	Fonctionnement des bâtiments	59.771,25	55.758,07	55.758,07	4.013,18	
			<i>Centre de formation de tennis</i>					
2014	2013.2013	764/611000	Frais de déplacement et de séjour	200,00			200,00	
2014	2013.2013	764/613100	Fonctionnement administratif	3.733,50			3.733,50	
2014	2013.2013	764/613200	Fonctionnement technique	68,72			68,72	
2014	2013.2013	764/613300	Fonctionnement des bâtiments	10.175,76	5.796,08	5.796,08	4.379,68	
			<b>== TOTAUX == D.O fonctionnement</b>	165.218,70	123.205,30	123.205,30	42.013,40	
			<b>D.O transferts</b>					
			<i>Sports</i>					
2014	2013.2013	764/640558	Subvention au Centre régional d'entraînement et formation de jeunes footballeurs	15.000,00	15.000,00	15.000,00		

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Dépenses ordinaires (Exercices ANTERIEURS)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2013.2013	764/640559	Crédit mis à la disposition du Collège provincial pour la promotion du sport et de la pratique sportive	208.120,00	199.995,00	199.995,00	8.125,00	
			<b>== TOTAUX == D.O transferts</b>	223.120,00	214.995,00	214.995,00	8.125,00	
			<b>== TOTAUX == Sports</b>	418.238,70	348.614,32	348.614,32	69.624,38	
2014	2013.2013	771/620000	<b>F789 Arts</b> <b>D.O personnel</b> <i>Service des musées et expositions</i> Rémunérations <i>Château de Jehay</i>	11.800,00	11.800,00	11.800,00		
2014	2013.2013	771/620000	Rémunérations	2.000,00	1.782,45	1.782,45	217,55	
2014	2013.2013	771/625000	Abonnements sociaux <i>Fonds d'Histoire du mouvement wallon</i>	350,00	81,00	81,00	269,00	
2014	2013.2013	771/625000	Abonnements sociaux	300,00	98,00	98,00	202,00	
			<b>== TOTAUX == D.O personnel</b>	14.450,00	13.761,45	13.761,45	688,55	
2014	2013.2013	771/611000	<b>D.O fonctionnement</b> <i>Service des musées et expositions</i> Frais de déplacement et de séjour	3.494,00	1.500,00	1.500,00	1.994,00	
2014	2013.2013	771/613100	Fonctionnement administratif	75.613,72	65.589,30	65.589,30	10.024,42	
2014	2013.2013	771/613200	Fonctionnement technique	64.074,15	57.895,13	57.895,13	6.179,02	
2014	2013.2013	771/613300	Fonctionnement des bâtiments	37.582,76	32.753,31	32.753,31	4.829,45	

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses ordinaires (Exercices ANTERIEURS)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2013.2013	771/613400	Frais d'usage des véhicules <i>Organisation d'expos exceptionnelles</i>	675,24	261,72	261,72	413,52	
2014	2013.2013	771/611000	Frais de déplacement et de séjour	100,00	100,00	100,00		
2014	2013.2013	771/613100	Fonctionnement administratif <i>Fonds d'Histoire du mouvement wallon</i>	18.492,48	18.351,98	18.351,98	140,50	
2014	2013.2013	771/613200	Fonctionnement technique	2.989,75	679,73	679,73	2.310,02	
			<b>== TOTAUX == D.O fonctionnement</b>	203.022,10	177.131,17	177.131,17	25.890,93	
			<b>D.O transferts</b>					
			<i>Musées</i>					
2014	2013.2013	771/640570	Subside à l'Asbl de gestion du Château de Jehay	215.500,00	215.500,00	215.500,00		
2014	2013.2013	771/640571	Subventions aux institutions privées	32.226,00	31.842,00	31.842,00	384,00	
2014	2013.2013	771/640572	Subventions aux institutions communales <i>Théâtres concerts ballets opéras musique</i>	39.663,00	39.663,00	39.663,00		
2014	2013.2013	772/640571	Subventions aux institutions privées <i>Radio, télévision, presse</i>	27.709,50	26.469,50	26.469,50	1.240,00	
2014	2013.2013	780/640578	Subventions en faveur d'organismes privés	50.000,00	50.000,00	50.000,00		
2014	2013.2013	780/640581	Partenariat Province/RTC Liège-Huy-Waremme et Télévesdre pour un journal sportif	124.000,00	124.000,00	124.000,00		
			<b>== TOTAUX == D.O transferts</b>	489.098,50	487.474,50	487.474,50	1.624,00	
			<b>== TOTAUX == Arts</b>	706.570,60	678.367,12	678.367,12	28.203,48	

**Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses ordinaires (Exercices ANTERIEURS)**

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2013.2013	790/610002	<b>F799 Cultes et laïcité</b> <b>D.O fonctionnement</b> <i>Cultes</i> Indemnités de logement aux officiants du culte islamique	2.508,92			2.508,92	
			<b>== TOTAUX == D.O fonctionnement</b>	2.508,92			2.508,92	
2014	2013.2013	790/640600	<b>D.O transferts</b> <i>Cultes</i> Intervention en faveur des paroisses du culte orthodoxe	1.500,00			1.500,00	
			<b>== TOTAUX == D.O transferts</b>	1.500,00			1.500,00	
			<b>== TOTAUX == Cultes et laïcité</b>	4.008,92			4.008,92	
2014	2013.2013	840/620000	<b>F869 Interventions sociales et famille</b> <b>D.O personnel</b> <i>Maison du social</i> Rémunérations	9.500,00	9.084,55	9.084,55	415,45	
2014	2013.2013	840/625000	Abonnements sociaux	1.250,00	1.250,00	1.250,00		
			<b>== TOTAUX == D.O personnel</b>	10.750,00	10.334,55	10.334,55	415,45	



*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses ordinaires (Exercices ANTERIEURS)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
			<b>D.O fonctionnement</b>					
			<i>Maison du social</i>					
2014	2013.2013	840/610000	Loyers d'immeubles et charges locatives	59,53			59,53	
2014	2013.2013	840/611000	Frais de déplacement et de séjour	8.000,00	8.000,00	8.000,00		
2014	2013.2013	840/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	3.304,98	3.304,98	3.304,98		
2014	2013.2013	840/613100	Fonctionnement administratif	16.120,53	9.693,77	9.693,77	6.426,76	
2014	2013.2013	840/613300	Fonctionnement des bâtiments	1.456,67	344,33	344,33	1.112,34	
			<b>== TOTAUX == D.O fonctionnement</b>	28.941,71	21.343,08	21.343,08	7.598,63	
			<b>D.O transferts</b>					
			<i>Aide et action sociales</i>					
2014	2013.2013	801/640620	Participation à l'Asbl "L'Observatoire", revue d'action sociale et médico-sociale, en partenariat avec la Région wallonne	5.692,00	5.692,00	5.692,00		
2014	2013.2013	801/640642	Interventions en matière d'aide et d'action sociales	11.737,50	11.737,50	11.737,50		
			<i>Oeuvres pour handicapés</i>					
2014	2013.2013	833/640622	Subventions en faveur d'organismes privés dans le cadre du problème des handicapés physiques et mentaux	15.650,00	15.650,00	15.650,00		
			<i>Oeuvres pour personnes âgées</i>					
2014	2013.2013	834/640626	Subventions en faveur des personnes du troisième âge (Téléphone et Biotélévigilance)	31.500,00	26.716,00	26.716,00	4.784,00	
			<i>Réparations aux personnes</i>					
2014	2013.2013	841/640628	Crédit mis à la disposition du Collège provincial pour aider l'Asbl "Fonds d'entraide de la Province de Liège"	3.800,00	3.800,00	3.800,00		
2014	2013.2013	841/640638	Subside à l'Asbl Centre d'Etudes et de Documentation Sociale de la Province de Liège, en partenariat avec la Région wallonne	13.500,00	13.500,00	13.500,00		

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses ordinaires (Exercices ANTERIEURS)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2013.2013	844/640631	<i>La famille</i> Subventions aux services privés agréés d'aide aux familles, fonctionnant sur le territoire de la Province de Liège	294.498,00	294.498,00	294.498,00		
2014	2013.2013	844/640632	Subventions aux organismes privés de promotion familiale	19.936,48	18.436,48	18.436,48	1.500,00	
2014	2013.2013	844/640633	Subsides aux services publics agréés d'aide aux familles, fonctionnant sur le territoire de la Province de Liège	65.003,49	65.003,49	65.003,49		
2014	2013.2013	849/640634	<i>Aide aux personnes en détresse</i> Subventions aux organismes privés d'aide aux personnes en détresse	26.274,00	23.919,00	23.919,00	2.355,00	
			<b>== TOTAUX == D.O transferts</b>	487.591,47	478.952,47	478.952,47	8.639,00	
			<b>== TOTAUX == Interventions sociales et famille</b>	527.283,18	510.630,10	510.630,10	16.653,08	
			<b>F872 Soins de santé</b>					
			<b>D.O personnel</b>					
			<i>Direction générale Santé &amp; environnement</i>					
2014	2013.2013	870/620000	Rémunérations <i>Laboratoires</i>	12.000,00	5.492,65	5.492,65	6.507,35	
2014	2013.2013	871/620000	Rémunérations <i>Médecine de l'environnement</i>	12.000,00	4.918,57	4.918,57	7.081,43	
2014	2013.2013	871/620000	Rémunérations <i>Promotion santé à l'école</i>	3.500,00	2.068,73	2.068,73	1.431,27	
2014	2013.2013	871/620000	Rémunérations <i>Service des consultations</i>	23.000,00	13.166,77	13.166,77	9.833,23	
2014	2013.2013	871/620000	Rémunérations	7.000,00	253,29	253,29	6.746,71	

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses ordinaires (Exercices ANTERIEURS)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2013.2013	871/620000	<i>Dépistage mobile</i> Rémunérations	3.000,00	428,48	428,48	2.571,52	
2014	2013.2013	872/620000	<i>Lierneux</i> Rémunérations	280.000,00	236.495,32	236.495,32	43.504,68	
2014	2013.2013	872/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	70.000,00	29.755,42	29.755,42	40.244,58	
2014	2013.2013	872/625000	Abonnements sociaux <i>La Gleize</i>	70.000,00	70.000,00	70.000,00		
2014	2013.2013	872/620000	Rémunérations	30.000,00	14.401,37	14.401,37	15.598,63	
			<b>== TOTAUX == D.O personnel</b>	510.500,00	376.980,60	376.980,60	133.519,40	
			<b>D.O fonctionnement</b> <i>Direction générale Santé &amp; environnement</i>					
2014	2013.2013	870/611000	Frais de déplacement et de séjour	300,00	300,00	300,00		
2014	2013.2013	870/613100	Fonctionnement administratif	3.638,19	2.617,14	2.617,14	1.021,05	
2014	2013.2013	870/613300	Fonctionnement des bâtiments	13.496,59	6.721,01	6.721,01	6.775,58	
2014	2013.2013	870/613400	Frais d'usage des véhicules	327,22	78,34	78,34	248,88	
2014	2013.2013	870/613513	Cotisation au réseau belge francophone des villes santé <i>Laboratoires</i>	2.500,00	2.500,00	2.500,00		
2014	2013.2013	871/611000	Frais de déplacement et de séjour	5.000,00	2.044,01	2.044,01	2.955,99	
2014	2013.2013	871/613100	Fonctionnement administratif	1.437,16	1.042,17	1.042,17	394,99	
2014	2013.2013	871/613200	Fonctionnement technique	66.496,07	52.489,53	52.489,53	14.006,54	
2014	2013.2013	871/613300	Fonctionnement des bâtiments	14.734,43	10.527,78	10.527,78	4.206,65	
2014	2013.2013	871/613400	Frais d'usage des véhicules <i>Médecine de l'environnement</i>	2.361,97	1.276,52	1.276,52	1.085,45	
2014	2013.2013	871/611000	Frais de déplacement et de séjour	3.000,00	143,10	143,10	2.856,90	

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses ordinaires (Exercices ANTERIEURS)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2013.2013	871/613100	Fonctionnement administratif	10.506,82	6.953,71	6.953,71	3.553,11	
2014	2013.2013	871/613200	Fonctionnement technique	6.347,00	6.347,00	6.347,00		
2014	2013.2013	871/613400	Frais d'usage des véhicules <i>Service de la qualité de la vie</i>	360,01	105,93	105,93	254,08	
2014	2013.2013	871/611000	Frais de déplacement et de séjour	2.000,00	2.000,00	2.000,00		
2014	2013.2013	871/613100	Fonctionnement administratif	21,09			21,09	
2014	2013.2013	871/613200	Fonctionnement technique <i>Promotion santé à l'école</i>	3.503,00	3.427,03	3.427,03	75,97	
2014	2013.2013	871/611000	Frais de déplacement et de séjour	5.000,00	5.000,00	5.000,00		
2014	2013.2013	871/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	6.810,70	6.810,70	6.810,70		
2014	2013.2013	871/613100	Fonctionnement administratif	5.975,89	4.293,59	4.293,59	1.682,30	
2014	2013.2013	871/613200	Fonctionnement technique	4.949,37	3.838,82	3.838,82	1.110,55	
2014	2013.2013	871/613300	Fonctionnement des bâtiments <i>Service des consultations</i>	6.336,54	5.188,42	5.188,42	1.148,12	
2014	2013.2013	871/611000	Frais de déplacement et de séjour	1.000,00	15,77	15,77	984,23	
2014	2013.2013	871/613100	Fonctionnement administratif	432,07	305,90	305,90	126,17	
2014	2013.2013	871/613200	Fonctionnement technique <i>Dépistage mobile</i>	2.191,75	1.189,20	1.189,20	1.002,55	
2014	2013.2013	871/611000	Frais de déplacement et de séjour	16.000,00	12.283,63	12.283,63	3.716,37	
2014	2013.2013	871/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	5.911,74			5.911,74	
2014	2013.2013	871/613100	Fonctionnement administratif	4.564,16	1.385,21	1.385,21	3.178,95	
2014	2013.2013	871/613200	Fonctionnement technique	45.546,67	40.238,91	40.238,91	5.307,76	
2014	2013.2013	871/613300	Fonctionnement des bâtiments	765,62	684,81	684,81	80,81	
2014	2013.2013	871/613400	Frais d'usage des véhicules	4.822,07	4.033,90	4.033,90	788,17	
2014	2013.2013	871/613640	Fonctionnement du site internet "Andropause"	5.671,91	5.671,88	5.671,88	0,03	

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses ordinaires (Exercices ANTERIEURS)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2013.2013	872/611000	<i>La Gleize</i> Frais de déplacement et de séjour	1.230,00	480,98	480,98	749,02	
			<b>== TOTAUX == D.O fonctionnement</b>	253.238,04	189.994,99	189.994,99	63.243,05	
2014	2013.2013	871/640700	<b>D.O transferts</b> <i>Santé</i> Subsides en faveur d'organismes oeuvrant dans le secteur de la santé	20.800,00	20.650,92	20.650,92	149,08	
2014	2013.2013	871/640703	Crédit destiné à subventionner le dépistage du cancer dans la Province	40.157,00	40.157,00	40.157,00		
2014	2013.2013	871/640710	Crédit destiné à soutenir les plates-formes et associations en soins palliatifs	8.280,00	8.280,00	8.280,00		
2014	2013.2013	871/640714	Subside à l'Asbl "Enjeu" pour l'organisation du festival Image Santé	22.500,00	22.500,00	22.500,00		
2014	2013.2013	871/640715	Subside à la Maison de garde à Aywaille	18.000,00	18.000,00	18.000,00		
			<b>== TOTAUX == D.O transferts</b>	109.737,00	109.587,92	109.587,92	149,08	
			<b>== TOTAUX == Soins de santé</b>	873.475,04	676.563,51	676.563,51	196.911,53	
2014	2013.2013	879/620000	<b>F879 Hygiène et salubrité publique</b> <b>D.O personnel</b> <i>SIPP</i> Rémunérations	12.000,00	1.971,72	1.971,72	10.028,28	
			<b>== TOTAUX == D.O personnel</b>	12.000,00	1.971,72	1.971,72	10.028,28	

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses ordinaires (Exercices ANTERIEURS)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2013.2013	879/611000	<b>D.O fonctionnement</b> <i>SIPP</i> Frais de déplacement et de séjour	1.200,00	1.107,68	1.107,68	92,32	
2014	2013.2013	879/613100	Fonctionnement administratif	1.680,23	469,98	469,98	1.210,25	
			<b>== TOTAUX == D.O fonctionnement</b>	2.880,23	1.577,66	1.577,66	1.302,57	
2014	2013.2013	876/640752	<b>D.O transferts</b> <i>Traitement des immondices</i> Subvention de fonctionnement à Intradel, en partenariat avec la Région wallonne	495.787,00	495.787,00	495.787,00		
2014	2013.2013	877/640753	<i>Traitement des eaux usées</i> Subvention de fonctionnement à l'Association Intercommunale pour le Démergement et l'Épuration des communes de la région liégeoise, en partenariat avec la Région wallonne	292.638,00	292.638,00	292.638,00		
2014	2013.2013	879/640754	<i>Environnement</i> Subvention d'encouragement à l'amélioration de l'environnement	5.900,00	3.950,00	3.950,00	1.950,00	
			<b>== TOTAUX == D.O transferts</b>	794.325,00	792.375,00	792.375,00	1.950,00	
			<b>== TOTAUX == Hygiène et salubrité publique</b>	809.205,23	795.924,38	795.924,38	13.280,85	

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses ordinaires (Exercices ANTERIEURS)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2013.2013	922/640800	<b>F939 Logement et aménagement du territoire</b> <b>D.O transferts</b> <i>Logement social</i> Subsides aux agences immobilières sociales	124.992,00	124.992,00	124.992,00		
			<b>== TOTAUX == D.O transferts</b>	124.992,00	124.992,00	124.992,00		
			<b>== TOTAUX == Logement et aménagement du territoire</b>	124.992,00	124.992,00	124.992,00		
			<b>== TOTAUX ==</b>	24.468.528,94	19.940.273,04	19.937.262,67	4.528.255,90	3.010,37
			<b>Total Crédit reporté</b>	14.232.528,94	11.606.118,83	11.606.118,83	2.626.410,11	
			<b>Imputations hors budget et non-valeurs</b> <b>Mali présumé</b> <b>Sans-emploi</b>				4.528.255,90	

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Dépenses Antérieures ordinaires (Récapitulatif Engagements)*

Le 30.04.2015

Page : 1

Fonctions	Désignation	Personnel 000/70	Fonctionnement 000/71	Transferts 000/72	Dette 000/7x	Total 000/73
F009	Général		2.006.192,52			2.006.192,52
F049	Impôts		19.723,27			19.723,27
F059	Assurances		117.729,91			117.729,91
F103	Autorités provinciales	28.917,07	63.723,84			92.640,91
F123	Administration générale	7.093.732,27	799.157,92	548.300,00		8.441.190,19
F129	Patrimoine privé		5,70			5,70
F139	Services généraux		1.305.673,57			1.305.673,57
F169	Etranger et calamités		2.212,89	24.292,64		26.505,53
F399	Sécurité et ordre public	46.222,32	5.137,97			51.360,29
F429	Communications routières	6.366,88	110.248,55			116.615,43
F449	Voies navigables - Hydraulique		387.852,57			387.852,57
F529	Economie, commerce et artisanat			98.434,00		98.434,00
F569	Tourisme			453.984,53		453.984,53
F699	Agriculture	2.354,12	10.369,91	53.150,00		65.874,03
F719	Enseignement : Affaires générales	175.803,37	477.180,94	61.329,63		714.313,94
F739	Enseignement secondaire	222.718,70	650.708,40			873.427,10
F749	Enseignement supérieur	250.588,00	296.453,65	7.079,10		554.120,75
F759	Enseignement pour handicapés		35.211,62			35.211,62
F760	Complexes de délasserment		36.746,10			36.746,10
F761	Jeunesse	3.269,44	18.744,46	5.550,00		27.563,90
F763	Culture, loisirs et fêtes	36.600,00	552.744,74	790.671,01		1.380.015,75
F769	Sports	10.414,02	123.205,30	214.995,00		348.614,32



*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Dépenses Antérieur ordinaires (Récapitulatif Engagements)*

Le 30.04.2015

Page : 2

Fonctions	Désignation	Personnel 000/70	Fonctionnement 000/71	Transferts 000/72	Dette 000/7x	Total 000/73
F789	Arts	13.761,45	177.131,17	487.474,50		678.367,12
F799	Cultes et laïcité					
F869	Interventions sociales et famille	10.334,55	21.343,08	478.952,47		510.630,10
F872	Soins de santé	376.980,60	189.994,99	109.587,92		676.563,51
F879	Hygiène et salubrité publique	1.971,72	1.577,66	792.375,00		795.924,38
F939	Logement et aménagement du territoire			124.992,00		124.992,00
	<b>TOTAUX EXERCICE ANTERIEUR</b>	8.280.034,51	7.409.070,73	4.251.167,80		19.940.273,04

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Dépenses Antérieur ordinaires (Récapitulatif Imputations)*

Le 30.04.2015

Page : 1

Fonctions	Désignation	Personnel 000/70	Fonctionnement 000/71	Transferts 000/72	Dette 000/7x	Total 000/73
F009	Général		2.003.182,15			2.003.182,15
F049	Impôts		19.723,27			19.723,27
F059	Assurances		117.729,91			117.729,91
F103	Autorités provinciales	28.917,07	63.723,84			92.640,91
F123	Administration générale	7.093.732,27	799.157,92	548.300,00		8.441.190,19
F129	Patrimoine privé		5,70			5,70
F139	Services généraux		1.305.673,57			1.305.673,57
F169	Etranger et calamités		2.212,89	24.292,64		26.505,53
F399	Sécurité et ordre public	46.222,32	5.137,97			51.360,29
F429	Communications routières	6.366,88	110.248,55			116.615,43
F449	Voies navigables - Hydraulique		387.852,57			387.852,57
F529	Economie, commerce et artisanat			98.434,00		98.434,00
F569	Tourisme			453.984,53		453.984,53
F699	Agriculture	2.354,12	10.369,91	53.150,00		65.874,03
F719	Enseignement : Affaires générales	175.803,37	477.180,94	61.329,63		714.313,94
F739	Enseignement secondaire	222.718,70	650.708,40			873.427,10
F749	Enseignement supérieur	250.588,00	296.453,65	7.079,10		554.120,75
F759	Enseignement pour handicapés		35.211,62			35.211,62
F760	Complexes de délasserment		36.746,10			36.746,10
F761	Jeunesse	3.269,44	18.744,46	5.550,00		27.563,90
F763	Culture, loisirs et fêtes	36.600,00	552.744,74	790.671,01		1.380.015,75
F769	Sports	10.414,02	123.205,30	214.995,00		348.614,32

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Dépenses Antérieur ordinaires (Récapitulatif Imputations)*

Le 30.04.2015

Page : 2

Fonctions	Désignation	Personnel 000/70	Fonctionnement 000/71	Transferts 000/72	Dette 000/7x	Total 000/73
F789	Arts	13.761,45	177.131,17	487.474,50		678.367,12
F799	Cultes et laïcité					
F869	Interventions sociales et famille	10.334,55	21.343,08	478.952,47		510.630,10
F872	Soins de santé	376.980,60	189.994,99	109.587,92		676.563,51
F879	Hygiène et salubrité publique	1.971,72	1.577,66	792.375,00		795.924,38
F939	Logement et aménagement du territoire			124.992,00		124.992,00
	<b>TOTAUX EXERCICE ANTERIEUR</b>	8.280.034,51	7.406.060,36	4.251.167,80		19.937.262,67
	<b>MALI des EXERCICES ANTERIEURS :</b>					

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses ordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
			<b>F009 Général</b>					
			<b>D.O fonctionnement</b>					
			<i>Recettes et dépenses générales</i>					
2014	2014	000/642090	Non-valeurs, irrécouvrables ou annulations de droits constatés au service ordinaire	1.050.000,00	1.046.482,47	1.046.482,47	3.517,53	
2014	2014	000/642200	Dépenses imprévues	15.000,00	14.616,77	7.116,77	383,23	7.500,00
2014	2014	000/900002	Crédit destiné à pallier, par voie de transfert, les insuffisances de crédits budgétaires pour dépenses obligatoires	88.844,90			88.844,90	
2014	2014	000/900003	Crédit destiné à pallier, par voie de transfert, les insuffisances de crédits budgétaires pour dépenses de produits pétroliers et dérivés	150.000,00			150.000,00	
			<b>== TOTAUX == D.O fonctionnement</b>	1.303.844,90	1.061.099,24	1.053.599,24	242.745,66	7.500,00
			<b>D.O dette</b>					
			<i>Recettes et dépenses générales</i>					
2014	2014	000/653001	Intérêts débiteurs sur comptes courants	3.000,00			3.000,00	
2014	2014	000/653010	Intérêts de retard	5.000,00	3.798,35	3.798,35	1.201,65	
2014	2014	000/900004	Crédit destiné à pallier, par voie de transfert, les insuffisances de crédits budgétaires pour dépenses de dette	36.466,12			36.466,12	
			<b>== TOTAUX == D.O dette</b>	44.466,12	3.798,35	3.798,35	40.667,77	
			<b>== TOTAUX == Général</b>	1.348.311,02	1.064.897,59	1.057.397,59	283.413,43	7.500,00

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses ordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2014	010/650010	<b>F019 Dette générale</b> <b>D.O dette</b> <i>Dette générale</i> Intérêts d'emprunts	356.240,00	115.568,93	115.568,93	240.671,07	
			<b>== TOTAUX == D.O dette</b>	356.240,00	115.568,93	115.568,93	240.671,07	
			<b>== TOTAUX == Dette générale</b>	356.240,00	115.568,93	115.568,93	240.671,07	
2014	2014	040/612300	<b>F049 Impôts</b> <b>D.O fonctionnement</b> <i>Impôts</i> Honoraires d'avocats et d'huissiers	30.000,00	24.718,77	24.718,77	5.281,23	
2014	2014	040/613100	Fonctionnement administratif	300.000,00	291.188,48	286.676,11	8.811,52	4.512,37
			<b>== TOTAUX == D.O fonctionnement</b>	330.000,00	315.907,25	311.394,88	14.092,75	4.512,37

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses ordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2014	040/642010	<b>D.O transferts</b> <i>Impôts</i> Remboursements de redevances et taxes provinciales	15.000,00	3.421,94	3.421,94	11.578,06	
			<b>== TOTAUX == D.O transferts</b>	15.000,00	3.421,94	3.421,94	11.578,06	
			<b>== TOTAUX == Impôts</b>	345.000,00	319.329,19	314.816,82	25.670,81	4.512,37
2014	2014	050/627100	<b>F059 Assurances</b> <b>D.O personnel</b> <i>Assurances</i> Primes d'assurances contre les accidents de travail	1.200.000,00	1.190.144,05	1.190.144,05	9.855,95	
			<b>== TOTAUX == D.O personnel</b>	1.200.000,00	1.190.144,05	1.190.144,05	9.855,95	
2014	2014	050/613390	<b>D.O fonctionnement</b> <i>Assurances</i> Réparation de sinistres	130.000,00	120.838,56	91.929,89	9.161,44	28.908,67

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses ordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2014	050/616000	Primes d'assurances	2.075.000,00	2.070.287,34	1.994.722,55	4.712,66	75.564,79
			<b>== TOTAUX == D.O fonctionnement</b>	2.205.000,00	2.191.125,90	2.086.652,44	13.874,10	104.473,46
			<b>== TOTAUX == Assurances</b>	3.405.000,00	3.381.269,95	3.276.796,49	23.730,05	104.473,46
			<b>F069 Prélèvements</b>					
			<b>Prélèvements et provisions</b>					
			<i>Prélèvements</i>					
2014	2014	060/681000	Prélèvement pour le service extraordinaire	25.287.326,00	25.287.326,00	25.287.326,00		
2014	2014	060/681020	Prélèvement pour le fonds de réserve ordinaire	16.000.000,00	16.000.000,00	16.000.000,00		
2014	2014	060/681060	Fonds spécial pour les projets supracommunaux	6.634.269,00	6.634.269,00	6.634.269,00		
			<b>== TOTAUX == Prélèvements et provisions</b>	47.921.595,00	47.921.595,00	47.921.595,00		
			<b>== TOTAUX == Prélèvements</b>	47.921.595,00	47.921.595,00	47.921.595,00		
			<b>F103 Autorités provinciales</b>					
			<b>D.O personnel</b>					
			<i>Autorités provinciales</i>					
2014	2014	101/620200	Traitements des députés provinciaux	567.783,89	565.124,75	565.124,75	2.659,14	
2014	2014	101/620300	Indemnités aux président, vice-présidents et secrétaires du Conseil provincial	52.500,00	49.116,74	49.116,74	3.383,26	

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses ordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2014	101/620301	Jetons de présence aux membres du Conseil provincial	352.000,00	306.802,74	279.802,74	45.197,26	27.000,00
2014	2014	101/620310	Indemnités à allouer aux agents astreints à des sujétions spéciales lors des sessions du Conseil provincial	57.777,73	57.777,09	49.984,09	0,64	7.793,00
2014	2014	101/620320	Indemnités au personnel du service sténographique du Conseil provincial	5.120,00	5.119,18	3.612,18	0,82	1.507,00
2014	2014	101/621200	Allocations sociales directes aux députés provinciaux	32.992,40	32.992,40	32.992,40		
2014	2014	101/623200	Cotisations patronales à la sécurité sociale pour les députés provinciaux	33.359,76	33.359,76	33.359,76		
2014	2014	101/623310	Cotisations patronales à la sécurité sociale pour des agents astreints à des sujétions spéciales lors des sessions du Conseil provincial	10.194,14	10.194,14	10.194,14		
2014	2014	101/623320	Cotisations patronales à la sécurité sociale pour le personnel du service sténographique du Conseil provincial	812,08			812,08	
2014	2014	101/624200	Pensions de retraite aux anciens députés provinciaux	299.619,28	299.619,28	299.619,28		
2014	2014	101/624210	Pensions de survie aux ayants droit des anciens députés provinciaux	113.736,24	113.736,24	85.302,18		28.434,06
2014	2014	101/627210	Remboursements de cotisations pour soins de santé aux députés provinciaux	5.320,00	5.320,00			5.320,00
			<b>== TOTAUX == D.O personnel</b>	1.531.215,52	1.479.162,32	1.409.108,26	52.053,20	70.054,06
			<b>D.O fonctionnement</b> <i>Autorités provinciales</i>					
2014	2014	101/610000	Loyers d'immeubles et charges locatives	60.000,00	57.203,53	39.628,04	2.796,47	17.575,49
2014	2014	101/611301	Frais de déplacements et de séjour des conseillers provinciaux	32.000,00	26.572,11	24.072,11	5.427,89	2.500,00
2014	2014	101/613100	Fonctionnement administratif	407.216,70	404.763,33	379.571,12	2.453,37	25.192,21
2014	2014	101/613300	Fonctionnement des bâtiments	164.823,30	152.828,20	108.759,94	11.995,10	44.068,26
2014	2014	101/613400	Frais d'usage des véhicules	139.960,00	122.515,98	114.539,99	17.444,02	7.975,99
			<b>== TOTAUX == D.O fonctionnement</b>	804.000,00	763.883,15	666.571,20	40.116,85	97.311,95



*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses ordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2014	101/640010	<b>D.O transferts</b> <i>Autorités provinciales</i> Dotation aux groupes politiques	208.320,00	208.320,00	208.320,00		
			<b>== TOTAUX == D.O transferts</b>	208.320,00	208.320,00	208.320,00		
2014	2014	101/430030	<b>D.O dette</b> <i>Autorités provinciales</i> Remboursements d'emprunts	26.010,00	26.009,36	26.009,36	0,64	
2014	2014	101/650010	Intérêts d'emprunts	1.080,00	1.079,31	1.079,31	0,69	
			<b>== TOTAUX == D.O dette</b>	27.090,00	27.088,67	27.088,67	1,33	
			<b>== TOTAUX == Autorités provinciales</b>	2.570.625,52	2.478.454,14	2.311.088,13	92.171,38	167.366,01
2014	2014	104/620000	<b>F123 Administration générale</b> <b>D.O personnel</b> <i>Administration générale</i> Rémunérations	185.172,44	160.103,50	160.103,50	25.068,94	
2014	2014	104/621000	Allocations sociales directes	8.253,96	8.253,96	8.253,96		
2014	2014	104/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	36.200,00	29.677,43	29.677,43	6.522,57	
2014	2014	104/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	29.900,00	28.606,97	28.606,97	1.293,03	
2014	2014	104/624100	Contribution provinciale aux dépenses résultant du régime des pensions de retraite et de survie	2.885.102,38	2.885.102,38	2.885.102,38		

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses ordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2014	104/625000	Abonnements sociaux	1.113,60	1.113,60	1.113,60		
2014	2014	104/628100	Remboursement des frais divers aux agents provinciaux	1.500,00	1.432,30	1.432,30	67,70	
2014	2014	104/628200	Contribution au Fonds des primes syndicales	172.000,00	150.496,15		21.503,85	150.496,15
2014	2014	104/628300	Redevance au "Service public de médecine du travail Asbl" <i>Agents sanctionnateurs</i>	395.000,00	395.000,00	332.791,62		62.208,38
2014	2014	104/620000	Rémunérations	161.885,54	160.965,65	160.965,65	919,89	
2014	2014	104/621000	Allocations sociales directes	10.534,46	10.534,46	10.534,46		
2014	2014	104/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	29.830,00	29.550,71	29.550,71	279,29	
2014	2014	104/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	38.890,00	38.662,11	38.662,11	227,89	
2014	2014	104/625000	Abonnements sociaux <i>Direction générale transversale</i>	2.600,00	2.573,00	2.173,00	27,00	400,00
2014	2014	104/620000	Rémunérations	8.854.402,73	8.734.847,55	8.719.847,55	119.555,18	15.000,00
2014	2014	104/621000	Allocations sociales directes	599.496,46	599.147,90	599.147,90	348,56	
2014	2014	104/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	1.822.640,48	1.610.246,11	1.605.896,11	212.394,37	4.350,00
2014	2014	104/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	1.974.040,00	1.926.008,88	1.926.008,88	48.031,12	
2014	2014	104/625000	Abonnements sociaux	65.640,82	60.159,13	51.159,13	5.481,69	9.000,00
2014	2014	104/628010	Remboursements de traitements <i>Services du Directeur Financier</i>	45.000,00	44.862,29	44.862,29	137,71	
2014	2014	121/620000	Rémunérations	1.361.865,28	1.314.474,38	1.314.474,38	47.390,90	
2014	2014	121/621000	Allocations sociales directes	96.954,72	96.954,72	96.954,72		
2014	2014	121/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	250.590,00	225.753,94	225.753,94	24.836,06	
2014	2014	121/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	367.880,00	349.913,00	349.913,00	17.967,00	
2014	2014	121/625000	Abonnements sociaux <i>Institut de formation</i>	9.000,00	8.999,70	7.741,70	0,30	1.258,00
2014	2014	106/620000	Rémunérations	4.656.671,04	4.474.132,65	4.174.132,65	182.538,39	300.000,00
2014	2014	106/621000	Allocations sociales directes	188.446,18	179.360,04	179.360,04	9.086,14	

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses ordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2014	106/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	1.045.802,78	988.291,66	901.291,66	57.511,12	87.000,00
2014	2014	106/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	346.850,00	332.791,46	332.791,46	14.058,54	
2014	2014	106/625000	Abonnements sociaux	3.910,00	3.439,23	3.439,23	470,77	
2014	2014	106/628010	Remboursements de traitements <i>Ecole des cadets</i>	1.005.300,00	985.300,00	624.043,05	20.000,00	361.256,95
2014	2014	106/620000	Rémunérations	264.185,31	234.075,96	234.075,96	30.109,35	
2014	2014	106/621000	Allocations sociales directes	5.786,50	5.786,50	5.786,50		
2014	2014	106/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	77.760,00	62.611,10	62.611,10	15.148,90	
2014	2014	106/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	9.198,79	9.198,79	9.198,79		
2014	2014	106/625000	Abonnements sociaux <i>Service de la Communication et protocole</i>	109,40	10,40	10,40	99,00	
2014	2014	104/620000	Rémunérations	1.986.524,45	1.986.514,45	1.986.514,45	10,00	
2014	2014	104/621000	Allocations sociales directes	133.082,02	133.082,02	133.082,02		
2014	2014	104/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	438.920,66	438.920,66	438.920,66		
2014	2014	104/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	303.850,00	303.111,27	303.111,27	738,73	
2014	2014	104/625000	Abonnements sociaux <i>Maison Grégoire</i>	10.000,00	9.849,20	7.849,20	150,80	2.000,00
2014	2014	104/620000	Rémunérations	211.008,69	170.829,33	170.829,33	40.179,36	
2014	2014	104/621000	Allocations sociales directes	11.861,31	11.861,31	11.861,31		
2014	2014	104/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	41.150,00	36.257,36	36.257,36	4.892,64	
2014	2014	104/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	34.800,00	24.778,16	24.778,16	10.021,84	
2014	2014	104/625000	Abonnements sociaux	250,00			250,00	
			<b>== TOTAUX == D.O personnel</b>	<b>30.180.960,00</b>	<b>29.263.641,37</b>	<b>28.270.671,89</b>	<b>917.318,63</b>	<b>992.969,48</b>

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses ordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
			<b>D.O fonctionnement</b>					
			<i>Administration générale</i>					
2014	2014	104/610000	Loyers d'immeubles et charges locatives	50.864,95	50.864,85	47.688,24	0,10	3.176,61
2014	2014	104/611000	Frais de déplacement et de séjour	1.000,00	15,44	15,44	984,56	
2014	2014	104/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	2,00			2,00	
2014	2014	104/612300	Honoraires d'avocats et d'huissiers	114.900,17	110.955,57	102.354,72	3.944,60	8.600,85
2014	2014	104/612400	Honoraires, bureau d'études, coordination de chantiers	265.099,83	259.832,44	247.333,61	5.267,39	12.498,83
2014	2014	104/613100	Fonctionnement administratif	1.395.135,05	1.307.803,76	1.197.007,36	87.331,29	110.796,40
2014	2014	104/613200	Fonctionnement technique	85.000,00	50.023,36	38.657,68	34.976,64	11.365,68
2014	2014	104/613300	Fonctionnement des bâtiments	854.200,00	796.405,47	550.278,88	57.794,53	246.126,59
2014	2014	104/613301	Contrôle pour la protection du travail de tous services et établissements provinciaux	159.423,45	158.318,12	134.360,39	1.105,33	23.957,73
2014	2014	104/613503	Cotisation à l'ASBL "Association des provinces wallonnes"	133.317,00	133.317,00	133.317,00		
2014	2014	104/613514	Participation à la Coordination provinciale des pouvoirs locaux	136.466,76	136.466,76	136.466,76		
			<i>Agents sanctionnateurs</i>					
2014	2014	104/611000	Frais de déplacement et de séjour	2.300,00	2.284,08	2.014,08	15,92	270,00
2014	2014	104/613100	Fonctionnement administratif	1.900,00	1.354,03	972,37	545,97	381,66
			<i>Administration centrale provinciale</i>					
2014	2014	104/613100	Fonctionnement administratif	8.000,00	5.468,86	4.649,62	2.531,14	819,24
2014	2014	104/613300	Fonctionnement des bâtiments	345.000,00	174.719,73	112.481,33	170.280,27	62.238,40
			<i>Direction générale transversale</i>					
2014	2014	104/611000	Frais de déplacement et de séjour	29.499,66	29.499,66	25.647,66		3.852,00
2014	2014	104/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	3.412,60	477,58	477,58	2.935,02	
2014	2014	104/613100	Fonctionnement administratif	889.551,49	821.557,96	685.576,72	67.993,53	135.981,24
2014	2014	104/613300	Fonctionnement des bâtiments	68.187,25	68.162,99	54.006,77	24,26	14.156,22
2014	2014	104/613400	Frais d'usage des véhicules	12.000,00	10.347,97	9.275,70	1.652,03	1.072,27

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses ordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
			<i><u>Services du Directeur Financier</u></i>					
2014	2014	121/611000	Frais de déplacement et de séjour	700,00	176,19	176,19	523,81	
2014	2014	121/612400	Honoraires, bureau d'études, coordination de chantiers	27.000,00	21.537,83	17.145,53	5.462,17	4.392,30
2014	2014	121/613100	Fonctionnement administratif	9.750,00	5.943,18	4.906,80	3.806,82	1.036,38
2014	2014	121/613400	Frais d'usage des véhicules	6.000,00	5.623,43	4.919,99	376,57	703,44
2014	2014	121/653020	Frais de gestion des comptes	5.000,00	3.984,07	3.984,07	1.015,93	
			<i><u>Institut de formation</u></i>					
2014	2014	106/610000	Loyers d'immeubles et charges locatives	68.000,00	56.677,28	37.417,28	11.322,72	19.260,00
2014	2014	106/611000	Frais de déplacement et de séjour	23.481,82	23.475,71	19.675,71	6,11	3.800,00
2014	2014	106/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	3.500,00			3.500,00	
2014	2014	106/613100	Fonctionnement administratif	125.358,18	95.526,00	79.903,52	29.832,18	15.622,48
2014	2014	106/613200	Fonctionnement technique	635.210,00	471.512,03	323.386,87	163.697,97	148.125,16
2014	2014	106/613300	Fonctionnement des bâtiments	149.400,00	136.579,41	102.203,57	12.820,59	34.375,84
2014	2014	106/613400	Frais d'usage des véhicules	32.050,00	31.877,56	27.413,30	172,44	4.464,26
			<i><u>Ecole des cadets</u></i>					
2014	2014	106/611000	Frais de déplacement et de séjour	700,00	355,76	355,76	344,24	
2014	2014	106/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00			1,00	
2014	2014	106/613200	Fonctionnement technique	108.400,00	103.784,50	81.417,18	4.615,50	22.367,32
			<i><u>Service de la Communication et protocole</u></i>					
2014	2014	104/610000	Loyers d'immeubles et charges locatives	60.000,00	53.574,76	52.834,07	6.425,24	740,69
2014	2014	104/611000	Frais de déplacement et de séjour	10.000,00	8.079,75	6.579,75	1.920,25	1.500,00
2014	2014	104/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00			1,00	
2014	2014	104/613100	Fonctionnement administratif	527.500,00	511.184,64	457.577,54	16.315,36	53.607,10
2014	2014	104/613300	Fonctionnement des bâtiments	28.800,00	26.846,59	21.046,77	1.953,41	5.799,82
2014	2014	104/613400	Frais d'usage des véhicules	2.500,00	1.218,14	912,23	1.281,86	305,91

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses ordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2014	104/611000	<u>Maison Grégoire</u> Frais de déplacement et de séjour	1.066,94	1.066,94	1.066,94		
2014	2014	104/613100	Fonctionnement administratif	3.505,11	2.406,64	1.663,79	1.098,47	742,85
2014	2014	104/613300	Fonctionnement des bâtiments	31.627,95	24.199,68	16.735,92	7.428,27	7.463,76
			<b>== TOTAUX == D.O fonctionnement</b>	6.414.812,21	5.703.505,72	4.743.904,69	711.306,49	959.601,03
			<b>D.O transferts</b>					
			<u>Administration générale</u>					
2014	2014	104/640100	Subside à l'Asbl "Service social des agents provinciaux de Liège"	190.878,00	190.878,00	190.878,00		
2014	2014	104/640121	Subsides aux anciens combattants, déportés, réfractaires et patriotes	3.250,00	2.750,00		500,00	2.750,00
2014	2014	104/640122	Subside à l'Asbl "MNEMA cité miroir" en collaboration avec la Région wallonne, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Ville de Liège	120.000,00	120.000,00	120.000,00		
2014	2014	104/640130	Subside à l'Asbl "Coordination provinciale des conférences d'arrondissements des bourgmestres et du Collège provincial de Liège"	540.000,00	540.000,00			540.000,00
2014	2014	104/640131	Subsides aux Villes et Communes pour les cotisations relatives au projet du Groupement d'Informations Géographiques (GIG)	7.727,00			7.727,00	
2014	2014	104/640157	Subside à l'Asbl "Le grand Liège"	2.500,00	2.500,00			2.500,00
2014	2014	104/640158	Subside à l'Association des Provinces Wallonnes pour la médecine préventive	4.089,00	3.718,00		371,00	3.718,00
2014	2014	104/640613	Subside à l'Asbl "Association de parents pour la protection des enfants sur les routes", à Herstal	2.479,00	2.479,00	2.479,00		
			<u>Service de la Communication et protocole</u>					
2014	2014	104/640120	Subsides pour les actions visant la communication	8.000,00	8.000,00	4.900,00		3.100,00
2014	2014	104/640123	Subside à la Ville de Liège à titre de contribution pour l'hébergement des consulats dans un bâtiment de la Ville	9.000,00	9.000,00			9.000,00

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses ordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2014	104/640124	Subside à l'Asbl "Maison de la Presse"	17.200,00	17.193,12	15.000,00	6,88	2.193,12
			<b>== TOTAUX == D.O transferts</b>	905.123,00	896.518,12	333.257,00	8.604,88	563.261,12
			<b>D.O dette</b>					
			<i>Administration générale</i>					
2014	2014	104/430030	Remboursements d'emprunts	484.890,00	484.873,69	484.873,69	16,31	
2014	2014	104/430049	Remboursements d'emprunts - assurance viagère pour les pensions du personnel enseignant subventionné	3.881.340,00	3.881.333,00	3.881.333,00	7,00	
2014	2014	104/650010	Intérêts d'emprunts	59.890,00	59.761,60	59.761,60	128,40	
2014	2014	104/650049	Intérêts d'emprunts - assurance viagère pour les pensions du personnel enseignant subventionné	155.260,00	52.902,39	52.902,39	102.357,61	
			<i>Administration centrale provinciale</i>					
2014	2014	104/430030	Remboursements d'emprunts	147.050,00	147.044,57	147.044,57	5,43	
2014	2014	104/650010	Intérêts d'emprunts	95.830,00	95.825,12	95.825,12	4,88	
			<i>Institut de formation</i>					
2014	2014	106/430030	Remboursements d'emprunts	330.230,00	330.224,39	330.224,39	5,61	
2014	2014	106/650010	Intérêts d'emprunts	160.510,00	160.129,88	160.129,88	380,12	
			<i>Service de la Communication et protocole</i>					
2014	2014	104/430030	Remboursements d'emprunts	21.970,00	21.965,46	21.965,46	4,54	
2014	2014	104/650010	Intérêts d'emprunts	9.150,00	9.143,45	9.143,45	6,55	
			<i>Enseignement secondaire</i>					
2014	2014	104/430030	Remboursements d'emprunts	48.540,00	48.530,12	48.530,12	9,88	
2014	2014	104/650010	Intérêts d'emprunts	70.550,00	70.543,24	70.543,24	6,76	
			<i>SPAC Bibliothèques</i>					
2014	2014	104/430030	Remboursements d'emprunts	28.950,00	28.940,93	28.940,93	9,07	
2014	2014	104/650010	Intérêts d'emprunts	4.360,00	4.356,24	4.356,24	3,76	

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses ordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2014	104/430030	<i>Maison Grégoire</i> Remboursements d'emprunts	40.430,00	40.422,66	40.422,66	7,34	
2014	2014	104/650010	Intérêts d'emprunts	2.420,00	2.419,73	2.419,73	0,27	
			<b>== TOTAUX == D.O dette</b>	5.541.370,00	5.438.416,47	5.438.416,47	102.953,53	
			<b>== TOTAUX == Administration générale</b>	43.042.265,21	41.302.081,68	38.786.250,05	1.740.183,53	2.515.831,63
2014	2014	124/617200	<b>F129 Patrimoine privé</b> <b>D.O fonctionnement</b> <i>Patrimoine</i> Précompte immobilier sur propriétés provinciales	20.500,00	11.920,28	11.920,28	8.579,72	
			<b>== TOTAUX == D.O fonctionnement</b>	20.500,00	11.920,28	11.920,28	8.579,72	
2014	2014	124/430030	<b>D.O dette</b> <i>Patrimoine</i> Remboursements d'emprunts	291.930,00	291.913,73	291.913,73	16,27	



*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses ordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2014	124/650010	Intérêts d'emprunts	540,00	533,43	533,43	6,57	
			<b>== TOTAUX == D.O dette</b>	292.470,00	292.447,16	292.447,16	22,84	
			<b>== TOTAUX == Patrimoine privé</b>	312.970,00	304.367,44	304.367,44	8.602,56	
			<b>F139 Services généraux</b>					
			<b>D.O personnel</b>					
			<i>Archives provinciales</i>					
2014	2014	133/620000	Rémunérations	226.825,36	226.825,36	226.825,36		
2014	2014	133/621000	Allocations sociales directes	27.818,86	20.654,62	20.654,62	7.164,24	
2014	2014	133/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	45.085,78	40.240,35	40.240,35	4.845,43	
2014	2014	133/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	63.800,00	58.306,16	58.306,16	5.493,84	
2014	2014	133/625000	Abonnements sociaux	3.000,00	1.763,10	1.613,10	1.236,90	150,00
			<i>Service des bâtiments</i>					
2014	2014	137/620000	Rémunérations	9.109.874,68	9.063.973,86	9.063.973,86	45.900,82	
2014	2014	137/621000	Allocations sociales directes	654.700,32	654.700,32	654.700,32		
2014	2014	137/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	1.730.410,00	1.722.133,66	1.722.133,66	8.276,34	
2014	2014	137/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	2.021.790,00	1.995.974,49	1.995.974,49	25.815,51	
2014	2014	137/625000	Abonnements sociaux	28.585,00	28.584,66	25.432,66	0,34	3.152,00
			<i>Complexe des Hauts-Sarts</i>					
2014	2014	138/620000	Rémunérations	1.216.840,80	1.216.840,80	1.216.840,80		
2014	2014	138/621000	Allocations sociales directes	92.495,41	92.495,41	92.495,41		
2014	2014	138/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	238.891,39	238.891,39	238.891,39		

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses ordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2014	138/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	255.312,40	255.312,40	255.312,40		
2014	2014	138/625000	Abonnements sociaux <i>Département Technologies information</i>	6.670,40	6.670,40	6.670,40		
2014	2014	139/620000	Rémunérations	1.657.789,64	1.657.789,64	1.657.789,64		
2014	2014	139/621000	Allocations sociales directes	115.371,18	115.371,18	115.371,18		
2014	2014	139/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	335.376,90	335.376,90	335.376,90		
2014	2014	139/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	317.943,82	317.943,82	317.943,82		
2014	2014	139/625000	Abonnements sociaux	14.260,40	14.260,40	14.260,40		
			<b>== TOTAUX == D.O personnel</b>	18.162.842,34	18.064.108,92	18.060.806,92	98.733,42	3.302,00
			<b>D.O fonctionnement</b>					
			<i>Archives provinciales</i>					
2014	2014	133/611000	Frais de déplacement et de séjour	1.000,00	998,12	998,12	1,88	
2014	2014	133/613100	Fonctionnement administratif	1.500,00	973,98	966,92	526,02	7,06
2014	2014	133/613300	Fonctionnement des bâtiments <i>Service des bâtiments</i>	50.000,00	31.270,45	30.574,70	18.729,55	695,75
2014	2014	137/611000	Frais de déplacement et de séjour	216.500,00	216.495,36	174.745,36	4,64	41.750,00
2014	2014	137/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00			1,00	
2014	2014	137/613100	Fonctionnement administratif	262.127,00	210.015,07	195.545,79	52.111,93	14.469,28
2014	2014	137/613200	Fonctionnement technique	940.463,00	838.013,47	793.513,06	102.449,53	44.500,41
2014	2014	137/613300	Fonctionnement des bâtiments	237.650,00	229.402,77	192.985,48	8.247,23	36.417,29
2014	2014	137/613400	Frais d'usage des véhicules <i>Complexe des Hauts-Sarts</i>	133.000,00	113.245,33	103.695,61	19.754,67	9.549,72
2014	2014	138/611000	Frais de déplacement et de séjour	4.100,00	2.875,08	2.475,08	1.224,92	400,00
2014	2014	138/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00			1,00	

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses ordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2014	138/613100	Fonctionnement administratif	11.472,58	5.348,94	4.367,95	6.123,64	980,99
2014	2014	138/613200	Fonctionnement technique	522.507,42	515.469,33	505.898,81	7.038,09	9.570,52
2014	2014	138/613300	Fonctionnement des bâtiments	152.300,00	123.741,03	118.745,41	28.558,97	4.995,62
2014	2014	138/613400	Frais d'usage des véhicules <i>Département Technologies information</i>	15.500,00	13.663,40	12.081,02	1.836,60	1.582,38
2014	2014	139/611000	Frais de déplacement et de séjour	4.500,00	2.844,22	2.444,22	1.655,78	400,00
2014	2014	139/613100	Fonctionnement administratif	22.000,00	11.357,56	9.271,08	10.642,44	2.086,48
2014	2014	139/613200	Fonctionnement technique	10.000,00	3.832,80	1.388,60	6.167,20	2.444,20
2014	2014	139/613400	Frais d'usage des véhicules <i>Service informatique central</i>	4.000,00	2.602,12	2.061,17	1.397,88	540,95
2014	2014	139/613601	Informatisation des services provinciaux	4.444.850,00	4.319.369,54	3.044.395,77	125.480,46	1.274.973,77
2014	2014	139/613630	Dépenses afférentes à l'ensemble du réseau EPL net	396.550,00	383.910,00	379.920,01	12.640,00	3.989,99
			<b>== TOTAUX == D.O fonctionnement</b>	7.430.022,00	7.025.428,57	5.576.074,16	404.593,43	1.449.354,41
			<b>D.O dette</b> <i>Archives provinciales</i>					
2014	2014	133/430030	Remboursements d'emprunts	66.270,00	66.261,21	66.261,21	8,79	
2014	2014	133/650010	Intérêts d'emprunts <i>Service des bâtiments</i>	6.890,00	6.885,43	6.885,43	4,57	
2014	2014	137/430030	Remboursements d'emprunts	268.460,00	268.453,09	268.453,09	6,91	
2014	2014	137/650010	Intérêts d'emprunts <i>Complexe des Hauts-Sarts</i>	64.722,05	64.722,05	64.722,05		
2014	2014	138/430030	Remboursements d'emprunts	5.800,00	5.795,19	5.795,19	4,81	

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses ordinaires (Exercice PROPRE)*

Le 30.04.2015

Page : 17

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2014	138/650010	Intérêts d'emprunts	1.350,00	1.346,91	1.346,91	3,09	
			<b>== TOTAUX == D.O dette</b>	413.492,05	413.463,88	413.463,88	28,17	
			<b>== TOTAUX == Services généraux</b>	26.006.356,39	25.503.001,37	24.050.344,96	503.355,02	1.452.656,41
			<b>F169 Etranger et calamités</b>					
			<b>D.O personnel</b>					
			<i>Brel</i>					
2014	2014	151/620000	Rémunérations	206.237,25	206.237,25	206.237,25		
2014	2014	151/621000	Allocations sociales directes	15.329,92	15.329,92	15.329,92		
2014	2014	151/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	50.626,61	50.626,61	50.626,61		
2014	2014	151/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	20.051,98	20.051,98	20.051,98		
2014	2014	151/625000	Abonnements sociaux	1.332,60	1.332,60	1.332,60		
			<b>== TOTAUX == D.O personnel</b>	293.578,36	293.578,36	293.578,36		
			<b>D.O fonctionnement</b>					
			<i>Brel</i>					
2014	2014	151/610000	Loyers d'immeubles et charges locatives	1.520,00	1.200,00	1.136,40	320,00	63,60
2014	2014	151/611000	Frais de déplacement et de séjour	26.000,00	18.898,14	18.398,14	7.101,86	500,00
2014	2014	151/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	5.200,00	2.445,36	2.445,36	2.754,64	
2014	2014	151/613100	Fonctionnement administratif	103.980,00	82.522,19	74.252,97	21.457,81	8.269,22
2014	2014	151/613300	Fonctionnement des bâtiments	9.300,00	7.286,33	5.825,37	2.013,67	1.460,96

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses ordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2014	153/613512	<i>Programme de coopération internationale</i> Cotisation à la Fondation Eurégio Meuse-Rhin	103.067,00	103.067,00	103.067,00		
			<b>== TOTAUX == D.O fonctionnement</b>	249.067,00	215.419,02	205.125,24	33.647,98	10.293,78
2014	2014	141/640152	<b>D.O transferts</b> <i>Calamités</i> Aide aux victimes d'une catastrophe en Belgique et à l'étranger	10.000,00			10.000,00	
2014	2014	151/640150	<i>Relations avec l'étranger</i> Subsides pour les problèmes et actions internationales	44.050,00	20.200,00	20.195,37	23.850,00	4,63
2014	2014	151/640159	Subside pour les Festivités du 14 juillet au profit de l'Asbl "Les Amitiés françaises"	2.500,00	2.500,00	2.500,00		
2014	2014	151/640160	Subside pour l'organisation de la Journée Italienne au profit de l'Asbl "Domaine touristique de Blegny-Mine"	5.000,00	5.000,00	5.000,00		
2014	2014	151/640161	Subside pour les Francolies au profit de l'Asbl "Belgomania"	6.000,00	6.000,00	6.000,00		
2014	2014	153/640155	<i>Programme de coopération internationale</i> Co-financement de projets transfrontaliers et actions dans l'Eurégio Meuse-Rhin	60.500,00	13.100,00	12.100,00	47.400,00	1.000,00
2014	2014	161/640151	<i>Aide aux pays en voie de développement</i> Aide humanitaire dans les pays en voie de développement et intégration des populations	24.789,00	24.785,00		4,00	24.785,00
			<b>== TOTAUX == D.O transferts</b>	152.839,00	71.585,00	45.795,37	81.254,00	25.789,63
			<b>== TOTAUX == Etranger et calamités</b>	695.484,36	580.582,38	544.498,97	114.901,98	36.083,41

**Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses ordinaires (Exercice PROPRE)**

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
			<b>F399 Sécurité et ordre public</b>					
			<b>D.O personnel</b>					
			<i>Police</i>					
2014	2014	331/620000	Rémunérations	13.552,23	13.552,23	13.552,23		
2014	2014	331/621000	Allocations sociales directes	4.683,14	4.683,14	4.683,14		
2014	2014	331/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	3.941,40	3.941,40	3.941,40		
2014	2014	331/625000	Abonnements sociaux	1,00			1,00	
2014	2014	331/628010	Remboursements de traitements	192.463,23	174.695,94	87.695,94	17.767,29	87.000,00
			<b>== TOTAUX == D.O personnel</b>	214.641,00	196.872,71	109.872,71	17.768,29	87.000,00
			<b>D.O fonctionnement</b>					
			<i>Police</i>					
2014	2014	331/611000	Frais de déplacement et de séjour	19.026,67	3.397,46	3.397,46	15.629,21	
2014	2014	331/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	474,33	473,33	473,33	1,00	
2014	2014	331/613100	Fonctionnement administratif	31.102,98	22.037,12	21.861,61	9.065,86	175,51
2014	2014	331/613200	Fonctionnement technique	27.197,02	4.913,86	4.913,86	22.283,16	
			<b>== TOTAUX == D.O fonctionnement</b>	77.801,00	30.821,77	30.646,26	46.979,23	175,51

**Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses ordinaires (Exercice PROPRE)**

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2014	352/640705	<b>D.O transferts</b> <i>Secours d'urgence</i> Intervention dans le projet du centre de secours médicalisé de Bra-sur-Lienne	52.000,00	52.000,00	52.000,00		
			<b>== TOTAUX == D.O transferts</b>	52.000,00	52.000,00	52.000,00		
			<b>== TOTAUX == Sécurité et ordre public</b>	344.442,00	279.694,48	192.518,97	64.747,52	87.175,51
2014	2014	420/620000	<b>F429 Communications routières</b> <b>D.O personnel</b> <i>Service technique provincial</i> Rémunérations	3.682.440,09	3.591.613,34	3.591.613,34	90.826,75	
2014	2014	420/621000	Allocations sociales directes	269.438,22	265.198,54	265.198,54	4.239,68	
2014	2014	420/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	751.600,00	740.319,52	740.319,52	11.280,48	
2014	2014	420/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	711.811,69	679.894,17	679.894,17	31.917,52	
2014	2014	420/625000	Abonnements sociaux	16.400,00	16.386,58	12.286,58	13,42	4.100,00
			<b>== TOTAUX == D.O personnel</b>	5.431.690,00	5.293.412,15	5.289.312,15	138.277,85	4.100,00
2014	2014	420/611000	<b>D.O fonctionnement</b> <i>Service technique provincial</i> Frais de déplacement et de séjour	78.000,00	77.999,13	65.868,13	0,87	12.131,00
2014	2014	420/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00			1,00	
2014	2014	420/613100	Fonctionnement administratif	55.300,00	34.398,23	28.619,74	20.901,77	5.778,49

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses ordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2014	420/613200	Fonctionnement technique	159.140,00	81.744,66	75.433,25	77.395,34	6.311,41
2014	2014	420/613300	Fonctionnement des bâtiments	66.500,00	61.296,34	35.962,66	5.203,66	25.333,68
2014	2014	420/613400	Frais d'usage des véhicules	3.600,00	2.317,24	1.960,54	1.282,76	356,70
2014	2014	420/613505	Cotisation au Centre de recherches routières <i>Voiries</i>	330,00	315,32	315,32	14,68	
2014	2014	421/613710	Frais d'entretien des routes provinciales	105.000,00	59.952,48	247,92	45.047,52	59.704,56
			<b>== TOTAUX == D.O fonctionnement</b>	467.871,00	318.023,40	208.407,56	149.847,60	109.615,84
			<b>D.O transferts</b> <i>Voiries</i>					
2014	2014	421/662010	Indemnités pour sinistres minimes causés par l'état des routes provinciales	1,00			1,00	
			<b>== TOTAUX == D.O transferts</b>	1,00			1,00	
			<b>D.O dette</b> <i>Service technique provincial</i>					
2014	2014	420/430030	Remboursements d'emprunts	49.430,00	49.421,78	49.421,78	8,22	
2014	2014	420/650010	Intérêts d'emprunts <i>Voiries</i>	10.200,00	10.194,57	10.194,57	5,43	
2014	2014	421/430030	Remboursements d'emprunts	112.830,00	112.822,30	112.822,30	7,70	
2014	2014	421/650010	Intérêts d'emprunts	31.350,00	31.348,89	31.348,89	1,11	



*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses ordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2014	422/653030	<i>Lignes vicinales</i> Annuités pour la formation du capital des lignes vicinales	34.127,00	34.126,66	34.126,66	0,34	
			<b>== TOTAUX == D.O dette</b>	237.937,00	237.914,20	237.914,20	22,80	
			<b>== TOTAUX == Communications routières</b>	6.137.499,00	5.849.349,75	5.735.633,91	288.149,25	113.715,84
2014	2014	484/613720	<b>F449 Voies navigables - Hydraulique</b> <b>D.O fonctionnement</b> <i>Cours d'eau non navigables</i> Frais d'entretien des cours d'eau non navigables de 2ème catégorie	510.000,00	490.448,95	57.670,06	19.551,05	432.778,89
			<b>== TOTAUX == D.O fonctionnement</b>	510.000,00	490.448,95	57.670,06	19.551,05	432.778,89
2014	2014	484/640201	<b>D.O transferts</b> <i>Cours d'eau non navigables</i> Subvention pour l'élaboration du contrat de rivière "Ourthe"	2.766,00	2.766,00	2.766,00		
2014	2014	484/640202	Subvention pour l'élaboration du contrat de rivière "Vesdre"	2.625,00	2.625,00	2.625,00		
2014	2014	484/640204	Subvention pour l'élaboration du contrat de rivière "Amblève"	2.883,00	2.883,00	2.883,00		
2014	2014	484/640206	Subvention pour l'élaboration du contrat de rivière "Gette"	2.625,00	2.625,00	2.625,00		
2014	2014	484/640208	Subvention à l'Asbl "Contrat de rivière de la Meuse, Aval et Affluents"	10.860,00	10.860,00	10.860,00		
			<b>== TOTAUX == D.O transferts</b>	21.759,00	21.759,00	21.759,00		

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses ordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2014	482/430030	<b>D.O dette</b> <i>Hydraulique</i> Remboursements d'emprunts	312.870,00	312.862,86	312.862,86	7,14	
2014	2014	482/650010	Intérêts d'emprunts <i>Cours d'eau non navigables</i>	73.290,73	73.290,73	73.290,73		
2014	2014	484/430030	Remboursements d'emprunts	58.120,00	58.118,53	58.118,53	1,47	
2014	2014	484/650010	Intérêts d'emprunts	28.330,00	28.329,55	28.329,55	0,45	
			<b>== TOTAUX == D.O dette</b>	472.610,73	472.601,67	472.601,67	9,06	
			<b>== TOTAUX == Voies navigables - Hydraulique</b>	1.004.369,73	984.809,62	552.030,73	19.560,11	432.778,89
2014	2014	511/613506	<b>F529 Economie, commerce et artisanat</b> <b>D.O fonctionnement</b> <i>Recherche développement scientifique</i> Cotisation au centre international de recherches et d'information sur l'économie collective "C.I.R.I.E.C." - section de Liège - à Liège	1.500,00	1.500,00	1.500,00		
			<b>== TOTAUX == D.O fonctionnement</b>	1.500,00	1.500,00	1.500,00		
2014	2014	511/640220	<b>D.O transferts</b> <i>Recherche développement scientifique</i> Participation à l'attribution du prix "Merlot-Leclercq"	500,00	500,00	500,00		
2014	2014	511/640221	Subside au centre international de recherches et d'information sur l'économie collective - Section de Liège (C.I.R.I.E.C.)	2.479,00	2.479,00			2.479,00

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses ordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2014	523/640222	<i>Artisanat et métiers d'arts</i> Subsides aux Chambres de commerce et d'industrie de la province de Liège	49.580,00	49.580,00	49.580,00		
2014	2014	523/640224	Crédit mis à la disposition du Collège provincial pour la promotion des métiers d'art	58.854,00	58.854,00			58.854,00
			<b>== TOTAUX == D.O transferts</b>	111.413,00	111.413,00	50.080,00		61.333,00
2014	2014	523/430030	<b>D.O dette</b> <i>Artisanat et métiers d'arts</i> Remboursements d'emprunts	105.970,00	105.967,74	105.967,74	2,26	
2014	2014	523/650010	Intérêts d'emprunts	5.210,00	5.206,44	5.206,44	3,56	
			<b>== TOTAUX == D.O dette</b>	111.180,00	111.174,18	111.174,18	5,82	
			<b>== TOTAUX == Economie, commerce et artisanat</b>	224.093,00	224.087,18	162.754,18	5,82	61.333,00
2014	2014	530/620000	<b>F559 Industrie et énergie</b> <b>D.O personnel</b> <i>SPI</i> Rémunérations	419.675,92	416.126,25	416.126,25	3.549,67	
2014	2014	530/621000	Allocations sociales directes	37.884,08	37.884,08	37.884,08		
2014	2014	530/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	64.080,00	62.464,06	62.464,06	1.615,94	
2014	2014	530/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	134.950,00	134.206,19	134.206,19	743,81	

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses ordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2014	530/625000	Abonnements sociaux	1,00			1,00	
			<b>== TOTAUX == D.O personnel</b>	656.591,00	650.680,58	650.680,58	5.910,42	
			<b>D.O transferts</b> <i>Industrie et énergie</i>					
2014	2014	530/640300	Contribution à l'action de la SPI	1.282.904,00	1.282.904,00	1.282.904,00		
2014	2014	530/640302	Crédit mis à la disposition du Collège provincial pour les actions en matière économique	5.000,00			5.000,00	
2014	2014	530/640305	Accord de coopération avec la Communauté germanophone et la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones - Subside à la WFG	125.000,00	125.000,00			125.000,00
			<b>== TOTAUX == D.O transferts</b>	1.412.904,00	1.407.904,00	1.282.904,00	5.000,00	125.000,00
			<b>D.O dette</b> <i>SPI</i>					
2014	2014	530/430033	Remboursements d'emprunts pour libération de parts B au capital de la SPI	655.020,00	655.014,07	655.014,07	5,93	
2014	2014	530/650015	Intérêts d'emprunts pour la libération de parts B au capital de la SPI <i>Industrie et énergie</i>	208.450,00	208.187,89	208.187,89	262,11	
2014	2014	530/430030	Remboursements d'emprunts	203.450,00	203.447,05	203.447,05	2,95	
2014	2014	530/430047	Remboursements d'emprunts pour libération de parts dans le projet de développement touristique, patrimonial et économique du site du Val Saint-Lambert, en partenariat avec la Région wallonne et la Ville de Seraing	58.030,00	58.020,04	58.020,04	9,96	
2014	2014	530/650010	Intérêts d'emprunts	33.960,00	33.794,90	33.794,90	165,10	
2014	2014	530/650047	Intérêts d'emprunts pour libération de parts dans le projet de développement touristique, patrimonial et économique du site du Val Saint-Lambert, en partenariat avec la Région wallonne et la Ville de Seraing	30.930,00	30.921,01	30.921,01	8,99	

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses ordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2014	552/430035	<u>Electricité</u> Remboursements d'emprunts pour libération de la souscription au capital A de l'Association liégeoise d'électricité	1.080.020,00	1.080.017,77	1.080.017,77	2,23	
2014	2014	552/650020	Intérêts d'emprunts pour la souscription au capital A de l'Association liégeoise d'électricité	66.620,00	62.672,87	62.672,87	3.947,13	
			<b>== TOTAUX == D.O dette</b>	2.336.480,00	2.332.075,60	2.332.075,60	4.404,40	
			<b>== TOTAUX == Industrie et énergie</b>	4.405.975,00	4.390.660,18	4.265.660,18	15.314,82	125.000,00
			<b>F569 Tourisme</b> <b>D.O personnel</b> <u>Tourisme</u>					
2014	2014	560/620000	Rémunérations	3.237.448,54	3.230.960,82	3.223.960,82	6.487,72	7.000,00
2014	2014	560/621000	Allocations sociales directes	231.201,46	231.201,46	231.201,46		
2014	2014	560/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	675.270,00	670.648,96	668.648,96	4.621,04	2.000,00
2014	2014	560/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	612.600,00	600.221,86	600.221,86	12.378,14	
2014	2014	560/625000	Abonnements sociaux	11.300,00	11.264,30	9.264,30	35,70	2.000,00
			<b>== TOTAUX == D.O personnel</b>	4.767.820,00	4.744.297,40	4.733.297,40	23.522,60	11.000,00

**Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses ordinaires (Exercice PROPRE)**

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
			<b>D.O transferts</b>					
			<i>Tourisme</i>					
2014	2014	560/640360	Subvention à la Fédération du Tourisme de la Province de Liège(en ce compris les aides aux Maisons du Tourisme, aux communes, aux structures locales (SI/OT) et aux prestataires touristiques de leurs ressorts ainsi que pour la promotion pour la formation des acteurs touristiques)	1.334.574,00	1.334.574,00	1.334.574,00		
2014	2014	560/640361	Subvention de promotion aux parcs naturels sur proposition de la Fédération du Tourisme de la Province de Liège	30.987,00	30.987,00			30.987,00
2014	2014	560/640362	Subvention à la Fédération du Tourisme de la Province de Liège - Promotion de la formation des acteurs touristiques, en partenariat avec la Région wallonne	12.395,00	12.395,00			12.395,00
2014	2014	560/640363	Subvention à l'Agence de tourisme de l'Est de la Belgique en application de l'accord de coopération avec la Communauté germanophone et la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones et destinée à des actions concertées entre l'ATEB et la Fédération du Tourisme de la Province de Liège	154.000,00	154.000,00			154.000,00
2014	2014	560/640365	Subvention à l'Asbl Parc naturel Hautes Fagnes Eifel,sur base de projets transfrontaliers à présenter	120.000,00	103.065,99	97.215,99	16.934,01	5.850,00
2014	2014	560/640366	Subvention à la Fédération du Tourisme de la Province de Liège pour les Maisons du Tourisme	247.893,00	247.893,00			247.893,00
2014	2014	560/640369	Subvention au GEIE Marketing Eifel Ardenne en application de l'accord de coopération avec la Communauté germanophone et la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones	15.000,00	15.000,00			15.000,00
2014	2014	560/640370	Subventions aux communes germanophones en application de l'accord de coopération avec la C.G. et la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones, pour des projets identifiés et retenus d'un commun accord avec l'ATEB et la FTPL	25.000,00	25.000,00			25.000,00
			<b>== TOTAUX == D.O transferts</b>	1.939.849,00	1.922.914,99	1.431.789,99	16.934,01	491.125,00

**Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses ordinaires (Exercice PROPRE)**

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
			<b>D.O dette</b>					
			<i>Tourisme</i>					
2014	2014	560/430030	Remboursements d'emprunts	287.168,17	287.146,60	287.146,60	21,57	
2014	2014	560/430037	Remboursements d'emprunts pour acquisition et équipement de biens immobiliers	426.240,00	426.231,40	426.231,40	8,60	
2014	2014	560/650010	Intérêts d'emprunts	57.497,31	50.071,10	50.071,10	7.426,21	
2014	2014	560/650017	Intérêts d'emprunts pour acquisition et équipement de biens immobiliers	206.545,64	206.545,64	206.545,64		
			<b>== TOTAUX == D.O dette</b>	977.451,12	969.994,74	969.994,74	7.456,38	
			<b>== TOTAUX == Tourisme</b>	7.685.120,12	7.637.207,13	7.135.082,13	47.912,99	502.125,00
			<b>F699 Agriculture</b>					
			<b>D.O personnel</b>					
			<i>Direction générale services agricoles</i>					
2014	2014	621/620000	Rémunérations	1.467.789,00	1.437.001,36	1.435.001,36	30.787,64	2.000,00
2014	2014	621/621000	Allocations sociales directes	106.081,11	106.081,11	106.081,11		
2014	2014	621/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	296.214,03	291.565,45	291.085,45	4.648,58	480,00
2014	2014	621/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	282.930,00	281.236,56	281.236,56	1.693,44	
2014	2014	621/625000	Abonnements sociaux	1.200,00	588,00	138,00	612,00	450,00
			<i>Station d'analyses agricoles</i>					
2014	2014	621/620000	Rémunérations	676.756,58	671.740,26	669.240,26	5.016,32	2.500,00
2014	2014	621/621000	Allocations sociales directes	56.303,42	56.303,42	56.303,42		
2014	2014	621/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	151.080,00	149.927,56	149.927,56	1.152,44	
2014	2014	621/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	102.390,00	91.113,89	91.113,89	11.276,11	

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses ordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2014	621/625000	Abonnements sociaux <i>Ecole postcolaire d'agriculture</i>	1,00			1,00	
2014	2014	621/620000	Rémunérations	75.850,17	75.850,17	75.850,17		
2014	2014	621/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	21.890,37	21.890,37	21.890,37		
2014	2014	621/625000	Abonnements sociaux	1,00			1,00	
			<b>== TOTAUX == D.O personnel</b>	3.238.486,68	3.183.298,15	3.177.868,15	55.188,53	5.430,00
			<b>D.O fonctionnement</b>					
			<i>Direction générale services agricoles</i>					
2014	2014	621/611000	Frais de déplacement et de séjour	30.000,00	29.926,15	23.426,15	73,85	6.500,00
2014	2014	621/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00			1,00	
2014	2014	621/613100	Fonctionnement administratif	45.450,00	29.346,56	28.370,81	16.103,44	975,75
2014	2014	621/613300	Fonctionnement des bâtiments	5.450,00	4.115,31	4.115,31	1.334,69	
2014	2014	621/613400	Frais d'usage des véhicules <i>Station d'analyses agricoles</i>	9.373,00	8.628,55	7.617,28	744,45	1.011,27
2014	2014	621/611000	Frais de déplacement et de séjour	8.000,00	5.399,25	4.399,25	2.600,75	1.000,00
2014	2014	621/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00			1,00	
2014	2014	621/613100	Fonctionnement administratif	13.850,00	11.545,32	10.492,88	2.304,68	1.052,44
2014	2014	621/613200	Fonctionnement technique	114.000,00	90.235,59	64.701,11	23.764,41	25.534,48
2014	2014	621/613300	Fonctionnement des bâtiments	59.400,00	40.976,29	39.517,29	18.423,71	1.459,00
2014	2014	621/613400	Frais d'usage des véhicules <i>Ecole postcolaire d'agriculture</i>	11.827,00	9.300,22	9.300,22	2.526,78	
2014	2014	621/611000	Frais de déplacement et de séjour	3.424,20	3.424,20	3.424,20		
2014	2014	621/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00			1,00	
2014	2014	621/613100	Fonctionnement administratif	9.934,50	9.815,50	9.790,50	119,00	25,00



*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses ordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2014	621/613200	Fonctionnement technique	15.266,62	15.177,03	15.108,48	89,59	68,55
2014	2014	621/613400	Frais d'usage des véhicules <i>Ferme expérimentale Lahaye Jevoumont</i>	3.374,68	961,10	351,51	2.413,58	609,59
2014	2014	621/613300	Fonctionnement des bâtiments	6.500,00	5.728,14	4.269,14	771,86	1.459,00
			<b>== TOTAUX == D.O fonctionnement</b>	335.853,00	264.579,21	224.884,13	71.273,79	39.695,08
			<b>D.O transferts</b>					
			<i>Information agronomique</i>					
2014	2014	620/640406	Crédit mis à la disposition du Collège provincial pour encourager travaux, activités et manifestations agricoles, dans les domaines scientifiques, professionnels ou amateurs	15.000,00	15.000,00	12.700,00		2.300,00
2014	2014	620/640408	Crédit mis à la disposition du Collège provincial pour mettre en oeuvre des opérations "Agricharme"	49.280,00	49.240,00	49.240,00	40,00	
2014	2014	620/640409	Subsides aux fermes pédagogiques	15.000,00	15.000,00	15.000,00		
2014	2014	620/640410	Crédit mis à la disposition du Collège provincial pour soutenir les initiatives locales (concours, expos) à retentissement national ou international	1.000,00			1.000,00	
2014	2014	620/640432	Subsides pour soutenir toute initiative en rapport avec l'actualité agricole et les changements en agriculture <i>Recherche scientifique dével. agricole</i>	40.000,00	26.999,40	25.700,00	13.000,60	1.299,40
2014	2014	610/640400	Subsides aux centres d'expérimentation technique agricoles et forestiers	18.000,00	14.400,00	9.600,00	3.600,00	4.800,00
2014	2014	610/640434	Subside au CPL VEGEMAR <i>Services agricoles</i>	100.000,00	100.000,00	100.000,00		
2014	2014	621/640413	Subside à la Chambre provinciale d'agriculture	3.000,00	3.000,00	3.000,00		
2014	2014	621/640430	Subsides pour encourager la diversification et la commercialisation des produits issus de nos exploitations	25.000,00	6.250,00	5.000,00	18.750,00	1.250,00

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses ordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2014	621/640433	Subsides visant à soutenir l'image de marque et les produits issus de l'agriculture	57.500,00	57.482,15	38.818,45	17,85	18.663,70
2014	2014	621/640440	Subside à la Fondation rurale de Wallonie <i>Horticulture</i>	20.000,00	20.000,00			20.000,00
2014	2014	622/640416	Subsides au secteur de l'arboriculture en Province de Liège	25.000,00	25.000,00	9.000,00		16.000,00
2014	2014	622/640417	Subside à la ligue provinciale du coin de terre et des jardins populaires <i>Elevage</i>	2.500,00	2.450,00		50,00	2.450,00
2014	2014	623/640431	Subsides aux groupements d'encadrement des éleveurs de chevaux, moutons, chèvres, volailles, lapins et petits élevages	10.000,00	6.500,00	5.500,00	3.500,00	1.000,00
2014	2014	623/640435	Subside au CPL ANIMAL	75.000,00	75.000,00	75.000,00		
2014	2014	623/640436	Subside au CPL PROMOGEST <i>Apiculture</i>	125.000,00	125.000,00	125.000,00		
2014	2014	627/640427	Subside à la Fédération royale provinciale des sociétés d'apiculture	5.000,00	5.000,00			5.000,00
			<b>== TOTAUX == D.O transferts</b>	586.280,00	546.321,55	473.558,45	39.958,45	72.763,10
			<b>D.O dette</b> <i>Direction générale services agricoles</i>					
2014	2014	621/430030	Remboursements d'emprunts	29.750,00	29.746,92	29.746,92	3,08	
2014	2014	621/650010	Intérêts d'emprunts <i>Station d'analyses agricoles</i>	3.400,00	3.399,09	3.399,09	0,91	
2014	2014	621/430030	Remboursements d'emprunts	12.220,00	12.215,51	12.215,51	4,49	
2014	2014	621/650010	Intérêts d'emprunts <i>Centre interprof amél et promo animales</i>	2.806,02	2.806,02	2.806,02		
2014	2014	621/430030	Remboursements d'emprunts	52.700,00	52.699,84	52.699,84	0,16	
2014	2014	621/650010	Intérêts d'emprunts <i>Ferme expérimentale Lahaye Jevoumont</i>	70,00	65,82	65,82	4,18	
2014	2014	621/430030	Remboursements d'emprunts	45.010,00	45.004,24	45.004,24	5,76	

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses ordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2014	621/650010	Intérêts d'emprunts	12.309,43	12.309,43	12.309,43		
			<b>== TOTAUX == D.O dette</b>	158.265,45	158.246,87	158.246,87	18,58	
			<b>== TOTAUX == Agriculture</b>	4.318.885,13	4.152.445,78	4.034.557,60	166.439,35	117.888,18
			<b>F719 Enseignement : Affaires générales</b>					
			<b>D.O personnel</b>					
			<i>DG de l'Enseignement et de la Formation</i>					
2014	2014	701/620000	Rémunérations	3.793.600,79	3.756.609,41	3.744.209,41	36.991,38	12.400,00
2014	2014	701/621000	Allocations sociales directes	266.372,21	260.334,94	260.334,94	6.037,27	
2014	2014	701/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	704.470,00	674.057,90	670.467,90	30.412,10	3.590,00
2014	2014	701/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	926.201,00	912.808,40	912.808,40	13.392,60	
2014	2014	701/625000	Abonnements sociaux	6.450,00	5.383,00	4.433,00	1.067,00	950,00
2014	2014	701/628010	Remboursements de traitements <i>PMS</i>	170.500,00	163.374,75	108.374,75	7.125,25	55.000,00
2014	2014	706/620000	Rémunérations	4.271.526,60	4.257.247,05	4.257.247,05	14.279,55	
2014	2014	706/621000	Allocations sociales directes	235.523,40	231.977,02	231.977,02	3.546,38	
2014	2014	706/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	294.910,00	290.061,45	290.061,45	4.848,55	
2014	2014	706/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	92.210,00	91.105,03	91.105,03	1.104,97	
2014	2014	706/625000	Abonnements sociaux <i>Espace qualité formation</i>	2.660,00	368,36	368,36	2.291,64	
2014	2014	701/620000	Rémunérations	401.362,73	392.664,60	392.664,60	8.698,13	
2014	2014	701/621000	Allocations sociales directes	23.183,73	23.178,27	23.178,27	5,46	

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses ordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2014	701/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	101.240,00	99.068,81	99.068,81	2.171,19	
2014	2014	701/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	34.279,88	32.950,20	32.950,20	1.329,68	
2014	2014	701/625000	Abonnements sociaux <i>Espace tremplin</i>	2.000,00	2.000,00	1.810,00		190,00
2014	2014	701/620000	Rémunérations	457.233,11	455.949,84	455.949,84	1.283,27	
2014	2014	701/621000	Allocations sociales directes	27.520,54	27.520,54	27.520,54		
2014	2014	701/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	113.868,53	113.868,53	113.868,53		
2014	2014	701/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	43.390,00	39.806,16	39.806,16	3.583,84	
2014	2014	701/625000	Abonnements sociaux	1,00			1,00	
2014	2014	701/628010	Remboursements de traitements <i>Maison des langues</i>	51.000,00	49.319,40	32.319,40	1.680,60	17.000,00
2014	2014	701/620000	Rémunérations	196.757,64	196.757,64	196.757,64		
2014	2014	701/621000	Allocations sociales directes	14.200,14	14.200,14	14.200,14		
2014	2014	701/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	49.946,33	49.946,33	49.946,33		
2014	2014	701/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	14.810,00	14.637,16	14.637,16	172,84	
2014	2014	701/625000	Abonnements sociaux <i>Internats</i>	1.373,50	1.373,50	1.373,50		
2014	2014	708/620000	Rémunérations	4.816.303,97	4.783.973,79	4.723.973,79	32.330,18	60.000,00
2014	2014	708/621000	Allocations sociales directes	270.156,03	270.156,03	270.156,03		
2014	2014	708/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	993.800,00	883.050,99	865.650,99	110.749,01	17.400,00
2014	2014	708/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	1.137.150,00	1.122.109,57	1.107.109,57	15.040,43	15.000,00
2014	2014	708/625000	Abonnements sociaux <i>Prêts d'études</i>	9.510,00	7.713,90	6.213,90	1.796,10	1.500,00
2014	2014	703/620000	Rémunérations	1,00			1,00	

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses ordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2014	703/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	1,00			1,00	
			<b>== TOTAUX == D.O personnel</b>	19.523.513,13	19.223.572,71	19.040.542,71	299.940,42	183.030,00
			<b>D.O fonctionnement</b>					
			<i>DG de l'Enseignement et de la Formation</i>					
2014	2014	701/611000	Frais de déplacement et de séjour	47.257,39	47.145,13	39.145,13	112,26	8.000,00
2014	2014	701/611510	Soutien aux projets de portée internationale	5.000,00	2.311,10	2.311,10	2.688,90	
2014	2014	701/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	4.500,00			4.500,00	
2014	2014	701/613022	Attribution de prix à des élèves méritants de l'enseignement provincial	5.600,00	5.401,00	5.401,00	199,00	
2014	2014	701/613100	Fonctionnement administratif	357.850,00	335.929,12	317.723,83	21.920,88	18.205,29
2014	2014	701/613200	Fonctionnement technique	147.742,61	115.253,22	108.321,83	32.489,39	6.931,39
2014	2014	701/613280	Acquisition de bulletins scolaires et registres pour l'enseignement secondaire	22.000,00	18.117,86	18.117,86	3.882,14	
2014	2014	701/613283	Mise en conformité des machines	60.000,00	59.725,68		274,32	59.725,68
2014	2014	701/613286	Acquisition de manuels scolaires et supports pédagogiques pour l'enseignement secondaire	80.000,00	68.628,16	55.357,24	11.371,84	13.270,92
2014	2014	701/613300	Fonctionnement des bâtiments	10.340,00	5.253,79	4.128,79	5.086,21	1.125,00
2014	2014	701/613400	Frais d'usage des véhicules	36.000,00	25.712,63	24.994,74	10.287,37	717,89
			<i>Formation continuée</i>					
2014	2014	700/611000	Frais de déplacement et de séjour	16.322,00	16.321,91	7.881,91	0,09	8.440,00
2014	2014	700/611500	Formation permanente du personnel enseignant	55.678,00	55.677,85	45.558,54	0,15	10.119,31
2014	2014	700/613100	Fonctionnement administratif	4.000,00	275,22	275,22	3.724,78	
			<i>PMS</i>					
2014	2014	706/610000	Loyers d'immeubles et charges locatives	11.993,64	11.958,31	11.921,95	35,33	36,36
2014	2014	706/611000	Frais de déplacement et de séjour	56.977,41	56.970,43	47.450,43	6,98	9.520,00
2014	2014	706/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	23,59	23,59	23,59		

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses ordinaires (Exercice PROPRE)*

Le 30.04.2015

Page : 35

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2014	706/613100	Fonctionnement administratif	47.536,36	35.592,74	26.884,11	11.943,62	8.708,63
2014	2014	706/613200	Fonctionnement technique	2.300,00	786,25	786,25	1.513,75	
2014	2014	706/613300	Fonctionnement des bâtiments <i>Espace qualité formation</i>	62.880,00	50.955,82	33.642,13	11.924,18	17.313,69
2014	2014	701/611000	Frais de déplacement et de séjour	11.500,00	4.379,21	2.379,21	7.120,79	2.000,00
2014	2014	701/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00			1,00	
2014	2014	701/613100	Fonctionnement administratif	34.030,00	16.760,22	12.576,16	17.269,78	4.184,06
2014	2014	701/613200	Fonctionnement technique	14.400,00	11.047,20	11.047,20	3.352,80	
2014	2014	701/613400	Frais d'usage des véhicules <i>Espace tremplin</i>	11.500,00	2.460,94	935,78	9.039,06	1.525,16
2014	2014	701/611000	Frais de déplacement et de séjour	677,41	121,04	121,04	556,37	
2014	2014	701/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	23,59	23,59	23,59		
2014	2014	701/613100	Fonctionnement administratif <i>Maison des langues</i>	3.200,00	775,94	716,94	2.424,06	59,00
2014	2014	701/610000	Loyers d'immeubles et charges locatives	23.797,39	23.477,39	22.985,51	320,00	491,88
2014	2014	701/611000	Frais de déplacement et de séjour	3.000,00	2.403,59	1.853,59	596,41	550,00
2014	2014	701/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00			1,00	
2014	2014	701/613100	Fonctionnement administratif	18.238,60	8.644,98	5.383,53	9.593,62	3.261,45
2014	2014	701/613200	Fonctionnement technique	1.055,00	755,00	755,00	300,00	
2014	2014	701/613300	Fonctionnement des bâtiments <i>Internats</i>	29.600,00	12.477,30	10.644,55	17.122,70	1.832,75
2014	2014	708/611000	Frais de déplacement et de séjour	2.000,00	1.211,29	361,29	788,71	850,00
2014	2014	708/613100	Fonctionnement administratif	16.250,00	10.514,68	9.541,38	5.735,32	973,30
2014	2014	708/613200	Fonctionnement technique	1.491.420,00	1.439.935,37	1.396.394,51	51.484,63	43.540,86
2014	2014	708/613300	Fonctionnement des bâtiments	572.050,00	470.068,90	352.087,63	101.981,10	117.981,27

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses ordinaires (Exercice PROPRE)*

Le 30.04.2015

Page : 36

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2014	702/613200	<u>Repas scolaires</u> Fonctionnement technique	1.201.185,00	1.091.465,01	1.055.882,59	109.719,99	35.582,42
2014	2014	700/613025	<u>Enseignement - Affaires générales</u> Mise en oeuvre de projets subsidiés dans l'enseignement provincial	900.000,00	848.967,18	800.577,19	51.032,82	48.389,99
2014	2014	700/613507	Cotisation au Conseil des pouvoirs organisateurs de l'enseignement officiel neutre subventionné	50.111,00	50.111,00	50.111,00		
2014	2014	700/613508	Cotisation au Conseil de l'enseignement des communes et des provinces	1.780,00	1.762,54	1.762,54	17,46	
			<b>== TOTAUX == D.O fonctionnement</b>	5.419.820,99	4.909.402,18	4.486.065,88	510.418,81	423.336,30
			<b>D.O transferts</b>					
2014	2014	706/640017	<u>PMS</u> Accord de coopération avec la Communauté germanophone et la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones - Subside au Centre pour le développement sain des enfants et des jeunes	64.000,00	21.333,33		42.666,67	21.333,33
2014	2014	701/640437	<u>Espace qualité formation</u> Interventions dans les dépenses d'opérateurs partenaires de projets transfrontaliers portés par la Province	5.000,00	2.040,26	1.098,78	2.959,74	941,48
2014	2014	708/642050	<u>Internats</u> Remboursements de redevances d'internat	60.000,00	59.999,16	59.999,16	0,84	
2014	2014	700/640450	<u>Enseignement - Affaires générales</u> Accord de coopération avec la Communauté germanophone et la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones - Financement des activités d'immersion linguistique pour les élèves de la partie francophone de la Province	10.000,00			10.000,00	
2014	2014	700/640452	Crédit mis à la disposition du Collège provincial dans le cadre de la promotion de l'enseignement et de la sensibilisation aux métiers techniques	25.000,00	22.450,00	6.450,00	2.550,00	16.000,00
2014	2014	700/640455	Subsides aux personnes pour formation informatique auprès d'opérateurs de formation reconnus ou agréés	2.000,00			2.000,00	

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses ordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2014	700/640458	Subsides aux intervenants dans le projet "Espace tremplin"	55.000,00	55.000,00	55.000,00		
2014	2014	700/640459	Avantages sociaux	17.975,00	17.974,40	17.974,40	0,60	
2014	2014	700/640645	Prix récompensant des travaux de fin d'études contribuant à la lutte globale contre le réchauffement climatique	250,00	250,00	250,00		
2014	2014	700/642011	Remboursements de subventions	75.000,00	74.424,86	47.484,63	575,14	26.940,23
2014	2014	700/642020	Restitution de cautions des manuels scolaires	70.000,00	62.646,56	11.381,55	7.353,44	51.265,01
2014	2014	700/642070	Versements à la Fédération Wallonie-Bruxelles de minervals et droits d'inscription	30.000,00	25.945,00	25.945,00	4.055,00	
			<b>== TOTAUX == D.O transferts</b>	414.225,00	342.063,57	225.583,52	72.161,43	116.480,05
			<b>D.O dette</b>					
			<i>DG de l'Enseignement et de la Formation</i>					
2014	2014	701/430030	Remboursements d'emprunts <i>PMS</i>	15.430,00	15.429,92	15.429,92	0,08	
2014	2014	706/430030	Remboursements d'emprunts	40.560,00	40.554,46	40.554,46	5,54	
2014	2014	706/650010	Intérêts d'emprunts <i>Internats</i>	3.730,00	3.684,80	3.684,80	45,20	
2014	2014	708/430030	Remboursements d'emprunts	443.930,00	443.890,47	443.890,47	39,53	
2014	2014	708/431030	Remboursements d'emprunts subsidiés	3.130,00	3.115,30	3.115,30	14,70	
2014	2014	708/650010	Intérêts d'emprunts	81.078,56	81.053,16	81.053,16	25,40	
2014	2014	708/650200	Intérêts d'emprunts subsidiés <i>Enseignement secondaire</i>	2.340,00	2.328,23	2.328,23	11,77	
2014	2014	700/430030	Remboursements d'emprunts	5.580,00	5.576,15	5.576,15	3,85	
2014	2014	700/650010	Intérêts d'emprunts	2.280,00	2.278,16	2.278,16	1,84	



*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses ordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2014	703/430030	<i>Prêts d'études</i> Remboursements d'emprunts	74.450,00	74.445,01	74.445,01	4,99	
2014	2014	703/650010	Intérêts d'emprunts	5.220,00	5.210,43	5.210,43	9,57	
			<i>Enseignement - Affaires générales</i>					
2014	2014	700/430030	Remboursements d'emprunts	214.650,00	214.649,59	214.649,59	0,41	
2014	2014	700/650010	Intérêts d'emprunts	23.695,24	23.695,24	23.695,24		
			<b>== TOTAUX == D.O dette</b>	916.073,80	915.910,92	915.910,92	162,88	
			<b>== TOTAUX == Enseignement : Affaires générales</b>	26.273.632,92	25.390.949,38	24.668.103,03	882.683,54	722.846,35
			<b>F739 Enseignement secondaire</b>					
			<b>D.O personnel</b>					
			<i>Enseignement agricole et horticole</i>					
2014	2014	732/620000	Rémunérations	7.844.174,52	7.834.629,16	7.829.129,16	9.545,36	5.500,00
2014	2014	732/621000	Allocations sociales directes	435.605,48	435.605,48	435.605,48		
2014	2014	732/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	780.820,00	776.435,73	774.840,73	4.384,27	1.595,00
2014	2014	732/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	542.390,00	530.659,32	530.659,32	11.730,68	
2014	2014	732/625000	Abonnements sociaux	2.000,00	1.453,46	953,46	546,54	500,00
			<i>Enseignement secondaire</i>					
2014	2014	735/620000	Rémunérations	70.337.874,92	70.337.874,92	70.337.874,92		
2014	2014	735/621000	Allocations sociales directes	3.824.605,41	3.824.605,41	3.824.605,41		
2014	2014	735/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	6.651.961,30	6.651.961,30	6.651.961,30		
2014	2014	735/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	3.426.461,88	3.426.461,88	3.426.461,88		

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses ordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2014	735/625000	Abonnements sociaux	103.208,11	103.208,11	103.208,11		
2014	2014	735/628010	Remboursements de traitements <i>Enseignement sec. promotion sociale</i>	9.269,09	9.269,09	9.269,09		
2014	2014	736/620000	Rémunérations	10.755.449,15	10.745.449,04	10.745.449,04	10.000,11	
2014	2014	736/621000	Allocations sociales directes	551.400,85	551.400,85	551.400,85		
2014	2014	736/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	1.080.270,00	1.059.345,33	1.059.345,33	20.924,67	
2014	2014	736/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	89.110,00	88.587,71	88.587,71	522,29	
2014	2014	736/625000	Abonnements sociaux	20.500,00	17.873,60	13.873,60	2.626,40	4.000,00
2014	2014	736/628010	Remboursements de traitements	50.000,00	49.957,56	38.525,85	42,44	11.431,71
			<b>== TOTAUX == D.O personnel</b>	106.505.100,71	106.444.777,95	106.421.751,24	60.322,76	23.026,71
			<b>D.O fonctionnement</b> <i>Enseignement agricole et horticole</i>					
2014	2014	732/610000	Loyers d'immeubles et charges locatives	1,00	1,00	1,00		
2014	2014	732/611000	Frais de déplacement et de séjour	25.000,00	21.215,37	11.215,37	3.784,63	10.000,00
2014	2014	732/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00			1,00	
2014	2014	732/613100	Fonctionnement administratif	52.700,00	45.524,68	37.550,36	7.175,32	7.974,32
2014	2014	732/613200	Fonctionnement technique	390.050,00	379.932,72	373.213,04	10.117,28	6.719,68
2014	2014	732/613300	Fonctionnement des bâtiments	641.000,00	529.036,31	490.582,89	111.963,69	38.453,42
2014	2014	732/613400	Frais d'usage des véhicules <i>Enseignement secondaire</i>	63.500,00	58.664,68	54.752,34	4.835,32	3.912,34
2014	2014	735/610000	Loyers d'immeubles et charges locatives	36.700,00	31.782,01	29.369,51	4.917,99	2.412,50
2014	2014	735/611000	Frais de déplacement et de séjour	113.000,00	112.998,11	85.978,11	1,89	27.020,00
2014	2014	735/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00			1,00	

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses ordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2014	735/613100	Fonctionnement administratif	309.775,00	260.910,23	230.806,51	48.864,77	30.103,72
2014	2014	735/613200	Fonctionnement technique	1.255.272,05	1.149.054,33	1.015.944,73	106.217,72	133.109,60
2014	2014	735/613300	Fonctionnement des bâtiments	5.162.187,95	3.933.606,70	3.047.493,25	1.228.581,25	886.113,45
2014	2014	735/613400	Frais d'usage des véhicules <i>Enseignement sec. promotion sociale</i>	163.200,00	124.567,02	104.985,64	38.632,98	19.581,38
2014	2014	736/611000	Frais de déplacement et de séjour	6.000,00	5.999,74	5.517,74	0,26	482,00
2014	2014	736/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00			1,00	
2014	2014	736/613100	Fonctionnement administratif	56.838,39	46.674,09	35.462,16	10.164,30	11.211,93
2014	2014	736/613200	Fonctionnement technique	118.389,77	93.530,97	71.939,81	24.858,80	21.591,16
2014	2014	736/613300	Fonctionnement des bâtiments	118.860,00	105.677,50	82.187,69	13.182,50	23.489,81
2014	2014	736/613400	Frais d'usage des véhicules <i>CEFA</i>	2.471,61	2.362,65	2.362,65	108,96	
2014	2014	735/613026	Remploi des fonds sociaux européens par les centres d'enseignement et de formation en alternance (CEFA)	34.500,00	26.976,16	25.242,95	7.523,84	1.733,21
			<b>== TOTAUX == D.O fonctionnement</b>	8.549.448,77	6.928.514,27	5.704.605,75	1.620.934,50	1.223.908,52
			<b>D.O dette</b>					
			<i>Enseignement agricole et horticole</i>					
2014	2014	732/430030	Remboursements d'emprunts	58.500,00	58.492,62	58.492,62	7,38	
2014	2014	732/650010	Intérêts d'emprunts	11.290,00	11.285,64	11.285,64	4,36	
			<i>Enseignement secondaire</i>					
2014	2014	735/430030	Remboursements d'emprunts	1.865.884,37	1.864.964,41	1.864.964,41	919,96	
2014	2014	735/431030	Remboursements d'emprunts subsidiés	5.230,00	5.208,03	5.208,03	21,97	
2014	2014	735/650010	Intérêts d'emprunts	380.158,39	377.297,26	377.297,26	2.861,13	
2014	2014	735/650200	Intérêts d'emprunts subsidiés	30.360,00	3.192,47	3.192,47	27.167,53	

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses ordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2014	736/430030	<i>Enseignement sec. promotion sociale</i> Remboursements d'emprunts	76.749,03	76.742,33	76.742,33	6,70	
2014	2014	736/650010	Intérêts d'emprunts	21.490,00	21.280,90	21.280,90	209,10	
			<b>== TOTAUX == D.O dette</b>	2.449.661,79	2.418.463,66	2.418.463,66	31.198,13	
			<b>== TOTAUX == Enseignement secondaire</b>	117.504.211,27	115.791.755,88	114.544.820,65	1.712.455,39	1.246.935,23
			<b>F749 Enseignement supérieur</b>					
			<b>D.O personnel</b>					
			<i>Enseignement supérieur</i>					
2014	2014	741/620000	Rémunérations	38.632.628,19	38.632.628,05	38.348.914,05	0,14	283.714,00
2014	2014	741/621000	Allocations sociales directes	1.303.905,61	1.300.189,91	1.300.189,91	3.715,70	
2014	2014	741/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	3.042.570,00	3.042.569,97	2.962.408,97	0,03	80.161,00
2014	2014	741/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	723.856,20	723.856,20	723.856,20		
2014	2014	741/625000	Abonnements sociaux	29.500,00	29.499,40	25.438,40	0,60	4.061,00
			<i>Enseignement sup. promotion sociale</i>					
2014	2014	744/620000	Rémunérations	2.354.139,62	2.354.090,41	2.332.090,41	49,21	22.000,00
2014	2014	744/621000	Allocations sociales directes	110.040,38	110.040,38	110.040,38		
2014	2014	744/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	382.860,00	382.533,25	376.333,25	326,75	6.200,00
2014	2014	744/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	18.820,00	18.791,68	18.791,68	28,32	

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses ordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2014	744/625000	Abonnements sociaux	2.860,00	2.538,30	2.188,30	321,70	350,00
			<b>== TOTAUX == D.O personnel</b>	46.601.180,00	46.596.737,55	46.200.251,55	4.442,45	396.486,00
			<b>D.O fonctionnement</b>					
			<i>Enseignement supérieur</i>					
2014	2014	741/610000	Loyers d'immeubles et charges locatives	181.000,00	164.325,64	115.122,98	16.674,36	49.202,66
2014	2014	741/611000	Frais de déplacement et de séjour	133.834,70	133.822,42	95.322,42	12,28	38.500,00
2014	2014	741/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1.165,30	1.165,30	1.165,30		
2014	2014	741/613100	Fonctionnement administratif	152.390,00	126.431,37	116.598,11	25.958,63	9.833,26
2014	2014	741/613200	Fonctionnement technique	616.690,00	555.121,85	437.294,97	61.568,15	117.826,88
2014	2014	741/613281	Notes de cours et manuels de la Haute Ecole	650.000,00	473.425,04	356.629,87	176.574,96	116.795,17
2014	2014	741/613300	Fonctionnement des bâtiments	1.583.265,00	1.252.986,57	978.458,08	330.278,43	274.528,49
2014	2014	741/613400	Frais d'usage des véhicules	4.500,00	2.855,95	2.517,58	1.644,05	338,37
			<i>Enseignement sup. promotion sociale</i>					
2014	2014	744/611000	Frais de déplacement et de séjour	6.063,47	6.063,47	5.063,47		1.000,00
2014	2014	744/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	6.500,00	4.093,88	4.093,88	2.406,12	
2014	2014	744/613100	Fonctionnement administratif	32.786,53	15.705,04	13.050,14	17.081,49	2.654,90
2014	2014	744/613200	Fonctionnement technique	21.000,00	13.130,86	10.952,35	7.869,14	2.178,51
			<b>== TOTAUX == D.O fonctionnement</b>	3.389.195,00	2.749.127,39	2.136.269,15	640.067,61	612.858,24
			<b>D.O transferts</b>					
			<i>Enseignement supérieur</i>					
2014	2014	741/640647	Subside à l'Asbl "Conseil des Etudiants de la Haute Ecole de la Province de Liège"	90.744,00	90.743,25		0,75	90.743,25

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses ordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2014	741/642012	Remboursement aux étudiants de l'enseignement supérieur	500.000,00	488.861,92	488.861,92	11.138,08	
			<b>== TOTAUX == D.O transferts</b>	590.744,00	579.605,17	488.861,92	11.138,83	90.743,25
			<b>D.O dette</b> <i>Enseignement supérieur</i>					
2014	2014	741/430030	Remboursements d'emprunts	924.884,96	924.870,25	924.870,25	14,71	
2014	2014	741/650010	Intérêts d'emprunts	427.981,73	422.803,22	422.803,22	5.178,51	
2014	2014	741/650200	Intérêts d'emprunts subsidiés <i>Enseignement sup. promotion sociale</i>	24.440,00			24.440,00	
2014	2014	744/430030	Remboursements d'emprunts	13.960,00	13.953,42	13.953,42	6,58	
2014	2014	744/650010	Intérêts d'emprunts	1.820,00	1.724,03	1.724,03	95,97	
2014	2014	744/653060	Indemnités de emploi	5.420,00	5.316,42	5.316,42	103,58	
			<b>== TOTAUX == D.O dette</b>	1.398.506,69	1.368.667,34	1.368.667,34	29.839,35	
			<b>== TOTAUX == Enseignement supérieur</b>	51.979.625,69	51.294.137,45	50.194.049,96	685.488,24	1.100.087,49
			<b>F759 Enseignement pour handicapés</b> <b>D.O personnel</b> <i>IPESS Micheroux</i>					
2014	2014	752/620000	Rémunérations	3.219.655,60	3.205.263,23	3.198.263,23	14.392,37	7.000,00
2014	2014	752/621000	Allocations sociales directes	173.514,40	173.514,40	173.514,40		
2014	2014	752/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	253.220,00	252.346,95	250.316,95	873,05	2.030,00

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses ordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2014	752/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	130.790,00	126.151,24	126.151,24	4.638,76	
2014	2014	752/625000	Abonnements sociaux <i>Institut médico-pédagogique Micheroux</i>	3.000,00	2.640,00	2.040,00	360,00	600,00
2014	2014	752/620000	Rémunérations	1.108.789,42	1.108.641,93	1.108.641,93	147,49	
2014	2014	752/621000	Allocations sociales directes	80.320,58	80.320,58	80.320,58		
2014	2014	752/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	231.577,13	231.577,13	231.577,13		
2014	2014	752/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	201.562,42	201.562,42	201.562,42		
2014	2014	752/625000	Abonnements sociaux <i>CRT Abbé-Scry</i>	4.590,45	4.213,13	3.213,13	377,32	1.000,00
2014	2014	752/620000	Rémunérations	1.339.140,00	1.320.805,64	1.320.805,64	18.334,36	
2014	2014	752/621000	Allocations sociales directes	94.820,00	94.810,60	94.810,60	9,40	
2014	2014	752/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	254.350,00	251.697,15	251.697,15	2.652,85	
2014	2014	752/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	302.290,00	296.347,84	296.347,84	5.942,16	
2014	2014	752/625000	Abonnements sociaux	5.400,00	5.388,02	4.488,02	11,98	900,00
			<b>== TOTAUX == D.O personnel</b>	7.403.020,00	7.355.280,26	7.343.750,26	47.739,74	11.530,00
			<b>D.O fonctionnement</b> <i>IPESS Micheroux</i>					
2014	2014	752/611000	Frais de déplacement et de séjour	6.000,00	2.831,03	2.331,03	3.168,97	500,00
2014	2014	752/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00			1,00	
2014	2014	752/613100	Fonctionnement administratif	18.040,00	10.407,34	9.457,41	7.632,66	949,93
2014	2014	752/613200	Fonctionnement technique	98.260,00	93.129,86	89.374,49	5.130,14	3.755,37
2014	2014	752/613300	Fonctionnement des bâtiments	158.500,00	116.164,31	88.967,84	42.335,69	27.196,47
2014	2014	752/613400	Frais d'usage des véhicules	33.000,00	28.649,53	23.947,51	4.350,47	4.702,02

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses ordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2014	752/611000	<i>Institut médico-pédagogique Micheroux</i> Frais de déplacement et de séjour	1.400,00	1.399,18	1.051,18	0,82	348,00
2014	2014	752/611000	<i>CRT Abbé-Scry</i> Frais de déplacement et de séjour	1,00			1,00	
2014	2014	752/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00			1,00	
2014	2014	752/613100	Fonctionnement administratif	4.000,00	2.867,40	2.691,19	1.132,60	176,21
2014	2014	752/613200	Fonctionnement technique	55.000,00	51.884,92	48.884,14	3.115,08	3.000,78
2014	2014	752/613300	Fonctionnement des bâtiments	155.500,00	125.938,90	107.570,56	29.561,10	18.368,34
			<b>== TOTAUX == D.O fonctionnement</b>	529.703,00	433.272,47	374.275,35	96.430,53	58.997,12
2014	2014	752/642060	<b>D.O transferts</b> <i>Institut médico-pédagogique Micheroux</i> Remboursements en faveur des débiteurs d'aliments, de frais d'entretien des élèves internes	30.000,00	30.000,00	30.000,00		
2014	2014	752/640454	<i>CRT Abbé-Scry</i> Subside à l'Asbl de Gestion du Centre de Réadaptation au Travail	1,00			1,00	
			<b>== TOTAUX == D.O transferts</b>	30.001,00	30.000,00	30.000,00	1,00	
2014	2014	752/430030	<b>D.O dette</b> <i>IPES Micheroux</i> Remboursements d'emprunts	50.714,77	50.714,77	50.714,77		
2014	2014	752/650010	Intérêts d'emprunts <i>CRT Abbé-Scry</i>	12.620,00	12.206,60	12.206,60	413,40	
2014	2014	752/430030	Remboursements d'emprunts	45.660,00	45.657,77	45.657,77	2,23	



*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses ordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2014	752/431030	Remboursements d'emprunts subsidiés	2.090,00	2.084,71	2.084,71	5,29	
2014	2014	752/650010	Intérêts d'emprunts	11.580,00	11.513,85	11.513,85	66,15	
2014	2014	752/650200	Intérêts d'emprunts subsidiés	830,00	827,79	827,79	2,21	
			<b>== TOTAUX == D.O dette</b>	123.494,77	123.005,49	123.005,49	489,28	
			<b>== TOTAUX == Enseignement pour handicapés</b>	8.086.218,77	7.941.558,22	7.871.031,10	144.660,55	70.527,12
			<b>F760 Complexes de délasserment</b>					
			<b>D.O personnel</b>					
			<i>Domaine provincial de Wégimont</i>					
2014	2014	760/620000	Rémunérations	2.281.721,08	2.281.721,08	2.281.721,08		
2014	2014	760/621000	Allocations sociales directes	122.252,19	122.252,19	122.252,19		
2014	2014	760/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	442.465,41	442.465,41	442.465,41		
2014	2014	760/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	432.700,47	432.700,47	432.700,47		
2014	2014	760/625000	Abonnements sociaux	5.513,19	5.513,19	5.513,19		
			<b>== TOTAUX == D.O personnel</b>	3.284.652,34	3.284.652,34	3.284.652,34		
			<b>D.O fonctionnement</b>					
			<i>Domaine provincial de Wégimont</i>					
2014	2014	760/611000	Frais de déplacement et de séjour	1.900,00	1.774,31	1.074,31	125,69	700,00
2014	2014	760/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00			1,00	
2014	2014	760/613100	Fonctionnement administratif	30.020,00	19.433,47	18.948,06	10.586,53	485,41

**Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses ordinaires (Exercice PROPRE)**

Le 30.04.2015

Page : 47

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2014	760/613200	Fonctionnement technique	321.200,00	305.831,13	289.753,05	15.368,87	16.078,08
2014	2014	760/613300	Fonctionnement des bâtiments	476.110,00	392.596,05	363.555,19	83.513,95	29.040,86
2014	2014	760/613400	Frais d'usage des véhicules	11.400,00	8.892,58	7.434,49	2.507,42	1.458,09
			<b>== TOTAUX == D.O fonctionnement</b>	840.631,00	728.527,54	680.765,10	112.103,46	47.762,44
			<b>D.O dette</b> <i>Domaine provincial de Wégimont</i>					
2014	2014	760/430030	Remboursements d'emprunts	183.783,40	183.783,40	183.783,40		
2014	2014	760/431030	Remboursements d'emprunts subsidiés	250,00	244,45	244,45	5,55	
2014	2014	760/650010	Intérêts d'emprunts	80.220,00	80.022,50	80.022,50	197,50	
2014	2014	760/650200	Intérêts d'emprunts subsidiés	220,00	219,96	219,96	0,04	
			<b>== TOTAUX == D.O dette</b>	264.473,40	264.270,31	264.270,31	203,09	
			<b>== TOTAUX == Complexes de délassement</b>	4.389.756,74	4.277.450,19	4.229.687,75	112.306,55	47.762,44
			<b>F761 Jeunesse</b> <b>D.O personnel</b> <i>Service provincial de la jeunesse</i>					
2014	2014	761/620000	Rémunérations	947.087,23	947.087,23	947.087,23		
2014	2014	761/621000	Allocations sociales directes	67.865,81	67.865,81	67.865,81		
2014	2014	761/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	163.429,32	163.429,32	163.429,32		
2014	2014	761/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	236.845,66	236.845,66	236.845,66		

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses ordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2014	761/625000	Abonnements sociaux	1.369,30	1.369,30	1.369,30		
2014	2014	761/628010	Remboursements de traitements <i>Espace Belvaux</i>	4.830,00			4.830,00	
2014	2014	761/620000	Rémunérations	464.484,55	464.484,55	464.484,55		
2014	2014	761/621000	Allocations sociales directes	31.336,00	31.336,00	31.336,00		
2014	2014	761/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	79.673,00	79.673,00	79.673,00		
2014	2014	761/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	120.202,19	120.202,19	120.202,19		
2014	2014	761/625000	Abonnements sociaux	1.000,00	1.000,00	694,00		306,00
			<b>== TOTAUX == D.O personnel</b>	2.118.123,06	2.113.293,06	2.112.987,06	4.830,00	306,00
			<b>D.O fonctionnement</b> <i>Service provincial de la jeunesse</i>					
2014	2014	761/611000	Frais de déplacement et de séjour	18.000,00	16.168,09	13.168,09	1.831,91	3.000,00
2014	2014	761/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00			1,00	
2014	2014	761/613100	Fonctionnement administratif	131.100,00	106.967,34	101.854,81	24.132,66	5.112,53
2014	2014	761/613200	Fonctionnement technique	88.344,33	71.181,44	62.881,58	17.162,89	8.299,86
2014	2014	761/613300	Fonctionnement des bâtiments	42.000,00	38.414,49	21.483,96	3.585,51	16.930,53
2014	2014	761/613400	Frais d'usage des véhicules <i>Espace Belvaux</i>	14.000,00	9.948,13	8.403,29	4.051,87	1.544,84
2014	2014	761/611000	Frais de déplacement et de séjour	2.500,00	981,13	771,13	1.518,87	210,00
2014	2014	761/613100	Fonctionnement administratif	6.620,00	1.997,32	1.735,72	4.622,68	261,60
2014	2014	761/613200	Fonctionnement technique	85.205,67	77.960,74	64.582,25	7.244,93	13.378,49

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses ordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2014	761/613300	Fonctionnement des bâtiments	69.200,00	58.147,13	49.712,16	11.052,87	8.434,97
			<b>== TOTAUX == D.O fonctionnement</b>	456.971,00	381.765,81	324.592,99	75.205,19	57.172,82
			<b>D.O transferts</b> <i>Service provincial de la jeunesse</i>					
2014	2014	761/640460	Subsides aux organismes de Jeunesse et aux Maisons de Jeunes de la Province de Liège	81.040,00	78.616,16	30.359,93	2.423,84	48.256,23
2014	2014	761/640461	Subside à l'Asbl "Carrefour", Centre de loisirs des écoles provinciales	39.662,00	39.662,00	39.662,00		
2014	2014	761/640464	Accord de coopération avec la Communauté germanophone et la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones - Maisons de jeunes	4.000,00	3.900,00	2.000,00	100,00	1.900,00
2014	2014	761/640465	Accord de coopération avec la Communauté germanophone et la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones - Aide à l'Info laden d'Eupen (INFOTREFF)	5.662,00	5.320,87	3.661,56	341,13	1.659,31
2014	2014	761/640466	Accord de coopération avec la Communauté germanophone et la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones - Aide à l'Info laden de Saint-Vith (JIZ)	5.662,00	5.320,87	3.661,56	341,13	1.659,31
			<b>== TOTAUX == D.O transferts</b>	136.026,00	132.819,90	79.345,05	3.206,10	53.474,85
			<b>D.O dette</b> <i>Service provincial de la jeunesse</i>					
2014	2014	761/430030	Remboursements d'emprunts	63.927,23	63.927,23	63.927,23		

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses ordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2014	761/650010	Intérêts d'emprunts	6.790,00	6.539,71	6.539,71	250,29	
			<b>== TOTAUX == D.O dette</b>	70.717,23	70.466,94	70.466,94	250,29	
			<b>== TOTAUX == Jeunesse</b>	2.781.837,29	2.698.345,71	2.587.392,04	83.491,58	110.953,67
			<b>F763 Culture, loisirs et fêtes</b>					
			<b>D.O personnel</b>					
			<i>Grands évènements</i>					
2014	2014	762/620000	Rémunérations	467.508,82	467.508,82	467.508,82		
2014	2014	762/621000	Allocations sociales directes	29.860,36	29.860,36	29.860,36		
2014	2014	762/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	86.754,04	86.493,64	86.493,64	260,40	
2014	2014	762/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	109.656,02	109.656,02	109.656,02		
2014	2014	762/625000	Abonnements sociaux	3.400,00	2.742,00	2.142,00	658,00	600,00
			<i>SPAC Administration</i>					
2014	2014	762/620000	Rémunérations	3.522.942,76	3.522.942,76	3.522.942,76		
2014	2014	762/620900	Rémunérations des vacataires	708.614,05	708.614,05	708.437,96		176,09
2014	2014	762/621000	Allocations sociales directes	251.170,99	251.170,99	251.170,99		
2014	2014	762/621900	Allocations sociales directes des vacataires	645,28	645,28	645,28		
2014	2014	762/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	651.237,81	651.237,81	651.237,81		
2014	2014	762/623900	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale	209.154,55	209.154,55	197.880,73		11.273,82
2014	2014	762/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	825.340,14	825.340,14	825.340,14		
2014	2014	762/625000	Abonnements sociaux	12.500,00	12.499,50	11.220,50	0,50	1.279,00

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses ordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
			<i>SPAC Bibliothèques (biblio+médiathèque)</i>					
2014	2014	767/620000	Rémunérations	4.780.585,22	4.780.585,22	4.774.644,22		5.941,00
2014	2014	767/621000	Allocations sociales directes	342.057,11	342.056,44	342.056,44	0,67	
2014	2014	767/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	916.959,58	916.959,58	916.959,58		
2014	2014	767/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	1.050.078,09	1.050.078,09	1.050.078,09		
2014	2014	767/625000	Abonnements sociaux	17.000,00	16.999,22	15.658,22	0,78	1.341,00
2014	2014	767/628010	Remboursements de traitements	1,00			1,00	
			<b>== TOTAUX == D.O personnel</b>	13.985.465,82	13.984.544,47	13.963.933,56	921,35	20.610,91
			<b>D.O fonctionnement</b>					
			<i>Grands évènements</i>					
2014	2014	762/611000	Frais de déplacement et de séjour	15.000,00	5.918,89	4.418,89	9.081,11	1.500,00
2014	2014	762/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00			1,00	
2014	2014	762/613100	Fonctionnement administratif	1.237.718,40	1.221.512,18	1.073.252,54	16.206,22	148.259,64
2014	2014	762/613300	Fonctionnement des bâtiments	67.388,60	66.932,04	52.013,04	456,56	14.919,00
2014	2014	762/613400	Frais d'usage des véhicules	6.700,00	3.736,67	3.521,67	2.963,33	215,00
			<i>SPAC Administration</i>					
2014	2014	762/610000	Loyers d'immeubles et charges locatives	10.000,00	10.000,00	9.582,84		417,16
2014	2014	762/611000	Frais de déplacement et de séjour	109.801,45	109.801,45	103.901,45		5.900,00
2014	2014	762/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	9.644,17	3.468,63	3.468,63	6.175,54	
2014	2014	762/613100	Fonctionnement administratif	272.602,19	240.021,19	198.425,33	32.581,00	41.595,86
2014	2014	762/613200	Fonctionnement technique	154.475,00	150.831,73	126.565,99	3.643,27	24.265,74
2014	2014	762/613300	Fonctionnement des bâtiments	277.618,37	277.348,52	204.134,83	269,85	73.213,69
2014	2014	762/613400	Frais d'usage des véhicules	17.485,19	11.409,21	7.169,37	6.075,98	4.239,84

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses ordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2014	762/613515	Cotisation à l'asbl MNEMA <i>SPAC Bibliothèques (biblio+médiathèque)</i>	1.000,00	1.000,00	1.000,00		
2014	2014	767/611000	Frais de déplacement et de séjour	46.170,81	46.170,81	41.470,81		4.700,00
2014	2014	767/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	2.000,00	544,50	544,50	1.455,50	
2014	2014	767/613100	Fonctionnement administratif	117.269,39	110.429,58	53.646,29	6.839,81	56.783,29
2014	2014	767/613200	Fonctionnement technique	976.259,80	921.353,91	418.044,63	54.905,89	503.309,28
2014	2014	767/613300	Fonctionnement des bâtiments	216.300,00	188.347,79	88.193,13	27.952,21	100.154,66
2014	2014	767/613400	Frais d'usage des véhicules	62.000,00	49.266,75	45.478,54	12.733,25	3.788,21
			<b>== TOTAUX == D.O fonctionnement</b>	3.599.434,37	3.418.093,85	2.434.832,48	181.340,52	983.261,37
			<b>D.O transferts</b> <i>Grands évènements</i>					
2014	2014	762/640439	Subside pour l'organisation des Fêtes forestières au profit de l'Asbl "Fêtes forestières de Francorchamps"	7.500,00	7.500,00			7.500,00
2014	2014	762/640505	Crédit mis à la disposition du Collège provincial dans le cadre des fêtes de Wallonie	45.000,00	25.150,00	10.150,00	19.850,00	15.000,00
2014	2014	762/640517	Subside pour le Festival du Film policier au profit de l'Asbl "Le Festival du Film Policier"	43.000,00	43.000,00	43.000,00		
2014	2014	762/640518	Subside pour l'organisation de la Fête Turque à Liège au profit de la Fédération liégeoise des Associations Turques	5.000,00	5.000,00	5.000,00		
2014	2014	762/640519	Subside pour le Congrès européen des Confréries oenogastronomiques au profit du Comité Organisateur	30.000,00	30.000,00	30.000,00		
2014	2014	762/640520	Subside pour l'organisation des Fêtes de Wallonie au profit de l'Asbl "Fêtes de Wallonie à Seraing"	25.000,00	25.000,00	25.000,00		
2014	2014	762/640530	Crédit mis à la disposition du Collège provincial pour l'organisation de Grands évènements	21.000,00	16.000,00	11.000,00	5.000,00	5.000,00

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses ordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2014	762/640560	Subside pour l'organisation de la Flèche wallonne au profit d'Amaury Sport Organisation	90.150,00	90.113,00	90.113,00	37,00	
2014	2014	762/640561	Subside pour l'organisation de Liège-Bastogne-Liège au profit de Performance Sport Organisation <i>Culture, loisirs et fêtes</i>	91.500,00	91.428,00	91.428,00	72,00	
2014	2014	762/640016	Accord de coopération avec la Communauté germanophone et la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones - Subside au pôle d'excellence "échecs" reconnu par la Communauté germanophone	2.000,00	2.000,00	2.000,00		
2014	2014	762/640500	Attribution de prix de consécration aux écrivains et artistes, encouragements artistiques et littéraires	7.500,00	1.250,00	1.250,00	6.250,00	
2014	2014	762/640501	Subsides aux institutions culturelles du secteur privé	995.800,00	970.202,42	638.614,50	25.597,58	331.587,92
2014	2014	762/640503	Subsides aux Centres Culturels	138.255,00	138.255,00	67.170,00		71.085,00
2014	2014	762/640507	Accord de coopération avec la Communauté germanophone et la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones - Subside au Medienzentrum d'Eupen	8.000,00	8.000,00			8.000,00
2014	2014	762/640513	Accord de coopération avec la Communauté germanophone et la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones - Soutien aux associations, institutions et manifestations culturelles, en concertation avec le Ministre germanophone compétent	125.000,00	122.054,74		2.945,26	122.054,74
2014	2014	762/640515	Soutien aux actions culturelles à caractère supra communal initiées par des opérateurs culturels ou des pouvoirs locaux	200.000,00	166.467,00	87.309,03	33.533,00	79.157,97
2014	2014	762/640516	Subside au profit du GRE pour le projet Liege <sup>3</sup> Connected-Open-minded-Creative	250.000,00	250.000,00			250.000,00
2014	2014	762/640521	Subside à la Maison du Jazz	25.000,00	25.000,00	25.000,00		
2014	2014	762/640522	Subside à l'Asbl Jazz à Liège pour le Festival international de Liège	17.000,00	17.000,00			17.000,00
2014	2014	762/640523	Subside à l'Asbl Verviers Music Festivals pour Fiesta City	30.000,00	30.000,00	30.000,00		
2014	2014	762/640524	Subside au Bel'Zik Festival	20.000,00	20.000,00	20.000,00		
2014	2014	762/640525	Subside à la Sprl Les Ardentes	12.000,00	12.000,00			12.000,00



*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses ordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2014	762/640527	Accord de coopération avec la Communauté germanophone et la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones - Soutien aux associations, institutions et manifestations culturelles, sur base de projets identifiés et retenus d'un commun accord avec les communes	15.000,00	1.500,00		13.500,00	1.500,00
2014	2014	762/640528	Accord de coopération avec la Communauté germanophone et la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones - Soutien complémentaire aux centres culturels d'Eupen et de Saint-Vith en cas de reconnaissance en catégorie A	10.000,00	5.000,00		5.000,00	5.000,00
2014	2014	762/640529	Accord de coopération avec la Communauté germanophone et la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones - Collaboration particulière avec le PAC germanophone	5.000,00	5.000,00			5.000,00
2014	2014	762/640531	Evénement Mons 2015 <i>Fêtes et manifestations</i>	100.000,00	100.000,00			100.000,00
2014	2014	763/640504	Crédit mis à la disposition du Collège provincial pour les activités du folklore et les confréries	10.000,00	5.902,00	2.700,00	4.098,00	3.202,00
2014	2014	763/640506	Subside à la Société royale "Le Bastion de Liège", pour l'organisation de sa cérémonie d'hommage <i>SPAC - Bibliothèques</i>	744,00			744,00	
2014	2014	767/640502	Intervention dans le fonctionnement des bibliothèques principales et locales	217.600,00	203.189,17		14.410,83	203.189,17
			<b>== TOTAUX == D.O transferts</b>	2.547.049,00	2.416.011,33	1.179.734,53	131.037,67	1.236.276,80
			<b>D.O dette</b>					
			<i>SPAC Administration</i>					
2014	2014	762/430030	Remboursements d'emprunts	20.100,00	20.093,80	20.093,80	6,20	
2014	2014	762/650010	Intérêts d'emprunts	700,00	698,33	698,33	1,67	
			<i>SPAC Bibliothèques</i>					
2014	2014	767/430030	Remboursements d'emprunts	25.910,00	25.906,95	25.906,95	3,05	
2014	2014	767/650010	Intérêts d'emprunts	6.680,00	6.678,72	6.678,72	1,28	
			<i>Service des expositions</i>					
2014	2014	763/430030	Remboursements d'emprunts	34.130,00	34.129,41	34.129,41	0,59	

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses ordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2014	763/650010	Intérêts d'emprunts <i>Culture, loisirs et fêtes</i>	950,00	940,33	940,33	9,67	
2014	2014	762/430030	Remboursements d'emprunts	74.030,00	74.022,36	74.022,36	7,64	
2014	2014	762/650010	Intérêts d'emprunts	10.940,00	10.932,75	10.932,75	7,25	
			<b>== TOTAUX == D.O dette</b>	173.440,00	173.402,65	173.402,65	37,35	
			<b>== TOTAUX == Culture, loisirs et fêtes</b>	20.305.389,19	19.992.052,30	17.751.903,22	313.336,89	2.240.149,08
			<b>F769 Sports</b>					
			<b>D.O personnel</b>					
			<i>Services des sports</i>					
2014	2014	764/620000	Rémunérations	2.775.852,22	2.775.852,22	2.775.852,22		
2014	2014	764/620900	Rémunérations des vacataires	221.418,22	221.418,22	221.418,22		
2014	2014	764/621000	Allocations sociales directes	207.110,65	207.110,65	207.110,65		
2014	2014	764/621900	Allocations sociales directes des vacataires	1,00			1,00	
2014	2014	764/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	574.047,52	574.047,52	574.047,52		
2014	2014	764/623900	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale	60.442,89	60.442,89	60.442,89		
2014	2014	764/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	511.168,38	511.168,38	511.168,38		
2014	2014	764/625000	Abonnements sociaux <i>Centre de formation de tennis</i>	8.912,94	8.912,94	8.912,94		
2014	2014	764/620000	Rémunérations	165.813,02	165.813,02	165.813,02		
2014	2014	764/621000	Allocations sociales directes	12.793,83	12.793,83	12.793,83		
2014	2014	764/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	43.582,17	43.582,17	43.582,17		

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses ordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2014	764/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	9.900,90	9.900,90	9.900,90		
2014	2014	764/625000	Abonnements sociaux	559,40	559,40	559,40		
			<b>== TOTAUX == D.O personnel</b>	4.591.603,14	4.591.602,14	4.591.602,14	1,00	
			<b>D.O fonctionnement</b>					
			<i>Services des sports</i>					
2014	2014	764/611000	Frais de déplacement et de séjour	51.000,00	50.992,66	41.736,66	7,34	9.256,00
2014	2014	764/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1.500,00			1.500,00	
2014	2014	764/613100	Fonctionnement administratif	273.900,00	230.848,47	217.130,98	43.051,53	13.717,49
2014	2014	764/613200	Fonctionnement technique	359.400,00	267.062,71	182.179,30	92.337,29	84.883,41
2014	2014	764/613300	Fonctionnement des bâtiments	78.700,00	62.995,60	44.878,39	15.704,40	18.117,21
2014	2014	764/613400	Frais d'usage des véhicules	39.700,00	37.203,23	35.233,46	2.496,77	1.969,77
			<i>Complexe sportif Naimette-Xhovémont</i>					
2014	2014	764/610000	Loyers d'immeubles et charges locatives	1,00	0,02	0,02	0,98	
2014	2014	764/613100	Fonctionnement administratif	1.000,00	50,00	21,15	950,00	28,85
2014	2014	764/613300	Fonctionnement des bâtiments	83.300,00	66.748,79	57.447,51	16.551,21	9.301,28
			<i>Piste d'apprentissage cycliste</i>					
2014	2014	764/610000	Loyers d'immeubles et charges locatives	1,00	0,02	0,02	0,98	
2014	2014	764/613300	Fonctionnement des bâtiments	2.000,00			2.000,00	
			<i>CREF</i>					
2014	2014	764/610000	Loyers d'immeubles et charges locatives	2,00	2,00	2,00		
			<i>Centre tennis de table</i>					
2014	2014	764/610000	Loyers d'immeubles et charges locatives	1,00	1,00	1,00		
			<i>Centre de formation de tennis</i>					
2014	2014	764/611000	Frais de déplacement et de séjour	1.000,00	552,71	552,71	447,29	

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses ordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2014	764/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00			1,00	
2014	2014	764/613100	Fonctionnement administratif	21.725,90	4.893,88	4.526,48	16.832,02	367,40
2014	2014	764/613200	Fonctionnement technique	3.324,10	2.772,62	2.608,06	551,48	164,56
2014	2014	764/613300	Fonctionnement des bâtiments	76.400,00	52.861,26	46.131,15	23.538,74	6.730,11
			<b>== TOTAUX == D.O fonctionnement</b>	<b>992.956,00</b>	<b>776.984,97</b>	<b>632.448,89</b>	<b>215.971,03</b>	<b>144.536,08</b>
			<b>D.O transferts</b>					
			<i>Sports</i>					
2014	2014	764/640551	Subside à l'Asbl "Maison des sports de la Province de Liège"	10.155,00	10.155,00			10.155,00
2014	2014	764/640557	Participation aux charges des emprunts relatifs à l'aménagement du site du Bois Saint-Jean	750.000,00	750.000,00	750.000,00		
2014	2014	764/640558	Subvention au Centre régional d'entraînement et formation de jeunes footballeurs	20.000,00	20.000,00			20.000,00
2014	2014	764/640559	Crédit mis à la disposition du Collège provincial pour la promotion du sport et de la pratique sportive	430.605,00	374.230,44	251.655,44	56.374,56	122.575,00
2014	2014	764/640562	Subside pour l'organisation du Meeting d'Athlétisme au profit de la SA Golazo Sports	170.000,00	170.000,00	170.000,00		
2014	2014	764/640563	Subside à l'Asbl TRW'Organisation (Tour de Wallonie)	42.000,00	42.000,00	42.000,00		
2014	2014	764/640564	Subside à l'Asbl Jumping International de Liège	45.000,00	45.000,00	32.000,00		13.000,00
2014	2014	764/640566	Subside à l'Asbl Association Sportive de l'Enseignement provincial	16.300,00	16.300,00			16.300,00
2014	2014	764/640567	Subside à la Ville de Herstal (programme d'activités sportives)	7.000,00	7.000,00	7.000,00		
2014	2014	764/640568	Subside à l'Asbl Sportinez (Tour de Belgique cycliste)	40.000,00	40.000,00	40.000,00		
2014	2014	764/640569	Subside à l'Asbl Motor Club de Huy (Rallye du Condroz)	25.000,00	25.000,00	25.000,00		
2014	2014	764/640850	Subside à l'Asbl Association Francophone de Tennis (Tournoi international de tennis I.T.F)	10.000,00	10.000,00	10.000,00		
2014	2014	764/640852	Subside à l'Asbl Challenge Jogging de la Province de Liège	6.000,00	6.000,00			6.000,00

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses ordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2014	764/640853	Subside à l'Asbl Maasmarathon de la Meuse	10.000,00	10.000,00	10.000,00		
2014	2014	764/640854	Subside à l'Asbl Maison Verviétoise des Sports	22.500,00	22.500,00	22.500,00		
2014	2014	764/640855	Subside à la Commission Provinciale des Arbitres de Liège	32.000,00	32.000,00	32.000,00		
2014	2014	764/640856	Subside à l'Asbl Fédération Royale Ouvrière Belge de Tennis de table Belge Francophone (actions de formation des jeunes)	10.000,00	10.000,00	10.000,00		
2014	2014	764/640857	Subside à l'Asbl Ligue Belge Francophone de Rugby (actions de formation des jeunes)	15.000,00	15.000,00	15.000,00		
2014	2014	764/640858	Subside à l'Asbl Maison des Associations d'Amay	22.500,00	22.500,00			22.500,00
2014	2014	764/640859	Subside à la S.A Standard de Liège (convention pluriannuelle)	50.000,00	50.000,00	50.000,00		
2014	2014	764/640860	Subside à l'Asbl Waremmes VBC (formation des jeunes)	10.000,00	10.000,00	10.000,00		
2014	2014	764/640861	Subside à l'Asbl Waremmes VBC (Beach Waremmes)	12.000,00	12.000,00	12.000,00		
2014	2014	764/640862	Subside à l'Asbl 361° (Woman Race)	1.500,00	1.500,00	1.500,00		
2014	2014	764/640863	Subside à la Verband Deutschsprachiger Turnvereine (pôle d'excellence de gymnastique de la Communauté germanophone)	2.000,00	2.000,00	2.000,00		
2014	2014	764/640864	Subside au BehindertenSportClub (pôle d'excellence du sport pour moins valides de la Communauté germanophone)	2.000,00	2.000,00	2.000,00		
2014	2014	764/640865	Subside à la Regionaler Tennisverband der D.G (pôle d'excellence de tennis de la Communauté germanophone)	2.000,00	2.000,00			2.000,00
2014	2014	764/640866	Subside à l'Asbl "Ecole des jeunes footballeurs de l'entité wanzoise pour la Coca Cola Cup (tournoi de football pour jeunes)	5.000,00			5.000,00	
2014	2014	764/640867	Subside à l'Asbl Sports et Loisirs de Huy (programme d'activités sportives)	7.000,00	7.000,00	7.000,00		
2014	2014	764/640869	Subside à l'Asbl "Marathoniens Produits Wallons" (Jogging "La Forme du Coeur")	3.000,00			3.000,00	
2014	2014	764/640870	Subside à l'Asbl " Les Ecuries LORQUET & Co " (Jumping de Cheratte)	6.000,00			6.000,00	
2014	2014	764/640871	Subside à l'Asbl "Moi aussi, je joue au ping !!!" (actions de formation pour jeunes en tennis de table)	25.000,00	25.000,00	25.000,00		

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses ordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2014	764/640872	Subside à l'Asbl "Vive le Sport" (organisation d'une formation d'aides-animateurs multisports)	5.000,00	5.000,00	5.000,00		
			<b>== TOTAUX == D.O transferts</b>	1.814.560,00	1.744.185,44	1.531.655,44	70.374,56	212.530,00
			<b>D.O dette</b>					
			<i>Services des sports</i>					
2014	2014	764/430030	Remboursements d'emprunts	10.000,00	9.996,53	9.996,53	3,47	
2014	2014	764/430052	Remboursements d'emprunts couvrant l'acquisition de la Maison des Sports	427.070,00	427.065,32	427.065,32	4,68	
2014	2014	764/650052	Intérêts d'emprunts relatifs à l'acquisition de la Maison des Sports <i>Complexe sportif Naimette-Xhovémont</i>	94.270,00	94.264,46	94.264,46	5,54	
2014	2014	764/430030	Remboursements d'emprunts	118.850,00	118.841,78	118.841,78	8,22	
2014	2014	764/650010	Intérêts d'emprunts <i>Piste d'apprentissage cycliste</i>	43.870,00	43.862,92	43.862,92	7,08	
2014	2014	764/430030	Remboursements d'emprunts	13.160,00	13.156,21	13.156,21	3,79	
2014	2014	764/650010	Intérêts d'emprunts <i>CREF</i>	4.100,00	4.098,33	4.098,33	1,67	
2014	2014	764/430030	Remboursements d'emprunts	69.670,00	69.662,75	69.662,75	7,25	
2014	2014	764/431030	Remboursements d'emprunts subsidiés	136.900,00	136.893,20	136.893,20	6,80	
2014	2014	764/650010	Intérêts d'emprunts	20,00	15,65	15,65	4,35	
2014	2014	764/650200	Intérêts d'emprunts subsidiés <i>Circuit Spa Francorchamps</i>	47.070,00	40.391,27	40.391,27	6.678,73	
2014	2014	764/430030	Remboursements d'emprunts	39.780,00	39.778,49	39.778,49	1,51	
2014	2014	764/650010	Intérêts d'emprunts <i>Centre tennis de table</i>	2.710,00	2.703,22	2.703,22	6,78	
2014	2014	764/430030	Remboursements d'emprunts	33.370,00	33.366,44	33.366,44	3,56	
2014	2014	764/650010	Intérêts d'emprunts	22.390,00	22.385,25	22.385,25	4,75	

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses ordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
			<i>Centre de formation de tennis</i>					
2014	2014	764/430030	Remboursements d'emprunts	1.900,00	1.895,39	1.895,39	4,61	
2014	2014	764/431030	Remboursements d'emprunts subsidiés	38.620,00	38.618,45	38.618,45	1,55	
2014	2014	764/650010	Intérêts d'emprunts	140,00	135,80	135,80	4,20	
2014	2014	764/650200	Intérêts d'emprunts subsidiés	27.340,00	27.339,65	27.339,65	0,35	
			<i>Sports</i>					
2014	2014	764/430030	Remboursements d'emprunts	9.490,00	9.486,13	9.486,13	3,87	
2014	2014	764/650010	Intérêts d'emprunts	1.320,00	1.318,99	1.318,99	1,01	
			<b>== TOTAUX == D.O dette</b>	1.142.040,00	1.135.276,23	1.135.276,23	6.763,77	
			<b>== TOTAUX == Sports</b>	8.541.159,14	8.248.048,78	7.890.982,70	293.110,36	357.066,08
			<b>F789 Arts</b>					
			<b>D.O personnel</b>					
			<i>Service des musées et expositions</i>					
2014	2014	771/620000	Rémunérations	3.159.783,97	3.159.783,97	3.156.822,97		2.961,00
2014	2014	771/621000	Allocations sociales directes	231.505,28	231.505,28	231.505,28		
2014	2014	771/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	606.994,98	606.994,98	606.994,98		
2014	2014	771/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	692.848,12	692.847,52	692.847,52	0,60	
2014	2014	771/625000	Abonnements sociaux	15.000,00	14.999,90	13.924,90	0,10	1.075,00
			<i>Château de Jehay</i>					
2014	2014	771/620000	Rémunérations	710.632,65	710.632,65	710.632,65		
2014	2014	771/621000	Allocations sociales directes	49.180,00	49.174,54	49.174,54	5,46	

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses ordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2014	771/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	167.046,31	167.046,31	167.046,31		
2014	2014	771/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	84.393,85	84.359,23	84.359,23	34,62	
2014	2014	771/625000	Abonnements sociaux <i>Fonds d'Histoire du mouvement wallon</i>	2.000,00	1.141,00	941,00	859,00	200,00
2014	2014	771/620000	Rémunérations	59.246,34	59.246,34	59.246,34		
2014	2014	771/621000	Allocations sociales directes	3.791,28	3.791,28	3.791,28		
2014	2014	771/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	9.900,82	9.900,82	9.900,82		
2014	2014	771/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	16.650,00	16.597,03	16.597,03	52,97	
2014	2014	771/625000	Abonnements sociaux	1.000,00	1.000,00	890,00		110,00
			<b>== TOTAUX == D.O personnel</b>	5.809.973,60	5.809.020,85	5.804.674,85	952,75	4.346,00
			<b>D.O fonctionnement</b> <i>Service des musées et expositions</i>					
2014	2014	771/610000	Loyers d'immeubles et charges locatives	8.701,00	8.330,44	8.330,44	370,56	
2014	2014	771/611000	Frais de déplacement et de séjour	12.500,00	12.195,02	8.665,02	304,98	3.530,00
2014	2014	771/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	2.000,00			2.000,00	
2014	2014	771/613100	Fonctionnement administratif	204.018,00	172.529,07	103.820,61	31.488,93	68.708,46
2014	2014	771/613200	Fonctionnement technique	133.250,00	132.196,04	93.287,45	1.053,96	38.908,59
2014	2014	771/613300	Fonctionnement des bâtiments	736.000,00	645.286,99	562.927,57	90.713,01	82.359,42
2014	2014	771/613400	Frais d'usage des véhicules <i>Organisation d'expos exceptionnelles</i>	9.500,00	6.948,48	5.889,50	2.551,52	1.058,98
2014	2014	771/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00			1,00	
2014	2014	771/613100	Fonctionnement administratif <i>Château de Jehay</i>	552.000,00	529.980,64	411.378,69	22.019,36	118.601,95
2014	2014	771/613300	Fonctionnement des bâtiments	150.000,00			150.000,00	



*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses ordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2014	771/611000	<i>Fonds d'Histoire du mouvement wallon</i> Frais de déplacement et de séjour	200,00			200,00	
2014	2014	771/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00			1,00	
2014	2014	771/613100	Fonctionnement administratif	1.800,00	1.162,96	942,81	637,04	220,15
2014	2014	771/613200	Fonctionnement technique	3.500,00	2.927,45	1.551,65	572,55	1.375,80
			<b>== TOTAUX == D.O fonctionnement</b>	1.813.471,00	1.511.557,09	1.196.793,74	301.913,91	314.763,35
			<b>D.O transferts</b>					
			<i>Musées</i>					
2014	2014	771/640570	Subside à l'Asbl de gestion du Château de Jehay	271.000,00	271.000,00	271.000,00		
2014	2014	771/640571	Subventions aux institutions privées	32.226,00	32.088,00		138,00	32.088,00
2014	2014	771/640572	Subventions aux institutions communales	39.663,00	39.624,00		39,00	39.624,00
			<i>Théâtres concerts ballets opéras musique</i>					
2014	2014	772/640571	Subventions aux institutions privées	115.752,00	115.747,00		5,00	115.747,00
2014	2014	772/640574	Subvention à l'Opéra Royal de Wallonie	237.400,00	237.400,00	237.400,00		
2014	2014	772/640575	Subside au Théâtre de la Place	45.000,00	45.000,00	45.000,00		
2014	2014	772/640576	Subvention à l'Orchestre philharmonique de Liège	100.000,00	100.000,00			100.000,00
2014	2014	772/640582	Subside à la Société Royale d'Encouragement à l'Art wallon	25.000,00	25.000,00	25.000,00		
			<i>Littérature</i>					
2014	2014	776/640577	Subventions en faveur d'organismes privés	5.000,00	5.000,00			5.000,00
			<i>Radio, télévision, presse</i>					
2014	2014	780/640578	Subventions en faveur d'organismes privés	50.000,00	50.000,00	50.000,00		
2014	2014	780/640580	Accord de coopération avec la Communauté germanophone et la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones - Subsidés à la BRF	170.000,00	160.000,00	80.000,00	10.000,00	80.000,00

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses ordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2014	780/640581	Partenariat Province/RTC Liège-Huy-Waremme et Télévesdre pour un journal sportif	124.000,00	124.000,00			124.000,00
			<b>== TOTAUX == D.O transferts</b>	1.215.041,00	1.204.859,00	708.400,00	10.182,00	496.459,00
			<b>D.O dette</b>					
			<i>Musée de la Vie wallonne</i>					
2014	2014	771/430030	Remboursements d'emprunts	253.830,00	253.829,45	253.829,45	0,55	
2014	2014	771/650010	Intérêts d'emprunts <i>Château de Jehay</i>	144.900,00	144.607,10	144.607,10	292,90	
2014	2014	771/430030	Remboursements d'emprunts	244.350,00	244.341,08	244.341,08	8,92	
2014	2014	771/650010	Intérêts d'emprunts <i>Eglise Saint-antoine</i>	52.145,25	52.145,25	52.145,25		
2014	2014	771/430030	Remboursements d'emprunts	71.410,00	71.406,75	71.406,75	3,25	
2014	2014	771/650010	Intérêts d'emprunts <i>Musée Tchanchès</i>	8.431,57	8.431,57	8.431,57		
2014	2014	771/430030	Remboursements d'emprunts	17.730,00	17.724,89	17.724,89	5,11	
2014	2014	771/650010	Intérêts d'emprunts <i>Théâtres concerts ballets opéras musique</i>	1.800,00	1.793,56	1.793,56	6,44	
2014	2014	772/430030	Remboursements d'emprunts	16.660,00	16.655,70	16.655,70	4,30	
2014	2014	772/650010	Intérêts d'emprunts <i>Edifices classés</i>	6.470,00	6.469,09	6.469,09	0,91	
2014	2014	773/430030	Remboursements d'emprunts	192.926,55	192.926,55	192.926,55		

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses ordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2014	773/650010	Intérêts d'emprunts	62.910,00	61.630,79	61.630,79	1.279,21	
			<b>== TOTAUX == D.O dette</b>	1.073.563,37	1.071.961,78	1.071.961,78	1.601,59	
			<b>== TOTAUX == Arts</b>	9.912.048,97	9.597.398,72	8.781.830,37	314.650,25	815.568,35
			<b>F799 Cultes et laïcité</b>					
			<b>D.O fonctionnement</b>					
			<i>Cultes</i>					
2014	2014	790/610001	Indemnités de logement aux prêtres orthodoxes	30.143,76	30.143,76	30.143,76		
2014	2014	790/610002	Indemnités de logement aux officiants du culte islamique	17.340,00	13.885,10	13.885,10	3.454,90	
			<b>== TOTAUX == D.O fonctionnement</b>	47.483,76	44.028,86	44.028,86	3.454,90	
			<b>D.O transferts</b>					
			<i>Cultes</i>					
2014	2014	790/640600	Intervention en faveur des paroisses du culte orthodoxe	15.000,00	4.099,10	4.099,10	10.900,90	
2014	2014	790/640601	Intervention en faveur du Culte Islamique	15.000,00			15.000,00	
			<i>Laïcité</i>					
2014	2014	791/640602	Subventions aux Maisons de la Laïcité reconnues par le Ministère	74.368,00	74.368,00	74.368,00		
2014	2014	791/640603	Intervention pour les Communautés philosophiques non confessionnelles reconnues	1.117.745,00	1.117.744,02	1.117.744,02	0,98	
			<b>== TOTAUX == D.O transferts</b>	1.222.113,00	1.196.211,12	1.196.211,12	25.901,88	

**Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses ordinaires (Exercice PROPRE)**

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2014	790/430030	<b>D.O dette</b> <i>Cultes</i> Remboursements d'emprunts	138.579,35	138.579,35	138.579,35		
2014	2014	790/650010	Intérêts d'emprunts	24.910,00	24.430,51	24.430,51	479,49	
			<b>== TOTAUX == D.O dette</b>	163.489,35	163.009,86	163.009,86	479,49	
			<b>== TOTAUX == Cultes et laïcité</b>	1.433.086,11	1.403.249,84	1.403.249,84	29.836,27	
			<b>F869 Interventions sociales et famille</b>					
			<b>D.O personnel</b> <i>Maison du social</i>					
2014	2014	840/620000	Rémunérations	2.592.116,16	2.592.116,16	2.592.116,16		
2014	2014	840/621000	Allocations sociales directes	182.285,11	182.285,11	182.285,11		
2014	2014	840/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	525.492,70	525.492,70	525.492,70		
2014	2014	840/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	510.802,96	510.802,96	510.802,96		
2014	2014	840/625000	Abonnements sociaux	11.821,49	11.821,49	11.821,49		
			<b>== TOTAUX == D.O personnel</b>	3.822.518,42	3.822.518,42	3.822.518,42		
			<b>D.O fonctionnement</b> <i>Maison du social</i>					
2014	2014	840/611000	Frais de déplacement et de séjour	65.700,00	65.608,51	56.608,51	91,49	9.000,00
2014	2014	840/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	15.000,00	4.541,89	4.541,89	10.458,11	

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses ordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2014	840/613100	Fonctionnement administratif	323.035,00	274.461,46	157.063,88	48.573,54	117.397,58
2014	2014	840/613300	Fonctionnement des bâtiments	30.000,00	27.798,78	20.737,46	2.201,22	7.061,32
2014	2014	840/613400	Frais d'usage des véhicules	5.200,00	2.192,96	2.192,96	3.007,04	
			<b>== TOTAUX == D.O fonctionnement</b>	438.935,00	374.603,60	241.144,70	64.331,40	133.458,90
			<b>D.O transferts</b>					
			<i>Maison du social</i>					
2014	2014	840/640646	Subside à l'APW Secteur Affaires sociales	2.479,00	2.479,00			2.479,00
			<i>Aide et action sociales</i>					
2014	2014	801/640620	Participation à l'Asbl "L'Observatoire", revue d'action sociale et médico-sociale, en partenariat avec la Région wallonne	6.000,00	6.000,00	6.000,00		
2014	2014	801/640642	Interventions en matière d'aide et d'action sociales	10.759,00	10.755,00	5.955,00	4,00	4.800,00
			<i>Oeuvres pour handicapés</i>					
2014	2014	833/640622	Subventions en faveur d'organismes privés dans le cadre du problème des handicapés physiques et mentaux	27.268,00	27.267,67	13.588,67	0,33	13.679,00
			<i>Oeuvres pour personnes âgées</i>					
2014	2014	834/640626	Subventions en faveur des personnes du troisième âge (Téléphone et Biotélévigilance)	400.000,00	287.683,00	254.288,00	112.317,00	33.395,00
			<i>Réparations aux personnes</i>					
2014	2014	841/640628	Crédit mis à la disposition du Collège provincial pour aider l'Asbl "Fonds d'entraide de la Province de Liège"	4.000,00	4.000,00	4.000,00		
2014	2014	841/640638	Subside à l'Asbl Centre d'Etudes et de Documentation Sociale de la Province de Liège, en partenariat avec la Région wallonne	25.000,00	25.000,00	25.000,00		
			<i>La famille</i>					
2014	2014	844/640629	Allocations de naissance aux bénéficiaires de prêts	1.000,00			1.000,00	
2014	2014	844/640631	Subventions aux services privés agréés d'aide aux familles, fonctionnant sur le territoire de la Province de Liège	318.220,00	318.220,00			318.220,00

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses ordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2014	844/640632	Subventions aux organismes privés de promotion familiale	26.270,00	26.205,00	6.800,00	65,00	19.405,00
2014	2014	844/640633	Subsides aux services publics agréés d'aide aux familles, fonctionnant sur le territoire de la Province de Liège <i>Aide aux personnes en détresse</i>	79.078,00	63.631,62		15.446,38	63.631,62
2014	2014	849/640634	Subventions aux organismes privés d'aide aux personnes en détresse	52.080,00	52.080,00	29.360,00		22.720,00
2014	2014	849/640636	Intervention provinciale dans la problématique des assuétudes	3.720,00	3.720,00			3.720,00
			<b>== TOTAUX == D.O transferts</b>	955.874,00	827.041,29	344.991,67	128.832,71	482.049,62
			<b>D.O dette</b>					
			<i>Maison du social</i>					
2014	2014	840/430030	Remboursements d'emprunts	7.132,12	6.971,06	6.971,06	161,06	
2014	2014	840/431030	Remboursements d'emprunts subsidiés	2.260,00	2.258,31	2.258,31	1,69	
2014	2014	840/650010	Intérêts d'emprunts	2.230,00	1.959,66	1.959,66	270,34	
2014	2014	840/650200	Intérêts d'emprunts subsidiés	1.170,00	1.160,47	1.160,47	9,53	
			<i>La famille</i>					
2014	2014	844/430030	Remboursements d'emprunts	43.270,00	43.265,91	43.265,91	4,09	
2014	2014	844/650010	Intérêts d'emprunts	4.668,06	4.668,06	4.668,06		
			<b>== TOTAUX == D.O dette</b>	60.730,18	60.283,47	60.283,47	446,71	
			<b>== TOTAUX == Interventions sociales et famille</b>	5.278.057,60	5.084.446,78	4.468.938,26	193.610,82	615.508,52

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses ordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
			<b>F872 Soins de santé</b>					
			<b>D.O personnel</b>					
			<i>Direction générale Santé &amp; environnement</i>					
2014	2014	870/620000	Rémunérations	1.766.901,90	1.766.901,90	1.766.901,90		
2014	2014	870/621000	Allocations sociales directes	135.663,94	135.663,94	135.663,94		
2014	2014	870/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	294.015,03	294.015,03	294.015,03		
2014	2014	870/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	462.588,95	462.588,95	462.588,95		
2014	2014	870/625000	Abonnements sociaux	5.272,14	5.272,14	5.272,14		
			<i>Laboratoires</i>					
2014	2014	871/620000	Rémunérations	2.746.485,23	2.702.215,20	2.702.215,20	44.270,03	
2014	2014	871/621000	Allocations sociales directes	197.474,77	197.474,77	197.474,77		
2014	2014	871/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	498.480,00	484.651,01	484.651,01	13.828,99	
2014	2014	871/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	658.338,63	658.338,63	658.338,63		
2014	2014	871/625000	Abonnements sociaux	3.800,00	2.313,56	1.813,56	1.486,44	500,00
			<i>Médecine de l'environnement</i>					
2014	2014	871/620000	Rémunérations	465.526,75	457.562,83	457.562,83	7.963,92	
2014	2014	871/621000	Allocations sociales directes	34.198,19	34.198,19	34.198,19		
2014	2014	871/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	95.280,00	92.844,51	92.844,51	2.435,49	
2014	2014	871/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	87.540,75	87.440,75	87.440,75	100,00	
2014	2014	871/625000	Abonnements sociaux	4.500,00	4.370,10	3.620,10	129,90	750,00
			<i>Service de la qualité de la vie</i>					
2014	2014	871/620000	Rémunérations	759.213,56	759.213,56	759.213,56		
2014	2014	871/621000	Allocations sociales directes	54.857,63	54.857,63	54.857,63		
2014	2014	871/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	148.539,81	148.539,81	148.539,81		
2014	2014	871/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	167.560,00	163.631,09	163.631,09	3.928,91	

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses ordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2014	871/625000	Abonnements sociaux <i>Promotion santé à l'école</i>	3.150,00	2.440,20	1.940,20	709,80	500,00
2014	2014	871/620000	Rémunérations	2.151.187,52	2.151.187,52	2.151.187,52		
2014	2014	871/621000	Allocations sociales directes	154.591,07	154.591,07	154.591,07		
2014	2014	871/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	486.543,13	486.543,13	486.543,13		
2014	2014	871/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	310.971,46	309.075,96	309.075,96	1.895,50	
2014	2014	871/625000	Abonnements sociaux <i>Service des consultations</i>	2.500,00	2.490,74	2.070,74	9,26	420,00
2014	2014	871/620000	Rémunérations	852.388,95	852.388,95	852.388,95		
2014	2014	871/621000	Allocations sociales directes	70.473,07	70.473,07	70.473,07		
2014	2014	871/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	168.730,16	168.730,16	168.730,16		
2014	2014	871/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	174.114,35	174.114,35	174.114,35		
2014	2014	871/625000	Abonnements sociaux <i>Dépistage mobile</i>	510,00			510,00	
2014	2014	871/620000	Rémunérations	2.081.236,68	2.081.236,68	2.081.236,68		
2014	2014	871/621000	Allocations sociales directes	152.745,53	152.745,53	152.745,53		
2014	2014	871/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	402.265,87	402.265,87	402.265,87		
2014	2014	871/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	446.686,89	445.304,95	445.304,95	1.381,94	
2014	2014	871/625000	Abonnements sociaux <i>Lierneux</i>	1.500,00	1.129,39	629,39	370,61	500,00
2014	2014	872/620000	Rémunérations	873.250,27	873.249,43	864.828,43	0,84	8.421,00
2014	2014	872/621000	Allocations sociales directes	75.022,18	75.022,18	75.022,18		
2014	2014	872/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	144.229,16	144.229,16	142.229,16		2.000,00
2014	2014	872/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	224.588,39	224.588,39	224.088,39		500,00
2014	2014	872/625000	Abonnements sociaux	600,00	594,33	154,33	5,67	440,00



*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses ordinaires (Exercice PROPRE)*

Le 30.04.2015

Page : 70

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2014	872/620000	<u>La Gleize</u> Rémunérations	1.721.618,22	1.595.683,89	1.588.683,89	125.934,33	7.000,00
2014	2014	872/621000	Allocations sociales directes	141.441,78	135.819,74	135.819,74	5.622,04	
2014	2014	872/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	329.970,00	307.497,42	305.467,42	22.472,58	2.030,00
2014	2014	872/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	369.060,00	336.824,87	335.324,87	32.235,13	1.500,00
2014	2014	872/625000	Abonnements sociaux	12.500,00	12.484,04	7.684,04	15,96	4.800,00
			<b>== TOTAUX == D.O personnel</b>	19.938.111,96	19.672.804,62	19.643.443,62	265.307,34	29.361,00
			<b>D.O fonctionnement</b> <i>Direction générale Santé &amp; environnement</i>					
2014	2014	870/611000	Frais de déplacement et de séjour	4.800,00	4.263,84	3.263,84	536,16	1.000,00
2014	2014	870/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00			1,00	
2014	2014	870/613100	Fonctionnement administratif	73.500,00	56.088,83	50.224,66	17.411,17	5.864,17
2014	2014	870/613300	Fonctionnement des bâtiments	97.000,00	77.942,18	74.718,77	19.057,82	3.223,41
2014	2014	870/613400	Frais d'usage des véhicules	8.000,00	2.869,73	2.869,73	5.130,27	
2014	2014	870/613513	Cotisation au réseau belge francophone des villes santé	2.500,00	2.500,00	2.500,00		
			<u>Laboratoires</u>					
2014	2014	871/611000	Frais de déplacement et de séjour	13.278,00	13.277,13	10.627,13	0,87	2.650,00
2014	2014	871/613100	Fonctionnement administratif	32.472,00	24.276,12	22.524,93	8.195,88	1.751,19
2014	2014	871/613200	Fonctionnement technique	755.000,00	734.867,73	638.447,07	20.132,27	96.420,66
2014	2014	871/613300	Fonctionnement des bâtiments	56.250,00	52.647,51	40.431,32	3.602,49	12.216,19
2014	2014	871/613400	Frais d'usage des véhicules	23.500,00	22.990,48	21.200,28	509,52	1.790,20
			<u>Médecine de l'environnement</u>					
2014	2014	871/611000	Frais de déplacement et de séjour	10.175,54	7.444,13	6.144,13	2.731,41	1.300,00
2014	2014	871/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	500,00			500,00	

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses ordinaires (Exercice PROPRE)*

Le 30.04.2015

Page : 71

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2014	871/613100	Fonctionnement administratif	171.649,39	117.341,64	80.054,48	54.307,75	37.287,16
2014	2014	871/613200	Fonctionnement technique	9.093,45	8.911,69	8.318,69	181,76	593,00
2014	2014	871/613400	Frais d'usage des véhicules <i>Service de la qualité de la vie</i>	6.626,16	6.625,44	6.369,72	0,72	255,72
2014	2014	871/611000	Frais de déplacement et de séjour	12.157,80	12.157,80	10.057,80		2.100,00
2014	2014	871/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	3.664,14	120,00	120,00	3.544,14	
2014	2014	871/613100	Fonctionnement administratif	4.502,52	1.667,01	1.537,91	2.835,51	129,10
2014	2014	871/613200	Fonctionnement technique <i>Promotion santé à l'école</i>	145.270,00	144.015,40	122.197,61	1.254,60	21.817,79
2014	2014	871/610000	Loyers d'immeubles et charges locatives	14.600,00	13.873,75	13.873,75	726,25	
2014	2014	871/611000	Frais de déplacement et de séjour	13.000,00	10.951,20	7.451,20	2.048,80	3.500,00
2014	2014	871/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	140.000,00	92.605,20	77.605,20	47.394,80	15.000,00
2014	2014	871/613100	Fonctionnement administratif	40.500,00	29.303,19	28.175,42	11.196,81	1.127,77
2014	2014	871/613200	Fonctionnement technique	293.000,00	259.552,64	227.219,25	33.447,36	32.333,39
2014	2014	871/613300	Fonctionnement des bâtiments <i>Service des consultations</i>	37.000,00	36.841,44	24.767,94	158,56	12.073,50
2014	2014	871/611000	Frais de déplacement et de séjour	3.000,00	1.649,28	1.649,28	1.350,72	
2014	2014	871/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	500,00			500,00	
2014	2014	871/613100	Fonctionnement administratif	12.300,00	5.846,07	5.581,35	6.453,93	264,72
2014	2014	871/613200	Fonctionnement technique <i>Dépistage mobile</i>	35.800,00	25.835,02	21.864,31	9.964,98	3.970,71
2014	2014	871/611000	Frais de déplacement et de séjour	77.900,00	72.644,22	62.144,22	5.255,78	10.500,00
2014	2014	871/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	48.000,00	47.323,34	45.323,34	676,66	2.000,00
2014	2014	871/613100	Fonctionnement administratif	75.000,00	58.528,12	55.609,75	16.471,88	2.918,37
2014	2014	871/613200	Fonctionnement technique	466.800,00	356.345,04	254.259,65	110.454,96	102.085,39
2014	2014	871/613300	Fonctionnement des bâtiments	39.000,00	35.306,02	28.036,57	3.693,98	7.269,45

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses ordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2014	871/613400	Frais d'usage des véhicules	125.000,00	82.368,93	75.460,56	42.631,07	6.908,37
2014	2014	871/613640	Fonctionnement du site internet "Andropause" <i>Lierneux</i>	22.700,00	22.687,52	22.687,52	12,48	
2014	2014	872/611000	Frais de déplacement et de séjour <i>La Gleize</i>	500,00			500,00	
2014	2014	872/611000	Frais de déplacement et de séjour	3.000,00	1.026,59	1.026,59	1.973,41	
2014	2014	872/613100	Fonctionnement administratif	1,00			1,00	
2014	2014	872/613200	Fonctionnement technique	2.000,00	32,36	32,36	1.967,64	
2014	2014	872/613300	Fonctionnement des bâtiments	1,00			1,00	
			<b>== TOTAUX == D.O fonctionnement</b>	2.879.542,00	2.442.726,59	2.054.376,33	436.815,41	388.350,26
			<b>D.O transferts</b> <i>Lierneux</i>					
2014	2014	872/642630	Intervention dans le déficit des hôpitaux <i>Santé</i>	2.024.910,00	2.024.910,00	1.000.000,00		1.024.910,00
2014	2014	871/640700	Subsides en faveur d'organismes oeuvrant dans le secteur de la santé	30.479,00	29.975,00	18.100,00	504,00	11.875,00
2014	2014	871/640701	Subside à l'Asbl "Amicale des donneurs de sang bénévoles de la Province de Liège", à Liège	500,00	500,00			500,00
2014	2014	871/640707	Subside au Comité de Liège de l'Asbl "Ligue Belge de la sclérose en plaques", à Liège	750,00	750,00	750,00		
2014	2014	871/640714	Subside à l'Asbl "Enjeu" pour l'organisation du festival Image Santé	25.000,00	25.000,00	25.000,00		
2014	2014	871/640732	Subside en faveur de la prévention du Cancer au profit du Fonds Léon Frédéricq	21.200,00	21.200,00			21.200,00
2014	2014	871/640733	Subside en faveur de la prévention du Cancer au profit du Centre de Prophylaxie anticancéreuse	18.957,00	18.957,00			18.957,00
2014	2014	871/640734	Subside à la Plate-forme de Soins Palliatifs de Liège	4.400,00	4.400,00			4.400,00

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses ordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2014	871/640735	Subside à la Plate-forme de Soins Palliatifs de l'Est francophone	1.650,00	1.650,00			1.650,00
2014	2014	871/640736	Subside au profit de Vivre à Domicile	2.230,00	2.230,00			2.230,00
2014	2014	871/640737	Soutien aux associations de médecine de première ligne	18.000,00			18.000,00	
			<b>== TOTAUX == D.O transferts</b>	2.148.076,00	2.129.572,00	1.043.850,00	18.504,00	1.085.722,00
			<b>D.O dette</b>					
			<i>Direction générale Santé &amp; environnement</i>					
2014	2014	870/430030	Remboursements d'emprunts	190.810,00	190.795,03	190.795,03	14,97	
2014	2014	870/650010	Intérêts d'emprunts	48.770,00	47.417,41	47.417,41	1.352,59	
			<i>Laboratoires</i>					
2014	2014	871/430030	Remboursements d'emprunts	161.740,00	161.734,73	161.734,73	5,27	
2014	2014	871/650010	Intérêts d'emprunts	43.770,00	43.760,88	43.760,88	9,12	
			<i>Promotion santé à l'école</i>					
2014	2014	871/430030	Remboursements d'emprunts	5.050,00	5.048,37	5.048,37	1,63	
2014	2014	871/650010	Intérêts d'emprunts	1.400,00	1.393,58	1.393,58	6,42	
			<i>Dépistage mobile</i>					
2014	2014	871/430030	Remboursements d'emprunts	8.470,00	8.466,20	8.466,20	3,80	
2014	2014	871/650010	Intérêts d'emprunts	2.480,00	2.478,89	2.478,89	1,11	
			<b>== TOTAUX == D.O dette</b>	462.490,00	461.095,09	461.095,09	1.394,91	
			<b>== TOTAUX == Soins de santé</b>	25.428.219,96	24.706.198,30	23.202.765,04	722.021,66	1.503.433,26

**Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses ordinaires (Exercice PROPRE)**

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
			<b>F879 Hygiène et salubrité publique</b>					
			<b>D.O personnel</b>					
			<i>SIPP</i>					
2014	2014	879/620000	Rémunérations	370.164,18	370.164,18	370.164,18		
2014	2014	879/621000	Allocations sociales directes	23.683,24	23.683,24	23.683,24		
2014	2014	879/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	69.545,85	69.545,85	69.545,85		
2014	2014	879/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	86.052,65	86.052,65	86.052,65		
2014	2014	879/625000	Abonnements sociaux	550,00	147,50	147,50	402,50	
			<b>== TOTAUX == D.O personnel</b>	549.995,92	549.593,42	549.593,42	402,50	
			<b>D.O fonctionnement</b>					
			<i>SIPP</i>					
2014	2014	879/611000	Frais de déplacement et de séjour	6.000,00	5.999,96	5.279,96	0,04	720,00
2014	2014	879/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00			1,00	
2014	2014	879/613100	Fonctionnement administratif	27.500,00	23.711,88	22.882,71	3.788,12	829,17
2014	2014	879/613300	Fonctionnement des bâtiments	1.000,00	517,34	517,34	482,66	
			<b>== TOTAUX == D.O fonctionnement</b>	34.501,00	30.229,18	28.680,01	4.271,82	1.549,17
			<b>D.O transferts</b>					
			<i>Traitement des immondices</i>					
2014	2014	876/640752	Subvention de fonctionnement à Intradel, en partenariat avec la Région wallonne	495.787,00	495.787,00	495.787,00		

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses ordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2014	877/640753	<i>Traitement des eaux usées</i> Subvention de fonctionnement à l'Association Intercommunale pour le Démergement et l'Épuration des communes de la région liégeoise, en partenariat avec la Région wallonne	292.638,00	292.638,00	292.638,00		
2014	2014	879/640754	<i>Environnement</i> Subvention d'encouragement à l'amélioration de l'environnement	21.789,00	5.250,00	3.750,00	16.539,00	1.500,00
2014	2014	879/640756	Prime à l'installation de chauffe-eau solaires	650.000,00	367.900,00	261.300,00	282.100,00	106.600,00
			<b>== TOTAUX == D.O transferts</b>	1.460.214,00	1.161.575,00	1.053.475,00	298.639,00	108.100,00
			<b>D.O dette</b>					
			<i>Maison de la qualité de la vie</i>					
2014	2014	879/430030	Remboursements d'emprunts	6.060,00	6.051,29	6.051,29	8,71	
2014	2014	879/650010	Intérêts d'emprunts	1.240,00	1.162,84	1.162,84	77,16	
2014	2014	879/653060	Indemnités de emploi <i>SIPP</i>	2.240,00	1.448,85	1.448,85	791,15	
2014	2014	879/650010	Intérêts d'emprunts	380,00	358,73	358,73	21,27	
2014	2014	879/653060	Indemnités de emploi	430,00	194,97	194,97	235,03	
			<i>Adduction et distribution d'eau</i>					
2014	2014	874/653040	Annuités souscrites pour la constitution de capital des services régionaux et locaux de distribution d'eau	44.240,00	43.827,36	43.827,36	412,64	
			<i>Traitement des eaux usées</i>					
2014	2014	877/430046	Remboursements d'emprunts couvrant la participation provinciale dans les dépenses pour travaux entrepris par l'Association Intercommunale pour le Démergement et l'Épuration des communes de la région liégeoise, en partenariat avec la Région wallonne	277.931,49	277.931,49	277.931,49		

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses ordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2014	877/650038	Intérêts d'emprunts couvrant la participation provinciale dans les dépenses pour travaux entrepris par l'Association Intercommunale pour le Démergement et l'Épuration des communes de la région liégeoise, en partenariat avec la Région wallonne	55.010,00	54.603,57	54.603,57	406,43	
			<b>== TOTAUX == D.O dette</b>	387.531,49	385.579,10	385.579,10	1.952,39	
			<b>== TOTAUX == Hygiène et salubrité publique</b>	2.432.242,41	2.126.976,70	2.017.327,53	305.265,71	109.649,17
			<b>F939 Logement et aménagement du territoire</b>					
			<b>D.O transferts</b>					
			<i>Logement social</i>					
2014	2014	922/640629	Allocations de naissance aux bénéficiaires de prêts	1.000,00	744,00	744,00	256,00	
2014	2014	922/640800	Subsides aux agences immobilières sociales	125.000,00	124.992,00		8,00	124.992,00
			<b>== TOTAUX == D.O transferts</b>	126.000,00	125.736,00	744,00	264,00	124.992,00
			<b>D.O dette</b>					
			<i>Logement social</i>					
2014	2014	922/430039	Remboursements d'emprunts couvrant la participation provinciale dans l'aide au logement social	204.850,00	204.841,15	204.841,15	8,85	
2014	2014	922/430048	Remboursements d'emprunts couvrant les prêts à la construction, l'achat et l'assainissement d'habitations sociales	765.670,00	765.664,61	765.664,61	5,39	
2014	2014	922/650039	Intérêts d'emprunts couvrant la participation provinciale dans l'aide au logement social	68.422,46	68.422,46	68.422,46		

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses ordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2014	922/650042	Intérêts d'emprunts couvrant les prêts à la construction, l'achat et l'assainissement d'habitations sociales	358.760,00	354.776,78	354.776,78	3.983,22	
			<b>== TOTAUX == D.O dette</b>	1.397.702,46	1.393.705,00	1.393.705,00	3.997,46	
			<b>== TOTAUX == Logement et aménagement du territoire</b>	1.523.702,46	1.519.441,00	1.394.449,00	4.261,46	124.992,00
			<b>== TOTAUX ==</b>	435.993.420,00	426.561.411,04	411.767.492,57	9.432.008,96	14.793.918,47
			<b>Imputations hors budget et non-valeurs</b>					
			<b>Mali présumé</b>					
			<b>Sans-emploi</b>				9.432.008,96	



*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Dépenses Propre ordinaires (Récapitulatif Engagements)*

Le 30.04.2015

Page : 1

Fonctions	Désignation	Personnel 000/70	Fonctionnement 000/71	Transferts 000/72	Dettes 000/7x	Total 000/73
F009	Général		1.061.099,24		3.798,35	1.064.897,59
F019	Dettes générales				115.568,93	115.568,93
F049	Impôts		315.907,25	3.421,94		319.329,19
F059	Assurances	1.190.144,05	2.191.125,90			3.381.269,95
F069	Prélèvements					
F103	Autorités provinciales	1.479.162,32	763.883,15	208.320,00	27.088,67	2.478.454,14
F123	Administration générale	29.263.641,37	5.703.505,72	896.518,12	5.438.416,47	41.302.081,68
F129	Patrimoine privé		11.920,28		292.447,16	304.367,44
F139	Services généraux	18.064.108,92	7.025.428,57		413.463,88	25.503.001,37
F169	Etranger et calamités	293.578,36	215.419,02	71.585,00		580.582,38
F399	Sécurité et ordre public	196.872,71	30.821,77	52.000,00		279.694,48
F429	Communications routières	5.293.412,15	318.023,40		237.914,20	5.849.349,75
F449	Voies navigables - Hydraulique		490.448,95	21.759,00	472.601,67	984.809,62
F529	Economie, commerce et artisanat		1.500,00	111.413,00	111.174,18	224.087,18
F559	Industrie et énergie	650.680,58		1.407.904,00	2.332.075,60	4.390.660,18
F569	Tourisme	4.744.297,40		1.922.914,99	969.994,74	7.637.207,13
F699	Agriculture	3.183.298,15	264.579,21	546.321,55	158.246,87	4.152.445,78
F719	Enseignement : Affaires générales	19.223.572,71	4.909.402,18	342.063,57	915.910,92	25.390.949,38
F739	Enseignement secondaire	106.444.777,95	6.928.514,27		2.418.463,66	115.791.755,88
F749	Enseignement supérieur	46.596.737,55	2.749.127,39	579.605,17	1.368.667,34	51.294.137,45
F759	Enseignement pour handicapés	7.355.280,26	433.272,47	30.000,00	123.005,49	7.941.558,22
F760	Complexes de délasserment	3.284.652,34	728.527,54		264.270,31	4.277.450,19
F761	Jeunesse	2.113.293,06	381.765,81	132.819,90	70.466,94	2.698.345,71

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Dépenses Propre ordinaires (Récapitulatif Engagements)*

Le 30.04.2015

Page : 2

Fonctions	Désignation	Personnel 000/70	Fonctionnement 000/71	Transferts 000/72	Dettes 000/7x	Total 000/73
F763	Culture, loisirs et fêtes	13.984.544,47	3.418.093,85	2.416.011,33	173.402,65	19.992.052,30
F769	Sports	4.591.602,14	776.984,97	1.744.185,44	1.135.276,23	8.248.048,78
F789	Arts	5.809.020,85	1.511.557,09	1.204.859,00	1.071.961,78	9.597.398,72
F799	Cultes et laïcité		44.028,86	1.196.211,12	163.009,86	1.403.249,84
F869	Interventions sociales et famille	3.822.518,42	374.603,60	827.041,29	60.283,47	5.084.446,78
F872	Soins de santé	19.672.804,62	2.442.726,59	2.129.572,00	461.095,09	24.706.198,30
F879	Hygiène et salubrité publique	549.593,42	30.229,18	1.161.575,00	385.579,10	2.126.976,70
F939	Logement et aménagement du territoire			125.736,00	1.393.705,00	1.519.441,00
	<b>TOTAUX EXERCICE PROPRE</b>	297.807.593,80	43.122.496,26	17.131.837,42	20.577.888,56	378.639.816,04

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Dépenses Propre ordinaires (Récapitulatif Imputations)*

Le 30.04.2015

Page : 1

Fonctions	Désignation	Personnel 000/70	Fonctionnement 000/71	Transferts 000/72	Dettes 000/7x	Total 000/73
F009	Général		1.053.599,24		3.798,35	1.057.397,59
F019	Dettes générales				115.568,93	115.568,93
F049	Impôts		311.394,88	3.421,94		314.816,82
F059	Assurances	1.190.144,05	2.086.652,44			3.276.796,49
F069	Prélèvements					
F103	Autorités provinciales	1.409.108,26	666.571,20	208.320,00	27.088,67	2.311.088,13
F123	Administration générale	28.270.671,89	4.743.904,69	333.257,00	5.438.416,47	38.786.250,05
F129	Patrimoine privé		11.920,28		292.447,16	304.367,44
F139	Services généraux	18.060.806,92	5.576.074,16		413.463,88	24.050.344,96
F169	Etranger et calamités	293.578,36	205.125,24	45.795,37		544.498,97
F399	Sécurité et ordre public	109.872,71	30.646,26	52.000,00		192.518,97
F429	Communications routières	5.289.312,15	208.407,56		237.914,20	5.735.633,91
F449	Voies navigables - Hydraulique		57.670,06	21.759,00	472.601,67	552.030,73
F529	Economie, commerce et artisanat		1.500,00	50.080,00	111.174,18	162.754,18
F559	Industrie et énergie	650.680,58		1.282.904,00	2.332.075,60	4.265.660,18
F569	Tourisme	4.733.297,40		1.431.789,99	969.994,74	7.135.082,13
F699	Agriculture	3.177.868,15	224.884,13	473.558,45	158.246,87	4.034.557,60
F719	Enseignement : Affaires générales	19.040.542,71	4.486.065,88	225.583,52	915.910,92	24.668.103,03
F739	Enseignement secondaire	106.421.751,24	5.704.605,75		2.418.463,66	114.544.820,65
F749	Enseignement supérieur	46.200.251,55	2.136.269,15	488.861,92	1.368.667,34	50.194.049,96
F759	Enseignement pour handicapés	7.343.750,26	374.275,35	30.000,00	123.005,49	7.871.031,10
F760	Complexes de délasserment	3.284.652,34	680.765,10		264.270,31	4.229.687,75
F761	Jeunesse	2.112.987,06	324.592,99	79.345,05	70.466,94	2.587.392,04

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Dépenses Propre ordinaires (Récapitulatif Imputations)*

Fonctions	Désignation	Personnel 000/70	Fonctionnement 000/71	Transferts 000/72	Dette 000/7x	Total 000/73
F763	Culture, loisirs et fêtes	13.963.933,56	2.434.832,48	1.179.734,53	173.402,65	17.751.903,22
F769	Sports	4.591.602,14	632.448,89	1.531.655,44	1.135.276,23	7.890.982,70
F789	Arts	5.804.674,85	1.196.793,74	708.400,00	1.071.961,78	8.781.830,37
F799	Cultes et laïcité		44.028,86	1.196.211,12	163.009,86	1.403.249,84
F869	Interventions sociales et famille	3.822.518,42	241.144,70	344.991,67	60.283,47	4.468.938,26
F872	Soins de santé	19.643.443,62	2.054.376,33	1.043.850,00	461.095,09	23.202.765,04
F879	Hygiène et salubrité publique	549.593,42	28.680,01	1.053.475,00	385.579,10	2.017.327,53
F939	Logement et aménagement du territoire			744,00	1.393.705,00	1.394.449,00
	<b>TOTAUX EXERCICE PROPRE</b>	295.965.041,64	35.517.229,37	11.785.738,00	20.577.888,56	363.845.897,57

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2014 : (TABLEAU RECAPITULATIF ORDINAIRE)**

	PROPRE	ANTERIEUR	TOTAL
1. Droits constatés au profit de la province	420.704.601,21	24.813.241,72	445.517.842,93
- Irrécouvrables et non_valeurs	-619,93		-619,93
<hr/>			
= Droits constatés nets	= 420.703.981,28	= 24.813.241,72	= 445.517.223,00
- Engagements	378.639.816,04	19.940.273,04	398.580.089,08
<hr/>			
= Résultat budgétaire avant prélèvement	= 42.064.165,24	= 4.872.968,68	= 46.937.133,92
+ Prélèvement positif	6.888.937,00		6.888.937,00
- Prélèvement négatif	47.921.595,00		47.921.595,00
<hr/>			
= Résultat budgétaire de l'exercice	Excédent = 1.031.507,24	= 4.872.968,68	= 5.904.475,92
	Déficit =	=	=
2. Droits constatés au profit de la province	420.704.601,21	24.813.241,72	445.517.842,93
- Irrécouvrables et non_valeurs	-619,93		-619,93
<hr/>			
= Droits constatés nets	= 420.703.981,28	= 24.813.241,72	= 445.517.223,00
- Imputations sur engagements	363.845.897,57	19.937.262,67	383.783.160,24
<hr/>			
= Résultat comptable avant prélèvement	= 56.858.083,71	= 4.875.979,05	= 61.734.062,76
+ Prélèvement positif	6.888.937,00		6.888.937,00
- Prélèvement négatif	47.921.595,00		47.921.595,00
<hr/>			
= Résultat comptable de l'exercice	Excédent = 15.825.425,71	= 4.875.979,05	= 20.701.404,76
	Déficit =	=	=

*COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2014 : (TABLEAU RECAPITULATIF ORDINAIRE)*

	PROPRE	ANTERIEUR	TOTAL
3. Engagements totaux de l'exercice	378.639.816,04	19.940.273,04	398.580.089,08
- Imputations totales de l'exercice	363.845.897,57	19.937.262,67	383.783.160,24
<hr/>			
= Engagements à reporter sur l'exercice suivant	= 14.793.918,47	= 3.010,37	= 14.796.928,84

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Recettes Extraordinaires (Exercices ANTERIEURS)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constatés	Non-valeurs	Droits nets
			<b>F009 Général</b>				
			<b>Boni des exercices antérieurs BE</b>				
			<i>Recettes et dépenses générales</i>				
2014	2014.2013	000/097910	Boni présumé des années antérieures				
2014	2014.2013	000/790300	Résultat positif d'exercices antérieurs SE	6.989.953,09	52.011.864,43		52.011.864,43
			<b>== TOTAUX == Boni des exercices antérieurs BE</b>	6.989.953,09	52.011.864,43		52.011.864,43
			<b>== TOTAUX == Général</b>	6.989.953,09	52.011.864,43		52.011.864,43
			<b>F019 Dette générale</b>				
			<b>R.E dette</b>				
			<i>Dette générale</i>				
2014	2014.2008	010/175000	Emprunts contractés par billets de trésorerie		137.427,34		137.427,34
2014	2014.2009	010/175000	Emprunts contractés par billets de trésorerie		9.137,53		9.137,53
2014	2014.2010	010/175000	Emprunts contractés par billets de trésorerie		240.446,82		240.446,82
2014	2014.2011	010/175000	Emprunts contractés par billets de trésorerie		2.727.455,36		2.727.455,36
2014	2014.2012	010/175000	Emprunts contractés par billets de trésorerie		3.437.598,17		3.437.598,17

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Recettes Extraordinaires (Exercices ANTERIEURS)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constatés	Non-valeurs	Droits nets
2014	2014.2013	010/175000	Emprunts contractés par billets de trésorerie		4.453.944,63		4.453.944,63
			<b>== TOTAUX == R.E dette</b>		11.006.009,85		11.006.009,85
			<b>== TOTAUX == Dette générale</b>		11.006.009,85		11.006.009,85
			<b>F103 Autorités provinciales</b>				
			<b>R.E dette</b>				
			<i>Autorités provinciales</i>				
2014	2014.2008	101/170110	Emprunts pour travaux				
2014	2014.2009	101/170110	Emprunts pour travaux	5.812,97			
			<b>== TOTAUX == R.E dette</b>	5.812,97			
			<b>== TOTAUX == Autorités provinciales</b>	5.812,97			
			<b>F123 Administration générale</b>				
			<b>R.E dette</b>				
			<i>Administration générale</i>				
			<i>Institut de formation</i>				
2014	2014.2008	104/170120	Emprunts pour équipement		115.732,83		
2014	2014.2011	106/170110	Emprunts pour travaux		1.527.294,65		
2014	2014.2012	106/170110	Emprunts pour travaux		246.714,82		



*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Recettes Extraordinaires (Exercices ANTERIEURS)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constatés	Non-valeurs	Droits nets
2014	2014.2013	106/170110	Emprunts pour travaux	310.753,43			
			<b>== TOTAUX == R.E dette</b>	2.200.495,73			
			<b>== TOTAUX == Administration générale</b>	2.200.495,73			
			<b>F129 Patrimoine privé</b>				
			<b>R.E dette</b>				
			<i>Administration générale</i>				
2014	2014.2011	124/170110	Emprunts pour travaux	105.801,05			
2014	2014.2012	124/170110	Emprunts pour travaux	98.583,50			
			<b>== TOTAUX == R.E dette</b>	204.384,55			
			<b>== TOTAUX == Patrimoine privé</b>	204.384,55			
			<b>F139 Services généraux</b>				
			<b>R.E dette</b>				
			<i>Service des bâtiments</i>				
2014	2014.2013	137/170110	Emprunts pour travaux				
2014	2014.2013	137/170111	Emprunts pour acquisition de biens immobiliers	445.548,48			
			<i>Regie Autonome</i>				
2014	2014.2013	134/170176	Emprunt pour libération de parts				

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Recettes Extraordinaires (Exercices ANTERIEURS)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constatés	Non-valeurs	Droits nets
2014	2014.2013	134/170110	<i>Imprimerie centrale</i> Emprunts pour travaux				
			<b>== TOTAUX == R.E dette</b>	445.548,48			
			<b>== TOTAUX == Services généraux</b>	445.548,48			
2014	2014.2013	420/170110	<b>F429 Communications routières</b> <b>R.E dette</b> <i>Service technique provincial</i> Emprunts pour travaux				
2014	2014.2012	421/170140	Emprunts relatifs aux interventions provinciales extraordinaires				
2014	2014.2013	421/170113	Emprunts pour travaux de voirie	106.648,06			
2014	2014.2013	421/170140	Emprunts relatifs aux interventions provinciales extraordinaires				
			<b>== TOTAUX == R.E dette</b>	106.648,06			
			<b>== TOTAUX == Communications routières</b>	106.648,06			

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Recettes Extraordinaires (Exercices ANTERIEURS)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constatés	Non-valeurs	Droits nets
			<b>F449 Voies navigables - Hydraulique</b>				
			<b>R.E dette</b>				
			<i>Cours d'eau non navigables</i>				
2014	2014.2012	484/170114	Emprunts pour travaux extraordinaires aux cours d'eau non navigables et acquisition de terrains	260.449,27			
2014	2014.2013	484/170114	Emprunts pour travaux extraordinaires aux cours d'eau non navigables et acquisition de terrains	106.395,74			
			<b>== TOTAUX == R.E dette</b>	366.845,01			
			<b>== TOTAUX == Voies navigables - Hydraulique</b>	366.845,01			
			<b>F559 Industrie et énergie</b>				
			<b>R.E dette</b>				
			<i>SPI</i>				
2014	2014.2013	530/170171	Emprunts pour libération de parts à la SPI	750.000,00			
			<b>== TOTAUX == R.E dette</b>	750.000,00			
			<b>== TOTAUX == Industrie et énergie</b>	750.000,00			

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Recettes Extraordinaires (Exercices ANTERIEURS)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constatés	Non-valeurs	Droits nets
			<b>F569 Tourisme</b>				
			<b>R.E dette</b>				
			<i>Tourisme</i>				
2014	2014.2010	560/170110	Emprunts pour travaux	53.613,25			
2014	2014.2012	560/170110	Emprunts pour travaux				
2014	2014.2013	560/170110	Emprunts pour travaux	24.506,26			
2014	2014.2013	560/170120	Emprunts pour équipement				
			<b>== TOTAUX == R.E dette</b>	78.119,51			
			<b>== TOTAUX == Tourisme</b>	78.119,51			
			<b>F699 Agriculture</b>				
			<b>R.E dette</b>				
			<i>Direction générale services agricoles</i>				
2014	2014.2013	621/170110	Emprunts pour travaux				
			<i>Station d'analyses agricoles</i>				
2014	2014.2013	621/170110	Emprunts pour travaux				
			<i>Ferme expérimentale Lahaye Jevoumont</i>				
2014	2014.2010	621/170110	Emprunts pour travaux				

**Compte Budgétaire Exercice 2014 : Recettes Extraordinaires (Exercices ANTERIEURS)**

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constatés	Non-valeurs	Droits nets
2014	2014.2013	621/170110	Emprunts pour travaux				
			<b>== TOTAUX == R.E dette</b>				
			<b>== TOTAUX == Agriculture</b>				
			<b>F719 Enseignement : Affaires générales</b>				
			<b>R.E dette</b>				
			<i>PMS</i>				
2014	2014.2007	706/170110	Emprunts pour travaux				
2014	2014.2013	706/170110	Emprunts pour travaux				
			<i>Internats</i>				
2014	2014.2008	708/170110	Emprunts pour travaux				
2014	2014.2009	708/170110	Emprunts pour travaux				
2014	2014.2010	708/170110	Emprunts pour travaux				
2014	2014.2011	708/170110	Emprunts pour travaux	49.338,71			
2014	2014.2012	708/170110	Emprunts pour travaux	384.387,71			
2014	2014.2013	708/170110	Emprunts pour travaux	48.514,69			
			<i>Prêts d'études</i>				
2014	2014.2011	703/170151	Emprunts pour prêts d'études				
2014	2014.2012	703/170151	Emprunts pour prêts d'études	49.160,00			
2014	2014.2013	703/170151	Emprunts pour prêts d'études	43.393,00			
			<i>Enseignement - Affaires générales</i>				
2014	2014.2010	700/170110	Emprunts pour travaux	57.567,27			
2014	2014.2011	700/170110	Emprunts pour travaux	185.597,74			

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Recettes Extraordinaires (Exercices ANTERIEURS)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constatés	Non-valeurs	Droits nets
2014	2014.2012	700/170110	Emprunts pour travaux	184.337,07			
2014	2014.2013	700/170110	Emprunts pour travaux	273.251,62			
			<b>== TOTAUX == R.E dette</b>	1.275.547,81			
			<b>== TOTAUX == Enseignement : Affaires générales</b>	1.275.547,81			
			<b>F739 Enseignement secondaire</b>				
			<b>R.E dette</b>				
			<i>Enseignement agricole et horticole</i>				
2014	2014.2010	732/170110	Emprunts pour travaux	129.266,30			
2014	2014.2011	732/170110	Emprunts pour travaux	69.012,94			
			<i>Enseignement secondaire</i>				
2014	2014.2009	735/170110	Emprunts pour travaux	3.324,56			
2014	2014.2011	735/170110	Emprunts pour travaux	257.473,34			
2014	2014.2012	735/170110	Emprunts pour travaux	822.316,29			
2014	2014.2013	735/170110	Emprunts pour travaux	294.102,48			
			<b>== TOTAUX == R.E dette</b>	1.575.495,91			
			<b>== TOTAUX == Enseignement secondaire</b>	1.575.495,91			

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Recettes Extraordinaires (Exercices ANTERIEURS)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constatés	Non-valeurs	Droits nets
			<b>F749 Enseignement supérieur</b>				
			<b>R.E dette</b>				
			<i>Enseignement supérieur</i>				
2014	2014.2008	741/170110	Emprunts pour travaux	21.694,51			
2014	2014.2011	741/170110	Emprunts pour travaux	59.026,91			
2014	2014.2012	741/170110	Emprunts pour travaux	331.658,77			
2014	2014.2013	741/170110	Emprunts pour travaux	93.875,88			
			<b>== TOTAUX == R.E dette</b>	506.256,07			
			<b>== TOTAUX == Enseignement supérieur</b>	506.256,07			
			<b>F759 Enseignement pour handicapés</b>				
			<b>R.E dette</b>				
			<i>IPESS Micheroux</i>				
2014	2014.2013	752/170110	Emprunts pour travaux	29.406,85			
			<i>CRT Abbé-Scry</i>				
2014	2014.2012	752/170110	Emprunts pour travaux	199.965,10			

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Recettes Extraordinaires (Exercices ANTERIEURS)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constatés	Non-valeurs	Droits nets
2014	2014.2013	752/170110	Emprunts pour travaux				
			<b>== TOTAUX == R.E dette</b>	229.371,95			
			<b>== TOTAUX == Enseignement pour handicapés</b>	229.371,95			
			<b>F760 Complexes de délasserment</b>				
			<b>R.E dette</b>				
			<i>Domaine provincial de Wégimont</i>				
2014	2014.2010	760/170110	Emprunts pour travaux				
2014	2014.2011	760/170110	Emprunts pour travaux	73.528,49			
2014	2014.2012	760/170110	Emprunts pour travaux	147.115,00			
2014	2014.2013	760/170110	Emprunts pour travaux	201.957,12			
			<b>== TOTAUX == R.E dette</b>	422.600,61			
			<b>== TOTAUX == Complexes de délasserment</b>	422.600,61			
			<b>F763 Culture, loisirs et fêtes</b>				
			<b>R.E dette</b>				
			<i>SPAC Bibliothèques</i>				
2014	2014.2011	767/170110	Emprunts pour travaux				



*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Recettes Extraordinaires (Exercices ANTERIEURS)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constatés	Non-valeurs	Droits nets
2014	2014.2012	762/170140	<i>Culture, loisirs et fêtes</i> Emprunts relatifs aux interventions provinciales extraordinaires	177.603,68			
			<b>== TOTAUX == R.E dette</b>	177.603,68			
			<b>== TOTAUX == Culture, loisirs et fêtes</b>	177.603,68			
2014	2014.2011	764/170110	<b>F769 Sports</b> <b>R.E dette</b> <i>Complexe sportif Naimette-Xhovémont</i> Emprunts pour travaux <i>CREF</i>	120.381,53			
2014	2014.2012	764/170110	Emprunts pour travaux <i>Centre de formation de tennis</i>				
2014	2014.2010	764/170110	Emprunts pour travaux				
2014	2014.2011	764/170110	Emprunts pour travaux				
2014	2014.2012	764/170110	Emprunts pour travaux <i>Sports</i>				
2014	2014.2011	764/170140	Emprunts relatifs aux interventions provinciales extraordinaires	280.000,00			
			<b>== TOTAUX == R.E dette</b>	400.381,53			
			<b>== TOTAUX == Sports</b>	400.381,53			

**Compte Budgétaire Exercice 2014 : Recettes Extraordinaires (Exercices ANTERIEURS)**

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constatés	Non-valeurs	Droits nets
			<b>F789 Arts</b>				
			<b>R.E dette</b>				
			<i>Musée de la Vie wallonne</i>				
2014	2014.2012	771/170110	Emprunts pour travaux	70.540,97			
2014	2014.2013	771/170110	Emprunts pour travaux	52.151,01			
			<i>Château de Jehay</i>				
2014	2014.2009	771/170110	Emprunts pour travaux				
2014	2014.2011	771/170110	Emprunts pour travaux				
2014	2014.2012	771/170110	Emprunts pour travaux	241.742,04			
2014	2014.2013	771/170110	Emprunts pour travaux	133.893,58			
			<i>Edifices classés</i>				
2014	2014.2012	773/170130	Emprunts couvrant l'intervention dans les frais de grosses réparations et de restauration d'édifices classés	1.021,59			
2014	2014.2013	773/170130	Emprunts couvrant l'intervention dans les frais de grosses réparations et de restauration d'édifices classés	147.802,93			
			<b>== TOTAUX == R.E dette</b>	647.152,12			
			<b>== TOTAUX == Arts</b>	647.152,12			
			<b>F799 Cultes et laïcité</b>				
			<b>R.E dette</b>				
			<i>Cultes</i>				
2014	2014.2012	790/170131	Emprunts pour participation aux grosses réparations et restaurations d'églises et presbytères classés, en partenariat avec la Région wallonne	1.183,78			

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Recettes Extraordinaires (Exercices ANTERIEURS)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constatés	Non-valeurs	Droits nets
2014	2014.2013	790/170131	Emprunts pour participation aux grosses réparations et restaurations d'églises et presbytères classés, en partenariat avec la Région wallonne	14.757,51			
			<b>== TOTAUX == R.E dette</b>	15.941,29			
			<b>== TOTAUX == Cultes et laïcité</b>	15.941,29			
2014	2014.2013	844/170152	<b>F869 Interventions sociales et famille</b> <b>R.E dette</b> <i>La famille</i> Emprunts pour prêts installation jeunes				
			<b>== TOTAUX == R.E dette</b>				
			<b>== TOTAUX == Interventions sociales et famille</b>				
			<b>F872 Soins de santé</b>				

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Recettes Extraordinaires (Exercices ANTERIEURS)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constatés	Non-valeurs	Droits nets
2014	2014.2013	870/170110	<b>R.E dette</b> <i>Direction générale Santé &amp; environnement</i> Emprunts pour travaux	36.464,19			
			<b>== TOTAUX == R.E dette</b>	36.464,19			
			<b>== TOTAUX == Soins de santé</b>	36.464,19			
2014	2014.2013	877/170132	<b>F879 Hygiène et salubrité publique</b> <b>R.E dette</b> <i>Traitement des eaux usées</i> Emprunts pour couvrir la participation provinciale dans les dépenses pour travaux entrepris par l'association intercommunale pour le démergement et l'épuration des communes de la région liégeoise, en partenariat avec la Région wallonne	614.044,94			
			<b>== TOTAUX == R.E dette</b>	614.044,94			
			<b>== TOTAUX == Hygiène et salubrité publique</b>	614.044,94			
2014	2014.2010	922/170133	<b>F939 Logement et aménagement du territoire</b> <b>R.E dette</b> <i>Logement social</i> Emprunts couvrant la participation provinciale dans l'aide au logement social				

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Recettes Extraordinaires (Exercices ANTERIEURS)*

Le 30.04.2015

Page : 15

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constatés	Non-valeurs	Droits nets
2014	2014.2011	922/170133	Emprunts couvrant la participation provinciale dans l'aide au logement social				
2014	2014.2011	922/170153	Emprunts couvrant les prêts pour la construction, l'achat et l'assainissement d'habitations sociales				
2014	2014.2012	922/170133	Emprunts couvrant la participation provinciale dans l'aide au logement social	95.000,00			
2014	2014.2012	922/170153	Emprunts couvrant les prêts pour la construction, l'achat et l'assainissement d'habitations sociales	125.818,58			
2014	2014.2013	922/170153	Emprunts couvrant les prêts pour la construction, l'achat et l'assainissement d'habitations sociales	726.476,86			
			<b>== TOTAUX == R.E dette</b>	947.295,44			
			<b>== TOTAUX == Logement et aménagement du territoire</b>	947.295,44			
			<b>== TOTAUX ==</b>	17.995.962,94	63.017.874,28		63.017.874,28

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Recettes Antérieurs Extraordinaires (RECAPITULATIF)*

Fonctions	Désignation	Transferts 000/80	Investissements 000/81	Dettes 000/82	Total 000/83
F009	Général				
F019	Dette générale			11.006.009,85	11.006.009,85
F029	Fonds				
F049	Impôts				
F103	Autorités provinciales				
F123	Administration générale				
F129	Patrimoine privé				
F139	Services généraux				
F429	Communications routières				
F449	Voies navigables - Hydraulique				
F559	Industrie et énergie				
F569	Tourisme				
F699	Agriculture				
F719	Enseignement : Affaires générales				
F739	Enseignement secondaire				
F749	Enseignement supérieur				
F759	Enseignement pour handicapés				
F760	Complexes de délassement				
F763	Culture, loisirs et fêtes				
F769	Sports				
F789	Arts				
F799	Cultes et laïcité				
F869	Interventions sociales et famille				

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Recettes Antérieurs Extraordinaires (RECAPITULATIF)*

Fonctions	Désignation	Transferts 000/80	Investissements 000/81	Dettes 000/82	Total 000/83
F872	Soins de santé				
F879	Hygiène et salubrité publique				
F939	Logement et aménagement du territoire				
	<b>TOTAUX EXERCICE ANTERIEUR</b>			11.006.009,85	11.006.009,85
	<b>BONI des EXERCICES ANTERIEURS :</b>				52.011.864,43

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Recettes Extraordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constatés	Non-valeurs	Droits nets
2014	2014	000/761000	<b>F009 Général</b> <b>R.E investissements</b> <i>Recettes et dépenses générales</i> Autres produits exceptionnels	20.000,00	10.390,55		10.390,55
			<b>== TOTAUX == R.E investissements</b>	20.000,00	10.390,55		10.390,55
			<b>== TOTAUX == Général</b>	20.000,00	10.390,55		10.390,55
2014	2014	010/175000	<b>F019 Dette générale</b> <b>R.E dette</b> <i>Dette générale</i> Emprunts contractés par billets de trésorerie		800.000,00		800.000,00
			<b>== TOTAUX == R.E dette</b>		800.000,00		800.000,00
			<b>== TOTAUX == Dette générale</b>		800.000,00		800.000,00



*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Recettes Extraordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constatés	Non-valeurs	Droits nets
2014	2014	050/761030	<b>F059 Assurances</b> <b>R.E transferts</b> <i>Assurances</i> Capitaux reçus à titre de dédommagement	125.000,00			
			<b>== TOTAUX == R.E transferts</b>	125.000,00			
			<b>== TOTAUX == Assurances</b>	125.000,00			
2014	2014	060/781000	<b>F069 Prélèvements</b> <b>Prélèvement sur BO - recettes</b> <i>Prélèvements</i> Transfert du budget ordinaire	25.287.326,00	25.287.326,00		25.287.326,00
			<b>== TOTAUX == Prélèvement sur BO - recettes</b>	25.287.326,00	25.287.326,00		25.287.326,00
			<b>== TOTAUX == Prélèvements</b>	25.287.326,00	25.287.326,00		25.287.326,00
2014	2014	104/151210	<b>F123 Administration générale</b> <b>R.E transferts</b> <i>Administration générale</i> Subsides de la Région wallonne pour travaux	28.001,00	14.922,00		14.922,00
2014	2014	104/151220	Subsides d'équipements de la Région Wallonne		5.148,72		5.148,72

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Recettes Extraordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constatés	Non-valeurs	Droits nets
2014	2014	104/151120	<i>Institut de formation</i> Subside d'équipement du fédéral	100.000,00			
			<b>== TOTAUX == R.E transferts</b>	128.001,00	20.070,72		20.070,72
			<b>R.E investissements</b> <i>Administration générale</i>				
2014	2014	104/230020	Revente d'autres machines et matériel	2.000,00	5.890,00		5.890,00
2014	2014	104/240020	Revente de mobilier	2.000,00	925,00		925,00
2014	2014	104/240120	Revente de matériel de bureau	100,00			
2014	2014	104/241020	Revente de véhicules provinciaux	25.000,00	59.575,00		59.575,00
			<b>== TOTAUX == R.E investissements</b>	29.100,00	66.390,00		66.390,00
			<b>R.E dette</b> <i>Administration générale</i>				
2014	2014	104/170110	Emprunts pour travaux				
2014	2014	104/170145	Emprunts pour les projets supracommunaux				
			<i>Institut de formation</i>				
2014	2014	106/170110	Emprunts pour travaux				
			<b>== TOTAUX == R.E dette</b>				
			<b>== TOTAUX == Administration générale</b>	157.101,00	86.460,72		86.460,72

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Recettes Extraordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constatés	Non-valeurs	Droits nets
			<b>F129 Patrimoine privé</b>				
			<b>R.E investissements</b>				
			<i>Patrimoine</i>				
2014	2014	124/220020	Vente de biens immobiliers	25,00			
2014	2014	124/221020	Constructions - vente	1.350.025,00	1.352.416,95		1.352.416,95
			<b>== TOTAUX == R.E investissements</b>	1.350.050,00	1.352.416,95		1.352.416,95
			<b>== TOTAUX == Patrimoine privé</b>	1.350.050,00	1.352.416,95		1.352.416,95
			<b>F139 Services généraux</b>				
			<b>R.E transferts</b>				
			<i>Domaine provincial de Wégimont</i>				
2014	2014	139/151720	Subside d'équipement du secteur privé	7.710,00	7.710,02		7.710,02
			<b>== TOTAUX == R.E transferts</b>	7.710,00	7.710,02		7.710,02
			<b>R.E investissements</b>				
			<i>Service informatique central</i>				
2014	2014	139/231020	Matériel informatique - vente	25,00	3.209,00		3.209,00
			<b>== TOTAUX == R.E investissements</b>	25,00	3.209,00		3.209,00

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Recettes Extraordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constatés	Non-valeurs	Droits nets
2014	2014	137/170110	<b>R.E dette</b> <i>Service des bâtiments</i> Emprunts pour travaux				
2014	2014	134/170176	<i>Regie Autonome</i> Emprunt pour libération de parts	800.000,00			
			<b>== TOTAUX == R.E dette</b>	800.000,00			
			<b>== TOTAUX == Services généraux</b>	807.735,00	10.919,02		10.919,02
			<b>F429 Communications routières</b>				
			<b>R.E transferts</b> <i>Service technique provincial</i>				
2014	2014	420/151210	Subsides de la Région wallonne pour travaux		1.803,00		1.803,00
			<b>== TOTAUX == R.E transferts</b>		1.803,00		1.803,00
			<b>R.E dette</b> <i>Service technique provincial</i>				
2014	2014	420/170110	Emprunts pour travaux				
2014	2014	420/288020	Récupération de cautionnements versés en numéraires	10.000,00			
2014	2014	421/170110	<i>Voiries</i> Emprunts pour travaux				

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Recettes Extraordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constatés	Non-valeurs	Droits nets
2014	2014	421/170140	Emprunts relatifs aux interventions provinciales extraordinaires				
			<b>== TOTAUX == R.E dette</b>	10.000,00			
			<b>== TOTAUX == Communications routières</b>	10.000,00	1.803,00		1.803,00
2014	2014	484/226020	<b>F449 Voies navigables - Hydraulique</b> <b>R.E investissements</b> <i>Cours d'eau non navigables</i> Cours et plans d'eau - vente	1,00			
			<b>== TOTAUX == R.E investissements</b>	1,00			
			<b>== TOTAUX == Voies navigables - Hydraulique</b>	1,00			
2014	2014	530/170171	<b>F559 Industrie et énergie</b> <b>R.E dette</b> <i>SPI</i> Emprunts pour libération de parts à la SPI				

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Recettes Extraordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constatés	Non-valeurs	Droits nets
2014	2014	550/280021	<i>Production et transport d'énergie</i> Vente de parts	6.578,00			
			<b>== TOTAUX == R.E dette</b>	6.578,00			
			<b>== TOTAUX == Industrie et énergie</b>	6.578,00			
2014	2014	560/151210	<b>F569 Tourisme</b> <b>R.E transferts</b> <i>Tourisme</i> Subsides de la Région wallonne pour travaux				
			<b>== TOTAUX == R.E transferts</b>				
2014	2014	560/221020	<b>R.E investissements</b> <i>Tourisme</i> Constructions - vente				
			<b>== TOTAUX == R.E investissements</b>				

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Recettes Extraordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constatés	Non-valeurs	Droits nets
2014	2014	560/170110	<b>R.E dette</b> <i>Tourisme</i> Emprunts pour travaux				
			<b>== TOTAUX == R.E dette</b>				
			<b>== TOTAUX == Tourisme</b>				
2014	2014	621/151210	<b>F699 Agriculture</b> <b>R.E transferts</b> <i>Station d'analyses agricoles</i> Subsides de la Région wallonne pour travaux				
			<b>== TOTAUX == R.E transferts</b>				
			<b>== TOTAUX == Agriculture</b>				
2014	2014	708/151210	<b>F719 Enseignement : Affaires générales</b> <b>R.E transferts</b> <i>Internats</i> Subsides de la Région wallonne pour travaux	1,00	27.047,03		27.047,03
2014	2014	700/151210	<i>Enseignement secondaire</i> Subsides de la Région wallonne pour travaux		9.690,00		9.690,00

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Recettes Extraordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constatés	Non-valeurs	Droits nets
2014	2014	700/151220	<i>Enseignement - Affaires générales</i> Subsides d'équipements de la Région Wallonne	350.000,00			
2014	2014	700/151420	Subsides d'équipements de la Fédération Wallonie-Bruxelles	565.000,00	624.748,30		624.748,30
			<b>== TOTAUX == R.E transferts</b>	915.001,00	661.485,33		661.485,33
			<b>R.E investissements</b>				
			<i>PMS</i>				
2014	2014	706/221020	Constructions - vente	110.000,00			
			<b>== TOTAUX == R.E investissements</b>	110.000,00			
			<b>R.E dette</b>				
			<i>DG de l'Enseignement et de la Formation</i>				
2014	2014	701/170110	Emprunts pour travaux				
			<i>Internats</i>				
2014	2014	708/170110	Emprunts pour travaux				
			<i>Prêts d'études</i>				
2014	2014	703/170151	Emprunts pour prêts d'études				
			<i>Enseignement - Affaires générales</i>				
2014	2014	700/170110	Emprunts pour travaux				
			<b>== TOTAUX == R.E dette</b>				
			<b>== TOTAUX == Enseignement : Affaires générales</b>	1.025.001,00	661.485,33		661.485,33



**Compte Budgétaire Exercice 2014 : Recettes Extraordinaires (Exercice PROPRE)**

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constatés	Non-valeurs	Droits nets
			<b>F739 Enseignement secondaire</b>				
			<b>R.E transferts</b>				
			<i>Enseignement agricole et horticole</i>				
2014	2014	732/151210	Subsides de la Région wallonne pour travaux	10.000,00			
			<i>Enseignement secondaire</i>				
2014	2014	735/151210	Subsides de la Région wallonne pour travaux	4.000,00	76.237,95		76.237,95
2014	2014	735/151410	Subsides pour travaux de la Fédération Wallonie-Bruxelles	395.000,00	322.031,95		322.031,95
			<i>Enseignement sec. promotion sociale</i>				
2014	2014	736/151210	Subsides de la Région wallonne pour travaux				
			<b>== TOTAUX == R.E transferts</b>	409.000,00	398.269,90		398.269,90
			<b>R.E investissements</b>				
			<i>Enseignement secondaire</i>				
2014	2014	735/220020	Vente de biens immobiliers	1,00			
2014	2014	735/221020	Constructions - vente	1,00			
			<b>== TOTAUX == R.E investissements</b>	2,00			
			<b>R.E dette</b>				
			<i>Enseignement agricole et horticole</i>				
2014	2014	732/170110	Emprunts pour travaux				
			<i>Enseignement secondaire</i>				
2014	2014	735/170110	Emprunts pour travaux				

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Recettes Extraordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constatés	Non-valeurs	Droits nets
2014	2014	736/170110	<i>Enseignement sec. promotion sociale</i> Emprunts pour travaux				
			<b>== TOTAUX == R.E dette</b>				
			<b>== TOTAUX == Enseignement secondaire</b>	409.002,00	398.269,90		398.269,90
2014	2014	741/151210	<b>F749 Enseignement supérieur</b> <b>R.E transferts</b> <i>Enseignement supérieur</i> Subsides de la Région wallonne pour travaux		37.113,00		37.113,00
2014	2014	741/151500	Subsides européens pour travaux	295.250,00			
			<b>== TOTAUX == R.E transferts</b>	295.250,00	37.113,00		37.113,00
2014	2014	741/221020	<b>R.E investissements</b> <i>Enseignement supérieur</i> Constructions - vente	1,00			
			<b>== TOTAUX == R.E investissements</b>	1,00			
2014	2014	741/170110	<b>R.E dette</b> <i>Enseignement supérieur</i> Emprunts pour travaux				

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Recettes Extraordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constatés	Non-valeurs	Droits nets
2014	2014	741/170111	Emprunts pour acquisition de biens immobiliers				
			<b>== TOTAUX == R.E dette</b>				
			<b>== TOTAUX == Enseignement supérieur</b>	295.251,00	37.113,00		37.113,00
2014	2014	752/170110	<b>F759 Enseignement pour handicapés</b> <b>R.E dette</b> <i>IPESS Micheroux</i> Emprunts pour travaux <i>CRT Abbé-Scry</i>				
2014	2014	752/170110	Emprunts pour travaux				
			<b>== TOTAUX == R.E dette</b>				
			<b>== TOTAUX == Enseignement pour handicapés</b>				

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Recettes Extraordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constatés	Non-valeurs	Droits nets
2014	2014	760/151210	<b>F760 Complexes de délasserment</b> <b>R.E transferts</b> <i>Domaine provincial de Wégimont</i> Subsidés de la Région wallonne pour travaux				
			== TOTAUX == R.E transferts				
2014	2014	760/170110	<b>R.E dette</b> <i>Domaine provincial de Wégimont</i> Emprunts pour travaux				
			== TOTAUX == R.E dette				
			== TOTAUX == Complexes de délasserment				
			<b>F761 Jeunesse</b>				

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Recettes Extraordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constatés	Non-valeurs	Droits nets
2014	2014	761/151210	<b>R.E transferts</b> <i>Service provincial de la jeunesse</i> Subsides de la Région wallonne pour travaux		6.165,00		6.165,00
			<b>== TOTAUX == R.E transferts</b>		6.165,00		6.165,00
			<b>== TOTAUX == Jeunesse</b>		6.165,00		6.165,00
2014	2014	764/151210	<b>F769 Sports</b> <b>R.E transferts</b> <i>Complexe sportif Naimette-Xhovémont</i> Subsides de la Région wallonne pour travaux <i>CREF</i>		258.650,00		258.650,00
2014	2014	764/151210	Subsides de la Région wallonne pour travaux	238.440,00			
			<b>== TOTAUX == R.E transferts</b>	238.440,00	258.650,00		258.650,00
2014	2014	764/170110	<b>R.E dette</b> <i>Complexe sportif Naimette-Xhovémont</i> Emprunts pour travaux <i>CREF</i>				
2014	2014	764/170110	Emprunts pour travaux				
2014	2014	764/170110	<i>Centre tennis de table</i> Emprunts pour travaux				

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Recettes Extraordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constatés	Non-valeurs	Droits nets
2014	2014	764/170110	<i>Centre de formation de tennis</i> Emprunts pour travaux				
			<b>== TOTAUX == R.E dette</b>				
			<b>== TOTAUX == Sports</b>	238.440,00	258.650,00		258.650,00
2014	2014	771/151210	<b>F789 Arts</b> <b>R.E transferts</b> <i>Château de Jehay</i> Subsides de la Région wallonne pour travaux	73.200,00			
			<b>== TOTAUX == R.E transferts</b>	73.200,00			
2014	2014	771/170110	<b>R.E dette</b> <i>Château de Jehay</i> Emprunts pour travaux				
2014	2014	773/170130	<i>Edifices classés</i> Emprunts couvrant l'intervention dans les frais de grosses réparations et de restauration d'édifices classés				
			<b>== TOTAUX == R.E dette</b>				
			<b>== TOTAUX == Arts</b>	73.200,00			

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Recettes Extraordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constatés	Non-valeurs	Droits nets
2014	2014	790/170131	<p><b>F799 Cultes et laïcité</b>  <b>R.E dette</b>  <i>Cultes</i>                      Emprunts pour participation aux grosses réparations et restaurations d'églises et presbytères classés, en partenariat avec la Région wallonne</p>				
			== TOTAUX == R.E dette				
			== TOTAUX == Cultes et laïcité				
2014	2014	844/170152	<p><b>F869 Interventions sociales et famille</b>  <b>R.E dette</b>  <i>La famille</i>                      Emprunts pour prêts installation jeunes</p>				
			== TOTAUX == R.E dette				
			== TOTAUX == Interventions sociales et famille				

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Recettes Extraordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constatés	Non-valeurs	Droits nets
2014	2014	871/151210	<b>F872 Soins de santé</b> <b>R.E transferts</b> <i>Promotion santé à l'école</i> Subsides de la Région wallonne pour travaux		2.805,00		2.805,00
			<b>== TOTAUX == R.E transferts</b>		2.805,00		2.805,00
2014	2014	871/288020	<b>R.E dette</b> <i>Laboratoires</i> Récupération de cautionnements versés en numéraires	10.000,00			
2014	2014	871/170110	<i>Dépistage mobile</i> Emprunts pour travaux				
			<b>== TOTAUX == R.E dette</b>	10.000,00			
			<b>== TOTAUX == Soins de santé</b>	10.000,00	2.805,00		2.805,00



*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Recettes Extraordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constatés	Non-valeurs	Droits nets
2014	2014	877/170132	<p><b>F879 Hygiène et salubrité publique</b>  <b>R.E dette</b>  <i>Traitement des eaux usées</i>                      Emprunts pour couvrir la participation provinciale dans les dépenses pour travaux entrepris par l'association intercommunale pour le démergement et l'épuration des communes de la région liégeoise, en partenariat avec la Région wallonne</p>				
			== TOTAUX == R.E dette				
			== TOTAUX == Hygiène et salubrité publique				
2014	2014	922/170153	<p><b>F939 Logement et aménagement du territoire</b>  <b>R.E dette</b>  <i>Logement social</i>                      Emprunts couvrant les prêts pour la construction, l'achat et l'assainissement d'habitations sociales</p>				
			== TOTAUX == R.E dette				
			== TOTAUX == Logement et aménagement du territoire				
			== TOTAUX ==	29.814.685,00	28.913.804,47		28.913.804,47

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Recettes Propres Extraordinaires (RECAPITULATIF)*

Fonctions	Désignation	Transferts 000/80	Investissements 000/81	Dettes 000/82	Total 000/83
F009	Général		10.390,55		10.390,55
F019	Dette générale			800.000,00	800.000,00
F029	Fonds				
F049	Impôts				
F059	Assurances				
F069	Prélèvements				
F103	Autorités provinciales				
F123	Administration générale	20.070,72	66.390,00		86.460,72
F129	Patrimoine privé		1.352.416,95		1.352.416,95
F139	Services généraux	7.710,02	3.209,00		10.919,02
F169	Etranger et calamités				
F399	Sécurité et ordre public				
F429	Communications routières	1.803,00			1.803,00
F449	Voies navigables - Hydraulique				
F529	Economie, commerce et artisanat				
F559	Industrie et énergie				
F569	Tourisme				
F699	Agriculture				
F719	Enseignement : Affaires générales	661.485,33			661.485,33
F739	Enseignement secondaire	398.269,90			398.269,90
F749	Enseignement supérieur	37.113,00			37.113,00
F759	Enseignement pour handicapés				
F760	Complexes de délasserment				
F761	Jeunesse	6.165,00			6.165,00
F763	Culture, loisirs et fêtes				
F769	Sports	258.650,00			258.650,00
F789	Arts				

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Recettes Propres Extraordinaires (RECAPITULATIF)*

Le 05.05.2015

Page : 2

Fonctions	Désignation	Transferts 000/80	Investissements 000/81	Dettes 000/82	Total 000/83
F799	Cultes et laïcité				
F869	Interventions sociales et famille				
F872	Soins de santé	2.805,00			2.805,00
F879	Hygiène et salubrité publique				
F939	Logement et aménagement du territoire				
	<b>TOTAUX EXERCICE PROPRE</b>	1.394.071,97	1.432.406,50	800.000,00	3.626.478,47
	<b>TOTAL PRELEVEMENT</b>				25.287.326,00
	<b>TOTAL GLOBAL</b>				28.913.804,47

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses Extraordinaires (Exercices ANTERIEURS)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation total	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
			<b>F009 Général</b>					
			<b>D.E investissements</b>					
			<i>Recettes et dépenses générales</i>					
2014	2007.2006	000/662002	Dépenses afférentes aux années antérieures	78.856,91	78.856,91			78.856,91
2014	2008.2007	000/662002	Dépenses afférentes aux années antérieures	1.678,95	1.678,95			1.678,95
2014	2010.2010	000/662100	Dépenses accidentelles ou imprévues	3.947,53	3.947,53			3.947,53
2014	2012.2011	000/662002	Dépenses afférentes aux années antérieures	63.453,18	63.453,18			63.453,18
2014	2012.2012	000/662100	Dépenses accidentelles ou imprévues	2.094,56	2.094,56			2.094,56
2014	2013.2012	000/662002	Dépenses afférentes aux années antérieures	12.870,55	12.870,55	10.745,27		2.125,28
2014	2014.2013	000/662002	Dépenses afférentes aux années antérieures	20.000,00	4.917,60	4.917,60	15.082,40	
			<b>== TOTAUX == D.E investissements</b>	182.901,68	167.819,28	15.662,87	15.082,40	152.156,41
			<b>Mali des exercices antérieurs - BE</b>					
			<i>Recettes et dépenses générales</i>					
2014	2014.2013	000/096990	Engagements reportés d'exercices antérieurs financés par emprunts à contracter - Pour mémoire	11.006.009,85			11.006.009,85	
			<b>== TOTAUX == Mali des exercices antérieurs - BE</b>	11.006.009,85			11.006.009,85	
			<b>== TOTAUX == Général</b>	11.188.911,53	167.819,28	15.662,87	11.021.092,25	152.156,41

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses Extraordinaires (Exercices ANTERIEURS)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation total	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
			<b>F059 Assurances</b>					
			<b>D.E investissements</b>					
			<i>Assurances</i>					
2014	2011.2011	050/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	3.229,90			3.229,90	
2014	2011.2011	050/230000	Machines, matériel - acquisition	56.020,50	56.018,08	56.018,08	2,42	
2014	2012.2012	050/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	0,01			0,01	
2014	2013.2013	050/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	6.390,14	6.390,13	6.390,13	0,01	
2014	2013.2013	050/230000	Machines, matériel - acquisition	5.082,00	5.082,00	5.082,00		
			<b>== TOTAUX == D.E investissements</b>	70.722,55	67.490,21	67.490,21	3.232,34	
			<b>== TOTAUX == Assurances</b>	70.722,55	67.490,21	67.490,21	3.232,34	
			<b>F103 Autorités provinciales</b>					
			<b>D.E investissements</b>					
			<i>Autorités provinciales</i>					
2014	2008.2008	101/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	74.993,42	74.993,42			74.993,42
			<b>== TOTAUX == D.E investissements</b>	74.993,42	74.993,42			74.993,42
			<b>== TOTAUX == Autorités provinciales</b>	74.993,42	74.993,42			74.993,42

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses Extraordinaires (Exercices ANTERIEURS)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation total	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2013.2013	104/262433	<b>F123 Administration générale</b> <b>D.E transferts</b> <i>Administration générale</i> Interventions dans les projets supracommunaux, dont 10% du fonds des provinces au moins à affecter, en accord avec les communes concernées, à la prise en charge de dépenses nouvelles nécessitées par le financement des zones de secours	70.000,00	70.000,00	70.000,00		
			<b>== TOTAUX == D.E transferts</b>	70.000,00	70.000,00	70.000,00		
2014	2009.2009	104/270105	<b>D.E investissements</b> <i>Administration générale</i> Travaux d'intérêt général	14.333,28	14.333,28			14.333,28
2014	2010.2010	104/230000	Machines, matériel - acquisition	11.506,85			11.506,85	
2014	2010.2010	104/270105	Travaux d'intérêt général	8.188,77	7.485,06		703,71	7.485,06
2014	2011.2011	104/230000	Machines, matériel - acquisition	71.320,83	35.500,91		35.819,92	35.500,91
2014	2011.2011	104/241000	Matériel roulant - acquisition	65.091,95			65.091,95	
2014	2011.2011	104/270105	Travaux d'intérêt général	10.643,57	583,83		10.059,74	583,83
2014	2012.2012	104/230000	Machines, matériel - acquisition	62.923,61	43.166,77	25.069,99	19.756,84	18.096,78
2014	2012.2012	104/240000	Mobilier - acquisition	64.051,70	58.126,25	58.126,25	5.925,45	
2014	2012.2012	104/240100	Machines de bureau - acquisition	13.310,89	13.310,89	13.310,89		
2014	2012.2012	104/241000	Matériel roulant - acquisition	58.386,53			58.386,53	
2014	2012.2012	104/244300	Matériel de cuisine - acquisition	10.647,40			10.647,40	
2014	2012.2012	104/270105	Travaux d'intérêt général	237.780,29	182.297,10	153.188,20	55.483,19	29.108,90
2014	2013.2013	104/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	32.696,02	32.696,02	31.260,35		1.435,67
2014	2013.2013	104/230000	Machines, matériel - acquisition	623.040,57	618.565,70	611.547,70	4.474,87	7.018,00

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses Extraordinaires (Exercices ANTERIEURS)*

Le 30.04.2015

Page : 4

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation total	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2013.2013	104/240000	Mobilier - acquisition	445.472,13	425.864,92	425.864,92	19.607,21	
2014	2013.2013	104/240100	Machines de bureau - acquisition	2.759,94	2.759,94	2.759,94		
2014	2013.2013	104/241000	Matériel roulant - acquisition	1.291.866,20	1.291.576,03	413.116,03	290,17	878.460,00
2014	2013.2013	104/244300	Matériel de cuisine - acquisition	188.256,15	171.330,39	169.342,89	16.925,76	1.987,50
2014	2013.2013	104/270105	Travaux d'intérêt général <i>Administration centrale provinciale</i>	480.268,99	462.283,70	263.155,62	17.985,29	199.128,08
2014	2005.2005	104/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	21.112,93	7.600,00	7.600,00	13.512,93	
2014	2011.2011	104/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	241.526,60	241.526,60	56.357,15		185.169,45
2014	2013.2013	104/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement <i>Institut de formation</i>	68.056,04	68.046,60	54.538,14	9,44	13.508,46
2014	2009.2009	106/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	15.948,29	15.948,29			15.948,29
2014	2011.2011	106/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	5.041.949,93	5.041.949,93	4.192.149,28		849.800,65
2014	2012.2012	106/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	149.985,84	149.985,84	7.842,98		142.142,86
2014	2013.2013	106/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement <i>Maison Grégoire</i>	818.855,93	818.855,93	427.448,00		391.407,93
2014	2013.2013	104/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	29.346,69	29.346,69	23.824,52		5.522,17
			<b>== TOTAUX == D.E investissements</b>	10.079.327,92	9.733.140,67	6.936.502,85	346.187,25	2.796.637,82
			<b>== TOTAUX == Administration générale</b>	10.149.327,92	9.803.140,67	7.006.502,85	346.187,25	2.796.637,82
2014	2010.2010	124/221010	<b>F129 Patrimoine privé</b> <b>D.E investissements</b> <i>Administration générale</i> Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	1.679,22			1.679,22	

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses Extraordinaires (Exercices ANTERIEURS)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation total	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2012.2012	124/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	4.361,12			4.361,12	
2014	2013.2013	124/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	44.247,06	44.200,95	36.553,88	46,11	7.647,07
			<b>== TOTAUX == D.E investissements</b>	50.287,40	44.200,95	36.553,88	6.086,45	7.647,07
			<b>== TOTAUX == Patrimoine privé</b>	50.287,40	44.200,95	36.553,88	6.086,45	7.647,07
			<b>F139 Services généraux</b>					
			<b>D.E investissements</b>					
			<i>Service des bâtiments</i>					
2014	2007.2007	137/270105	Travaux d'intérêt général	159.460,88	159.460,88			159.460,88
2014	2010.2010	137/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	88.290,55	88.290,55			88.290,55
2014	2013.2013	137/221000	Constructions - acquisition	231,19	231,19			231,19
2014	2013.2013	137/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	67.500,00	67.500,00			67.500,00
			<i>Imprimerie centrale</i>					
2014	2013.2013	134/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	350.000,00	350.000,00	349.999,99		0,01
			<i>Service informatique central</i>					
2014	2009.2009	139/231000	Matériel informatique - acquisition	55.723,16	55.723,16	12.648,52		43.074,64
2014	2012.2012	139/231000	Matériel informatique - acquisition	0,15			0,15	



*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses Extraordinaires (Exercices ANTERIEURS)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation total	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2013.2013	139/231000	Matériel informatique - acquisition	553.062,73	552.763,61	548.942,55	299,12	3.821,06
			<b>== TOTAUX == D.E investissements</b>	1.274.268,66	1.273.969,39	911.591,06	299,27	362.378,33
			<b>== TOTAUX == Services généraux</b>	1.274.268,66	1.273.969,39	911.591,06	299,27	362.378,33
			<b>F429 Communications routières</b>					
			<b>D.E transferts</b>					
			<i>Voiries</i>					
2014	2012.2012	421/262432	Subsides aux communes pour les voiries	246.211,50	246.211,50			246.211,50
2014	2013.2013	421/262432	Subsides aux communes pour les voiries	134.310,00	134.310,00			134.310,00
			<b>== TOTAUX == D.E transferts</b>	380.521,50	380.521,50			380.521,50
			<b>D.E investissements</b>					
			<i>Service technique provincial</i>					
2014	2012.2012	420/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	19.702,77	19.702,77	15.389,80		4.312,97
2014	2013.2013	420/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	27.835,88	27.772,83	24.168,87	63,05	3.603,96
			<i>Voiries</i>					
2014	2011.2011	421/224010	Travaux d'élargissement et d'amélioration des routes provinciales	9.832,08			9.832,08	

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses Extraordinaires (Exercices ANTERIEURS)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation total	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2012.2012	421/224010	Travaux d'élargissement et d'amélioration des routes provinciales	70.082,31	33.144,14		36.938,17	33.144,14
			<b>== TOTAUX == D.E investissements</b>	127.453,04	80.619,74	39.558,67	46.833,30	41.061,07
			<b>== TOTAUX == Communications routières</b>	507.974,54	461.141,24	39.558,67	46.833,30	421.582,57
			<b>F449 Voies navigables - Hydraulique</b>					
			<b>D.E investissements</b>					
			<i>Cours d'eau non navigables</i>					
2014	2011.2011	484/226010	Travaux extraordinaires d'urgence, d'amélioration ou de modification des cours d'eau non navigables de 2ème catégorie	5.761,34			5.761,34	
2014	2012.2012	484/226010	Travaux extraordinaires d'urgence, d'amélioration ou de modification des cours d'eau non navigables de 2ème catégorie	88.994,14	68.060,69	68.060,69	20.933,45	
2014	2013.2013	484/226010	Travaux extraordinaires d'urgence, d'amélioration ou de modification des cours d'eau non navigables de 2ème catégorie	449.754,24	359.878,82	324.976,82	89.875,42	34.902,00
			<b>== TOTAUX == D.E investissements</b>	544.509,72	427.939,51	393.037,51	116.570,21	34.902,00
			<b>== TOTAUX == Voies navigables - Hydraulique</b>	544.509,72	427.939,51	393.037,51	116.570,21	34.902,00
			<b>F569 Tourisme</b>					
			<b>D.E investissements</b>					
			<i>Tourisme</i>					
2014	2009.2009	560/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	12.652,71	12.652,71			12.652,71

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses Extraordinaires (Exercices ANTERIEURS)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation total	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2011.2011	560/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	1.541,09	1.050,54	1.050,54	490,55	
2014	2012.2012	560/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	316.192,95	310.520,73	70.563,42	5.672,22	239.957,31
2014	2013.2013	560/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	213.893,14	211.023,86	90.311,03	2.869,28	120.712,83
			<b>== TOTAUX == D.E investissements</b>	544.279,89	535.247,84	161.924,99	9.032,05	373.322,85
			<b>== TOTAUX == Tourisme</b>	544.279,89	535.247,84	161.924,99	9.032,05	373.322,85
			<b>F699 Agriculture</b>					
			<b>D.E investissements</b>					
			<i>Direction générale services agricoles</i>					
2014	2013.2013	621/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement <i>Station d'analyses agricoles</i>	188.791,27	188.791,27	161.573,76		27.217,51
2014	2012.2012	621/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	14.976,77	14.976,77			14.976,77
2014	2013.2013	621/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement <i>Ferme expérimentale Lahaye Jevoumont</i>	78.000,00	77.999,31	39.299,78	0,69	38.699,53
2014	2010.2010	621/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	13.627,72	13.627,72			13.627,72
2014	2011.2011	621/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	1.436,21			1.436,21	
2014	2013.2013	621/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	26.206,95	26.206,95			26.206,95
			<b>== TOTAUX == D.E investissements</b>	323.038,92	321.602,02	200.873,54	1.436,90	120.728,48
			<b>== TOTAUX == Agriculture</b>	323.038,92	321.602,02	200.873,54	1.436,90	120.728,48

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses Extraordinaires (Exercices ANTERIEURS)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation total	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2011.2011	700/642191	<b>F719 Enseignement : Affaires générales</b> <b>D.E transferts</b> <i>Enseignement - Affaires générales</i> Remboursements de subsides	740,81	740,81			740,81
			<b>== TOTAUX == D.E transferts</b>	740,81	740,81			740,81
2014	2012.2012	701/244200	<b>D.E investissements</b> <i>DG de l'Enseignement et de la Formation</i> Equipement didactique - acquisition	22.475,18	22.087,98	20.237,89	387,20	1.850,09
2014	2013.2013	701/244200	Equipement didactique - acquisition <i>PMS</i>	274.760,09	261.176,33	260.392,23	13.583,76	784,10
2014	2007.2007	706/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	880.517,67	880.517,67			880.517,67
2014	2011.2011	706/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	40.173,32	40.173,32	24.480,22		15.693,10
2014	2013.2013	706/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement <i>Internats</i>	35.794,42	35.794,42	30.059,27		5.735,15
2014	2008.2008	708/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	30.747,59	24.459,39	24.459,39	6.288,20	
2014	2011.2011	708/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	3.278,34	1.300,10	1.300,10	1.978,24	
2014	2012.2012	708/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	99.176,87	83.237,44	19.457,81	15.939,43	63.779,63
2014	2013.2013	708/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement <i>Enseignement secondaire</i>	336.550,98	336.031,19	220.465,77	519,79	115.565,42
2014	2011.2011	700/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	24.415,43			24.415,43	
2014	2012.2012	700/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	58.752,54	58.192,11	58.192,11	560,43	
2014	2013.2013	700/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement <i>Enseignement - Affaires générales</i>	500.987,78	498.940,90	356.499,01	2.046,88	142.441,89
2014	2009.2009	700/270103	Crédit mis à la disposition du collège provincial pour l'attribution de marchés de travaux de sécurité dans les locaux scolaires	2.747,18	2.747,18			2.747,18

**Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses Extraordinaires (Exercices ANTERIEURS)**

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation total	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2010.2010	700/270102	Crédit mis à la disposition du collège provincial pour l'attribution de marchés destinés au rafraîchissement de la peinture de locaux scolaires	8.061,76			8.061,76	
2014	2012.2012	700/270102	Crédit mis à la disposition du collège provincial pour l'attribution de marchés destinés au rafraîchissement de la peinture de locaux scolaires	29.487,89	15.983,46	15.983,46	13.504,43	
2014	2012.2012	700/270103	Crédit mis à la disposition du collège provincial pour l'attribution de marchés de travaux de sécurité dans les locaux scolaires	2.408,75	1.312,64		1.096,11	1.312,64
2014	2013.2013	700/244200	Equipement didactique - acquisition	363.306,53	363.088,75	363.088,75	217,78	
2014	2013.2013	700/270102	Crédit mis à la disposition du collège provincial pour l'attribution de marchés destinés au rafraîchissement de la peinture de locaux scolaires	346.017,91	339.185,43	312.942,89	6.832,48	26.242,54
			<b>== TOTAUX == D.E investissements</b>	3.059.660,23	2.964.228,31	1.707.558,90	95.431,92	1.256.669,41
			<b>D.E dette</b>					
			<i>Prêts d'études</i>					
2014	2011.2011	703/292100	Prêts d'études	1.250,00	1.250,00			1.250,00
2014	2012.2012	703/292100	Prêts d'études	21.460,00	21.460,00			21.460,00
2014	2013.2013	703/292100	Prêts d'études	6.500,00	6.500,00	6.500,00		
			<b>== TOTAUX == D.E dette</b>	29.210,00	29.210,00	6.500,00		22.710,00
			<b>== TOTAUX == Enseignement : Affaires générales</b>	3.089.611,04	2.994.179,12	1.714.058,90	95.431,92	1.280.120,22
			<b>F739 Enseignement secondaire</b>					
			<b>D.E investissements</b>					
			<i>Enseignement agricole et horticole</i>					
2014	2011.2011	732/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	225,86			225,86	

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses Extraordinaires (Exercices ANTERIEURS)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation total	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2010.2010	735/221010	<i>Enseignement secondaire</i> Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	11.091,81	11.091,81	375,49		10.716,32
2014	2011.2011	735/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	106.528,42	94.049,85	60.280,69	12.478,57	33.769,16
2014	2012.2012	735/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	10.348.472,55	10.313.077,16	1.900.631,26	35.395,39	8.412.445,90
2014	2013.2013	735/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	1.826.565,47	1.818.529,56	849.814,65	8.035,91	968.714,91
2014	2012.2012	736/221010	<i>Enseignement sec. promotion sociale</i> Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	410,67			410,67	
			<b>== TOTAUX == D.E investissements</b>	12.293.294,78	12.236.748,38	2.811.102,09	56.546,40	9.425.646,29
			<b>== TOTAUX == Enseignement secondaire</b>	12.293.294,78	12.236.748,38	2.811.102,09	56.546,40	9.425.646,29
			<b>F749 Enseignement supérieur</b> <b>D.E investissements</b> <i>Enseignement supérieur</i>					
2014	2011.2011	741/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	93.951,94	93.951,94			93.951,94
2014	2012.2012	741/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	241.368,27	229.063,47	108.454,14	12.304,80	120.609,33
2014	2013.2013	741/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	9.133.959,99	9.124.579,30	1.086.072,49	9.380,69	8.038.506,81
			<b>== TOTAUX == D.E investissements</b>	9.469.280,20	9.447.594,71	1.194.526,63	21.685,49	8.253.068,08
			<b>== TOTAUX == Enseignement supérieur</b>	9.469.280,20	9.447.594,71	1.194.526,63	21.685,49	8.253.068,08

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses Extraordinaires (Exercices ANTERIEURS)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation total	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
			<b>F759 Enseignement pour handicapés</b>					
			<b>D.E investissements</b>					
			<i>IPESS Micheroux</i>					
2014	2013.2013	752/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement <i>CRT Abbé-Scry</i>	35.240,07	35.240,07			35.240,07
2014	2012.2012	752/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	16.490,96	7.375,29	7.375,29	9.115,67	
2014	2013.2013	752/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	166.906,16	166.906,16	140.000,00		26.906,16
			<b>== TOTAUX == D.E investissements</b>	218.637,19	209.521,52	147.375,29	9.115,67	62.146,23
			<b>== TOTAUX == Enseignement pour handicapés</b>	218.637,19	209.521,52	147.375,29	9.115,67	62.146,23
			<b>F760 Complexes de délasserment</b>					
			<b>D.E investissements</b>					
			<i>Domaine provincial de Wégimont</i>					
2014	2010.2010	760/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	20.283,24	20.283,24			20.283,24
2014	2011.2011	760/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	19.269,88	19.269,88	1.669,95		17.599,93
2014	2012.2012	760/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	113.306,73	113.306,73	89.958,14		23.348,59
2014	2013.2013	760/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	96.016,76	95.340,38	40.048,96	676,38	55.291,42
			<b>== TOTAUX == D.E investissements</b>	248.876,61	248.200,23	131.677,05	676,38	116.523,18
			<b>== TOTAUX == Complexes de délasserment</b>	248.876,61	248.200,23	131.677,05	676,38	116.523,18

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses Extraordinaires (Exercices ANTERIEURS)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation total	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
			<b>F761 Jeunesse</b>					
			<b>D.E investissements</b>					
			<i>Service provincial de la jeunesse</i>					
2014	2012.2012	761/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	10.732,93	2.349,83	2.349,83	8.383,10	
2014	2013.2013	761/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	60.008,77	53.889,56	42.429,32	6.119,21	11.460,24
			<b>== TOTAUX == D.E investissements</b>	70.741,70	56.239,39	44.779,15	14.502,31	11.460,24
			<b>== TOTAUX == Jeunesse</b>	70.741,70	56.239,39	44.779,15	14.502,31	11.460,24
			<b>F763 Culture, loisirs et fêtes</b>					
			<b>D.E transferts</b>					
			<i>Culture, loisirs et fêtes</i>					
2014	2011.2011	762/262481	Subsides pour équipement culturel en partenariat avec les communes ou des opérateurs culturels	94.182,00	94.182,00			94.182,00
2014	2012.2012	762/262481	Subsides pour équipement culturel en partenariat avec les communes ou des opérateurs culturels	68.796,29	68.796,29	68.796,29		
2014	2013.2013	762/262481	Subsides pour équipement culturel en partenariat avec les communes ou des opérateurs culturels	241.500,00	241.500,00	241.500,00		
			<b>== TOTAUX == D.E transferts</b>	404.478,29	404.478,29	310.296,29		94.182,00
			<b>D.E investissements</b>					
			<i>SPAC Administration</i>					
2014	2013.2013	762/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	7.789,02	7.789,02	6.372,84		1.416,18



*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses Extraordinaires (Exercices ANTERIEURS)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation total	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2012.2012	767/221010	<i>SPAC Bibliothèques</i> Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	41.208,31	34.871,86	28.878,40	6.336,45	5.993,46
2014	2012.2012	762/242000	<i>Culture, loisirs et fêtes</i> Patrimoine artistique - acquisition	25.558,00	25.558,00			25.558,00
2014	2013.2013	762/242000	Patrimoine artistique - acquisition	26.993,00	26.993,00	26.993,00		
			<b>== TOTAUX == D.E investissements</b>	101.548,33	95.211,88	62.244,24	6.336,45	32.967,64
			<b>== TOTAUX == Culture, loisirs et fêtes</b>	506.026,62	499.690,17	372.540,53	6.336,45	127.149,64
2014	2009.2009	764/262492	<b>F769 Sports</b> <b>D.E transferts</b> <i>Sports</i> Subsides pour équipement au Golf de Bernalmont	45.000,00	45.000,00	45.000,00		
2014	2011.2011	764/262400	Subsides d'investissements alloués	55.000,00	55.000,00	55.000,00		
2014	2013.2013	764/262400	Subsides d'investissements alloués	110.000,00	110.000,00			110.000,00
			<b>== TOTAUX == D.E transferts</b>	210.000,00	210.000,00	100.000,00		110.000,00
2014	2010.2010	764/221010	<b>D.E investissements</b> <i>Services des sports</i> Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	13.809,58	13.809,58	7.324,48		6.485,10
2014	2013.2013	764/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement <i>Complexe sportif Naimette-Xhovémont</i>	13.070,42	12.632,40	12.632,40	438,02	
2014	2011.2011	764/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	456.837,67	456.837,67	251.547,93		205.289,74

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses Extraordinaires (Exercices ANTERIEURS)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation total	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2012.2012	764/221010	<b><i>CREF</i></b> Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	497.128,52	497.128,52	441.195,12		55.933,40
2014	2013.2013	764/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement <b><i>Centre de formation de tennis</i></b>	41.833,33	41.833,33	31.527,76		10.305,57
2014	2010.2010	764/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	356.464,60	356.464,60			356.464,60
2014	2011.2011	764/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	379.013,45	379.013,45			379.013,45
2014	2012.2012	764/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	4.434,55			4.434,55	
2014	2013.2013	764/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	126.203,49	126.203,49	78.605,68		47.597,81
			<b>== TOTAUX == D.E investissements</b>	1.888.795,61	1.883.923,04	822.833,37	4.872,57	1.061.089,67
			<b>== TOTAUX == Sports</b>	2.098.795,61	2.093.923,04	922.833,37	4.872,57	1.171.089,67
2014	2012.2012	773/262411	<b>F789 Arts</b> <b>D.E transferts</b> <b><i>Edifices classés</i></b> Participation aux frais de restauration de l'Emulation	470.000,00	470.000,00			470.000,00
2014	2013.2013	773/262411	Participation aux frais de restauration de l'Emulation	400.000,00	400.000,00			400.000,00
			<b>== TOTAUX == D.E transferts</b>	870.000,00	870.000,00			870.000,00
2014	2012.2012	771/221010	<b>D.E investissements</b> <b><i>Musée de la Vie wallonne</i></b> Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	3.990,10			3.990,10	
2014	2013.2013	771/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	123.752,77	123.752,77	52.151,01		71.601,76

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses Extraordinaires (Exercices ANTERIEURS)*

Le 30.04.2015

Page : 16

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation total	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2013.2013	771/242000	Patrimoine artistique - acquisition <i>Château de Jehay</i>	2.995,30	2.995,30	1.671,28		1.324,02
2014	2012.2012	771/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	45.869,16	40.041,63	12.483,56	5.827,53	27.558,07
2014	2013.2013	771/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	847.690,07	843.441,81	120.882,29	4.248,26	722.559,52
			<b>== TOTAUX == D.E investissements</b>	1.024.297,40	1.010.231,51	187.188,14	14.065,89	823.043,37
			<b>== TOTAUX == Arts</b>	1.894.297,40	1.880.231,51	187.188,14	14.065,89	1.693.043,37
			<b>F799 Cultes et laïcité</b>					
			<b>D.E transferts</b>					
			<i>Cultes</i>					
2014	2012.2012	790/262452	Participation aux frais de restauration des édifices du culte orthodoxe	20.340,10	20.340,10			20.340,10
			<b>== TOTAUX == D.E transferts</b>	20.340,10	20.340,10			20.340,10
			<b>== TOTAUX == Cultes et laïcité</b>	20.340,10	20.340,10			20.340,10

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses Extraordinaires (Exercices ANTERIEURS)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation total	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2013.2013	801/262400	<b>F869 Interventions sociales et famille</b> <b>D.E transferts</b> <i>Aide et action sociales</i> Subsides d'investissements alloués	9.589,00	5.839,00	5.839,00	3.750,00	
			<b>== TOTAUX == D.E transferts</b>	9.589,00	5.839,00	5.839,00	3.750,00	
2014	2011.2011	840/221010	<b>D.E investissements</b> <i>Maison du social</i> Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	16.390,12	16.390,12			16.390,12
			<b>== TOTAUX == D.E investissements</b>	16.390,12	16.390,12			16.390,12
			<b>== TOTAUX == Interventions sociales et famille</b>	25.979,12	22.229,12	5.839,00	3.750,00	16.390,12
2014	2013.2013	870/221010	<b>F872 Soins de santé</b> <b>D.E investissements</b> <i>Direction générale Santé &amp; environnement</i> Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	40.796,96	40.781,16	32.024,75	15,80	8.756,41
2014	2012.2012	871/221010	<i>Laboratoires</i> Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	74.465,33	66.451,71	66.451,71	8.013,62	
2014	2012.2012	871/221010	<i>Promotion santé à l'école</i> Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	14.837,33	14.666,38	14.666,38	170,95	
2014	2013.2013	871/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	10.502,92	10.502,92			10.502,92

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses Extraordinaires (Exercices ANTERIEURS)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation total	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2012.2012	871/221010	<i>Dépistage mobile</i> Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	7.204,11	735,14	735,14	6.468,97	
			<b>== TOTAUX == D.E investissements</b>	147.806,65	133.137,31	113.877,98	14.669,34	19.259,33
			<b>== TOTAUX == Soins de santé</b>	147.806,65	133.137,31	113.877,98	14.669,34	19.259,33
2014	2013.2013	877/262430	<b>F879 Hygiène et salubrité publique</b> <b>D.E transferts</b> <i>Traitement des eaux usées</i> Subsides pour participation dans les dépenses pour travaux entrepris par l'Association Intercommunale pour le Démergement et l'Épuration des communes de la province de Liège, en partenariat avec la Région wallonne	614.044,94	614.044,94	614.044,94		
			<b>== TOTAUX == D.E transferts</b>	614.044,94	614.044,94	614.044,94		
2014	2011.2011	874/280110	<b>D.E dette</b> <i>Adduction et distribution d'eau</i> Libération de parts à la CILE	6.938,00	6.938,00			6.938,00
			<b>== TOTAUX == D.E dette</b>	6.938,00	6.938,00			6.938,00
			<b>== TOTAUX == Hygiène et salubrité publique</b>	620.982,94	620.982,94	614.044,94		6.938,00

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses Extraordinaires (Exercices ANTERIEURS)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation total	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
			<b>F939 Logement et aménagement du territoire</b>					
			<b>D.E transferts</b>					
			<i>Logement social</i>					
2014	2007.2007	922/262470	Subsides pour participation provinciale dans l'aide au logement social	2.600,00	2.600,00			2.600,00
2014	2010.2010	922/262470	Subsides pour participation provinciale dans l'aide au logement social	250.000,00	250.000,00			250.000,00
2014	2011.2011	922/262470	Subsides pour participation provinciale dans l'aide au logement social	125.000,00	125.000,00			125.000,00
			<b>== TOTAUX == D.E transferts</b>	377.600,00	377.600,00			377.600,00
			<b>D.E dette</b>					
			<i>Logement social</i>					
2014	2011.2011	922/292300	Prêts pour la construction, l'achat et l'assainissement d'habitations sociales	0,21	0,21			0,21
2014	2012.2012	922/292300	Prêts pour la construction, l'achat et l'assainissement d'habitations sociales	3.402,88	3.402,88			3.402,88
2014	2013.2013	922/292300	Prêts pour la construction, l'achat et l'assainissement d'habitations sociales	233.933,59	233.933,59	221.797,80		12.135,79
			<b>== TOTAUX == D.E dette</b>	237.336,68	237.336,68	221.797,80		15.538,88
			<b>== TOTAUX == Logement et aménagement du territoire</b>	614.936,68	614.936,68	221.797,80		393.138,88
			<b>== TOTAUX ==</b>	56.047.921,19	44.255.498,75	17.314.836,45	11.792.422,44	26.940.662,30
			<b>Total Credit Reporté</b>	45.021.911,34	44.250.581,15	17.309.918,85	771.330,19	26.940.662,30
			<b>Imputation hors budget et non-valeurs</b>					
			<b>Mali Présumé</b>					
			<b>Sans-emploi</b>				11.792.422,44	

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Dépenses Antérieurs Extraordinaires (Récapitulatif Engagements)*

Le 30.04.2015

Page : 1

Fonctions	Désignation	Transferts 000/90	Investissements 000/91	Dettes 000/92	Total 000/93
F009	Général		167.819,28		167.819,28
F059	Assurances		67.490,21		67.490,21
F103	Autorités provinciales		74.993,42		74.993,42
F123	Administration générale	70.000,00	9.733.140,67		9.803.140,67
F129	Patrimoine privé		44.200,95		44.200,95
F139	Services généraux		1.273.969,39		1.273.969,39
F429	Communications routières	380.521,50	80.619,74		461.141,24
F449	Voies navigables - Hydraulique		427.939,51		427.939,51
F569	Tourisme		535.247,84		535.247,84
F699	Agriculture		321.602,02		321.602,02
F719	Enseignement : Affaires générales	740,81	2.964.228,31	29.210,00	2.994.179,12
F739	Enseignement secondaire		12.236.748,38		12.236.748,38
F749	Enseignement supérieur		9.447.594,71		9.447.594,71
F759	Enseignement pour handicapés		209.521,52		209.521,52
F760	Complexes de délasserment		248.200,23		248.200,23
F761	Jeunesse		56.239,39		56.239,39
F763	Culture, loisirs et fêtes	404.478,29	95.211,88		499.690,17
F769	Sports	210.000,00	1.883.923,04		2.093.923,04
F789	Arts	870.000,00	1.010.231,51		1.880.231,51
F799	Cultes et laïcité	20.340,10			20.340,10
F869	Interventions sociales et famille	5.839,00	16.390,12		22.229,12
F872	Soins de santé		133.137,31		133.137,31
F879	Hygiène et salubrité publique	614.044,94		6.938,00	620.982,94

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Dépenses Antérieurs Extraordinaires (Récapitulatif Engagements)*

Fonctions	Désignation	Transferts 000/90	Investissements 000/91	Dettes 000/92	Total 000/93
F939	Logement et aménagement du territoire	377.600,00		237.336,68	614.936,68
	<b>TOTAUX EXERCICE ANTERIEUR</b>	2.953.564,64	41.028.449,43	273.484,68	44.255.498,75



*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Dépenses Antérieurs Extraordinaires (Récapitulatif Imputations)*

Fonctions	Désignation	Transferts 000/90	Investissements 000/91	Dettes 000/92	Total 000/93
F009	Général		15.662,87		15.662,87
F059	Assurances		67.490,21		67.490,21
F103	Autorités provinciales				
F123	Administration générale	70.000,00	6.936.502,85		7.006.502,85
F129	Patrimoine privé		36.553,88		36.553,88
F139	Services généraux		911.591,06		911.591,06
F429	Communications routières		39.558,67		39.558,67
F449	Voies navigables - Hydraulique		393.037,51		393.037,51
F569	Tourisme		161.924,99		161.924,99
F699	Agriculture		200.873,54		200.873,54
F719	Enseignement : Affaires générales		1.707.558,90	6.500,00	1.714.058,90
F739	Enseignement secondaire		2.811.102,09		2.811.102,09
F749	Enseignement supérieur		1.194.526,63		1.194.526,63
F759	Enseignement pour handicapés		147.375,29		147.375,29
F760	Complexes de délasserment		131.677,05		131.677,05
F761	Jeunesse		44.779,15		44.779,15
F763	Culture, loisirs et fêtes	310.296,29	62.244,24		372.540,53
F769	Sports	100.000,00	822.833,37		922.833,37
F789	Arts		187.188,14		187.188,14
F799	Cultes et laïcité				
F869	Interventions sociales et famille	5.839,00			5.839,00
F872	Soins de santé		113.877,98		113.877,98
F879	Hygiène et salubrité publique	614.044,94			614.044,94

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Dépenses Antérieurs Extraordinaires (Récapitulatif Imputations)*

Fonctions	Désignation	Transferts 000/90	Investissements 000/91	Dettes 000/92	Total 000/93
F939	Logement et aménagement du territoire			221.797,80	221.797,80
	<b>TOTAUX EXERCICE ANTERIEUR</b>	1.100.180,23	15.986.358,42	228.297,80	17.314.836,45
	<b>MALI EXERCICES ANTERIEURS :</b>				

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses Extraordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation total	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2014	000/642190	<b>F009 Général</b> <b>D.E transferts</b> <i>Recettes et dépenses générales</i> Non-valeurs, irrécouvrables ou annulations de droits constatés au service extraordinaire	2.077.000,00	2.067.944,91	2.067.944,91	9.055,09	
			<b>== TOTAUX == D.E transferts</b>	2.077.000,00	2.067.944,91	2.067.944,91	9.055,09	
2014	2014	000/662100	<b>D.E investissements</b> <i>Recettes et dépenses générales</i> Dépenses accidentelles ou imprévues	5.000,00			5.000,00	
2014	2014	000/900010	Crédit destiné à pallier par voie de transfert les insuffisances de crédits budgétaires pour dépenses extraordinaires	2.551,70			2.551,70	
			<b>== TOTAUX == D.E investissements</b>	7.551,70			7.551,70	
			<b>== TOTAUX == Général</b>	2.084.551,70	2.067.944,91	2.067.944,91	16.606,79	
2014	2014	050/221010	<b>F059 Assurances</b> <b>D.E investissements</b> <i>Assurances</i> Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	100.000,00	18.867,42	18.867,42	81.132,58	

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses Extraordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation total	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2014	050/230000	Machines, matériel - acquisition	25.000,00	4.479,35	2.351,49	20.520,65	2.127,86
			<b>== TOTAUX == D.E investissements</b>	125.000,00	23.346,77	21.218,91	101.653,23	2.127,86
			<b>== TOTAUX == Assurances</b>	125.000,00	23.346,77	21.218,91	101.653,23	2.127,86
			<b>F123 Administration générale</b>					
			<b>D.E investissements</b>					
			<i>Administration générale</i>					
2014	2014	104/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	705.001,00	538.508,33		166.492,67	538.508,33
2014	2014	104/230000	Machines, matériel - acquisition	1.490.000,00	1.083.738,65	375.460,37	406.261,35	708.278,28
2014	2014	104/240000	Mobilier - acquisition	401.000,00	378.641,15	101.625,78	22.358,85	277.015,37
2014	2014	104/240100	Machines de bureau - acquisition	25.000,00	4.939,54	4.126,53	20.060,46	813,01
2014	2014	104/241000	Matériel roulant - acquisition	1.233.001,00	1.231.530,90	207.713,02	1.470,10	1.023.817,88
2014	2014	104/244300	Matériel de cuisine - acquisition	175.000,00	158.054,97	78.044,82	16.945,03	80.010,15
2014	2014	104/270105	Travaux d'intérêt général	1.365.000,00	1.324.283,34	506.788,61	40.716,66	817.494,73
			<i>Institut de formation</i>					
2014	2014	106/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	1.601.000,00	1.556.590,85	57.385,93	44.409,15	1.499.204,92
			<i>Service de la Communication et protocole</i>					
2014	2014	104/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	30.286,04	30.239,11	30.239,11	46,93	

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses Extraordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation total	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2014	104/221010	<i>Maison Grégoire</i> Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	20.000,00			20.000,00	
			<b>== TOTAUX == D.E investissements</b>	7.045.288,04	6.306.526,84	1.361.384,17	738.761,20	4.945.142,67
			<b>== TOTAUX == Administration générale</b>	7.045.288,04	6.306.526,84	1.361.384,17	738.761,20	4.945.142,67
2014	2014	124/221010	<b>F129 Patrimoine privé</b> <b>D.E investissements</b> <i>Administration générale</i> Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	116.000,00	61.124,21		54.875,79	61.124,21
			<b>== TOTAUX == D.E investissements</b>	116.000,00	61.124,21		54.875,79	61.124,21
			<b>== TOTAUX == Patrimoine privé</b>	116.000,00	61.124,21		54.875,79	61.124,21
2014	2014	133/221010	<b>F139 Services généraux</b> <b>D.E investissements</b> <i>Archives provinciales</i> Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	1,00			1,00	
2014	2014	137/221010	<i>Service des bâtiments</i> Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	130.000,00	130.000,00			130.000,00

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses Extraordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation total	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2014	139/231000	<i>Service informatique central</i> Matériel informatique - acquisition	841.000,00	752.496,59	136.282,83	88.503,41	616.213,76
			<b>== TOTAUX == D.E investissements</b>	971.001,00	882.496,59	136.282,83	88.504,41	746.213,76
2014	2014	134/280400	<b>D.E dette</b> <i>Regie Autonome</i> Participations, actions et parts - Acquisition	800.000,00	800.000,00	800.000,00		
			<b>== TOTAUX == D.E dette</b>	800.000,00	800.000,00	800.000,00		
			<b>== TOTAUX == Services généraux</b>	1.771.001,00	1.682.496,59	936.282,83	88.504,41	746.213,76
2014	2014	141/262400	<b>F169 Etranger et calamités</b> <b>D.E transferts</b> <i>Calamités</i> Subsides d'investissements alloués	1,00			1,00	
			<b>== TOTAUX == D.E transferts</b>	1,00			1,00	
			<b>== TOTAUX == Etranger et calamités</b>	1,00			1,00	

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses Extraordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation total	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2014	351/292400	<b>F399 Sécurité et ordre public</b> <b>D.E dette</b> <i>Administration générale</i> Prêts remboursables sans intérêt aux communes concernées par les compléments de redevances incendie	6.742.687,00	6.442.828,72	6.442.828,72	299.858,28	
			<b>== TOTAUX == D.E dette</b>	6.742.687,00	6.442.828,72	6.442.828,72	299.858,28	
			<b>== TOTAUX == Sécurité et ordre public</b>	6.742.687,00	6.442.828,72	6.442.828,72	299.858,28	
2014	2014	421/262400	<b>F429 Communications routières</b> <b>D.E transferts</b> <i>Voiries</i> Subsides d'investissements alloués	500.000,00			500.000,00	
2014	2014	421/262432	Subsides aux communes pour les voiries	175.000,00	175.000,00			175.000,00
			<b>== TOTAUX == D.E transferts</b>	675.000,00	175.000,00		500.000,00	175.000,00
2014	2014	420/221010	<b>D.E investissements</b> <i>Service technique provincial</i> Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	86.500,00	46.500,00		40.000,00	46.500,00

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses Extraordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation total	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2014	421/224010	<i>Voiries</i> Travaux d'élargissement et d'amélioration des routes provinciales	40.000,00			40.000,00	
			<b>== TOTAUX == D.E investissements</b>	126.500,00	46.500,00		80.000,00	46.500,00
2014	2014	420/288000	<b>D.E dette</b> <i>Service technique provincial</i> Cautionnements versés en numéraires	10.000,00			10.000,00	
			<b>== TOTAUX == D.E dette</b>	10.000,00			10.000,00	
			<b>== TOTAUX == Communications routières</b>	811.500,00	221.500,00		590.000,00	221.500,00
2014	2014	484/262431	<b>F449 Voies navigables - Hydraulique</b> <b>D.E transferts</b> <i>Cours d'eau non navigables</i> Subsides aux communes pour la réalisation de travaux sur les cours d'eau non navigables en vue d'éviter les inondations	1,00			1,00	
			<b>== TOTAUX == D.E transferts</b>	1,00			1,00	
2014	2014	484/226000	<b>D.E investissements</b> <i>Cours d'eau non navigables</i> Cours et plans d'eau - acquisition de terrains	1,00			1,00	



*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses Extraordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation total	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2014	484/226010	Travaux extraordinaires d'urgence, d'amélioration ou de modification des cours d'eau non navigables de 2ème catégorie	500.000,00	493.908,68	6.280,87	6.091,32	487.627,81
			<b>== TOTAUX == D.E investissements</b>	500.001,00	493.908,68	6.280,87	6.092,32	487.627,81
			<b>== TOTAUX == Voies navigables - Hydraulique</b>	500.002,00	493.908,68	6.280,87	6.093,32	487.627,81
2014	2014	530/280000	<b>F559 Industrie et énergie</b> <b>D.E dette</b> <i>SPI</i> Libération de parts B au capital de la SPI	750.000,00	750.000,00	750.000,00		
			<b>== TOTAUX == D.E dette</b>	750.000,00	750.000,00	750.000,00		
			<b>== TOTAUX == Industrie et énergie</b>	750.000,00	750.000,00	750.000,00		
2014	2014	560/262460	<b>F569 Tourisme</b> <b>D.E transferts</b> <i>Tourisme</i> Subsides pour équipement touristique	500.000,00	500.000,00			500.000,00
			<b>== TOTAUX == D.E transferts</b>	500.000,00	500.000,00			500.000,00

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses Extraordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation total	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2014	560/221010	<b>D.E investissements</b> <i>Tourisme</i> Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	225.000,00	208.013,50		16.986,50	208.013,50
			<b>== TOTAUX == D.E investissements</b>	225.000,00	208.013,50		16.986,50	208.013,50
			<b>== TOTAUX == Tourisme</b>	725.000,00	708.013,50		16.986,50	708.013,50
2014	2014	621/221010	<b>F699 Agriculture</b> <b>D.E investissements</b> <i>Direction générale services agricoles</i> Constructions - gros entretien, frais d'aménagement <i>Station d'analyses agricoles</i>	15.000,00	13.863,70		1.136,30	13.863,70
2014	2014	621/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement <i>Ferme expérimentale Lahaye Jevoumont</i>	7.409,20			7.409,20	
2014	2014	621/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	49.590,80	49.581,69		9,11	49.581,69
			<b>== TOTAUX == D.E investissements</b>	72.000,00	63.445,39		8.554,61	63.445,39
			<b>== TOTAUX == Agriculture</b>	72.000,00	63.445,39		8.554,61	63.445,39

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses Extraordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation total	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2014	700/642191	<b>F719 Enseignement : Affaires générales</b> <b>D.E transferts</b> <i>Enseignement - Affaires générales</i> Remboursements de subsides	25.000,00	5.695,10	5.695,10	19.304,90	
			<b>== TOTAUX == D.E transferts</b>	25.000,00	5.695,10	5.695,10	19.304,90	
2014	2014	701/221010	<b>D.E investissements</b> <i>DG de l'Enseignement et de la Formation</i> Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	220.000,00	217.183,72		2.816,28	217.183,72
2014	2014	701/244200	Equipement didactique - acquisition <i>PMS</i>	1.020.000,00	1.019.690,65	611.561,20	309,35	408.129,45
2014	2014	706/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement <i>Internats</i>	20.300,00			20.300,00	
2014	2014	708/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement <i>Enseignement secondaire</i>	869.002,00	696.388,59		172.613,41	696.388,59
2014	2014	700/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement <i>Enseignement - Affaires générales</i>	227.500,00	190.979,45	58.591,06	36.520,55	132.388,39
2014	2014	700/244200	Equipement didactique - acquisition	1.280.000,00	1.258.758,56	503.479,19	21.241,44	755.279,37
2014	2014	700/270102	Crédit mis à la disposition du collège provincial pour l'attribution de marchés destinés au rafraîchissement de la peinture de locaux scolaires	500.000,00	394.692,63	67.705,69	105.307,37	326.986,94
			<b>== TOTAUX == D.E investissements</b>	4.136.802,00	3.777.693,60	1.241.337,14	359.108,40	2.536.356,46

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses Extraordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation total	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2014	703/292100	<b>D.E dette</b> <i>Prêts d'études</i> Prêts d'études	125.000,00	94.335,38	66.150,00	30.664,62	28.185,38
			<b>== TOTAUX == D.E dette</b>	125.000,00	94.335,38	66.150,00	30.664,62	28.185,38
			<b>== TOTAUX == Enseignement : Affaires générales</b>	4.286.802,00	3.877.724,08	1.313.182,24	409.077,92	2.564.541,84
2014	2014	732/221010	<b>F739 Enseignement secondaire</b> <b>D.E investissements</b> <i>Enseignement agricole et horticole</i> Constructions - gros entretien, frais d'aménagement <i>Enseignement secondaire</i>	316.001,00	252.998,21		63.002,79	252.998,21
2014	2014	735/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement <i>Enseignement sec. promotion sociale</i>	2.653.009,00	2.284.201,60	260.113,69	368.807,40	2.024.087,91
2014	2014	736/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	21.000,00	19.067,91	3.695,52	1.932,09	15.372,39
			<b>== TOTAUX == D.E investissements</b>	2.990.010,00	2.556.267,72	263.809,21	433.742,28	2.292.458,51
			<b>== TOTAUX == Enseignement secondaire</b>	2.990.010,00	2.556.267,72	263.809,21	433.742,28	2.292.458,51

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses Extraordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation total	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2014	741/221000	<b>F749 Enseignement supérieur</b> <b>D.E investissements</b> <i>Enseignement supérieur</i> Constructions - acquisition	1.000.000,00	1.000.000,00	1.000.000,00		
2014	2014	741/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	1.815.302,00	1.815.301,99	20.443,24	0,01	1.794.858,75
			<b>== TOTAUX == D.E investissements</b>	2.815.302,00	2.815.301,99	1.020.443,24	0,01	1.794.858,75
2014	2014	744/170109	<b>D.E dette</b> <i>Enseignement sup. promotion sociale</i> Remboursement anticipé d'emprunts à charge de la province	38.416,00	38.415,23	38.415,23	0,77	
			<b>== TOTAUX == D.E dette</b>	38.416,00	38.415,23	38.415,23	0,77	
			<b>== TOTAUX == Enseignement supérieur</b>	2.853.718,00	2.853.717,22	1.058.858,47	0,78	1.794.858,75
2014	2014	752/221010	<b>F759 Enseignement pour handicapés</b> <b>D.E investissements</b> <i>IPESS Micheroux</i> Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	90.000,00	89.186,25	54.601,05	813,75	34.585,20

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses Extraordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation total	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2014	752/221010	<i>CRT Abbé-Scry</i> Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	100.000,00	100.000,00			100.000,00
			<b>== TOTAUX == D.E investissements</b>	190.000,00	189.186,25	54.601,05	813,75	134.585,20
			<b>== TOTAUX == Enseignement pour handicapés</b>	190.000,00	189.186,25	54.601,05	813,75	134.585,20
2014	2014	760/221010	<b>F760 Complexes de délasserment</b> <b>D.E investissements</b> <i>Domaine provincial de Wégimont</i> Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	210.001,01	210.001,01			210.001,01
			<b>== TOTAUX == D.E investissements</b>	210.001,01	210.001,01			210.001,01
			<b>== TOTAUX == Complexes de délasserment</b>	210.001,01	210.001,01			210.001,01

**Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses Extraordinaires (Exercice PROPRE)**

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation total	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2014	761/221010	<b>F761 Jeunesse</b> <b>D.E investissements</b> <i>Service provincial de la jeunesse</i> Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	3.501,00	3.380,00	3.380,00	121,00	
			<b>== TOTAUX == D.E investissements</b>	3.501,00	3.380,00	3.380,00	121,00	
			<b>== TOTAUX == Jeunesse</b>	3.501,00	3.380,00	3.380,00	121,00	
2014	2014	767/262400	<b>F763 Culture, loisirs et fêtes</b> <b>D.E transferts</b> <i>SPAC Bibliothèques</i> Subsides d'investissements alloués <i>Culture, loisirs et fêtes</i>	30.000,00	28.007,70	28.007,70	1.992,30	
2014	2014	762/262481	Subsides pour équipement culturel en partenariat avec les communes ou des opérateurs culturels	250.000,00	87.378,60		162.621,40	87.378,60
			<b>== TOTAUX == D.E transferts</b>	280.000,00	115.386,30	28.007,70	164.613,70	87.378,60
2014	2014	762/221010	<b>D.E investissements</b> <i>SPAC Administration</i> Constructions - gros entretien, frais d'aménagement <i>Maison de la création</i>	85.000,00	76.912,01		8.087,99	76.912,01
2014	2014	762/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	1,00			1,00	

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses Extraordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation total	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2014	762/242000	<i>Culture, loisirs et fêtes</i> Patrimoine artistique - acquisition	69.000,00	68.632,00	20.350,00	368,00	48.282,00
			<b>== TOTAUX == D.E investissements</b>	154.001,00	145.544,01	20.350,00	8.456,99	125.194,01
			<b>== TOTAUX == Culture, loisirs et fêtes</b>	434.001,00	260.930,31	48.357,70	173.070,69	212.572,61
2014	2014	764/262400	<b>F769 Sports</b> <b>D.E transferts</b> <i>Sports</i> Subsides d'investissements alloués	1,00			1,00	
			<b>== TOTAUX == D.E transferts</b>	1,00			1,00	
2014	2014	764/221010	<b>D.E investissements</b> <i>Complexe sportif Naimette-Xhovémont</i> Constructions - gros entretien, frais d'aménagement <i>CREF</i>	80.000,00	7.339,53	7.339,53	72.660,47	
2014	2014	764/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement <i>Centre tennis de table</i>	15.000,00	14.042,05	8.173,55	957,95	5.868,50
2014	2014	764/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement <i>Centre de formation de tennis</i>	15.000,00	10.453,18	1.450,78	4.546,82	9.002,40
2014	2014	764/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	85.000,00	48.514,15		36.485,85	48.514,15



*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses Extraordinaires (Exercice PROPRE)*

Le 30.04.2015

Page : 15

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation total	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2014	764/221010	<i>Sports</i> Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	1,00			1,00	
			<b>== TOTAUX == D.E investissements</b>	195.001,00	80.348,91	16.963,86	114.652,09	63.385,05
			<b>== TOTAUX == Sports</b>	195.002,00	80.348,91	16.963,86	114.653,09	63.385,05
2014	2014	773/262410	<b>F789 Arts</b> <b>D.E transferts</b> <i>Edifices classés</i> Subsides pour grosses réparations et restauration d'édifices classés, propriétés de pouvoirs publics autres que l'Etat	100.000,00	90.749,46	90.749,46	9.250,54	
2014	2014	773/262411	Participation aux frais de restauration de l'Emulation	880.000,00	880.000,00			880.000,00
2014	2014	773/262440	Subsides pour grosses réparations et restauration d'édifices classés, propriétés de personnes privées	50.000,00	17.536,12	17.536,12	32.463,88	
			<b>== TOTAUX == D.E transferts</b>	1.030.000,00	988.285,58	108.285,58	41.714,42	880.000,00
2014	2014	771/221010	<b>D.E investissements</b> <i>Musée de la Vie wallonne</i> Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	1,00			1,00	
2014	2014	771/242000	Patrimoine artistique - acquisition	5.000,00	4.990,71	4.990,71	9,29	

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses Extraordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation total	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2014	771/221010	<i>Château de Jehay</i> Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	332.003,00	271.965,74	605,00	60.037,26	271.360,74
			<b>== TOTAUX == D.E investissements</b>	337.004,00	276.956,45	5.595,71	60.047,55	271.360,74
			<b>== TOTAUX == Arts</b>	1.367.004,00	1.265.242,03	113.881,29	101.761,97	1.151.360,74
2014	2014	790/262420	<b>F799 Cultes et laïcité</b> <b>D.E transferts</b> <i>Cultes</i> Subsides pour grosses réparations et restaurations d'églises et presbytères classés, effectuées par les communes, en partenariat avec la Région wallonne	100.000,00	99.636,91	99.636,91	363,09	
2014	2014	790/262450	Subsides pour participation aux frais de grosses réparations et restaurations d'églises et presbytères classés, effectuées par les fabriques d'églises, en partenariat avec la Région wallonne	50.000,00	25.597,35	25.597,35	24.402,65	
			<b>== TOTAUX == D.E transferts</b>	150.000,00	125.234,26	125.234,26	24.765,74	
			<b>== TOTAUX == Cultes et laïcité</b>	150.000,00	125.234,26	125.234,26	24.765,74	

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses Extraordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation total	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2014	801/262400	<b>F869 Interventions sociales et famille</b> <b>D.E transferts</b> <i>Aide et action sociales</i> Subsides d'investissements alloués	26.339,00	25.972,30	11.889,30	366,70	14.083,00
			<b>== TOTAUX == D.E transferts</b>	26.339,00	25.972,30	11.889,30	366,70	14.083,00
2014	2014	840/221010	<b>D.E investissements</b> <i>Maison du social</i> Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	59.848,69	59.848,69			59.848,69
			<b>== TOTAUX == D.E investissements</b>	59.848,69	59.848,69			59.848,69
2014	2014	844/292200	<b>D.E dette</b> <i>La famille</i> Prêts installation jeunes	15.000,00	13.500,00	13.500,00	1.500,00	
			<b>== TOTAUX == D.E dette</b>	15.000,00	13.500,00	13.500,00	1.500,00	
			<b>== TOTAUX == Interventions sociales et famille</b>	101.187,69	99.320,99	25.389,30	1.866,70	73.931,69
2014	2014	870/221010	<b>F872 Soins de santé</b> <b>D.E investissements</b> <i>Direction générale Santé &amp; environnement</i> Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	59.813,56	59.813,56			59.813,56

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses Extraordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation total	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2014	871/221010	<i>Promotion santé à l'école</i> Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	27.000,00	15.288,74		11.711,26	15.288,74
2014	2014	871/221010	<i>Dépistage mobile</i> Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	2.000.000,00	1.911.249,15		88.750,85	1.911.249,15
			<b>== TOTAUX == D.E investissements</b>	2.086.813,56	1.986.351,45		100.462,11	1.986.351,45
2014	2014	871/288000	<b>D.E dette</b> <i>Laboratoires</i> Cautionnements versés en numéraires	10.000,00			10.000,00	
			<b>== TOTAUX == D.E dette</b>	10.000,00			10.000,00	
			<b>== TOTAUX == Soins de santé</b>	2.096.813,56	1.986.351,45		110.462,11	1.986.351,45
2014	2014	879/170109	<b>F879 Hygiène et salubrité publique</b> <b>D.E dette</b> <i>Maison de la qualité de la vie</i> Remboursement anticipé d'emprunts à charge de la province	32.674,00	30.257,28	30.257,28	2.416,72	

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Depenses Extraordinaires (Exercice PROPRE)*

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation total	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2014	2014	879/170109	<i>SIPP</i> Remboursement anticipé d'emprunts à charge de la province	11.357,00	11.356,15	11.356,15	0,85	
			<b>== TOTAUX == D.E dette</b>	44.031,00	41.613,43	41.613,43	2.417,57	
			<b>== TOTAUX == Hygiène et salubrité publique</b>	44.031,00	41.613,43	41.613,43	2.417,57	
2014	2014	922/292300	<b>F939 Logement et aménagement du territoire</b> <b>D.E dette</b> <i>Logement social</i> Prêts pour la construction, l'achat et l'assainissement d'habitations sociales	1.000.000,00	934.151,49	629.613,36	65.848,51	304.538,13
			<b>== TOTAUX == D.E dette</b>	1.000.000,00	934.151,49	629.613,36	65.848,51	304.538,13
			<b>== TOTAUX == Logement et aménagement du territoire</b>	1.000.000,00	934.151,49	629.613,36	65.848,51	304.538,13
			<b>== TOTAUX ==</b>	36.665.102,00	33.304.604,76	15.280.824,58	3.360.497,24	18.023.780,18
			<b>Imputation hors budget et non-valeurs</b> <b>Mali Présumé</b> <b>Sans-emploi</b>				3.360.497,24	

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Dépenses Propres Extraordinaires (Récapitulatif Engagements)*

Fonctions	Désignation	Transferts 000/90	Investissements 000/91	Dettes 000/92	Total 000/93
F009	Général	2.067.944,91			2.067.944,91
F059	Assurances		23.346,77		23.346,77
F123	Administration générale		6.306.526,84		6.306.526,84
F129	Patrimoine privé		61.124,21		61.124,21
F139	Services généraux		882.496,59	800.000,00	1.682.496,59
F169	Etranger et calamités				
F399	Sécurité et ordre public			6.442.828,72	6.442.828,72
F429	Communications routières	175.000,00	46.500,00		221.500,00
F449	Voies navigables - Hydraulique		493.908,68		493.908,68
F559	Industrie et énergie			750.000,00	750.000,00
F569	Tourisme	500.000,00	208.013,50		708.013,50
F699	Agriculture		63.445,39		63.445,39
F719	Enseignement : Affaires générales	5.695,10	3.777.693,60	94.335,38	3.877.724,08
F739	Enseignement secondaire		2.556.267,72		2.556.267,72
F749	Enseignement supérieur		2.815.301,99	38.415,23	2.853.717,22
F759	Enseignement pour handicapés		189.186,25		189.186,25
F760	Complexes de délasserment		210.001,01		210.001,01
F761	Jeunesse		3.380,00		3.380,00
F763	Culture, loisirs et fêtes	115.386,30	145.544,01		260.930,31
F769	Sports		80.348,91		80.348,91
F789	Arts	988.285,58	276.956,45		1.265.242,03
F799	Cultes et laïcité	125.234,26			125.234,26
F869	Interventions sociales et famille	25.972,30	59.848,69	13.500,00	99.320,99

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Dépenses Propres Extraordinaires (Récapitulatif Engagements)*

Fonctions	Désignation	Transferts 000/90	Investissements 000/91	Dettes 000/92	Total 000/93
F872	Soins de santé		1.986.351,45		1.986.351,45
F879	Hygiène et salubrité publique			41.613,43	41.613,43
F939	Logement et aménagement du territoire			934.151,49	934.151,49
	<b>TOTAUX EXERCICE PROPRE</b>	4.003.518,45	20.186.242,06	9.114.844,25	33.304.604,76

*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Dépenses Propres Extraordinaires (Récapitulatif Imputations)*

Fonctions	Désignation	Transferts 000/90	Investissements 000/91	Dettes 000/92	Total 000/93
F009	Général	2.067.944,91			2.067.944,91
F059	Assurances		21.218,91		21.218,91
F123	Administration générale		1.361.384,17		1.361.384,17
F129	Patrimoine privé				
F139	Services généraux		136.282,83	800.000,00	936.282,83
F169	Etranger et calamités				
F399	Sécurité et ordre public			6.442.828,72	6.442.828,72
F429	Communications routières				
F449	Voies navigables - Hydraulique		6.280,87		6.280,87
F559	Industrie et énergie			750.000,00	750.000,00
F569	Tourisme				
F699	Agriculture				
F719	Enseignement : Affaires générales	5.695,10	1.241.337,14	66.150,00	1.313.182,24
F739	Enseignement secondaire		263.809,21		263.809,21
F749	Enseignement supérieur		1.020.443,24	38.415,23	1.058.858,47
F759	Enseignement pour handicapés		54.601,05		54.601,05
F760	Complexes de délasserment				
F761	Jeunesse		3.380,00		3.380,00
F763	Culture, loisirs et fêtes	28.007,70	20.350,00		48.357,70
F769	Sports		16.963,86		16.963,86
F789	Arts	108.285,58	5.595,71		113.881,29
F799	Cultes et laïcité	125.234,26			125.234,26
F869	Interventions sociales et famille	11.889,30		13.500,00	25.389,30



*Compte Budgétaire Exercice 2014 : Dépenses Propres Extraordinaires (Récapitulatif Imputations)*

Fonctions	Désignation	Transferts 000/90	Investissements 000/91	Dettes 000/92	Total 000/93
F872	Soins de santé				
F879	Hygiène et salubrité publique			41.613,43	41.613,43
F939	Logement et aménagement du territoire			629.613,36	629.613,36
	<b>TOTAUX EXERCICE PROPRE</b>	2.347.056,85	4.151.646,99	8.782.120,74	15.280.824,58

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2014 : (TABLEAU RECAPITULATIF EXTRAORDINAIRE)**

	PROPRE	ANTERIEUR	TOTAL
1. Droits constatés au profit de la province	3.626.478,47	63.017.874,28	66.644.352,75
- Irrécouvrables et non_valeurs			
= Droits constatés nets	= 3.626.478,47	= 63.017.874,28	= 66.644.352,75
- Engagements	33.304.604,76	44.255.498,75	77.560.103,51
= Résultat budgétaire avant prélèvement	= -29.678.126,29	= 18.762.375,53	= -10.915.750,76
+ Prélèvement positif	25.287.326,00		25.287.326,00
- Prélèvement négatif			
= Résultat budgétaire de l'exercice	Excédent =	= 18.762.375,53	= 14.371.575,24
	Déficit = -4.390.800,29	=	=
2. Droits constatés au profit de la province	3.626.478,47	63.017.874,28	66.644.352,75
- Irrécouvrables et non_valeurs			
= Droits constatés nets	= 3.626.478,47	= 63.017.874,28	= 66.644.352,75
- Imputations sur engagements	15.280.824,58	17.314.836,45	32.595.661,03
= Résultat comptable avant prélèvement	= -11.654.346,11	= 45.703.037,83	= 34.048.691,72
+ Prélèvement positif	25.287.326,00		25.287.326,00
- Prélèvement négatif			
= Résultat comptable de l'exercice	Excédent = 13.632.979,89	= 45.703.037,83	= 59.336.017,72
	Déficit =	=	=

*COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2014 : (TABLEAU RECAPITULATIF EXTRAORDINAIRE)*

	PROPRE	ANTERIEUR	TOTAL
3. Engagements totaux de l'exercice	33.304.604,76	44.255.498,75	77.560.103,51
- Imputations totales de l'exercice	15.280.824,58	17.314.836,45	32.595.661,03
<hr/>			
= Engagements à reporter sur l'exercice suivant	= 18.023.780,18	= 26.940.662,30	= 44.964.442,48

**COMPTES ANNUELS 2014**

*BILAN, COMPTE DE RESULTATS ET ANNEXES*



**BILAN****ACTIF**

## ACTIFS IMMOBILISES

	Codes	2014	2013
	20/29	432.843.755	430.320.443
<b>I . Frais d'établissement</b> .....	20		
<b>II . Immobilisations incorporelles</b> .....	21		
<b>III. Immobilisations corporelles</b> .....	22/27	248.845.970	252.711.037
A. Patrimoine immobilier			
Terrains, constructions et bois .....	22	200.021.827	209.405.663
B. Patrimoine mobilier .....			
1.Installations, machines, outillage et matériel informatique.....	23	7.201.936	8.251.724
2.Mobilier, matériel roulant et patrimoine artistique .....	24	12.036.505	12.470.225
C. Immeuble en location-financement et droits similaires .....	25		
D. Immobilisations corporelles en cours .....	27	13.634.417	6.133.893
E. Autres immobilisations corporelles .....	261	8.176.060	8.176.060
F. Immobilisations non affectés à l'exploitation .....	262	7.775.224	8.273.472
<b>IV. Immobilisations financières</b> .....	28	165.873.381	164.329.959
A. Participations, actions et parts.....	280	165.873.381	164.329.959
B. Créances .....	281		
C. Cautionnements versés en numéraire.....	288		
<b>V. Créances à plus d'un an</b> .....	29	18.124.405	13.279.447
A. Créances pour prestations .....	290		
B. Promesse de subsides à recevoir .....	291	2.511.377	2.776.661
C. Autres créances .....	292	15.613.028	10.502.786
ACTIFS CIRCULANTS	30/58	172.694.802	152.324.768
<b>VI. Stocks et commandes en cours d'exécution</b> .....	30	205.000	205.000
<b>VII. Créances à un an au plus</b> .....	40/41	44.744.103	31.565.080
A. Créances pour impôts et exploitation .....	40	37.590.244	17.435.113
B. Autres créances.....	41	7.153.859	14.129.968
<b>VIII. Placements de trésorerie</b> .....	51/53	235.349	234.519
<b>IX. Valeurs disponibles</b> .....	54/58	127.444.937	120.302.368
<b>X. Comptes de régularisation</b> .....	490/1	65.412	17.800
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	20/58	605.538.557	582.645.211

**BILAN****PASSIF**

## FONDS PROPRES

	Codes	2014	2013
	10/15	457.994.269	431.235.140
<b>I. Capital</b> .....	10	235.833.642	235.833.642
<b>II. Patrimoine permanent résultant de dons</b> .....	11		
<b>III. Plus-values de réévaluation</b> .....	12	28.498.381	28.498.381
<b>IV. Réserves</b> .....	13	78.144.858	62.399.526
A. Fonds de réserve ordinaire, transfert du SO.....	130	78.144.858	62.399.526
B. Fonds de réserve extraordinaire, transfert du SE.....	131		
C. Fonds de réserve extraordinaire, transfert du SO.....	132		
<b>V. Résultats reportés</b> .....	14	90.750.660	76.893.515
<b>VI. Subsides d'investissement</b> .....	15	24.766.727	27.610.076
	16		
	160/6		
<b>VII. Provisions pour risques et charges</b> .....	160/6		
A. Provisions pour pensions et obligations similaires .....	160		
B. Provisions pour grosses réparation et gros entretien .....	161		
C. Provisions pour arriérés de rénumération.....	162		
D. Provisions pour autres risques et charges.....	163/6		
	17/49	147.544.288	151.410.071
<b>VIII. Dettes à plus d'un an</b> .....	17	115.371.337	127.937.933
A. Dettes financières.....	170/4	114.686.300	126.775.881
1. Emprunts à charge de la province .....	170	112.174.923	123.999.219
2. Emprunts à charge des autorités supérieures.....	171	2.511.377	2.776.661
3. Emprunts à charge de tiers.....	172		
B. Autres dettes.....	175	685.037	1.162.052
C. Cautionnements reçus en numéraire.....	178		
<b>IX. Dettes à un an au plus</b> .....	42/8	30.558.179	22.281.717
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année.....	42	17.445.608	10.131.126
B. Dettes financières .....	43	2.611.793	2.235.592
C. Dettes de fonctionnement .....	44	6.263.143	5.835.695
D. Dettes fiscales, salariales et sociales .....	45	1.693.523	1.297.374
E. Acomptes perçus .....	46	123.616	29.448
F. Dettes relatives à la gestion de fonds de tiers .....	47	2.167.477	2.083.597
G. Dettes diverses .....	48	253.019	668.883
<b>X. Comptes de régularisation</b> .....	49	1.614.772	1.190.421
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	10/49	605.538.557	582.645.211

**COMPTE DE RESULTATS**

	Codes	2014	2013
<b>I. Produits d'exploitation</b>	70/74	417.330.484	410.751.359
A. Produits de fonctionnement	70	200.615.969	199.271.949
1. Produits de la fiscalité	701	190.039.969	188.564.114
2. Produits de fonctionnement	702	10.576.001	10.707.835
B. Variations de stock	71		
C. Travaux internes passés à immobilisée	72		
D. Autres produits d'exploitation	74	216.714.514	211.479.410
<b>III. Mali d'exploitation (I - II)</b>			
<b>IV. Produits financiers</b>	75	2.986.082	6.084.793
A. Produits des immobilisations financières	750	158.023	158.361
B. Produits des actifs circulants	751	574.409	691.306
C. Autres produits financiers	752	2.808	1.460
D. Réductions de subsides d'investissements reçus	753	2.175.382	5.133.583
E. Subventions d'intérêts	754	75.460	100.084
<b>VI. Mali financier (IV - V)</b>		<b>693.437</b>	
<b>VII. Mali courant (III + VI)</b>			
<b>VIII. Produits exceptionnels</b>	76	499.631	1.560.415
A. Plus-values sur réalisations d'actifs immobilisés	760	366.658	1.058.260
B. Autres produits exceptionnels	761	132.973	502.155
C. Reprises d'amortissements, de réductions de valeur et de provisions	761		
<b>X. Mali exceptionnel (VIII - IX)</b>		<b>1.503.551</b>	<b>530.227</b>
<b>XI. Mali de l'exercice (VII + X)</b>			
<b>XIII. Prélèvements sur les fonds de réserve</b>	78	32.176.263	9.137.751
<b>XIV. Mali de l'exercice à reporter</b>	<b>79</b>		



**COMPTE DE RESULTATS**

	Codes	2014	2013
<b>II. Charges de fonctionnement</b>	60/64	385.531.019	383.020.935
A. Biens gérés comme stock	60		
1. Achats	600/8		
2. Variation des stocks	609		
B. Services et biens d'exploitation	61	39.862.524	40.002.329
C. Rémunérations, charges sociales et pensions	62	304.245.076	297.854.897
D. Amortissements, réductions de valeurs et provisions pour risques et charges	63	24.321.312	24.319.516
E. Autres charges d'exploitation	64	17.102.107	20.844.194
<b>III. Boni d'exploitation (I - II)</b>		<b>31.799.465</b>	<b>27.730.423</b>
<b>V. Charges financières</b>	65	3.679.519	3.879.082
A. Charges des dettes	650	3.608.962	3.790.924
B. Réductions de valeurs sur actifs circulants	651		
C. Moins-values sur réalisations d'actifs circulants	652		
D. Autres charges financières	653	70.556	88.157
<b>VI. Boni financier (IV - V)</b>			<b>2.205.712</b>
<b>VII. Boni courant (III + VI)</b>		<b>31.106.028</b>	<b>29.936.135</b>
<b>IX. Charges exceptionnelles</b>	66	2.003.182	2.090.642
A. Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés	660		500
B. Réductions de valeurs sur immobilisations financières	661		
B. Autres charges exceptionnelles	662	2.003.182	2.090.142
<b>X. Boni exceptionnel (VIII - IX)</b>			
<b>XI. Boni de l'exercice (VII + X)</b>		<b>29.602.477</b>	<b>29.405.908</b>
<b>XIII. Transferts aux fonds de réserve</b>	68	47.921.595	17.424.082
<b>XIV. Boni de l'exercice à reporter</b>	69	<b>13.857.145</b>	<b>21.119.577</b>

**I - FRAIS D'ETABLISSEMENT** (rubrique 20 de l'actif)

Valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent

Mutations de l'exercice :

- Nouveaux frais imputés

- Amortissements (-)

**Valeur comptable nette au terme de l'exercice**

Frais de restructuration
.....0
.....
.....
<b>0</b>

**II - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES** (rubrique 21 de l'actif)

**a) VALEUR D'ACQUISITION**

Au terme de l'exercice précédent

Mutations de l'exercice

. Acquisitions (+)

. Cessions et désaffectations (-)

. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)

Au terme de l'exercice

**b) AMORTISSEMENTS**

Au terme de l'exercice précédent

Mutations de l'exercice

. Actés (+)

. Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)

. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)

Au terme de l'exercice

**c) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Concessions, brevets, licences, logiciels....
.....2.504.899
.....
.....
2.504.899
.....2.504.899
.....
.....
2.504.899
<b>0</b>

## III - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

## a) VALEUR D'ACQUISITION

Au terme de l'exercice précédent

Mutations de l'exercice

. Acquisitions (+)

. Cessions et désaffectations (-)

. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)

Au terme de l'exercice

## b) AMENAGEMENTS ET GROS ENTRETIEN

Au terme de l'exercice précédent

Mutations de l'exercice

. Acquisitions (+)

. Cessions et désaffectations (-)

. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)

Au terme de l'exercice

## c) AMORTISSEMENTS ANNUELS

Au terme de l'exercice précédent

Mutations de l'exercice

. Actés (+)

. Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)

. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)

Au terme de l'exercice

## d) AMORT. SUR AMENAGEMENTS ET GROS ENTRETIEN

Au terme de l'exercice précédent

Mutations de l'exercice

. Actés (+)

. Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)

. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)

Au terme de l'exercice

## e) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

	Patrimoine immobilier	Patrimoine mobilier
	545.076.359	83.371.460
	1.000.000	5.064.390
	-1.243.815	-282.408
	519.360	
	545.351.904	88.153.441
	142.198.139	146.650
	11.472	
	6.042.259	
	148.251.869	146.650
	386.691.180	62.649.510
	8.010.725	6.547.896
	-188.457	-282.408
	394.513.448	68.914.998
	91.177.656	146.650
	7.890.843	
	99.068.499	146.650
	<b>200.021.828</b>	<b>19.238.443</b>

**II - IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

A. PATRIMOINE IMMOBILIER

**a) VALEUR D'ACQUISITION**

Au terme de l'exercice précédent  
 Mutations de l'exercice  
 . Acquisitions (+)  
 . Cessions et désaffectations (-)  
 . Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)

Au terme de l'exercice

**b) AMÉNAGEMENTS ET GROS ENTRETIEN**

Au terme de l'exercice précédent  
 Mutations de l'exercice  
 . Acquisitions (+)  
 . Cessions et désaffectations (-)  
 . Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)

Au terme de l'exercice

**c) AMORTISSEMENTS ANNUELS**

Au terme de l'exercice précédent  
 Mutations de l'exercice  
 . Actés (+)  
 . Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)  
 . Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)

Au terme de l'exercice

**d) AMORT. SUR AMÉNAGEMENTS ET GROS ENTRETIEN**

Au terme de l'exercice précédent  
 Mutations de l'exercice  
 . Actés (+)  
 . Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)  
 . Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)

Au terme de l'exercice

**e) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Terrains	Constructions
23.951.247	521.125.112
	1.000.000
	-1.243.815
	519.360
23.951.247	521.400.657
338.851	132.210.058
	11.472
	5.642.941
338.851	137.864.471
	386.691.180
	8.010.725
	-188.457
0	394.513.448
39.216	83.627.413
11.135	7.081.121
50.351	90.708.534
<b>24.239.747</b>	<b>174.043.146</b>

## II - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

## A. PATRIMOINE IMMOBILIER (suite)

## a) VALEUR D'ACQUISITION

Au terme de l'exercice précédent

Mutations de l'exercice

. Acquisitions (+)

. Cessions et désaffectations (-)

. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)

Au terme de l'exercice

## b) AMÉNAGEMENTS ET GROS ENTRETIEN

Au terme de l'exercice précédent

Mutations de l'exercice

. Acquisitions (+)

. Cessions et désaffectations (-)

. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)

Au terme de l'exercice

## c) AMORTISSEMENTS ANNUELS

Au terme de l'exercice précédent

Mutations de l'exercice

. Actés (+)

. Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)

. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)

Au terme de l'exercice

## d) AMORT. SUR AMÉNAGEMENTS ET GROS ENTRETIEN

Au terme de l'exercice précédent

Mutations de l'exercice

. Actés (+)

. Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)

. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)

Au terme de l'exercice

## e) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Voirie	Cours et plans d'eau	Total
		545.076.359
		1.000.000
		-1.243.815
		519.360
0	0	545.351.904
3.191.466	6.457.763	142.198.139
		11.472
		0
	399.318	6.042.259
3.191.466	6.857.082	148.251.869
		386.691.180
		8.010.725
		-188.457
		0
0	0	394.513.448
2.507.267	5.003.760	91.177.656
287.621	510.967	7.890.843
		0
2.794.887	5.514.727	99.068.499
<b>396.579</b>	<b>1.342.355</b>	<b>200.021.828</b>

**II - IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

B. PATRIMOINE MOBILIER

**1. Installations, machines, outillage et matériel informatique**

**a) VALEUR D'ACQUISITION**

Au terme de l'exercice précédent

Mutations de l'exercice

. Acquisitions (+)

. Cessions et désaffectations (-)

. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)

Au terme de l'exercice

**b) GROS ENTRETIEN**

Au terme de l'exercice précédent

Mutations de l'exercice

. Acquisitions (+)

. Cessions et désaffectations (-)

. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)

Au terme de l'exercice

**c) AMORTISSEMENTS ANNUELS**

Au terme de l'exercice précédent

Mutations de l'exercice

. Actés (+)

. Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)

. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)

Au terme de l'exercice

**d) AMORTISSEMENTS SUR GROS ENTRETIEN**

Au terme de l'exercice précédent

Mutations de l'exercice

. Actés (+)

. Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)

. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)

Au terme de l'exercice

**e) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Installations, machines, outillage	Matériel informatique	Total
25.505.649	17.560.497	43.066.146
1.078.657	697.886	1.776.543
		0
		0
26.584.307	18.258.382	44.842.689
146.650		146.650
		0
		0
		0
146.650	0	146.650
19.152.390	15.662.032	34.814.422
1.828.646	997.684	2.826.331
		0
		0
20.981.036	16.659.717	37.640.753
146.650		146.650
146.650	0	146.650
<b>5.603.270</b>	<b>1.598.665</b>	<b>7.201.936</b>

**II - IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

B. PATRIMOINE MOBILIER

**2. Mobilier, matériel roulant et patrimoine artistique**

**a) VALEUR D'ACQUISITION**

Au terme de l'exercice précédent

Mutations de l'exercice

- . Acquisitions (+)
- . Cessions et désaffectations (-)
- . Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)

Au terme de l'exercice

**b) AMORTISSEMENTS ANNUELS**

Au terme de l'exercice précédent

Mutations de l'exercice

- . Actés (+)
- . Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)
- . Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)

Au terme de l'exercice

**c) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Mobilier	Matériel de bureau	Matériel didactique
7.424.751	1.397.335	12.154.512
586.668	20.197	1.758.759
8.011.419	1.417.533	13.913.271
6.202.121	1.156.494	9.613.100
521.374	101.404	1.292.402
6.723.495	1.257.899	10.905.502
<b>1.287.925</b>	<b>159.634</b>	<b>3.007.770</b>

**a) VALEUR D'ACQUISITION**

Au terme de l'exercice précédent

Mutations de l'exercice

- . Acquisitions (+)
- . Cessions et désaffectations (-)
- . Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)

Au terme de l'exercice

**b) AMORTISSEMENTS ANNUELS**

Au terme de l'exercice précédent

Mutations de l'exercice

- . Actés (+)
- . Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)
- . Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)

Au terme de l'exercice

**e) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Matériel roulant	Matériel de cuisine	Patrimoine artistique
13.326.239	1.238.598	4.763.878
620.829	247.388	54.005
-282.408		
13.664.659	1.485.986	4.817.883
10.002.743	860.630	
1.702.239	104.147	
-282.408		
11.422.574	964.776	
<b>2.242.086</b>	<b>521.210</b>	<b>4.817.883</b>

**II - IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

**a) VALEUR D'ACQUISITION**

Au terme de l'exercice précédent

Mutations de l'exercice

. Acquisitions (+)

. Cessions et désaffectations (-)

. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)

Au terme de l'exercice

**b) AMORTISSEMENTS ANNUELS**

Au terme de l'exercice précédent

Mutations de l'exercice

. Actés (+)

. Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)

. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)

Au terme de l'exercice

**c) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Immobilisations corporelles en cours	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations non affectées à l'exploitation
6.133.893	8.176.060	47.460.808
14.062.144		1.373.597
-6.561.619		
13.634.417	8.176.060	48.834.405
		39.187.335
		1.871.845
0	0	41.059.181
<b>13.634.417</b>	<b>8.176.060</b>	<b>7.775.224</b>



**IV - IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**

**A. Participations actions et parts**

**a) VALEUR D'ACQUISITION**

Au terme de l'exercice précédent  
 Mutations de l'exercice  
 . Acquisitions (+)  
 . Cessions et désaffectations (-)  
 . Régularisation suivant inventaire (+) (-)

Au terme de l'exercice

**b) MONTANTS NON APPELÉS**

Au terme de l'exercice précédent  
 Mutations de l'exercice  
 . Acquisitions et souscriptions (+)  
 . Cessions et désaffectations (-)

Au terme de l'exercice

**c) REDUCTIONS DE VALEUR**

Au terme de l'exercice précédent  
 Mutations de l'exercice  
 . Actée (+)  
 . Cessions et désaffectations (-)

Au terme de l'exercice

**d) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

242.483.593
1.550.000
-6.578
244.027.015
-58.168.466
-58.168.466
19.986.468
19.986.468
165.872.081

Caution:

1.300  
 165.873.381

V - CREANCES À PLUS D'UN AN

B. Promesses de subsides d'investissement à recevoir de l'Autorité supérieure

	En capital et en récupération de remboursement d'emprunts
Valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent	2.776.661
. Promesses reçues (+)	.....
. Promesses transférée	.....
. Transferts à moins d'un an (-)	-192.120
. Mise en non valeur (-)	-73.164
<b>VALEUR NETTE COMPTABLE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	<b>2.511.377</b>

C. Autres créances

	Prêts d'études	Prêts aux jeunes ménages
<b>MONTANTS ACCORDES</b>		
Valeur comptable au terme de l'exercice précédent	370.302	46.848
. Nouveaux prêts accordés (+)	72.650	13.500
. Remboursement anticipé (-)	.....	.....
. Transfert du montant échéant dans l'année (-)	-82.740	-22.378
. Transfert en créances douteuses (-)	.....	.....
<b>VALEUR NETTE COMPTABLE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	<b>360.211</b>	<b>37.969</b>

	Prêts pour habitations sociales	Prêts aux communes
<b>MONTANTS ACCORDES</b>		
Valeur comptable au terme de l'exercice précédent	10.085.637	.....
. Nouveaux prêts accordés (+)	851.411	6.442.829
. Remboursement anticipé (-)	.....	.....
. Transfert du montant échéant dans l'année (-)	-1.415.331	-749.698
. Transfert en créances douteuses (-)	.....	.....
<b>VALEUR NETTE COMPTABLE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	<b>9.521.717</b>	<b>5.693.131</b>

	Total
<b>MONTANTS ACCORDES</b>	
Valeur comptable au terme de l'exercice précédent	10.502.786
. Nouveaux prêts accordés (+)	7.380.390
. Remboursement anticipé (-)	.....
. Transfert du montant échéant dans l'année (-)	-2.270.148
. Transfert en créances douteuses (-)	.....
<b>VALEUR NETTE COMPTABLE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	<b>15.613.028</b>

## IV. - RESERVES

	Fonds de réserve ordinaire, transfert du SO	Fonds de réserve extraordinaire, transfert du SO
Au terme de l'exercice précédent	62.399.526	0
Mutations de l'exercice		
. Dotations (+)	22.634.269	25.287.326
. Prélèvements (-)	-6.888.937	-25.287.326
Au terme de l'exercice	78.144.858	0

## VI - SUBSIDES D'INVESTISSEMENT

Valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent

Mutations de l'exercice

- . Nouveaux subsides (+)
- . Réductions de l'exercice (-)
- . Non valeurs (-)

Valeur comptable nette au terme de l'exercice

Total
27.610.076
1.394.072
-2.175.382
-2.062.039
24.766.727

VIII - DETTES A PLUS D'AN

Au terme de l'exercice précédent  
 Mutations de l'exercice  
 . Nouveaux emprunts (+)  
 . Ajustement billets de trésorerie (+/-)  
 . Emprunts regularisation transfert N-1  
 . Non valeurs (-)  
 . Remboursements anticipés (-)  
 . Transfert du montant échéant dans l'année (-)

Au terme de l'exercice

Dettes financières	Autres dettes
126.775.880	1.162.052
11.806.010	
0	
-6.773.804	
-73.164	
-80.029	
-16.968.593	-477.015
114.686.301	685.037

VENTILATION DES DETTES FINANCIERES

Au terme de l'exercice précédent  
 Mutations de l'exercice  
 . Nouveaux emprunts (+)  
 . Ajustement billets de trésorerie (+/-)  
 . Emprunts regularisation transfert N-1  
 . Non valeurs (-)  
 . Remboursements anticipés (-)  
 . Transfert du montant échéant dans l'année (-)

Au terme de l'exercice

Emprunts à charge de la Province	Emprunts à charge des autorités supérieures
123.999.219	2.776.661
11.806.010	
-6.773.617	-187
	-73.164
-80.029	
-16.776.659	-191.933
112.174.924	2.511.377

Vu pour être annexé à la résolution du Conseil provincial du 28 mai 2015 (document 14-15/258).



En séance à Liège, le 28 mai 2015.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

  
Marianne LONHAY

Le Président,

  
Claude KLENKENBERG.